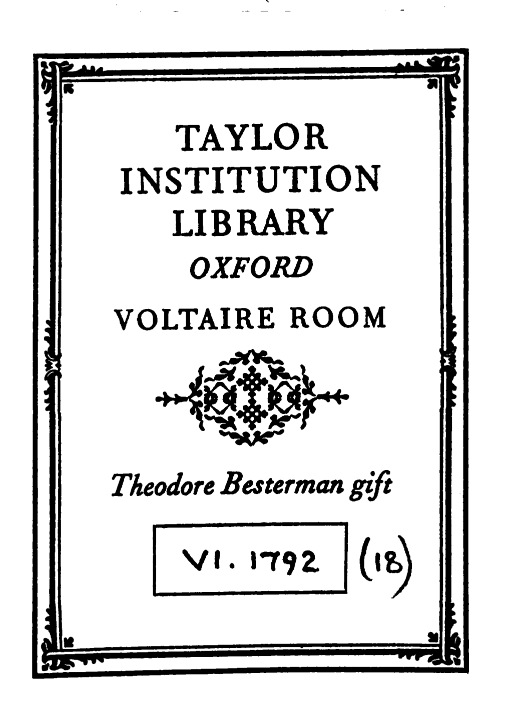




ŒUVRES

DE VOLTAIRE.

TOME DIX-HUITIÈME.

ŒUVRES DE VOLTAIRE.

NOUVELLE ÉDITION,

AVEC DES NOTES ET DES OBSERVATIONS CRITIQUES,

PAR M. PALISSOT.

ESSAI SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS, &c.

TOME III.

A PARIS,

Chez { STOUPE, IMPRIMEUR.
SERVIERE, LIBRAIRE.

1792.



ESSAI

SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

CHAPITRE LXXIX.

Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.

Tout le fruit de la sagesse de Charles V perdu.

UNE partie des soins que le roi Charles V avait pris pour rétablir la France, fut précisément ce qui précipita sa subversion. Ses trésors amassés furent dissipés, & les impôts qu'il avait mis, révoltèrent sa nation. On remarque que ce prince dépensait pour toute sa maison quinze cents marcs d'or par an, environ 1,200,000 de nos livres. Ses frères, régens du royaume, dépensaient sept mille marcs, ou 5,600,000 l. pour Charles VI, âgé de treize ans, qui malgré cette dissipation manquait du nécessaire. Il ne faut pas mépriser de tels détails, qui sont la source cachée de la ruine des états, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par Jeanne I, reine de Naples, l'un des oncles de Charles VI, non content d'avoir ravi le tréſor de ſon pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes ſe ſoulevèrent : les mêmes fureurs qui ont depuis déſolé Paris, du temps de la fronde, dans la jeuneſſe de Louis XIV, parurent ſous Charles VI. Les punitions publiques & ſecrètes furent auſſi cruelles que le ſoulèvement avait été orageux. Le grand ſchiſme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le déſordre. Les papes d'Avignon reconnus en France achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguiſée en religion peut inventer. On eſpérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

1384. Il avait vengé en perſonne le comte de Flandre, ſon vaſſal, des Flamands rebelles toujours ſoutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée ſous Richard II. On équipa même plus de douze cents vaiſſeaux pour faire une deſcente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable ; ſaint Louis en eut davantage : il eſt vrai que ce n'était que des vaiſſeaux de tranſport ; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte, montre qu'il y avait alors plus de bois de conſtruction qu'aujourd'hui, & qu'on n'était pas ſans induſtrie. La jalouſie, qui diviſait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne ſervit qu'à faire voir quelle reſſource aurait eue la France ſous un bon gouvernement, puiſque malgré les tréſors que le duc d'Anjou avait

emportés pour sa malheureuse expédition de Naples, on pouvait faire de si grandes entreprises.

Enfin on respirait, lorsque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à se plaindre, fut attaqué d'une frénésie horrible. Cette maladie commença par des assoupissemens, suivis d'aliénation d'esprit, & enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans son premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, jusqu'à ce qu'épuisé de ces mouvemens convulsifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Charles VI tombe en frénésie.

Je ne m'étonne point que toute la France le crut empoisonné & ensorcelé. Nous avons été témoins dans notre siècle, tout éclairé qu'il est, de préjugés populaires aussi injustes. Son frère, le duc d'Orléans, avait épousé Valentine de Milan. On accusa Valentine de cet accident : ce qui prouve seulement que les Français, alors fort grossiers, pensaient que les Italiens en savaient plus qu'eux.

Cru ensorcelé.

Le soupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la rusticité de ce temps. On fit à la cour une mascarade dans laquelle le roi, déguisé en satyre, traînait quatre autres satyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix résine, à laquelle on avait attaché des étoupes. Le duc d'Orléans eut le malheur d'approcher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre seigneurs furent brûlés, & à peine put-on sauver la vie au roi par la présence d'esprit de sa tante, la duchesse de Berri, qui l'enveloppa dans

1393.

ſon manteau. Cet accident hâta une de ſes rechûtes.

Un ſorcier de Languedoc envoyé pour guérir le roi.

On eût pu le guérir peut-être par des ſaignées, par des bains, & par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. Le roi avait quelques relâches qu'on ne manqua pas d'attribuer au pouvoir de la magie. Les fréquentes rechûtes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois ſa raiſon. S'il eût été malade ſans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raiſon qui reſta au roi fut plus fatal que ſes accès. On n'aſſembla point les états, on ne régla rien; le roi reſtait roi, & confiait ſon autorité mépriſée & ſa tutelle tantôt à ſon frère, tantôt à ſes oncles, le duc de Bourgogne & le duc de Berri. C'était un ſurcroît d'infortune pour l'état, que ces princes euſſent de puiſſans apanages. Paris devint néceſſairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt ſourde, tantôt déclarée. Tout était faction; tout, juſqu'à l'univerſité, ſe mêlait du gouvernement.

1407. Duc d'Orléans aſſaſſiné.

Perſonne n'ignore que Jean, duc de Bourgogne, fit aſſaſſiner ſon couſin, le duc d'Orléans, frère du roi, dans la rue Barbette. Le roi n'était ni aſſez maître de ſon eſprit, ni aſſez puiſſant pour faire juſtice du coupable. Le duc de Bourgogne daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Enſuite il vint à la cour faire trophée de ſon crime. Il aſſembla tout ce qu'il y avait de princes & de grands; &, en leur préſence, le docteur Jean Petit non-ſeulement juſtifia la mort du duc d'Orléans, mais il établit la

1408. Un docteur juſtifie l'aſſaſſinat.

doctrine de l'homicide, qu'il fonda sur l'exemple de tous les assassinats dont il est parlé dans les livres historiques de l'écriture. Il osait faire un dogme de ce qui n'est écrit dans ces livres que comme un évènement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un assassinat rapporté dans l'écriture est aussi détestable que s'il se trouvait dans les histoires des Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Constance, & n'a pas moins été renouvelée depuis.

C'est vers ce temps-là que le maréchal de Boucicaut laissa perdre Gênes, qui s'était mise sous la protection de la France. Les Français y furent massacrés comme en Sicile. L'élite de la noblesse qui avait couru se signaler en Hongrie contre Bajazet, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuse que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de chose en comparaison de ceux de l'état.

Factions à Paris, ville déjà considérable.

La femme du roi, Isabelle de Bavière, avait un parti dans Paris, le duc de Bourgogne avait le sien; celui des enfans du duc d'Orléans était puissant. Le roi seul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était considérable, & comme il était le premier mobile du royaume, c'est que le duc de Bourgogne, qui joignait à l'état dont il portait le nom la Flandre & l'Artois, mettait toute son ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait Bourguignons; celle d'Orléans était nommée des Armagnacs, du nom du

comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans, fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Celle des deux qui dominait faisait tour-à-tour conduire au gibet, assassiner, brûler ceux de la faction contraire. Personne ne pouvait s'assurer d'un jour de vie. On se battait dans les rues, dans les églises, dans les maisons, à la campagne.

Henri V descend en France.

C'était une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France, & ce que les traités lui avaient donné. Henri V, prince rempli de prudence & de courage, négocie & arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, & s'avance dans un pays désolé par les factions; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion réunit cependant contre l'Anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes & quelques arbalêtriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cheval; les communes marchent sous leurs bannières. Le connétable d'Albret se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille combattans. Ce qui était arrivé à Edouard III arrivait à Henri V; mais la principale ressemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la gagnèrent aussi-tôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils se servaient avec force & avec adresse, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils

1415. Batailles perdues.

n'avaient ni canons ni fusils ; & c'est une nouvelle raison de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs sont une arme plus formidable ; j'en ai vu qui portaient plus loin que les fusils ; on peut s'en servir plus vîte & plus long-temps : cependant ils sont devenus entièrement hors d'usage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci & à Poitiers ; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une chose qui est horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on se battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. Henri ordonna qu'on tuât tous les prisonniers qu'on avait faits. On les passa au fil de l'épée ; & après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laissa la vie. Sept princes de France périrent dans cette journée avec le connétable. Cinq princes furent pris ; plus de dix mille Français restèrent sur le champ de bataille.

Il semble qu'après une victoire si entière, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris, & à subjuguer un royaume divisé, épuisé, qui n'était qu'une vaste ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il est constant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, & qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produisit aux victorieux que de la gloire. Henri V fut obligé de repasser en Angleterre pour amasser de l'argent & de nouvelles troupes.

L'esprit de vertige qui troublait les Français au

1415. moins autant que le roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts; le troisième, qui fut depuis le roi Charles VII, âgé alors de seize ans, tâchait déjà de ramasser les débris de ce grand naufrage. La reine sa mère avait arraché de son mari des lettres patentes qui lui laissaient les rènes du royaume. Elle avait à la fois la passion de s'enrichir, de gouverner, & d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'état & à son mari était en dépôt en plusieurs endroits, & sur-tout dans les églises. Le dauphin & les Armagnacs, qui déterrèrent ces trésors, s'en servirent dans le pressant besoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de son fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un soir, en rentrant chez la reine, il trouva le seigneur de Boisbourdon qui en revenait; il le fait prendre sur le champ. On lui donne la question, &, cousu dans un sac, on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine prisonnière à Blois, de-là à Tours, sans qu'elle puisse voir son mari. Ce fut cet accident, & non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France sur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le secours du duc de Bourgogne. Ce prince saisit cette occasion d'établir son autorité sur de nouveaux désastres.

Reine-mère coupable, punie, & qui se venge.

1418. Il enlève la reine à Tours, ravage tout sur son passage, & conclut enfin sa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. Henri V assemble enfin vingt-cinq mille hommes, & débarque une seconde fois en Normandie. Il avance

du côté de Paris, tandis que le duc Jean de Bourgogne eſt aux portes de cette ville, dans laquelle un roi inſenſé eſt en proie à toutes les ſéditions. La faction du duc de Bourgogne y maſſacre en un jour le connétable d'Armagnac, les archevêques de Reims & de Tours, cinq évêques, l'abbé de Saint-Denis, & quarante magiſtrats. La reine & le duc de Bourgogne font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, & Henri V eſt déjà maître de toute la Normandie. Le parti qui tenait pour le roi, la reine, le duc de Bourgogne, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois; & la fourberie eſt égale de tous côtés.

Le jeune dauphin, gouverné alors par Tanneguy du Châtel, ménage enfin cette funeſte entrevue avec le duc de Bourgogne ſur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. Tanneguy du Châtel y aſſaſſine le duc de Bourgogne aux yeux du dauphin. Ainſi le meurtre du duc d'Orléans eſt vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'aſſaſſinat était joint à la violation de la foi publique.

1419. Le dauphin aſſaſſine le duc de Bourgogne.

On ſerait preſque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ſes meſures pour en ſoutenir les ſuites. Philippe-le-bon, nouveau duc de Bourgogne, ſucceſſeur de ſon père, devint un ennemi néceſſaire du dauphin par devoir & par politique. La reine ſa mère outragée devint une marâtre implacable; & le roi anglais, profitant de tant d'horreurs, diſait que DIEU l'amenait par la main

pour punir les Français. Iſabelle de Bavière & le nouveau duc Philippe conclurent à Troyes une paix plus funeſte que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna Catherine, fille de Charles VI, pour épouſe au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

1420.

Le dauphin déshérité.

Il fut ſtipulé dès-lors même que Henri V ſerait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reſte de la vie malheureuſe du roi de France, devenu entièrement imbécille. Enfin le contrat portait qu'on pourſuivrait ſans relâche celui qui ſe diſait dauphin de France. Iſabelle de Bavière conduiſit ſon malheureux mari & ſa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. Henri, devenu roi de France, entra dans Paris paiſiblement, & y régna ſans contradiction, tandis que Charles VI était enfermé avec ſes domeſtiques à l'hôtel de Saint-Paul, & que la reine Iſabelle de Bavière commençait déjà à ſe repentir.

Condamné au parlement.

Philippe, duc de Bourgogne, fit demander ſolennellement juſtice du meurtre de ſon père aux deux rois, à l'hôtel de Saint-Paul, dans une aſſemblée de tout ce qui reſtait de grands. Le procureur-général de Bourgogne, Nicolas Raulin, un docteur de l'univerſité, nommé Jean Larcher, accuſent le dauphin. Le premier préſident du parlement de Paris & quelques députés de ſon corps aſſiſtaient à cette aſſemblée. L'avocat-général Marigny prend des concluſions contre l'héritier & le défenſeur de la couronne, comme s'il parlait contre un aſſaſſin ordinaire. Le parlement fait

citer le dauphin à ce qu'on appelle la table de marbre. C'était une grande table qui ſervait du temps de ſaint Louis à recevoir les redevances en nature des vaſſaux de la tour du louvre, & qui reſta depuis comme une marque de juridiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le préſident Hénaut, qui n'avait pas le courage du préſident de Thou, a voulu déguiſer ce fait; il n'eſt que trop avéré (*).

C'était une de ces queſtions délicates & difficiles à réſoudre, de ſavoir par qui le dauphin devait être jugé, ſi on pouvait détruire la loi ſalique, ſi le meurtre du duc d'Orléans n'ayant point été vengé, l'aſſaſſinat du meurtrier devait l'être. On a vu long-temps après en Eſpagne Philippe II faire périr ſon fils. Coſme I, duc de Florence, tua l'un de ſes enfans qui avait aſſaſſiné l'autre. Ce fait eſt très-vrai; on a conteſté très-mal à propos à Varillas cette aventure; le préſident de Thou fait aſſez entendre qu'il en fut informé ſur les lieux. Le czar Pierre a fait de nos jours condamner ſon fils à la mort; exemples affreux, dans leſquels il ne s'agiſſait pas de donner l'héritage du fils à un étranger!

Le roi d'Angleterre règne en France.

Voilà donc la loi ſalique abolie, l'héritier du trône déshérité & proſcrit, le gendre régnant paiſiblement, & enlevant l'héritage de ſon beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre Guillaume, prince d'Orange,

---

(*) L'archevêque de Reims, des Urſins, l'avoue dans ſon hiſtoire. Voyez le chapitre 85 de l'hiſtoire du parlement de Paris.

étranger, déposséder le père de sa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, si les successeurs de Henri V avaient soutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un seul historien qui ne trouvât leur cause juste? Mézerai n'eût point dit en ce cas que Henri V mourut des hémorrhoïdes, en punition de s'être assis sur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles sur bulles? n'auraient-ils pas été les oints du Seigneur? la loi salique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère? Que de bénédictins auraient présenté aux rois de la race de Henri V de vieux diplomes contre cette loi salique! que de beaux esprits l'eussent tournée en ridicule! que de prédicateurs eussent élevé jusqu'au ciel Henri V, vengeur de l'assassinat, & libérateur de la France!

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraissait qu'un exilé. Henri V, roi de France & d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encore de nouveaux subsides & de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de sa liberté, que son roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; & après s'être épuisée pour affermir son roi dans Paris, elle eût été réduite en servitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, & que son roi aurait eues dans sa main.

Le roi d'Angleterre à Saint-Denis.

Cependant Henri V retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des trésors & des armées;

il était jeune encore. Tout faisait croire que le trône de France passait pour toujours à la maison de Lancastre. La destinée renversa tant de prospérité & d'espérances : Henri V fut attaqué d'une fistule. On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de son siècle causa sa mort. Il expira au château de 1422.
Vincennes, à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut exposé à Saint-Denis, comme celui d'un roi de France, & ensuite porté à Vestminster parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI, à qui on avait encore laissé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après sa triste vie, après avoir passé trente années dans des rechûtes continuelles de frénésie. Il mourut le plus malheureux des rois, & le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de Henri V, le duc de Betfort, fut le seul qui assista à ses funérailles. On n'y vit aucun seigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre ; & le duc de Bourgogne ne voulait pas céder le pas au duc de Betfort : il fallait bien pourtant lui céder tout. Betfort fut déclaré régent de France, & on proclama roi à Paris & à Londres Henri VI, fils de Henri V, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même jusqu'à Londres des députés pour prêter serment de fidélité à cet enfant.

CHAPITRE LXXX.

De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle & de Jacques Cœur.

Ce débordement de l'Angleterre en France fut enfin ſemblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de Louis VIII; mais il fut plus long & plus orageux. Il fallut que Charles VII regagnât pied à pied ſon royaume. Il avait à combattre le régent Betfort, auſſi abſolu que Henri V, & le duc de Bourgogne, devenu l'un des plus puiſſans princes de l'Europe par l'union du Hainaut, du Brabant & de la Hollande à ſes domaines. Les amis de Charles VII étaient pour lui auſſi dangereux que ſes ennemis. La plupart abuſaient de ſes malheurs au point que le comte de Richemont, ſon connétable, frère du duc de Bretagne, fit étrangler deux de ſes favoris.

On peut juger de l'état déplorable où Charles était réduit, par la néceſſité où il fut de baiſſer dans les pays de ſon obéiſſance la livre numéraire qui valait plus de 8 de nos livres à la fin du règne de Charles V, à moins de $\frac{15}{100}$ de ces mêmes livres actuelles; en ſorte qu'elle ne déſignait alors qu'un 50e de la valeur qu'elle avait déſignée peu d'années auparavant.

Qu'était la pucelle d'Orléans.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé Baudricourt, crut trouver dans

une jeune ſervante d'un cabaret de Vaucouleurs un perſonnage propre à jouer le rôle de guerrière & d'inſpirée. Cette Jeanne d'Arc, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune ſervante d'hôtellerie, « robuſte, montant chevaux à poil, comme » dit Monſtrelet, & faiſant autres apertiſes que jeunes » filles n'ont point accoutumé de faire ». On la fit paſſer pour une bergère de dix-huit ans. Il eſt cependant avéré, par ſa propre confeſſion, qu'elle avait alors vingt-ſept années. Elle eut aſſez de courage & aſſez d'eſprit pour ſe charger de cette entrepriſe, qui devint héroïque. On la mena devant le roi, à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, & par une partie des docteurs de l'univerſité, & quelques conſeillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inſpirée; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes aſſez habiles pour entrer dans cet artifice: le vulgaire le crut, & ce fut aſſez.

Les Anglais aſſiégeaient alors la ville d'Orléans, 1429.
la ſeule reſſource de Charles; & étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du ſecours dans la place. Elle parle aux ſoldats de la part de DIEU, & leur inſpire ce courage d'enthouſiaſme qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête, & délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à Charles qu'elle le fera ſacrer dans Reims, & accomplit ſa promeſſe, l'épée à la main. Elle aſſiſta au

ſacre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le ſacre du roi qui rendait ſa perſonne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime, & chaſſer l'étranger; mais l'inſtrument de ces merveilles, Jeanne d'Arc, fut bleſſée & priſe en défendant Compiègne. Un homme tel que le Prince noir eût honoré & reſpecté ſon courage. Le régent Betfort crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes Anglais. Elle avait feint un miracle, Betfort feignit de la croire ſorcière. Mon but eſt toujours d'obſerver l'eſprit du temps; c'eſt lui qui dirige les grands évènemens du monde. L'univerſité de Paris préſenta requête contre Jeanne d'Arc, l'accuſant d'héréſie & & de magie. Ou l'univerſité penſait ce que le régent voulait qu'on crût; ou, ſi elle ne le penſait pas, elle commettait une lâcheté déteſtable. Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen, par Cauchon, évêque de Beauvais, cinq autres évêques français, un ſeul évêque d'Angleterre, aſſiſtés d'un moine dominicain, vicaire de l'inquiſition, & par des docteurs de l'univerſité. Elle fut qualifiée « de » ſuperſtitieuſe, devinereſſe du diable, blaſphémereſſe en DIEU, & en ſes ſaints & ſaintes, errant » par moult de fors en la foi de CHRIST ». Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain & à l'eau dans une priſon perpétuelle. Elle fit à ſes juges une réponſe digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait oſé aſſiſter au ſacre de Charles

La Pucelle priſonnière, accuſée par la ſorbonne, & condamnée au feu par des évêques français & anglais.

avec

avec son étendard, elle répondit : « Il est juste que » qui a eu part au travail, en ait à l'honneur ».

Enfin, accusée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laissé exprès pour la tenter, ses juges, qui n'étaient pas assurément en droit de la juger, puisqu'elle était prisonnière de guerre, la déclarèrent hérétique, relapse, & firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même. 1431.

Ce n'est pas assez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions, il faut encore ce fanatisme composé de superstition & d'ignorance, qui a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant, les Anglais condamnèrent la princesse de Glocester à faire amende honorable dans l'église de Saint-Paul, & une de ses amies à être brûlée vive, sous prétexte de je ne sais quel sortilége employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de Cobham en qualité d'hérétique; & en Bretagne on fit mourir, par le même supplice, le maréchal de Retz, accusé de magie, & d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur sang de prétendus enchantemens.

Que les citoyens d'une ville immense, où les arts, les plaisirs & la paix règnent aujourd'hui, où la raison même commence à s'introduire, comparent les temps & qu'ils se plaignent s'ils l'osent. C'est une réflexion qu'il faut faire, presqu'à chaque page de cette histoire, Observation.

Dans ces tristes temps, la communication des provinces était si interrompue, les peuples limitrophes étaient si étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière osa, quelques années après la mort de la Pucelle, prendre son nom en Lorraine, & soutenir hardiment qu'elle avait échappé au supplice, & qu'on avait brûlé un fantôme à sa place. Ce qui est plus étrange, c'est qu'on la crut. On la combla d'honneurs & de biens; & un homme de la maison des Armoises l'épousa, en 1436, pensant en effet épouser la véritable héroïne qui, quoique née dans l'obscurité, eût été pour le moins égale à lui par ses grandes actions (*).

Pendant cette guerre, plus longue que décisive, qui causait tant de malheurs, un autre évènement fut le salut de la France. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-bon, mérita ce nom en pardonnant enfin au roi la mort de son père, & en s'unissant avec le chef de la maison contre l'étranger. Il fit, à la vérité, payer cher au roi cet ancien assassinat, en se donnant par le traité toutes les villes sur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier, & le comté de Boulogne. Il se libéra de tout hommage pendant sa vie, & devint un très-grand souverain; mais il eut la générosité de délivrer de sa longue prison de Londres le duc d'Orléans, le fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Il paya sa rançon. On la fait monter à trois

(*) Voyez l'article ARC, JEANNE D'ARC, dans les Questions sur l'Encyclopédie.

cent mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté & l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'est ce même Philippe qui avait, en 1430, institué la toison d'or en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges, faisaient un grand commerce, & répandaient l'abondance dans ses états. La France lui dut enfin sa paix & sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adversites, & malgré les guerres civiles & étrangères.

Philippe-le-bon, père de quinze bâtards.

Charles VII regagna son royaume à-peu-près comme Henri IV le conquit, cent cinquante ans après. Charles n'avait pas, à la vérité, ce courage brillant, cet esprit prompt & actif, & ce caractère héroïque de Henri IV; mais obligé comme lui de ménager souvent ses amis & ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes & d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis Henri IV, par intrigue & par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, & tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faiblesse commune, celle de se livrer trop à l'amour; car l'amour influe presque toujours sur les affaires d'état, chez les princes chrétiens; ce qui n'arrive point dans le reste du monde.

Entrée de Charles VII dans Paris, reçu par les sept péchés mortels.

Charles ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres, allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection & de joie qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, & sept autres figurant les vertus théologales & cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte Saint-Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion, que des bateleurs jouaient sur des tréteaux. Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques; les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'état. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais & Guines, & perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Créci, de Poitiers & d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions de l'Angleterre contribuèrent, autant que Charles VII, à la réunion de la France. Cet Henri VI qui avait porté les deux couronnes, & qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli & détrôné encore.

Etablissemens de Charles VII.

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de Charlemagne. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ces gendarmes devait servir avec six chevaux; de sorte que cette troupe composait neuf mille

cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cent livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cent soixante livres de paye annuelle, & chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient, avait quatre livres de ce temps-là par mois. Il établit aussi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'est-à-dire, environ vingt-quatre des nôtres. Ainsi en temps de paix, il en coûtait environ six millions de notre monnaie présente pour l'entretien des soldats. Les choses ont bien changé dans l'Europe. Cet établissement des archers fait voir que les mousquets n'étaient pas encore d'un fréquent usage. Cet instrument de destruction ne fut commun que du temps de Louis XI.

Troupes réglées.

Outre ces troupes, tenues continuellement sous le drapeau, chaque village entretenait un franc archer exempt de taille ; & c'est par cette exemption, attachée d'ailleurs à la noblesse, que tant de personnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme de nom & d'armes. Les possesseurs des fiefs immédiats furent dispensés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, composé des arrière-petits vassaux, qui resta sujet encore à servir dans les occasions.

Noblesse nouvelle.

On s'étonne qu'après tant de désastres, la France eût tant de ressources & d'argent. Mais un pays riche par ses denrées ne cesse jamais de l'être, quand la culture n'est pas abandonnée. Les guerres civiles

Grand commerce de Jacques Cœur.

ébranlent le corps de l'état, & ne le détruisent point. Les meurtres & les saccagemens qui désolent des familles en enrichissent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour se sauver parmi tant d'orages. Jacques Cœur en est un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embrassé. Il n'y eut depuis lui que Cosme Médici, que nous appelons de Médicis, qui l'égalât. Jacques Cœur avait trois cents facteurs en Italie & dans le levant. Il prêta deux cent mille écus d'or au roi, sans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son industrie était plus utile pendant la paix, que Dunois & la Pucelle ne l'avaient été pendant la guerre. C'est une grande tache peut-être à la mémoire de Charles VII, qu'on ait persécuté un homme si nécessaire. On n'en sait point le sujet : car qui sait les secrets ressorts des fautes & des injustices des hommes ?

Le roi le fit mettre en prison, & le parlement de Paris lui fit son procès. On ne put rien prouver contre lui, sinon qu'il avait fait rendre à un Turc un esclave chrétien, lequel avait quitté & trahi son maître, & qu'il avait fait vendre des armes au soudan d'Égypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permise, & l'autre vertueuse, il fut condamné à perdre tous ses biens. Il trouva dans ses commis plus de droiture que dans les courtisans qui l'avaient perdu. Ils se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrace. On dit que Jacques Cœur alla continuer son commerce en Chypre, & n'eut jamais la faiblesse de

revenir dans son ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'est pas bien avérée.

Au reste, la fin du règne de Charles VII fut assez heureuse pour la France, quoique très-malheureuse pour le roi, dont les jours finirent avec amertume par les rébellions de son fils dénaturé, qui fut depuis le roi Louis XI.

CHAPITRE LXXXI.

Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième & quatorzième siècles.

Je voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs & tant de combats, funestes objets de l'histoire, & lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième siècle, & dans le commencement du quatorzième, il me semble qu'on commençait en Italie, malgré tant de dissentions, à sortir de cette grossièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chûte de l'empire romain. Les arts nécessaires n'avaient point péri. Les artisans & les marchands, que leur obscurité dérobe à la fureur ambitieuse des grands, sont des fourmis qui se creusent des habitations en silence, tandis que les aigles & les vautours se déchirent.

On trouva même, dans ces siècles grossiers, des

inventions utiles, fruits de ce génie de mécanique que la nature donne à certains hommes, très-indépendamment de la philosophie. Le secret, par exemple, de secourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes qu'on nomme *besicles*, est de la fin du treizième siècle. Ce beau secret fut trouvé par Alexandre Spina. Les machines qui agissent par le secours du vent, sont connues en Italie dans le même temps. La Flamma, qui vivait au quatorzième siècle, en parle; & avant lui on n'en parle point. Mais c'est un art connu long-temps auparavant chez les Grecs & chez les Arabes; il en est parlé dans des poètes arabes du septième siècle. La faïence, qu'on faisait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaissait depuis long-temps l'usage des vitres, mais il était fort rare: c'était un luxe de s'en servir. Cet art, porté en Angleterre par les Français, vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les Vénitiens eurent seuls, au treizième siècle, le secret des miroirs de cristal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues: celle de Bologne était fameuse. La merveille plus utile de la boussole était due au seul hasard, & les vues des hommes n'étaient point encore assez étendues pour qu'on fit usage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé & bouilli, est du commencement du quatorzième siècle. Cortusius, historien de Padoue, parle d'un certain Pax, qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que les arts utiles se sont

peu à peu établis, & la plupart par des inventeurs ignorés.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe eût des villes telles que Venise, Gênes, Bologne, Sienne, Pise, Florence. Presque toutes les maisons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre, étaient couvertes de chaume. Il en était même ainsi en Italie, dans les villes moins riches, comme Alexandrie-de-la-paille, Nice-de-la-paille, &c. Villes pauvres.

Quoique les forêts eussent couvert tant de terrains demeurés long-temps sans culture, cependant on ne savait pas encore se garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui sont aujourd'hui dans tous nos appartemens un secours & un ornement. Une famille entière s'assemblait au milieu d'une salle commune enfumée, autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait percer le plafond.

La Flamma se plaint, au quatorzième siècle, selon l'usage des auteurs peu judicieux, que la frugale simplicité a fait place au luxe. Il regrette le temps de Frédéric Barberousse & de Frédéric II, lorsque dans Milan, capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par semaine. Le vin alors était rare, la bougie était inconnue, & la chandelle un luxe. On se servait, dit-il, chez les meilleurs citoyens de morceaux de bois sec allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par semaine; les chemises étaient de serge & non de linge; la dot des bourgeoises les plus considérables était de cent livres tout au plus. Les choses ont bien Disette appelée frugalité.

changé, ajoute-t-il; on porte à préſent du linge; les femmes ſe couvrent d'étoffes de ſoie, & même il y entre quelquefois de l'or & de l'argent; elles ont juſqu'à deux mille livres de dot, & ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il ſe plaint était encore loin à quelques égards de ce qui eſt aujourd'hui le néceſſaire des peuples riches & induſtrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apothicaires, comme un cordial. Toutes les maiſons des particuliers étaient d'un bois groſſier, recouvert d'une eſpèce de mortier qu'on appelle torchis; les portes baſſes & étroites, les fenêtres petites & preſque ſans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées & couvertes de fange, était un luxe; & ce luxe fut défendu par Philippe-le-bel aux bourgeoiſes. On connaît ce règlement fait ſous Charles VI. *Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio;* « Que » perſonne n'oſe donner plus de deux plats avec le » potage ».

Un ſeul trait ſuffira pour faire connaître la diſette d'argent en Ecoſſe & même en Angleterre, auſſi bien que la ruſticité de ces temps-là, appelée ſimplicité. On lit dans les actes publics, que quand les rois d'Ecoſſe venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur aſſignait trente ſchellings par jour, douze pains, douze gâteaux & trente bouteilles de vin.

Luxe chez les ſeigneurs & prélats.

Cependant il y eut toujours chez les ſeigneurs de fief, & chez les principaux prélats, toute la magnifi-

cence que le temps permettait. Elle devait néceſſairement s'introduire chez les poſſeſſeurs des grandes terres. Dès long-temps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domeſtiques & de chevaux. Un concile de Latran, tenu en 1179, ſous Alexandre III, leur reproche que ſouvent on était obligé de vendre les vaſes d'or & d'argent, dans les égliſes des monaſtères, pour les recevoir & pour les défrayer dans leurs viſites. Le cortége des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, & qui par conſéquent n'avait point de terre, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuſe alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands & les petits, entre les riches & les pauvres. Le commerce & l'induſtrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen, qui fait la richeſſe d'une nation. La vaiſſelle d'argent était preſque inconnue dans la plupart des villes. Muſſus, écrivain lombard du quatorzième ſiècle, regarde comme un grand luxe les fourchettes, les cuillers & les taſſes d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix perſonnes à nourrir avec deux chevaux, eſt obligé de dépenſer par an juſqu'à trois cents florins d'or. C'était tout au plus deux mille livres de la monnaie de France, courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucoup d'endroits

Usure énorme en usage, preuve de misère, & misère preuve de sottise.

d'Italie, & bien plus en France aux douzième, treizième & quatorzième siècles. Les Florentins, les Lombards, qui faisaient seuls le commerce en France & en Angleterre, les juifs leurs courtiers, étaient en possession de tirer des Français & des Anglais vingt pour cent par an, pour l'intérêt ordinaire du prêt. Le haut intérêt de l'argent est la marque infaillible de la pauvreté publique.

Le roi Charles V amassa quelques trésors par son économie, par la sage administration de ses domaines (alors le plus grand revenu des rois), & par des impôts inventés sous Philippe de Valois, qui, quoique faibles, firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son ministre, le cardinal de la Grange, ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces trésors furent dissipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les siens dans Avignon. Le duc d'Anjou, frère de Charles V, alla perdre ceux du roi dans sa malheureuse expédition d'Italie. La France resta dans la misère jusqu'aux derniers temps de Charles VII.

Il n'en était pas ainsi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur sein qu'on jouissait des douceurs de la vie. Les richesses & la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.

CHAPITRE LXXXII.

Sciences & beaux arts, aux treizième & quatorzième siècles.

LA langue italienne n'était pas encore formée du temps de Frédéric II. On le voit par les vers de cet empereur, qui ſont le dernier exemple de la langue romance dégagée de la dureté tudeſque.

Langue romance adoucie.

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Treviſana,
E lou cantar Provenſales,
Las man e cara d'Angles,
E lou donzel de Toſcana.

Ce monument eſt plus précieux qu'on ne penſe, & eſt fort au-deſſus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curioſité groſſière & ſans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'eſt démentie chez aucune des nations dont Frédéric parle. Les Catalanes ſont, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Eſpagne. La nobleſſe françaiſe a les mêmes grâces martiales qu'on eſtimait alors. Une peau douce & blanche, de belles mains, ſont encore une choſe commune en Angleterre. La jeuneſſe a plus d'agrémens en Toſcane qu'ailleurs. Les Génois ont conſervé leur induſtrie,

les Provençaux leur goût pour la poésie & pour le chant. C'était en Provence & en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'est si connu des amateurs de ces recherches que les vers sur les Vaudois de l'année 1100.

Citation essentielle.

Que non voglia maudir, ne jura, ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli suo ennemi,
Loz dison qu'es Vaudes & los feson morir.

Cette citation a encore son utilité, en ce qu'elle est une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs sévères.

Ce jargon se maintint malheureusement tel qu'il était en Provence & en Languedoc, tandis que sous la plume de Pétrarque la langue italienne atteignit à cette force & à cette grâce qui, loin de dégénérer, se perfectionna encore. L'italien prit sa forme à la fin du treizième siècle, du temps du bon roi Robert, grand-père de la malheureuse Jeanne. Déjà le Dante, Florentin, avait illustré la langue toscane par son poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie;* ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-dessus du mauvais goût de son siècle & de son sujet, & rempli de morceaux écrits aussi purement que s'ils étaient du temps de l'Arioste & du Tasse. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction gibeline, persécuté par Boniface VIII & par Charles de Valois, ait dans

ſon poëme exhalé ſa douleur ſur les querelles de l'empire & du ſacerdoce. Qu'il ſoit permis d'inſérer ici une faible traduction d'un des paſſages du Dante, concernant ces diſſentions. Ces monumens de l'eſprit humain délaſſent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre. Le Dante.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux ſoleils les flambeaux luire au monde,
Qui ſans ſe nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enſeignaient les chemins,
Et nous montraient de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits & l'intervalle.
Ce temps n'eſt plus, & nos cieux ont changé.
L'un des ſoleils de vapeurs ſurchargé,
En s'échappant de ſa ſainte carrière,
Voulut de l'autre abſorber la lumière.
La règle alors devint confuſion;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre uſurpée,
Voulut porter la houlette & l'épée.

Après le Dante, Pétrarque, né en 1304 dans Arezzo, patrie de Gui Arétin, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était ſuſceptible. On trouve dans ces deux poètes, & ſur-tout dans Pétrarque, un grand nombre de ces traits ſemblables à ces beaux ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité & la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au deſir de vous faire connaître, autant que je le puis, le genre dans lequel il écrivait. Pétrarque.

Voici à-peu-près le commencement de ſa belle ode à la fontaine de Vaucluſe, en vers croiſés :

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux, dont le feuillage,
Agité par les zéphyrs,
La couvrit de ſon ombrage,
Qui rappelle mes ſoupirs,
En rappelant ſon image;
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je ſuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle;
Fleurs qu'elle embelliſſait quand vous touchiez ſon ſein,
Roſſignol dont la voix eſt moins douce & moins belle,
Air devenu plus pur, adorable ſéjour,
Immortaliſé par ſes charmes,
Lieux dangereux & chers, où de ſes tendres armes
L'Amour a bleſſé tous mes ſens;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces, qu'on appelle *Canzoni*, ſont regardées comme ſes chefs-d'œuvre. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortaliſa la fontaine de Vaucluſe, Laure & lui-même. S'il n'avait point aimé, il ſerait beaucoup moins connu. Quelque imparfaite que ſoit cette imitation, elle fait entrevoir la diſtance immenſe qui était alors entre les Italiens & toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de Pétrarque, de cette douceur & de cette molleſſe élégante qui fait ſon caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit

dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de son siècle payait à son génie alors unique, mais surpassé depuis par l'Arioste & par le Tasse. Je ne passerai pas sous silence que sa famille avait été bannie de Toscane, & dépouillée de ses biens, pendant les dissentions des Guelfes & des Gibelins, & que les Florentins lui députèrent Bocace, pour le prier de venir honorer sa patrie de sa présence, & y jouir de la restitution de son patrimoine. La Grèce, dans ses plus beaux jours, ne montra jamais plus de goût & plus d'estime pour les talens.

Ce Bocace fixa la langue toscane; il est encore le premier modèle en prose pour l'exactitude & pour la pureté du style, ainsi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, jusqu'aux Grecs même, ont changé leur idiome. Bocace.

Il y eut une suite non interrompue de poètes italiens qui ont tous passé à la postérité; car le Pulci écrivit après Pétrarque. Le Boyardo, comte de Scandiano, succéda au Pulci, & l'Arioste les surpassa tous par la fécondité de son imagination. N'oublions pas que Pétrarque & Bocace avaient célébré cette infortunée Jeanne de Naples, dont l'esprit cultivé sentait tout leur mérite, & qui fut même une de leurs disciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les charmes faisaient oublier les temps cri-

minels de ſon premier mariage. Ses mœurs, changées par la culture de l'eſprit, devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ſes jours.

Les beaux arts, qui ſe tiennent comme par la main, & qui d'ordinaire périſſent & renaiſſent enſemble, ſortaient en Italie des ruines de la barbarie.

Cimmabué.

Cimmabué, ſans aucun ſecours, était comme un nouvel inventeur de la peinture, au treizième ſiècle. Le Giotto fit des tableaux qu'on voit encore avec plaiſir. Il reſte ſur-tout de lui cette fameuſe peinture qu'on a miſe en moſaïque, & qui repréſente le premier apôtre marchant ſur les eaux; on la voit au-deſſus de la grande porte de Saint-Pierre de Rome. Brunelleſchi commença à réformer l'architecture gothique. Gui d'Arezzo, long-temps auparavant, avait inventé les nouvelles notes de la muſique, à la fin de l'onzième ſiècle, & rendu cet art plus facile & plus commun.

Toſcans nos maîtres.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toſcans. Ils firent tout renaître par leur ſeul génie, avant que le peu de ſcience qui était reſté à Conſtantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; & parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer Boniface VIII ſur ſon exaltation, on compta dix-huit Florentins. On voit par-là que ce n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient preſqu'aucune teinture des vé-

ritables ſciences ; & c'eſt des Arabes que l'on tenait le peu de phyſique & de mathématique que l'on ſavait alors.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſentions & des guerres; mais Lucrèce, chez les Romains, avait fait ſon poëme de la nature; Virgile, ſes bucoliques; Cicéron, ſes livres de philoſophie, dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, & dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne & qui trouble la terre. Remarque.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. Saint Bernard & Abélard, en France, au douzième ſiècle, auraient pu être regardés comme de beaux eſprits; mais leur langue était un jargon barbare, & ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du temps. La rime, à laquelle on aſſujettit ces hymnes latines des douzième & treizième ſiècles, eſt le ſceau de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'Horace chantait les jeux ſéculaires. La théologie ſcolaſtique, fille bâtarde de la philoſophie d'Ariſtote, mal traduite & méconnue, fit plus de tort à la raiſon & aux bonnes études, que n'en avaient fait les Huns & les Vandales. Langue françaiſe alors jargon groſſier.

L'art des Sophocle n'exiſtait point; on ne connut d'abord en Italie que des repréſentations naïves de quelques hiſtoires de l'ancien & du nouveau Teſta- Farces ſaintes.

ment ; & c'eſt de là que la coutume de jouer les myſtères paſſa en France. Ces ſpectacles étaient originaires de Conſtantinople. Le poète ſaint Grégoire de Nazianze les avait introduits pour les oppoſer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs & des anciens Romains ; & comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuſes, & leurs théâtres une choſe ſacrée, Grégoire de Nazianze & ſes ſucceſſeurs firent des tragédies ſaintes ; mais malheureuſement le nouveau théâtre ne l'emporta pas ſur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta ſur celle des Gentils. Il eſt reſté, de ces pieuſes farces, des théâtres ambulans que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de ſolennités, ils repréſentent la naiſſance & la mort de JÉSUS-CHRIST. La populace des nations ſeptentrionales adopta auſſi bientôt ces uſages. On a depuis traité ces ſujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *oratorio ;* & enfin les Français ont mis ſur la ſcène des chefs-d'œuvre de l'ancien Teſtament.

Les confrères de la paſſion, en France, vers le ſeizième ſiècle, firent paraître JÉSUS-CHRIST ſur la ſcène. Si la langue françaiſe avait été alors auſſi majeſtueuſe qu'elle était naïve & groſſière, ſi parmi tant d'hommes ignorans & lourds il s'était trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres juifs, & condamné par un préteur romain, eût pu fournir un ouvrage ſublime ; mais il eût fallu un temps éclairé, & dans ce

temps éclairé on n'eût pas permis ces repréſentations.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'orient; & puiſque les poéſies du perſan Sadi ſont encore aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de Pétrarque, & il a autant de réputation que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs ſouverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du ſoleil & de la lune. L'eſprit de ſervitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, & celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Les Orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſociété. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude, où ils paſſent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de Démoſthène & de Cicéron. Qui aurait-on eu à perſuader en orient? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière; ils peignent avec la parole: & quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques & incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce paſſage de Sadi, que j'avais traduit en vers blancs, & qui reſſemble à quelques paſſages des prophètes hébreux. C'eſt une peinture de la grandeur de DIEU;

Beaux arts dans l'Aſie.

lieu commun, à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perſe.

Traduction de Sadi.

Il ſait diſtinctement ce qui ne fut jamais,
De ce qu'on n'entend point ſon oreille eſt remplie.
Prince, il n'a pas beſoin qu'on le ſerve à genoux.
Juge, il n'a pas beſoin que ſa loi ſoit écrite.
De l'éternel burin de ſa prévifion
Il a tracé nos traits dans le ſein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le ſoleil;
Il ſème de rubis les maſſes des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eau; de l'une il fait un homme;
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être au ſon de ſa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'inſtant l'univers va rentrer
Dans les immenſités de l'eſpace & du vide;
Qu'il parle, & l'univers repaſſe en un clin-d'œil
Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainſi cultivées ſur les bords du Tigre & de l'Euphrate, c'eſt une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le ſuperflu qu'après le néceſſaire; mais ce néceſſaire manquait encore dans preſque toute l'Europe. Que connaiſſait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Eſpagne & dans la Lombardie ſeptentrionale? les coutumes barbares & féodales, auſſi incertaines que tumultueuſes, les duels, les tournois, la théologie ſcolaſtique & les ſortiléges.

Sottiſes d'Europe.

On célébrait toujours dans pluſieurs égliſes la fête de l'âne, ainſi que celle des innocens & des fous. On

amenait un âne devant l'autel, & on lui chantait pour antienne, *Amen, Amen, Asine; eh eh eh, sire âne, eh eh eh, sire âne.*

Du Cange & ses continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuscrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit asinus,
Pulcher & fortissimus.

Eh, sire âne! çà, chantez;
Belle bouche, rechignez,
Vous aurez du foin assez.

Une fille représentant la mère de DIEU allant en Égypte, montée sur cet âne, & tenant un enfant entre ses bras, conduisait une longue procession; & à la fin de la messe, au lieu de dire *Ite, missa est*, le prêtre se mettait à braire trois fois de toutes ses forces, & le peuple répondait par les mêmes cris. Fête de l'âne.

Cette superstition de sauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'aux treizième & au quatorzième siècles, quelques italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta JÉSUS-CHRIST avait marché sur la mer, & était venu jusque sur les bords de l'Adige, par le golfe de Venise; que JÉSUS-CHRIST lui avait assigné un pré pour sa pâture, qu'il y avait vécu long-temps, qu'il y était mort. On enferma ses os dans un âne artificiel qui fut déposé dans l'église de Notre-Dame des Orgues, sous la garde

de quatre chanoines; ces reliques furent portées en procession, trois fois l'année, avec la plus grande solennité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape Boniface VIII, voyant que la procession de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maison de la vierge Marie en attirerait davantage, & ne se trompa point; il autorisa cette fable de son autorité apostolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché sur la mer, de Jérusalem jusqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maison de Marie avait été transportée de Nazareth à Loretto. La petite maison fut bientôt enfermée dans une église superbe; les voyages des pélerins, & les présens des princes, rendirent ce temple aussi riche que celui d'Ephèse. Les Italiens s'enrichissaient du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embrassait la superstition pour elle-même, & seulement en s'abandonnant à l'instinct grossier & à l'esprit du temps. Vous avez observé plus d'une fois que ce fanatisme auquel les hommes ont tant de penchant, a toujours servi non-seulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'esprit; & la superstition, en l'aveuglant, inspire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans plusieurs villes sur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la crosse à la main, donnant des bénédictions & des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-

patentes. C'était dans ſon origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, & ce fut enſuite un fou de cour qui prenait un droit ſur les filous & ſur les *filles* publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artiſans, de bourgeois, de femmes : les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en myſtères ſacrés ; & c'eſt de-là que vient la ſociété des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres.

La plus mépriſable de toutes ces confréries fut celle des flagellans, & ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'inſolence de quelques prêtres qui s'aviſèrent d'abuſer de la faibleſſe des pénitens publics, juſqu'à les fuſtiger. On voit encore un reſte de cet uſage dans les baguettes dont ſont armés les pénitenciers à Rome ; enſuite les moines ſe fuſtigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à DIEU que le dos cicatriſé d'un moine. Pierre Damien, dans l'onzième ſiècle, excita les ſéculiers même à ſe fouetter tout nus. On vit, en 1260, pluſieurs confréries de pélerins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent enſuite une partie de l'Europe. Cette aſſociation fit même une ſecte qu'il fallut enfin diſſiper. Flagellans.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en ſe fuſtigeant, des fous marchaient dans preſque toutes les villes à la tête des proceſſions, avec une robe pliſſée, des grelots, une marotte ; & la mode s'en eſt encore conſervée dans les villes des Pays-Bas, & en Allemagne. Nos nations ſeptentrionales avaient pour

toute littérature en langue vulgaire les farces nommées moralités, ſuivies de celles de la mère ſotte & du prince des ſots.

Révélations, ſortiléges.

On n'entendait parler que de révélations, de poſſeſſions, de maléfices. On oſe accuſer la femme de Philippe III d'adultère, & le roi envoie conſulter une béguine pour ſavoir ſi ſa femme eſt innocente ou coupable. Les enfans de Philippe-le-bel font entre eux une aſſociation par écrit, & ſe promettent un ſecours mutuel contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une ſorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI eſt attribuée à un ſortilége, & on fait venir un magicien pour le guérir. La princeſſe de Glocester, en Angleterre, eſt condamnée à faire amende honorable devant l'égliſe de Saint-Paul, ainſi qu'on l'a déjà remarqué ; & une baronne du royaume, ſa prétendue complice, eſt brulée vive comme ſorcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient ſur les premières perſonnes des royaumes de l'Europe, on voit aſſez à quoi étaient expoſés les ſimples citoyens. C'était encore-là le moindre des malheurs.

Barbarie & misère.

L'Allemagne, la France, l'Eſpagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante était abſolument ſans police. Les bourgades murées de la Germanie & de la France furent ſaccagées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Eſpagne était encore partagée entre les chrétiens

& les mahométans arabes ; & chaque parti était déchiré ſouvent par des guerres inteſtines. Enfin, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard III, de Louis de Bavière, de Clément VI, une peſte générale enlève ce qui avait échappé au glaive & à la misère.

Immédiatement avant ces temps du quatorzième ſiècle, on a vu les croiſades dépeupler & appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croiſades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de Charlemagne, ils ne ſont pas moins malheureux, & ſont encore plus groſſiers. La comparaiſon de ces ſiècles avec le nôtre (quelques perverſités & quelques malheurs que nous puiſſions éprouver) doit nous faire ſentir notre bonheur, malgré ce penchant preſqu'invincible que nous avons à louer le paſſé aux dépens du préſent.

Grands hommes qui ne peuvent corriger leur ſiècle.

Il ne faut pas croire que tout ait été ſauvage : il y eut de grandes vertus dans tous les états, ſur le trône & dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les eccléſiaſtiques ; mais ni un ſaint Louis ni un ſaint Ferdinand ne purent guérir les plaies du genre humain. La longue querelle des empereurs & des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les Céſars de l'Allemagne & contre les pontifes romains, les ſchiſmes fréquens, & enfin le grand ſchiſme d'occident, ne permirent pas à des papes élus dans le trouble d'exercer des vertus que des temps paiſibles leur auraient inſpirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne ſe pas étendre juſqu'à eux ? Tout homme eſt formé par ſon ſiècle ; bien peu s'élèvent au-deſſus

des mœurs du temps. Les attentats dans lesquels plusieurs papes furent entraînés, leurs scandales autorisés par un exemple genéral, ne peuvent pas être ensevelis dans l'oubli. A quoi sert la peinture de leurs vices & de leurs désastres ? à faire voir combien Rome est heureuse depuis que la décence & la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les vicissitudes recueillies dans cet Essai sur les mœurs, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuse, jusqu'à ce que les lois & le pouvoir législatif aient eté établis sans contradiction ?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de désordres, quelques bons esprits nés dans les ténèbres des nations septentrionales ne purent y attirer les sciences & les arts.

Charles V le sage, digne d'un meilleur temps.

Le roi de France Charles V qui rassembla environ neuf cents volumes, cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par Nicolas V, encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuses compositions de ce temps. C'est faire un amas de cailloux tirés d'antiques masures quand on est entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Pise un astrologue ; & Catherine, fille de cet astrologue, qui écrivit en français, prétend que Charles disait : « Tant que doctrine sera honorée en ce royaume, il » continuera à prospérité ». Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays

dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, ſans commerce, ſans police, ſans coutumes écrites, & gouverné par mille coutumes différentes; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'Oui ou d'Oil, & l'autre la langue d'Oc, pouvait-il n'être pas barbare? La nobleſſe françaiſe eut ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand Charles de Valois, frère de Philippe-le-bel, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans même prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grâce à cette maſcarade, & juſtifiaient ce qu'avait dit Frédéric II: *Plas me el cavalier Frances.* Il eût mieux valu connaître alors la diſcipline militaire; la France n'eût pas été la proie de l'étranger ſous Philippe de Valois, Jean & Charles VI. Mais comment était-elle plus familière aux Anglais? c'eſt peut-être que combattant loin de leur patrie, ils ſentaient plus le beſoin de cette diſcipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille & plus réfléchi.

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchiſſemens, priviléges des villes, états-généraux.

De l'anarchie générale de l'Europe, de tant de déſaſtres même, naquit le bien ineſtimable de la liberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales & tant d'autres cités.

Servitude établie dans preſque toute l'Europe.

Vous avez déjà obſervé que dans les commencemens de l'anarchie féodale preſque toutes les villes étaient peuplées plutôt de ſerfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puiſſent poſſéder des terres, & où les habitans appartiennent à leur ſeigneur, qui a ſur eux droit de vie & de mort. Il en fut de même en Allemagne & en France. Les empereurs commencèrent par affranchir pluſieurs villes, & dès le treizième ſiècle, elles s'unirent pour leur défenſe commune contre les ſeigneurs de châteaux qui ſubſiſtaient de brigandage.

Louis-le-gros, en France, ſuivit cet exemple dans ſes domaines, pour affaiblir des ſeigneurs qui lui faiſaient la guerre. Les ſeigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi ſoutenir en Paleſtine l'honneur de la chevalerie.

Servitude abolie en quelques pays.

Enfin, en 1167, le pape Alexandre III déclare, au nom du concile, que tous les chrétiens devaient

être exempts de la ſervitude. Cette loi ſeule doit rendre ſa mémoire chère à tous les peuples; ainſi que ſes efforts pour ſoutenir la liberté de l'Italie doivent rendre ſon nom précieux aux Italiens.

C'eſt en vertu de cette loi que, long-temps après, le roi Louis Hutin, dans ſes chartes, déclara que tous les ſerfs qui reſtaient encore en France devaient être affranchis, parce que c'eſt, dit-il, le royaume des Francs. Il faiſait, à la vérité, payer cette liberté; mais pouvait-on l'acheter trop cher?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés & très-difficilement dans leur droit naturel. Louis Hutin ne put forcer les ſeigneurs ſes vaſſaux à faire pour les ſujets de leurs domaines ce qu'il faiſait pour les ſiens. Les cultivateurs, les bourgeois même reſtèrent encore long-temps hommes de *poeſt*, hommes de puiſſance, attachés à la glèbe, ainſi qu'ils le ſont encore en pluſieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère, en France, que du temps de Charles VII, que la ſervitude fut abolie dans les principales villes. Enfin il eſt ſi difficile de faire bien, qu'en 1778, temps auquel je revois ce chapitre, il eſt encore quelques cantons en France où le peuple eſt eſclave; &, ce qui eſt auſſi horrible que contradictoire, eſclave de moines.

Le monde avec lenteur marche vers la ſageſſe.

Avant Louis Hutin les rois anoblirent quelques citoyens. Philippe-le-hardi, fils de ſaint Louis, anoblit Raoul, qu'on appelait Raoul l'orfèvre, non que Anobliſſemens.

ce fût un ouvrier ; son anobliſſement eût été ridicule ; c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait orfèvres ces dépoſitaires, ainſi qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France : & ſaint Louis anoblit, ſans doute, ſon chirurgien la Broſſe, puiſqu'il le fit ſon chambellan.

Tiers-état appelé aux parlemens du royaume.

Les communautés des villes avaient commencé en France, ſous Philippe-le-bel, en 1301, à être admiſes dans les états-généraux, qui furent alors ſubſtitués aux anciens parlemens de la nation, compoſés auparavant des ſeigneurs & des prélats. Le tiers-état y forma ſon avis ſous le nom de requête ; cette requête fut préſentée à genoux. L'uſage a toujours ſubſiſté que les députés du tiers-état parlaſſent aux rois, un genou en terre, ainſi que les gens du parlement, du parquet, & le chancelier même, dans les lits de juſtice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'oppoſer aux prétentions du pape Boniface VIII. Il faut avouer qu'il était triſte pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'état ; l'un compoſé des ſeigneurs des fiefs, qui ne faiſaient pas la cinq-millième partie de la nation ; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, & qui, par ſon inſtitution ſacrée, eſt deſtiné à un miniſtère ſupérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien juſque-là. C'était une des véritables raiſons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute induſtrie. Si en Hollande & en Angleterre le corps de l'état n'était formé que de

de barons séculiers & eccléſiaſtiques, ces peuples n'auraient pas, dans la guerre de 1701, tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Veniſe, à Gênes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais eſclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord; les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la république. Ce qu'il y a d'affreux, c'eſt qu'il eſt reſté encore en France trop de ſerfs de glèbe.

Philippe-le-bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnaies, ſa perſécution contre les Templiers, & une animoſité peut-être trop acharnée contre Boniface VIII & contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appelant le tiers-état aux aſſemblées générales de la France.

Il eſt eſſentiel de faire ſur les états-généraux de France une remarque que nos hiſtoriens auraient dû faire: c'eſt que la France eſt le ſeul pays du monde où le clergé faſſe un ordre de l'état. Par-tout ailleurs les prêtres ont du crédit, des richeſſes; ils ſont diſtingués du peuple par leurs vêtemens; mais ils ne compoſent point un ordre légal, une nation dans la nation. Ils ne ſont ordre de l'état ni à Rome ni à Conſtantinople. Ni le pape ni le grand turc n'aſſemblent jamais le clergé, la nobleſſe & le tiers-etat. L'*Uléma*, qui eſt le clergé des Turcs, eſt un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un

ordre de la nation. En Angleterre, les évêques ſiégent en parlement, mais ils y ſiégent comme barons & non comme prêtres. Les évêques, les abbés ont ſéance à la diète d'Allemagne, mais c'eſt en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France eſt la ſeule où l'on diſe, le clergé, la nobleſſe & le peuple.

Les communes en Angleterre.

La chambre des communes en Angleterre commençait à ſe former dans ces temps-là, & prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainſi le chaos du gouvernement commençait à ſe débrouiller preſque par-tout, par les malheurs même que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occaſionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté & tant de droits, ne purent de long-temps ſortir de la barbarie où l'abrutiſſement, qui naît d'une longue ſervitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus induſtrieux. Les guerres cruelles d'Edouard III & de Henri V plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'eſclavage, & il ne reſpira que dans les dernières années de Charles VII. Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le règne de Henri V. Son ſort fut moins à plaindre en Allemagne, du temps de Venceſlas & de Sigiſmond, parce que les villes impériales étaient déjà puiſſantes.

CHAPITRE LXXXIV.

Tailles & monnaies.

Le tiers-état ne servit, en 1345, aux états tenus par Philippe de Valois, qu'à donner son consentement au premier impôt des aides & des gabelles ; mais il est certain que si les états avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité ; car immédiatement après le gouvernement de ce même Philippe de Valois, devenu odieux par la fausse monnaie, & décrédité par ses malheurs, les états de 1355, dont nous avons déjà parlé, nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, & comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine : voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ses besoins, ses ressources & ses forces, a toujours laissé les états-généraux destitués de cet esprit de suite, & de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils se demandaient les lois & les usages, au lieu d'en faire ; ils étaient étonnés & incertains. Les parlemens d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives ; ils se sont établis & maintenus dans le droit d'être un corps nécessaire,

France sans lois.

repréſentant la nation. C'eſt là qu'on connaît ſur-tout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement eſt devenu entièrement différent; il était alors tout ſemblable. Les états d'Aragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne avaient encore de plus grands priviléges.

Subſides noblement accordés.

Les états-généraux de France, ou plutôt de la partie de la France qui combattait pour ſon roi Charles VII, contre l'uſurpateur Henri V, lui accordèrent généreuſement une taille générale, en 1426, dans le fort de la guerre, dans la diſette, dans le temps même où l'on craignait de laiſſer les terres ſans culture. (Ce ſont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état). Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines; mais il ne reſtait preſque plus de domaines à Charles VII; &, ſans les braves guerriers qui ſe ſacrifièrent pour lui & pour la patrie, ſans le connétable de Richemont qui le maîtriſait, mais qui le ſervait à ſes dépens, il était perdu.

Tailles anciennes.

Bientôt après, les cultivateurs, qui avaient payé auparavant des tailles à leurs ſeigneurs dont ils avaient été ſerfs, payèrent ce tribut au roi ſeul dont ils furent ſujets. Ce n'eſt pas que les rois n'euſſent auſſi levé des tailles, même avant ſaint Louis, dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de pain & vin payée d'abord en nature, & enſuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'uſage des collecteurs, de marquer ſur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné: rien n'était plus

rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes même des villes n'étaient point écrites; & ce fut ce même Charles VII qui ordonna qu'on les rédigeât, en 1454, lorsqu'il eut remis dans le royaume la police & la tranquillité, dont il avait été privé depuis si long-temps, & lorsqu'une si longue suite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je considère donc ici en général le sort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'est au genre-humain qu'il eût fallu faire attention dans l'histoire. C'est-là que chaque écrivain eût dû dire, *homo sum*; mais la plupart des historiens ont décrit des batailles.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public, **Monnaie faible.** la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaiblissement des monnaies. Chaque seigneur en faisait frapper, & altérait le titre & le poids, se faisant à lui-même un préjudice durable pour un bien passager. Les rois avaient été obligés par la nécessité des temps de donner ce funeste exemple. J'ai déjà remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, & sur-tout de la France, avait été englouti en Asie & en Afrique par les infortunes des croisades. Il fallut donc, dans les besoins toujours renaissans, augmenter la valeur numéraire des monnaies. La livre, dans le temps du roi Charles V, après qu'il eut conquis son royaume, valait entre 8 & 9 de nos livres numéraires. Sous Charlemagne elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de Charles V ne fut donc en effet qu'environ deux treizièmes de l'ancienne

livre : donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue six fois & demie plus pauvre.

Peu d'argent comptant.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même Charles V déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite ressource pour le fils d'un roi! Les espèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Espagne, en Angleterre.

Première monnaie d'or au coin des rois d'Angleterre.

Le roi Edouard III fut le premier qui fit frapper des espèces d'or. Qu'on songe que les Romains n'en eurent que six cent cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-six mille livres sterling, environ douze cent vingt mille liv. de notre monnaie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'est avec ce faible secours qu'il voulut conquérir la France. Aussi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, & de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes se faisaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaissait alors en Suède que de la monnaie de fer & de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait passé dans ce pays par le commerce de Lubeck, en très-petite quantité.

Dans cette disette générale d'argent, qu'on éprouvait en France après les croisades, le roi Philippe-le-

bel avait non-seulement haussé le prix fictif & idéal des espèces; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage; en un mot c'était de la fausse monnaie; & les séditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuse. Philippe de Valois avait encore été plus loin que Philippe-le-bel; il faisait jurer sur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le secret. Il leur enjoint dans son ordonnance de tromper les marchands, de façon, dit-il, qu'ils ne s'apperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids. Mais comment pouvait-il se flatter que cette infidélité ne serait point découverte? & quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices! quel temps où presque tous les seigneurs de fiefs, depuis saint Louis, faisaient ce qu'on reproche à Philippe-le-bel & à Philippe de Valois! Ces seigneurs vendirent en France au souverain leur droit de battre monnaie; ils l'ont tous conservé en Allemagne; & il en a résulté quelquefois de grands abus, mais non de si universels ni de si funestes.

CHAPITRE LXXXV.

Du parlement de Paris, jufqu'à Charles VII.

Si Philippe-le-bel, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de faint Louis, fit beaucoup de bien en appelant aux affemblées de la nation les citoyens, qui font en effet le corps de la nation, il n'en fit pas moins, en inftituant fous le nom de parlement une cour fouveraine de judicature fédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit fur l'origine & fur la nature du parlement de Paris, ne donne que des lumières confufes, parce que tout paffage des anciens ufages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes & des requêtes repréfentent précifément les anciens conquérans de la Gaule; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre la juftice que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, & que le parlement eft appelé la cour des pairs.

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il fe fit un grand changement en France fous Philippe-le-bel, au commencement du quatorzième fiècle; c'eft que le grand gouvernement féodal & ariftocratique était miné peu-à-peu dans les domaines du roi de France; c'eft que Philippe-le-bel érigea prefqu'en même temps ce qu'on appela les parlemens de Paris, de Touloufe, de Normandie, & les grands jours de Troyes, pour

rendre la justice; c'est que le parlement de Paris était le plus considérable par son grand district, que Philippe-le-bel le rendit sédentaire à Paris, & que Philippe-le long le rendit perpétuel. Il était le dépositaire & l'interprète des lois anciennes & nouvelles, le gardien des droits de la couronne, & l'oracle de la nation. Mais il ne représentait nullement la nation. Pour la représenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en sa personne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Ce qu'était le parlement de Paris.

Le conseil étroit du roi, les états-généraux, le parlement, étaient trois choses très-différentes. Les états-généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conseil du roi était composé des grands officiers qu'il voulait y admettre, & sur-tout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du sang; & la cour de justice, nommée parlement, devenue sédentaire à Paris, était d'abord composée d'évêques & de chevaliers, assistés de légistes, soit tonsurés, soit laïques, instruits des procédures.

Pairs.

Il fallait bien que les pairs eussent droit de séance dans cette cour, puisqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais, quand les pairs n'y auraient pas eu droit de séance, elle n'en eût pas moins été une cour suprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne est une cour suprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'empire n'y aient jamais assisté; & comme le conseil de Castille,

eſt encore une juridiction ſuprême, quoique les grands d'Eſpagne n'aient pas le privilége d'y avoir ſéance.

Différence entre parlement, cour de juſtice, & parlement de la nation.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes aſſemblées des champs de mars & de mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit, à la vérité, d'y aſſiſter; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le ſont encore en Angleterre, les ſeuls nobles du royaume, c'étaient des princes relevans de la couronne; & quand on en créait de nouveaux, on n'oſait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant ceſſé d'être une pairie, parce que Philippe-le-bel l'avait acquiſe par ſon mariage, il érigea en pairie la Bretagne & l'Artois. Les ſouverains de ces états ne venaient pas, ſans doute, juger des cauſes au parlement de Paris, mais pluſieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'aſſemblait d'abord deux fois l'an. On changeait ſouvent les membres de cette cour de juſtice, & le roi les payait de ſon tréſor pour chacune de leurs ſéances.

Pourquoi cour ſouveraine.

On appela ces parlemens cours ſouveraines; le préſident s'appelait le ſouverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de Philippe-le-bel: « Que nul maître ne » s'abſente de la chambre ſans le congé de ſon ſou» verain ». Je dois encore remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur; il fallait venir *eſter à droit* ſoi-même, à moins d'une diſpenſe expreſſe du roi.

Evêques exclus de cette cour.

Si les prélats avaient conſervé leur droit d'aſſiſter aux ſéances de cette compagnie toujours ſubſiſtante,

elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous Philippe-le-long, en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement, & précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi, en 1320, fut un haut-baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot, un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller, jusques vers l'an 1350. Ensuite les jurisconsultes étant devenus présidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les priviléges de la noblesse; on les appela souvent chevaliers ès lois. Mais les nobles de nom & d'armes affectèrent toujours de mépriser cette noblesse paisible. Les descendans des hommes de loi ne sont point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'est un reste de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'avilissement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la justice.

On objecte que ce n'est pas la fonction de rendre la justice qui les avilissait, puisque les pairs & les rois la rendaient; mais que des hommes nés dans une condition servile, introduits d'abord au parlement de Paris pour instruire les procès, & non pour donner leurs voix, & ayant prétendu depuis les droits de la noblesse, à qui seule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette noblesse des honneurs incommunicables. Le célèbre Fénélon, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie française, nous écrit que pour être digne de

Roture en parlement.

faire l'hiſtoire de France, il faut être verſé dans nos anciens uſages; qu'il faut ſavoir, par exemple, que les conſeillers du parlement furent originairement des ſerfs qui avaient étudié nos lois, & qui conſeillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite, mais il eſt plus vrai encore que la plupart n'étaient point ſerfs: qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-temps affranchis, vivans librement ſous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens, en tout temps & en tout pays, a plus de facilités pour s'inſtruire que les hommes nés dans l'eſclavage.

Parlement de Paris ſemblable au banc du roi d'Angleterre.

Ce tribunal était, comme vous ſavez, ce qu'eſt en Angleterre la cour appelée du banc du roi. Les rois anglais, vaſſaux de ceux de France, imitèrent en tout les uſages de leurs ſuzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre; le chancelier de France peut préſider aux parlemens français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi & les pairs anglais peuvent caſſer les jugemens du banc, comme le roi de France caſſe les arrêts du parlement en ſon conſeil d'état, & comme il les caſſerait avec les pairs, les hauts-barons & la nobleſſe dans les états-généraux qui ſont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce mot de *banc* prouve la reſſemblance parfaite; le banc des préſidens a retenu ſon nom chez nous, & nous l'appelons encore aujourd'hui le grand banc.

La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre, nous l'avons déjà remarqué. Les états-généraux anglais ont subsisté toujours. Ils ont partagé la législation; les nôtres, rarement convoqués, sont hors d'usage. Les cours de justice, appelées parmi nous parlemens, étant devenues perpétuelles, & s'étant enfin considérablement accrues, ont acquis insensiblement, tantôt par la concession des rois, tantôt par l'usage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient ni sous Philippe-le-bel, ni sous ses fils, ni sous Louis XI.

Le plus grand lustre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduisirent, de faire enregistrer leurs traités & leurs édits à cette chambre du parlement sédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait dans aucune affaire d'état, ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi & les impôts était incontestablement du ressort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement sur les finances sont du temps de François I.

Tout change chez les Français beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût signé du souverain. Il en est encore ainsi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres états: rien n'est plus humain & plus juste. Le fanatisme, l'esprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort plusieurs citoyens innocens.

Ces citoyens appartiennent au roi, c'est-à-dire à l'état; on ôte un homme à la patrie, on flétrit sa famille, sans que celui qui représente la patrie le sache. Combien d'innocens accusés d'héréfie, de sorcellerie & de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé !

Loin que Charles VI fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Ce fut dans ce parlement perpétuel, établi à Paris, au palais de saint Louis, que Charles VI tint, le 23 décembre 1420, ce fameux lit de justice, en présence du roi d'Angleterre Henri V; ce fut là qu'il nomma son très-amé fils Henri, héritier, régent du royaume. Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que Charles, soi-disant dauphin, & que tous les complices du meurtre de Jean-sans-peur, duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de lèse-majesté, & privés de toute succession. Ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Charles VII condamné au parlement de Paris.

Il y a bien plus; on assure que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis Charles VII) avait été ajourné trois fois à son de trompe, au mois de janvier, & condamné par contumace au bannissement perpétuel; de quoi, ajoute ce registre, il appela à DIEU & à son épée. Si le registre est véritable, il se passa donc près d'une année entre la condamnation & le lit de justice, qui ne confirma que trop ce funeste arrêt. Il n'est point étonnant qu'il ait été porté.

Philippe, duc de Bourgogne, fils du duc assassiné, était tout-puissant dans Paris; la mère du dauphin était devenue pour son fils une marâtre implacable; le roi, privé de sa raison, était entre des mains étrangères, & enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puisqu'il avait fait assassiner à ses yeux son parent Jean de Bourgogne, attiré dans le piége sur la foi des sermens. Il faut encore considérer quel était l'esprit du temps. Ce même Henri V, roi d'Angleterre, & régent de France, avait été mis en prison à Londres, étant prince de Galles, sur le simple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un soufflet lorsque ce juge était sur son tribunal.

On vit dans le même siècle un exemple atroce de la justice poussée jusqu'à l'horreur. Un ban de Croatie ose juger à mort, & faire noyer la régente de Hongrie, Elisabeth, coupable du meurtre du roi Charles de Durazzo.

On n'ose procéder contre le duc de Bourgogne, puissant; & on procède contre le dauphin, persécuté.

Le jugement du parlement contre le dauphin, était d'une autre espèce; il n'était que l'organe d'une force supérieure. On n'avait point procédé contre Jean, duc de Bourgogne, quand il assassina le duc d'Orléans, & on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

Toutes les charges doubles en France.

On doit se souvenir, en lisant la déplorable histoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes, qui donna la France au roi Henri V d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de deux cents ans

après; mais tout était double dans la ſubverſion qui arriva ſous Charles VI. Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux univerſités de Paris; & chaque parti avait ſes maréchaux & ſes grands officiers.

Uſages dans les jugemens des pairs.

J'obſerve encore que dans ces ſiècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de préſider au jugement. Charles VII, la dernière année de ſa vie, fut lui-même, ſelon cette coutume, à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'Alençon; coutume qui parut depuis indigne de la juſtice & de la majeſté royale, puiſque la préſence du ſouverain ſemblait gêner les ſuffrages, & que dans une affaire criminelle cette même préſence, qui ne doit annoncer que des graces, pouvait commander les rigueurs.

Enfin je remarque que pour juger un pair, il était eſſentiel d'aſſembler des pairs. Ils étaient ſes juges naturels. Charles VII y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'Alençon; il fit plus, il admit dans cette aſſemblée des tréſoriers de France, avec les députés laïques du parlement. Ainſi tout change. L'hiſtoire des uſages, des lois, des priviléges, n'eſt en beaucoup de pays, & ſurtout en France, qu'un tableau mouvant.

C'eſt donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux uſages antiques, & de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irréſiſtible. A quelle époque faudrait-il avoir recours? eſt-ce à celle où le mot de

parlement

parlement ſignifiait une aſſemblée de capitaines francs, qui venaient en plein champ régler, au 1er de mars, les partages des dépouilles; eſt-ce à celle où tous les évêques avaient droit de ſéance dans une cour de judicature, nommée auſſi parlement? A quel ſiècle, à quelles lois faudrait-il remonter, à quel uſage s'en tenir? Un bourgeois de Rome ſerait auſſi bien fondé à demander au pape des conſuls, des tribuns, un ſénat, des comices, & le rétabliſſement entier de la république romaine; & un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du ſultan l'ancien aréopage & les aſſemblées du peuple qui s'appelaient égliſes.

CHAPITRE LXXXVI.

Du concile de Bâle tenu du temps de l'empereur Sigifmond & de Charles VII, au quinzième fiècle.

Ce que font des états-généraux pour les rois, les conciles le font pour les papes; mais ce qui fe reffemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'efprit le plus républicain, les états ne fe font jamais crus au-deffus des rois, quoiqu'ils aient dépofé leurs fouverains dans des néceffités preffantes ou dans des troubles. Les électeurs qui dépofèrent l'empereur Venceflas ne fe font jamais crus fupérieurs à un empereur régnant. Les Cortes d'Aragon difaient au roi qu'ils élifaient: *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos;* mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainfi, ils ne fe difaient plus fupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur fouverain.

Mais il n'en eft pas d'une affemblée d'évêques de tant d'églifes également indépendantes, comme du corps d'un état monarchique. Ce corps a un fouverain, & les églifes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine & la difcipline ne peuvent être foumifes à la décifion d'un feul homme, au mépris du monde entier. Les conciles font donc fupérieurs aux papes dans le même fens que mille avis doivent l'emporter fur un feul. Refte à favoir s'ils ont

Si un concile a e droit de dépofer un pape, un évêque prince.

le droit de le dépoſer comme les diètes de Pologne & les électeurs de l'empire allemand ont le droit de dépoſer leur ſouverain.

Cette queſtion eſt de celles que la raiſon du plus fort peut ſeule décider. Si d'un côté un ſimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une aſſemblée du monde chrétien peut à plus forte raiſon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque eſt ſouverain. Ce n'eſt pas un concile qui lui a donné ſon état; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand ſes ſujets ſont contens de ſon adminiſtration? Un électeur eccléſiaſtique, dont l'empire & ſon électorat ſeraient contens, ſerait en vain dépoſé comme évêque par tous les évêques de l'univers; il reſterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'égliſe, & maître chez lui, demeurerait ſouverain.

Le concile de Conſtance avait dépoſé le ſouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y oppoſer. Le concile de Bâle, qui prétendit dix ans après ſuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eſt trompeur, combien ſont différentes les affaires qui ſemblent les mêmes, & que ce qui eſt grand & ſeulement hardi dans un temps, eſt petit & téméraire dans un autre.

Différence entre les conciles de Bâle & de Conſtance.

Le concile de Bâle n'était qu'une prolongation de pluſieurs autres indiqués par le pape Martin V, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne: mais dès que le pape Eugène IV fut élu, en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diſſoudre

Le pape Eugène caſſe le concile.

leur assemblée, ni même celui de la transférer; & qu'il leur était soumis sous peine de punition. Le pape Eugène, sur cet énoncé, ordonna la dissolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères plus de zèle que de prudence, & que ce zèle pouvait être funeste. L'empereur Sigismond, qui régnait encore, n'était pas le maître de la personne d'Eugène, comme il l'avait été de celle de Jean XXIII. Il ménageait à la fois le pape & le concile. Le scandale s'en tint long-temps aux négociations; on y fit entrer l'orient & l'occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus se soutenir contre les Turcs que par les princes latins; & pour obtenir un faible secours tres-incertain, il fallait que l'église grecque se soumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette soumission. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur Jean Paléologue, second du nom, que le péril intéressait davantage, consentait à faire par politique ce que tout son clergé refusait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le secourût. Il s'adressait à la fois au pape & au concile; & tous deux se disputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambassadeurs à Bâle, où le pape avait quelques partisans, qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur, & des galères pour l'amener en Italie; qu'ensuite on le recevrait à Bâle. Les émissaires du pape firent un décret clandestin, par lequel il était dit, au nom du concile même, que l'empereur serait reçu à Florence, où le

Tour plus adroit du pape Eugène.

pape transférait l'assemblée; ils enlevèrent la serrure de la cassette où l'on gardait les sceaux du concile, & scellèrent ainsi, au nom des pères même, le contraire de ce que l'assemblée avait résolu. Cette ruse italienne réussit; & il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage sur le concile.

Cette assemblée n'avait point de chef qui pût réunir les esprits, & écraser le pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté; elle se conduisait avec si peu de prudence que, dans un écrit que les pères délivrèrent aux ambassadeurs grecs, ils disaient qu'après avoir détruit l'hérésie des Hussites, ils allaient détruire l'hérésie de l'église grecque. Le pape, plus habile, traitait avec plus d'adresse; il ne parlait aux Grecs que d'union & de fraternité, & épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, & qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

Union passagère des églises grecque & latine, en 1439.

L'empereur défrayé par le pape, s'embarque avec son patriarche & quelques évêques choisis, qui voulaient bien renoncer aux sentimens de toute l'église grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur & les évêques, dans leur soumission réelle, gardèrent en apparence la majesté de l'empire & la dignité de l'église grecque. Aucun ne baisa les pieds du pape; mais après quelques contestations sur le *filioque*, que Rome avait ajouté depuis long-temps au symbole, sur le pain azyme, sur le purgatoire, on se réunit en tout au sentiment des Romains.

Le pape transféra ſon concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'égliſe grecque adoptèrent le purgatoire. Il fut décidé que « le ſaint Eſprit pro» cède du Père & du Fils par la production de ſpiration ; » que le Père communique tout au Fils, excepté la » paternité ; & que le Fils a de toute éternité la vertu » productive ».

Enfin l'empereur grec, ſon patriarche, & preſque tous ſes prélats, ſignèrent dans Florence le point ſi long-temps débattu de la primatie de Rome. L'hiſtoire Byzantine aſſure que le pape acheta leur ſignature. Cela eſt vraiſemblable ; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, & les évêques d'un pays déſolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union anathématiſée à Conſtantinople.

Cette union des Grecs & des Latins fut à la vérité paſſagère : ce fut une comédie jouée par l'empereur Jean Paléologue. Toute l'égliſe grecque la réprouva. Les évêques qui avaient ſigné à Florence en demandèrent pardon à Conſtantinople ; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à Judas qui trahit ſon maître. Ils ne furent réconciliés à leur égliſe qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'egliſe latine & la grecque furent plus diviſées que jamais. Les Grecs toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles univerſels, de leurs ſciences, ſe fortifièrent dans leur haine & dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebaptiſaient les Latins qui revenaient à eux ; & de-là vient qu'aujourd'hui, à Pétersbourg & à Riga, les prêtres ruſſes donnent

un ſecond baptême à un catholique qui embraſſe la religion grecque. Pluſieurs retranchèrent la confirmation & l'extrême-onction du nombre des ſacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la proceſſion du SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion ſous une ſeule eſpèce; & il eſt très-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'égliſe de Rome que les réformés.

Cependant Eugène IV paſſait dans l'occident pour avoir éteint ce grand ſchiſme. Il avait ſoumis l'empereur grec & ſon égliſe en apparence. Sa victoire était glorieuſe, & jamais pontife, avant lui, n'avait paru rendre un ſi grand ſervice à l'égliſe romaine, ni jouir d'un ſi beau triomphe.

Dans le temps même qu'il rend ce ſervice aux Latins, & qu'il finit autant qu'il eſt en lui le ſchiſme de l'orient & de l'occident, le concile de Bâle le dépoſe du pontificat, le déclare rebelle, ſimoniaque, ſchiſmatique, hérétique & parjure. Eugène dépoſé 1439.

Si on conſidère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux; ſi on le regarde par les règles de diſcipline qu'il donna, on y verra des hommes très-ſages. C'eſt que la paſſion n'avait point de part à ces règlemens, & qu'elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'Eugène. Le corps le plus auguſte, quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un ſeul homme. Le conſeil du roi de France, Charles VII, adopta les règles que l'on avait faites avec ſageſſe, & rejeta l'arrêt que l'eſprit de parti avait dicté.

Ce ſont ces règlemens qui ſervirent à faire la prag-

Défense aux papes de créer plus de vingt-quatre cardinaux.

matique ſanction, ſi long-temps chère aux peuples de France. Celle qu'on attribue à ſaint Louis, ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages en vain réclamés par la France étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé avec l'approbation du roi y ſont confirmées; les annates déclarées ſimoniaques; les réſerves, les expectatives y ſont déteſtées. Mais d'un côté, on n'oſe jamais faire tout ce qu'on peut, & de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi ſi fameuſe qui aſſure les libertés de l'égliſe gallicane permet qu'on appelle au pape en dernier reſſort, & qu'il délègue des juges dans toutes les cauſes eccléſiaſtiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer ſi aiſément. C'était en quelque ſorte reconnaître le pape pour maître; & dans le temps même que la pragmatique lui laiſſe le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec auſſi peu de raiſon que le pape en aurait de fixer le nombre des ducs & pairs, ou des grands d'Eſpagne. Ainſi tout eſt contradiction. Il eſt vrai que le concile de Bâle avait le premier fait cette defenſe aux papes. Il n'avait pas conſidéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir; & que plus une dignité eſt rare, plus elle eſt reſpectée.

Ce fut encore la diſcipline établie par ce concile qui produiſit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France; le concordat germanique s'eſt ſoutenu. Tous les uſages d'Allemagne ont ſubſiſté. Elections des prélats, inveſtitures des

princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de séance, presque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des usages reçus du temps de Charles VII.

Le concile de Bâle, ayant déposé vainement un pape très-sage, que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui opposa, comme on sait, un fantôme, un duc de Savoie, Amédée VIII, qui avait été le premier duc de sa maison, & qui s'était fait hermite à Ripaille, par une dévotion que le Poggio est bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara souverain pontife, tout séculier qu'il était. Ce qui avait causé de violentes guerres du temps d'Urbain VI, ne produisit alors que des querelles ecclésiastiques, des bulles, des censures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car si le concile appelait Eugène simoniaque, hérétique & parjure; le secrétaire d'Eugène traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, & nommait Amédée cerbère & antechrist. Enfin sous le pape Nicolas V le concile se dissipa peu à peu de lui-même; & ce duc de Savoie hermite & pape, se contenta d'être cardinal, laissant l'église dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-septième & le dernier schisme considérable, excité pour la chaire de saint Pierre. Le trône d'aucun royaume n'a jamais été si souvent disputé.

Anti-pape.

1449.

Æneas Picolomini, Florentin, poète & orateur, qui fut secrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour soutenir la supériorité des conciles sur les

Le pape Pie II condamne tout ce qu'il avait fait contre les papes.

papes. Mais lorſqu'enſuite il fut pape lui-même, ſous le nom de Pie II, il cenſura encore plus violemment ſes propres écrits, immolant tout à l'intérêt préſent qui ſeul fait ſi ſouvent les principes de vérité & d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui, qui couraient dans le monde. La quinzième de ſes lettres, imprimées depuis dans le recueil de ſes aménités, recommande à ſon père un de ſes bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaiſe. Il ne condamna point ſes amours comme il condamna ſes ſentimens ſur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choſes changent ſelon les temps. Les pères de Conſtance avaient livré au bûcher Jean Hus & Jérôme de Prague, malgré leur proteſtation qu'ils ne ſuivaient point les dogmes de Wiclef, malgré leur foi nettement expliquée ſur la préſence réelle, perſiſtans ſeulement dans les ſentimens de Wiclef ſur la hiérarchie & ſur la diſcipline de l'égliſe.

Cavaliers huſſites au concile.

Les huſſites, du temps du concile de Bâle, allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. Procope-le-raſé, ce fameux capitaine, compagnon & ſucceſſeur de Jean Ziska, vint diſputer au concile de Bâle à la tête de deux cents gentilshommes de ſon parti. Il ſoutint entre autres choſes que les moines étaient une invention du diable. « Oui, dit-il, je le prouve. » N'eſt-il pas vrai que JÉSUS-CHRIST ne les a point » inſtitués ? Nous n'en diſconvenons pas, dit le car- » dinal Julien. Hé bien, dit Procope, il eſt donc » clair que c'eſt le diable ». Raiſonnement digne

d'un capitaine bohémien de ce temps-là. Æneas Silvius, témoin de cette ſcène, dit qu'on ne répondit à Procope que par un éclat de rire; on avait répondu aux infortunés Jean Hus & Jérôme par un arrêt de mort.

On a vu pendant ce concile quel était l'aviliſſement des empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils touchaſſent à leur ruine, puiſqu'ils allaient à Rome mendier de faibles ſecours, & faire le ſacrifice de leur religion. Auſſi ſuccombèrent-ils quelques années après ſous les Turcs, qui prirent Conſtantinople. Nous allons voir les cauſes & les ſuites de cette révolution.

CHAPITRE LXXXVII.

Décadence de l'empire grec, soi-disant empire romain. Sa faiblesse, sa superstition, &c.

Les croisades, en dépeuplant l'occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Constantinople; car les princes croisés, en usurpant l'empire d'orient l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré & appauvri.

On doit se souvenir que cet empire retourna aux Grecs, en 1261, & que Michel Paléologue l'arracha aux usurpateurs latins, pour le ravir à son pupille Jean Lascaris. Il faut encore se représenter que dans ce temps-là le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, envahissait Naples & Sicile, & que sans les vêpres siciliennes il eût disputé au tyran Paléologue la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce Michel Paléologue ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la soumission de l'église grecque; mais sa basse politique ne put l'emporter contre l'esprit de parti & la superstition qui dominaient dans son pays. Il se rendit si odieux par ce manége, que son propre fils Andronic, schisma-
1283. tique, malheureusement zélé, n'osa, ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la sépulture chrétienne.

Ces malheureux Grecs, preſſés de tous côtés, & par les Turcs, & par les Latins, diſputaient cependant ſur la transfiguration de JÉSUS-CHRIST. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle; & l'autre, que DIEU l'avait produite ſeulement pour la transfiguration. Une grande ſecte de moines & de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les faquirs des Indes voient la lumière céleſte au bout de leur nez. Cependant les Turcs ſe fortifiaient dans l'Aſie mineure, & bientôt inondèrent la Thrace.

Sottiſes grecques.

Ottoman, de qui ſont deſcendus tous les empereurs Oſmanlis, avait établi le ſiége de ſa domination à Burſe en Bithynie. Orcan, ſon fils, vint juſqu'aux bords de la Propontide, & l'empereur Jean Cantacusène fut trop heureux de lui donner ſa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Conſtantinople. Bientôt après, Cantacusène, ne pouvant plus garder l'empire qu'un autre lui diſputait, s'enferma dans un monaſtère. Un empereur, beau-père du ſultan, & moine, annonçait la chûte de l'empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaiſſeaux, & ils voulaient paſſer en Europe. Tel était l'abaiſſement de l'empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Conſtantinople, ſéparé par un canal qui forme le port. Le ſultan Amurat, fils d'Orcan, engagea, dit-on, les Génois à paſſer ſes ſoldats au-deçà du détroit. Le marché ſe conclut; & on tient que les Génois,

Ottoman.

Empereur grec, beau-père du ſultan turc.

pour quelques milliers de besans d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on se servit de vaisseaux grecs. Amurat passe & va jusqu'à Andrinople, où les Turcs s'établissent, menaçant de-là toute la chrétienté.
1357. L'empereur Jean Paléologue court à Rome baiser les pieds du pape Urbain V. Il reconnaît sa primatie; il s'humilie pour obtenir par sa médiation des secours que la situation de l'Europe & les funestes exemples des croisades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper sous Amurat. Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un esclave avec un maître. Il sert à la fois de lieutenant &
1374. d'otage au conquérant turc; & après que Paléologue, de concert avec Amurat, a fait crever les yeux à son fils ainé, dont ils se défiaient également, l'empereur donne son second fils au sultan. Ce fils, nommé Manuel, sert Amurat contre les chrétiens, & le suit dans ses armées. Cet Amurat donna à la milice des Janissaires, déjà instituée, la forme qui subsiste encore.

1389. Bajazet. Ayant été assassiné dans le cours de ses victoires, son fils Bajazet Ilderim, ou Bajazet-le-foudre, lui succéda. La honte & l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. Andronic, ce malheureux fils de Jean Paléologue, à qui son père avait crevé les yeux, s'enfuit vers Bajazet, & implore sa protection contre son père, & contre Manuel son frère. Bajazet lui donne quatre mille chevaux; & les Génois, toujours maîtres de Galata, l'assistent d'hommes

&d'argent. Andronic, avec les Turcs & les Génois, se rend maître de Constantinople, & enferme son père.

Le père, au bout de deux ans, reprend la pourpre, & fait élever une citadelle près de Galata, pour arrêter Bajazet, qui déjà projetait le siége de la ville impériale. Bajazet lui ordonne de démolir la citadelle, & de recevoir un cadi turc dans la ville, pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant Bajazet, laissant derrière lui Constantinople comme une proie sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'est là qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée 1396.
chrétienne, & ces braves Français commandés par l'empereur d'occident, Sigismond. Les Français, avant la bataille, avaient tué leurs prisonniers turcs: ainsi on ne doit pas s'étonner que Bajazet, après sa victoire, eût fait à son tour égorger les Français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne, auquel il dit en recevant sa rançon: « Je pourrais t'obliger » à faire serment de ne plus t'armer contre moi; » mais je méprise tes sermens & tes armes ». Ce duc de Bourgogne était ce même Jean-sans-peur, assassin du duc d'Orléans, assassiné depuis par Charles VII. Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs!

Le duc de Bourgogne prisonnier de Bajazet.

Après cette défaite, Manuel Paléologue, qui était devenu empereur de la ville de Constantinople, court

chez les rois de l'Europe comme son père Jean I, & son fils Jean II. Il vient en France chercher de vains secours. On ne pouvait prendre un temps moins propice : c'était celui de la frénésie de Charles VI, & des désolations de la France. Manuel Paléologue resta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'orient était bloquée par les Turcs. Enfin le siége est formé, & sa perte semblait certaine, lorsqu'elle fut différée par un de ces grands évènemens qui bouleversent le monde.

La puissance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine & au Gange. Tamerlan, l'un de ces princes tartares, sauva Constantinople en attaquant Bajazet.

CHAPITRE LXXXVIII.

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai Tamerlan, pour me conformer à l'ufage, defcendait de Gengis par les femmes, felon les meilleurs hiftoriens. Il naquit, l'an 1357, dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois fous Alexandre, & où ils fondèrent des colonies. C'eft aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la fource eft dans le petit Thibet, environ à fept cents lieues de la fource du Tigre & de l'Euphrate. C'eft ce même fleuve Gion dont il eft parlé dans la Genèfe, & qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate & le Tigre: il faut que les chofes aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash, on fe figure un pays affreux; il eft pourtant dans le même climat que Naples & la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs; c'eft une contrée délicieufe.

Au nom de Tamerlan, on s'imagine auffi un barbare approchant de la brute: on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, fans cette efpèce de mérite dont les fuccès font la récompenfe. Tamerlan devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition, qu'étant né fans états,

il ſubjugua autant de pays qu'Alexandre, & preſqu'autant que Gengis. Sa première conquête fut celle de Balk, capitale de Coraſſan, ſur les frontières de la Perſe. De-là il va ſe rendre maître de la province de Candahar. Il ſubjugue toute l'ancienne Perſe; il retourne ſur ſes pas pour ſoumettre les peuples de la Tranſoxane. Il revient prendre Bagdat. Il paſſe aux Indes, les ſoumet, ſe ſaiſit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui ſe ſont rendus maîtres de la Perſe ont auſſi conquis ou déſolé les Indes. Ainſi Darius Ochus, après tant d'autres, en fit la conquête. Alexandre, Gengis, Tamerlan les envahirent aiſément. Sha-Nadir, de nos jours, n'a eu qu'à s'y préſenter; il y a donné la loi, & en a emporté des tréſors immenſes.

Tamerlan, vainqueur des Indes, retourne ſur ſes pas. Il ſe jette ſur la Syrie; il prend Damas. Il revole à Bagdat déjà ſoumiſe, & qui voulait ſecouer le joug. Il la livre au pillage & au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cent mille habitans; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aiſément raſées, & ſe rebâtiſſaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que de briques ſéchées au ſoleil. C'eſt au milieu du cours de ces victoires que l'empereur grec, qui ne trouvait aucun ſecours chez les chrétiens, s'adreſſe enfin à ce Tartare. Cinq princes mahométans, que Bajazet avait dépoſſédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps ſon ſecours. Il deſcendit dans l'Aſie mineure, appelé par les muſulmans & par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuſe de ſon caractère, c'eſt qu'on le voit dans cette guerre obſerver au moins le droit des nations. Il commence par envoyer des ambaſſadeurs à Bajazet, & lui demande d'abandonner le ſiége de Conſtantinople, & de rendre juſtice aux princes muſulmans dépoſſédés. Bajazet reçoit ces propoſitions avec colère & avec mépris. Tamerlan lui déclare la guerre; il marche à lui. Bajazet lève le ſiége de Conſtantinople, & livre, entre Céſarée & Ancire, cette grande bataille où il ſemblait que toutes les forces du monde fuſſent aſſemblées. Sans doute les troupes de Tamerlan étaient bien diſciplinées, puiſqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, & tant de nations belliqueuſes. On ne ſaurait douter que Tamerlan, qui juſques-là combattit toujours avec les flèches & le cimeterre, ne fît uſage du canon contre les Ottomans, & que ce ne ſoit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, ſur leſquelles ſont gravés des caractères inconnus. Les Turcs ſe ſervirent contre lui dans la bataille de Céſarée, non-ſeulement de canons, mais auſſi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, ſi Tamerlan n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vaincu & pris. 1401.

Bajazet vit ſon fils aîné, Muſtapha, tué en combattant auprès de lui, & tomba captif entre les mains de ſon vainqueur, avec un de ſes autres fils, nommé Muſa, ou Moïſe. On aime à ſavoir les ſuites de cette

bataille mémorable entre deux nations qui ſemblaient ſe diſputer l'Europe & l'Aſie, & entre deux conquérans dont les noms ſont encore ſi célèbres ; bataille qui d'ailleurs ſauva pour un temps l'empire des Grecs, & qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Fable de la cage, & de la raiſon qui empêche les ſultans de ſe marier.

Aucun des auteurs perſans & arabes qui ont écrit la vie de Tamerlan, ne dit qu'il enferma Bajazet dans une cage de fer, mais les annales turques le diſent. Eſt-ce pour rendre Tamerlan odieux ? eſt-ce plutôt parce qu'ils ont copié des hiſtoriens grecs ? Les auteurs arabes prétendent que Tamerlan ſe faiſait verſer à boire par l'épouſe de Bajazet à demi-nue ; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les ſultans turcs ne ſe marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable eſt démentie par le mariage d'Amurat II, que nous verrons épouſer la fille d'un deſpote de Servie, & par le mariage de Mahomet II avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Il eſt difficile de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de Bajazet, avec la généroſité que les Turcs attribuent à Tamerlan. Ils rapportent que le vainqueur, étant entré dans Burſe ou Pruſe, capitale des états turcs aſiatiques, écrivit à Soliman, fils de Bajazet, une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. « Je veux oublier, dit Tamerlan dans » cette lettre, que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je ſer» virai de père à ſes enfans, pourvu qu'ils attendent » les effets de ma clémence. Mes conquêtes me ſuf» fiſent, & de nouvelles faveurs de l'inconſtante for» tune ne me tentent point ».

Supposé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs disent encore que Tamerlan n'étant pas écouté de Soliman, déclara sultan dans Burse ce même Musa, fils de Bajazet, & qu'il lui dit : « Reçois l'héritage de ton » père ; une ame royale sait conquérir des royaumes » & les rendre ».

Les historiens orientaux, ainsi que les nôtres, mettent souvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il usa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, & ce qui mérite notre attention, c'est que la grande victoire de Tamerlan n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce Musa, qu'il fit sultan, & qu'il protégea pour l'opposer & à Soliman & à Mahomet I, ses frères, ne put leur résister, malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de Bajazet ; & on ne voit point que Tamerlan en ait profité. Il est prouvé, par le malheur même de ce sultan, que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu, sans pouvoir être asservi ; & que le Tartare, ne trouvant pas de facilité à s'étendre, & à s'établir vers l'Asie mineure, porta ses armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de Bajazet n'était pas, sans doute, de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie, qui appartenait aux Mammelucs de l'Égypte. De-là il repasse

l'Euphrate, & retourna dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ses vastes états. Il avait conquis presqu'autant de terrain que Gengis : car si Gengis eut une partie de la Chine & de la Corée, Tamerlan eut quelque temps la Syrie & une partie de l'Asie mineure, où Gengis n'avait pu pénétrer. Il possédait encore presque tout l'Indoustan, dont Gengis n'eut que les provinces septentrionales. Possesseur mal affermi de cet empire immense, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où sa mort était prochaine.

Hommages rendus à Tamerlan.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de Gengis, l'hommage de plusieurs princes de l'Asie, & l'ambassade de plusieurs souverains. Non-seulement l'empereur grec, Manuel, y envoya ses ambassadeurs, mais il en vint de la part de Henri III, roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à celles des premiers rois de Perse. Tous les ordres de l'état, tous les artisans passèrent en revue, chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous ses petits-fils & toutes ses petites-filles le même jour.

1406. Enfin il mourut dans une extrême vieillesse, après avoir régné trente-six ans, plus heureux par sa longue vie & par le bonheur de ses petits-fils, qu'Alexandre, auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, & qu'il détruisit beaucoup de villes, comme Gengis, sans en bâtir une seule; au lieu qu'Alexandre, dans une vie très-courte, & au milieu de ses conquêtes rapides, construisit Alexandrie &

Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut depuis le siége de l'empire de Tamerlan, & bâtit des villes jusques dans les Indes, établit des colonies grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Grèce les observations de Babylone, & changea le commerce de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magasin universel. Voilà, ce me semble, en quoi Alexandre l'emporte sur Tamerlan, sur Gengis, & sur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que Tamerlan fût d'un naturel plus violent qu'Alexandre. S'il est permis d'égayer un peu ces évènemens terribles, & de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un Persan contemporain de ce prince. Il dit qu'un fameux poète persan, nommé Hamédi Kermani, étant dans le même bain que lui, avec plusieurs courtisans, & jouant à un jeu d'esprit, qui consistait à estimer en argent ce que valait chacun d'eux; « Je vous » estime trente aspres, dit-il au grand kan. La ser» viette dont je m'essuie les vaut, répondit le mo» narque; mais c'est aussi en comptant la serviette, » répondit Hamédi. Peut-être qu'un prince qui laissait prendre ces innocentes libertés, n'avait pas un fonds de naturel entièrement féroce; mais on se familiarise avec les petits, & on égorge les autres.

Religion de Tamerlan.

Il n'était ni musulman ni de la secte du grand Lama; mais il reconnaissait un seul DIEU, comme les lettrés chinois, & en cela marquait un grand sens, dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit

point de ſuperſtition ni chez lui ni dans ſes armées. Il ſouffrait également les muſulmans, les lamiſtes, les brames, les guèbres, les juifs, & ceux qu'on nomme idolâtres. Il aſſiſta même, en paſſant vers le mont Liban, aux cérémonies religieuſes des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait ſeulement le faible de l'aſtrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, & dont nous ne faiſons que de ſortir. Il n'était pas ſavant, mais il fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fameux Oulougbeg, qui lui ſuccéda dans les états de la Tranſoxane, fonda dans Samarcande la première académie des ſciences, fit meſurer la terre, & eut part à la compoſition des tables aſtronomiques qui portent ſon nom; ſemblable en celà au roi Alfonſe X de Caſtille, qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande eſt tombée avec les ſciences; & ce pays, occupé par les Tartares-Usbecs, eſt redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa poſtérité règne encore dans l'Indouſtan, que l'on appelle Mogol, & qui tient ce nom des Tartares-Mogols de Gengis, dont Tamerlan deſcendait par les femmes. Une autre branche de ſa race régna en Perſe, juſqu'à ce qu'une autre dinaſtie de princes tartares de la faction du mouton blanc s'en empara, en 1468. Si nous ſongeons que les Turcs ſont auſſi d'origine tartare; ſi nous nous ſouvenons qu'Attila deſcendait des mêmes peuples; tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont

conquis preſque toute la terre. Nous en avons vu la raiſon. Ils n'avaient rien à perdre; ils étaient plus robuſtes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'orient, ayant ſubjugué une ſeconde fois la Chine, dans le dernier ſiècle, n'ont fait qu'un état de la Chine & de cette Tartarie orientale; depuis que l'empire de Ruſſie s'eſt étendu & civiliſé; depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne ſont plus à craindre. Les nations polies ſont à couvert des irruptions de ces ſauvages. Toute la Tartarie, excepté la chinoiſe, ne renferme plus que des hordes miſérables qui ſeraient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civiliſé.

CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'hiſtoire des Turcs & des Grecs, juſqu'à la priſe de Conſtantinople.

CONSTANTINOPLE fut un temps hors de danger par la victoire de Tamerlan; mais les ſucceſſeurs de Bajazet retablirent bientôt leur empire. Le fort des conquêtes de Tamerlan était dans la Perſe, dans la Syrie & aux Indes, dans l'Arménie & vers la Ruſſie. Les Turcs reprirent l'Aſie mineure, & conſervèrent tout ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correſpondance & moins d'averſion qu'aujourd'hui entre les muſulmans & les chrétiens. Cantacusène n'avait fait nulle difficulté de donner ſa fille en mariage à Orcan; & Amurat II, petit-fils de Bajazet, & fils de Mahomet I, n'en fit aucune d'épouſer la fille d'un deſpote de Servie, nommée Irène.

Mariages des Turcs avec des chrétiennes, & des chrétiens avec des turques.

Amurat II était un de ces princes turcs qui contribuèrent à la grandeur ottomane: mais il était très-détrompé du faſte de cette grandeur qu'il accroiſſait par ſes armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une choſe aſſez rare qu'un philoſophe turc qui abdiquait la couronne. Il la réſigna deux fois, & deux fois les inſtances de ſes bachas & de ſes janiſſaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean II Paléologue allait à Rome & au concile que nous avons vu aſſemblé par Eugène IV à Flo-

rence. Il y disputait sur la procession du Saint-Esprit, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Thessalonique, & que son empire était presque tout partagé entre les chrétiens & les musulmans. Amurat cependant prenait cette même Thessalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en sûreté ce territoire, & défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, selon cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'est une défense contre des incursions de peuples encore sauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuse des Turcs. Ils détruisirent la muraille, & poussèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Grande muraille en Grèce.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune Ladislas IV, roi de Pologne. Amurat II, ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace, & dans tous les pays voisins, avec des succès divers, conclut la paix la plus solennelle que les chrétiens & les musulmans eussent jamais contractée. Amurat & Ladislas la jurèrent tous deux solennellement, l'un sur l'alcoran & l'autre sur l'évangile. Le Turc promettait de ne pas avancer plus loin ses conquêtes, il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des possessions ottomanes, de la Hongrie & de Venise.

Paix avec les chrétiens. 1444.

Le cardinal Julien Césarini, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ses poursuites contre les partisans de Jean Hus, par le concile de Bâle auquel il avait d'abord présidé, par la croisade qu'il

prèchait contre les Turcs, fut alors, par un zèle trop aveugle, la cause de l'opprobre & du malheur des chrétiens.

Rompue.

A peine la paix est jurée, que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il se flattait d'avoir engagé les Vénitiens & les Génois à rassembler une flotte formidable, & que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occasion était favorable : c'était précisément le temps où Amurat II, sur la foi de cette paix, venait de se consacrer à la retraite, & de résigner l'empire à Mahomet, son fils, jeune encore & sans expérience.

Décision qu'il ne faut pas garder la foi aux musulmans.

Le prétexte manquait pour violer le serment. Amurat avait observé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laissait nul subterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre ressource que de persuader à Ladislas, aux chefs hongrois & aux Polonais, qu'on pouvait violer ses sermens. Il harangua, il écrivit, il assura que la paix jurée sur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet, le pape, qui était alors Eugène IV, écrivit à Ladislas qu'il lui ordonnait de rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'insu du saint-siége. On a déjà vu que la maxime s'était introduite de ne pas garder la foi aux hérétiques. On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'est ainsi que l'ancienne Rome viola la trève avec Carthage, dans sa dernière guerre punique. Mais l'évènement fut bien différent. L'infidélité du sénat fut celle d'un vainqueur qui opprime, & celle des

chrétiens fut un effort des opprimés pour repouſſer un peuple d'uſurpateurs. Enfin Julien prévalut : tous les chefs ſe laiſsèrent entraîner au torrent, ſur-tout Jean Corvin Huniade, ce fameux général des armées hongroiſes, qui combattit ſi ſouvent Amurat & Mahomet II.

Ladiſlas, ſéduit par de fauſſes eſpérances, & par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du ſultan. Les janiſſaires alors allèrent prier Amurat de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit ; les deux armées ſe rencontrèrent vers le Pont-Euxin, dans ce pays qu'on nomme 1444.
aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. Amurat portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée, dans un moment où ſes troupes pliaient, & pria DIEU, qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée ſur l'euchariſtie, que l'hoſtie avait été remiſe aux mains d'Amurat, & que ce fut à cette hoſtie qu'il s'adreſſa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue réſiſtance. Le roi Ladiſlas fut percé de coups ; ſa tête, coupée par un janiſſaire, fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque, & ce ſpectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il

éleva une colonne ſur ſon tombeau, & même que l'inſcription de cette colonne; loin d'inſulter à la mémoire du vaincu, louait ſon courage, & plaignait ſon infortune.

Quelques-uns diſent que le cardinal Julien, qui avait aſſiſté à la bataille, voulant dans ſa fuite paſſer une rivière, y fut abîmé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres diſent que les Hongrois même le tuèrent. Il eſt certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'Amurat, après cette victoire, retourna dans ſa ſolitude, qu'il abdiqua une ſeconde fois la couronne, qu'il fut une ſeconde fois obligé de la reprendre,
1451. pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople, & laiſſa l'empire à ſon fils, Mahomet II, qui ſongea plus à imiter la valeur de ſon père que ſa philoſophie.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

Un autre guerrier non moins célèbre, que je ne sais si je dois appeler osmanli ou chrétien, arrêta les progrès d'Amurat, & fut même long-temps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de Mahomet II; je veux parler de Scanderbeg, né dans l'Albanie, partie de l'Epire, pays illustre dans les temps qu'on nomme héroïques, & dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était Jean Castriot. Il était fils d'un despote ou d'un petit hospodar de cette contrée, c'est-à-dire, d'un prince vassal; car c'est ce que signifiait *despote:* ce mot veut dire à la lettre, maître de maison; & il est étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *despotique* aux grands souverains qui se sont rendus absolus.

Jean Castriot était encore enfant lorsque Amurat, plusieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était saisi de l'Albanie, après la mort du père de Castriot. Il éleva cet enfant qui restait seul de quatre frères. Les annales turques ne disent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'Amurat. Il ne paraît pas que ces barbaries fussent dans le caractère d'un sultan qui abdiqua deux fois la couronne, & il n'est guère

vraisemblable qu'Amurat eût donné sa tendresse & sa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chérissait, il le faisait combattre auprès de sa personne. Jean Castriot se distingua tellement que le sultan & les janissaires lui donnèrent le nom de Scanderbeg, qui signifie le *seigneur Alexandre.*

Enfin l'amitié prévalut sur la politique. Amurat lui confia le commandement d'une petite armée contre le despote de Servie qui s'était rangé du parti des chrétiens, & faisait la guerre au sultan son gendre : c'était avant son abdication. Scanderbeg, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le dessein de n'avoir plus de maître, & de régner.

Il sut qu'un secrétaire qui portait les sceaux du sultan passait près de son camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire & à sceller un ordre au gouverneur de Croye, capitale de l'Epire, de remettre la ville & la citadelle à Scanderbeg. Après avoir fait
1443. expédier cet ordre, il assassine le secrétaire & sa suite. Il marche à Croye : le gouverneur lui remet la place sans difficulté. La nuit même, il fait avancer les Albanois, avec lesquels il était d'intelligence : il égorge le gouverneur & la garnison. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois passent pour les meilleurs soldats de ces pays. Scanderbeg les conduisit si bien, sut tirer tant d'avantage de l'assiette du terrain âpre & montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuses armées turques. Les musulmans

mans le regardaient comme un perfide ; les chrétiens l'admiraient comme un héros qui, en trompant ses ennemis & ses maîtres, avait repris la couronne de son père, & la méritait par son courage.

CHAPITRE XCI.

De la prise de Constantinople par les Turcs.

Si les empereurs grecs avaient été des Scanderbeg, l'empire d'orient se serait conservé ; mais ce même esprit de cruauté, de faiblesse, de division, de superstition, qui l'avait ébranlé si long-temps, hâta le moment de sa chûte.

On comptait trois empires d'orient, & il n'y en avait réellement pas un. La ville de Constantinople entre les mains des Grecs faisait le premier. Andrinople, refuge des Lascaris, pris par Amurat I, en 1362, & toujours demeuré aux sultans, était regardé comme le second empire ; & une province barbare de l'ancienne Colchide, nommée Trébisonde, où les Comnène s'étaient retirés, était réputée le troisième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, était l'unique effet considérable des croisades. Dévasté par les Francs, repris par ses anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encore, il était étonnant qu'il subsistât. Il y avait deux partis dans Constantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à-peu-

près comme dans Jérusalem, quand Vespasien & Titus l'assiégèrent. L'un était celui des empereurs qui, dans la vaine espérance d'être secourus, consentaient de soumettre l'église grecque à la latine; l'autre, celui des prêtres & du peuple qui, se souvenant encore de l'invasion des croisés, avaient en exécration la réunion des deux églises. On s'occupait toujours de controverses, & les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était soumis au pape, dans la vaine espérance d'être secouru, avait régné vingt-sept ans sur les débris de l'empire romain-grec; & après sa mort, arrivée en 1449, telle fut la faiblesse de l'empire, que Constantin, l'un de ses fils, fut obligé de recevoir du turc Amurat II, comme de son seigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce Constantin eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troisième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

1451. Mahomet II, sultan. Telle était la situation des Grecs, quand Mahomet Bouyouk, ou Mahomet-le-grand, succéda pour la seconde fois au sultan Amurat, son père. Les moines ont peint ce Mahomet comme un barbare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse Irène, pour appaiser les murmures de ses janissaires, tantôt faisait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages, pour voir qui d'entre eux avait mangé un melon. On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été long-temps pour la plupart des archives alphabétiques du mensonge.

Toutes les annales turques nous apprennent que

Mahomet avait été le prince le mieux élevé de son temps; ce que nous venons de dire d'Amurat, son père, prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encore disconvenir que Mahomet n'ait écouté le devoir d'un fils, & n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le trône qu'Amurat lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'histoire, & d'autant plus singulier, que Mahomet joignait à son ambition, la fougue d'un caractère violent.

Son caractère.

Il parlait le grec, l'arabe, le persan; il entendait le latin; il dessinait; il savait ce qu'on pouvait savoir alors de géographie & de mathématique; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Venise le fameux Gentilli Bellino, & qu'il le récompensa, comme Alexandre avait payé Appelle, par des dons & par sa familiarité. Il lui fit présent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables, celui de l'esclave auquel on prétend que Mahomet fit couper la tête, pour faire voir à Bellino l'effet des muscles & de la peau sur un cou séparé de son tronc. Ces barbaries, que nous exerçons sur les animaux, les hommes ne les exercent sur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. Mahomet II fut souvent sanguinaire & féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui

imputer des cruautés si peu vraisemblables? à quoi bon multiplier les horreurs? Philippe de Comines, qui vivait sous le siècle de ce sultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt sur ses sujets. Où sont les princes chrétiens qui manifestent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta sur le trône des sultans, & il se prépara dès-lors à se placer sur celui de Constantinople, tandis que cette ville était toute divisée pour savoir s'il fallait se servir ou non de pain azyme, & s'il fallait prier en grec ou en latin.

1453. Siége de Constantinople.

Mahomet II commença donc par serrer la ville du côté de l'Europe & du côté de l'Asie. Enfin, dès les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut couverte de soldats que l'exagération fait monter à trois cent mille, & le détroit de la Propontide d'environ trois cents galères, & deux cents petits vaisseaux.

Un des faits les plus étranges & les plus attestés, c'est l'usage que Mahomet fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, & d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait, en une nuit, couvrir une demi-lieue de chemin sur terre, de planches de sapin enduites de suif & de graisse, disposées comme la crèche d'un vaisseau; il fait tirer, à force de machines & de bras, quatre-vingts galères & soixante & dix alléges du détroit, & les fait couler sur ces planches. Tout ce grand

travail s'exécuta en une ſeule nuit, & les aſſiégés ſont ſurpris, le lendemain matin, de voir une flotte entière deſcendre de la terre dans le port. Un pont de bateaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vue, & ſervit à l'établiſſement d'une batterie de canon.

Il fallait, ou que Conſtantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût bien mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il eſt douteux que Mahomet ſe ſervît, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu, & le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs, par ignorance, employaient de ces canons, & peut-être les Grecs, par la même ignorance, en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des aſſauts à la ville, qui ſe croyait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur, accompagné d'un cardinal de Rome, nommé Iſidore, ſuivait le rite romain, ou feignait de le ſuivre pour engager le pape & les princes catholiques à le ſecourir; mais par cette triſte manœuvre, il irritait & décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas ſeulement entrer dans les égliſes qu'il fréquentait. « Nous aimons mieux, s'écriaient-ils, voir ici le » turban qu'un chapeau de cardinal ».

Nul prince chrétien ne secourt Constantinople.

Dans d'autres temps, presque tous les princes chrétiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole & ce rempart de la chrétienté; & quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

L'empereur Frédéric III n'était ni assez puissant, ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abyme où la guerre civile & celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée & faible. Le duç de Bourgogne, Philippe-le-bon, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, & trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Aragon & la Castille n'étaient point encore unis, & les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer Mahomet II. L'un était Huniade, prince de Transilvanie, mais qui pouvait à peine se défendre: l'autre ce fameux Scanderbeg, qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Epire, à peu-près comme autrefois dom Pélage dans celles des Asturies, quand les mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gênes, dont l'un appartenait à l'empereur Frédéric III, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville; c'était un Génois, nommé Giustiniani. Tout bâtiment, qui est réduit à des appuis étrangers, menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de Persan à leur tête, & jamais Gaulois ne

commanda les troupes de la république romaine. Il fallait donc que Conſtantinople fût priſe : auſſi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos auteurs, copiſtes de Ducas & de Calcondile, le racontent.

Cette conquête eſt une grande époque. C'eſt-la où commence véritablement l'empire turc au milieu des chrétiens d'Europe; & c'eſt ce qui transporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Manière dont Conſtantinople fut priſe.

Les annales turques, rédigées à Conſtantinople par le feu prince Demetrius Cantemir, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de ſiége l'empereur Conſtantin fut obligé de capituler. Il envoya pluſieurs Grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraiſſent très-vraies dans ce qu'elles diſent de ce ſiége. Ducas lui-même, qu'on croit de la race impériale, & qui dans ſon enfance était dans la ville aſſiégée, avoue dans ſon hiſtoire que le ſultan offrit à l'empereur Conſtantin de lui donner le Péloponèſe, & d'accorder quelques petites provinces à ſes frères. Il voulait avoir la ville, & ne la point ſaccager, la regardant déjà comme ſon bien qu'il ménageait; mais dans le temps que les envoyés grecs retournaient à Conſtantinople pour y rapporter les propoſitions des aſſiégeans, Mahomet, qui voulut leur parler encore, fait courir à eux. Les aſſiégés, qui du haut des murs voient un gros de Turcs courans après les leurs, tirent imprudemment ſur ces Turcs. Ceux-ci ſont bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés grecs rentraient déjà par

une poterne. Les turcs entrent avec eux : ils ſe rendent maîtres de la haute ville ſéparée de la baſſe. L'empereur eſt tué dans la foule ; & Mahomet fait auſſitôt du palais de Conſtantin celui des ſultans, & de Sainte-Sophie ſa principale moſquée.

Eſt-on plus touché de pitié que ſaiſi d'indignation lorſqu'on lit dans Ducas que le ſultan « envoya ordre » dans le camp d'allumer par-tout des feux, ce qui » fut fait avec ce cri impie, qui eſt le ſigne particulier » de leur ſuperſtition déteſtable » ? Ce cri impie eſt le nom de DIEU, Allah, que les mahométans invoquent dans tous les combats. La ſuperſtition déteſtable était chez les Grecs qui ſe réfugièrent dans Sainte-Sophie, ſur la foi d'une prédiction qui les aſſurait qu'un ange deſcendrait dans l'égliſe pour les défendre.

On tua quelques Grecs dans le parvis, on fit le reſte eſclave, & Mahomet n'alla remercier DIEU dans cette égliſe qu'après l'avoir lavée avec de l'eau-roſe.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Conſtantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, & il la garda religieuſement. Ce fait eſt ſi vrai que toutes les égliſes chrétiennes de la baſſe ville furent conſervées juſque ſous ſon petit-fils Sélim, qui en fit abattre pluſieurs. On les appelait les moſquées d'Iſſévi. Iſſévi eſt en turc le nom de Jéſus. Celle du patriarche grec ſubſiſte encore dans Conſtantinople ſur le canal de la mer Noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans

ce quartier une académie, où les grecs modernes enseignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philoſophie d'Ariſtote, la théologie, la médecine ; & c'eſt de cette école que ſont ſortis Conſtantin Ducas, Mauro Cordato & Cantemir, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que Demetrius Cantemir a rapporté beaucoup de fables anciennes ; mais il ne peut s'être trompé ſur les monumens modernes qu'il a vus de ſes yeux, & ſur l'académie où il a été élevé.

Traitement fait aux chrétiens.

On a conſervé encore aux chrétiens une égliſe, & une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un archirecte grec, nommé Chriſtobule. Cet architecte avait été employé par Mahomet II pour conſtruire une moſquée ſur les ruines de l'égliſe des ſaints apôtres, ancien ouvrage de Théodora, femme de l'empereur Juſtinien ; & il avait réuſſi à en faire un édifice qui approche de la beauté de Sainte-Sophie. Il conſtruiſit auſſi, par ordre de Mahomet, huit écoles & huit hôpitaux dépendans de cette moſquée : & c'eſt pour prix de ce ſervice que le ſultan lui accorda la rue dont je parle, dont la poſſeſſion demeura à ſa famille. Ce n'eſt pas un fait digne de l'hiſtoire, qu'un architecte ait eu la propriété d'une rue ; mais il eſt important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens auſſi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne ſouffre que les Turcs aient chez elle une moſquée, & les Turcs permettent que tous les Grecs aient des égliſes. Pluſieurs de ces égliſes ſont des collégiales, & on voit dans l'ar-

chipel des chanoines ſous la domination d'un bacha.

Nos erreurs ſur les Turcs.

Les erreurs hiſtoriques ſéduiſent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux a prétendu que les mahométans adoraient Vénus, & qu'ils niaient la providence. Grotius lui-même a répété que Mahomet, ce grand & faux prophète, avait inſtruit une colombe à voler auprès de ſon oreille, & avait fait accroire que l'eſprit de DIEU venait l'inſtruire ſous cette forme. On a prodigué ſur le conquérant Mahomet II des contes non moins ridicules.

Mahomet fait un patriarche.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal Iſidore, & de tant d'autres, que Mahomet était un prince plus ſage & plus poli qu'on ne croit, c'eſt qu'il laiſſa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'inſtalla lui-même avec la ſolennité ordinaire : il lui donna la croſſe & l'anneau, que les empereurs d'occident n'oſaient plus donner depuis long-temps ; & s'il s'écarta de l'uſage, ce ne fut que pour reconduire juſqu'aux portes de ſon palais le patriarche élu, nommé Gennadius, qui lui dit, « qu'il était confus d'un honneur que jamais les » empereurs chrétiens n'avaient fait à ſes prédéceſ- » ſeurs ». Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que Mahomet II dit à ce patriarche : « La » Sainte-Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, » patriarche œcuménique ». Ces auteurs connaiſſent bien mal les muſulmans. Ils ne ſavent pas que notre dogme de la Trinité leur eſt en horreur ; qu'ils ſe croiraient ſouillés d'avoir prononcé ce mot ; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de

plusieurs dieux. Depuis ce temps les sultans osmanlis ont toujours fait un patriarche qu'on nomme œcuménique ; le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche latin ; chacun d'eux, taxé par le divan, rançonne à son tour son troupeau. Ces deux églises, également gémissantes, sont irrréconciliables, & le soin d'appaiser leurs querelles n'est pas aujourd'hui une des moindres occupations des sultans, devenus les modérateurs des chrétiens, aussi-bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en usèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième & onzième siècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion & les mœurs. Quand les Turcs soumirent les Arabes, ils étaient encore entièrement barbares ; mais quand ils subjuguèrent l'empire grec, la constitution de leur gouvernement était dès long-temps toute formée. Ils avaient respecté les Arabes, & ils méprisaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples asservis.

Usages des Turcs.

Ils ont conservé tous les usages, toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des Gengi-Chéris, que nous nommons Janissaires, subsista dans toute sa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce sont de tous les soldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janissaires avait & a encore un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Les ſultans ont conſervé en Europe l'ancien uſage qu'ils avaient pratiqué en Aſie, de donner à leurs ſoldats des fiefs à vie, & quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé ſur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent, dès le cinquième ſiècle, en Europe, cette conſtitution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; & les nations qui ſe mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, ſuivirent ce plan. Tamerlan le porta dans les Indes, où ſont aujourd'hui les plus grands ſeigneurs de fiefs, ſous les noms d'omras, de rayas, de nababs. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs zaimats & leurs timariots ſont plutôt des métairies que des ſeigneuries. L'eſprit guerrier paraît tout entier dans cet établiſſement. Si un zaim meurt les armes à la main, ſes enfans partagent ſon fief; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'eſt-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims & pour ces timars, que celui de fournir & de mener des ſoldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de juridiction, point de nobleſſe.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les mollas, qui ſont les juges ordinaires, & les deux cadi-leskers d'Aſie & d'Europe, qui ſont les juges des provinces & des armées, & qui préſident ſous

le muphti à la religion & aux lois. Le muphti & les cadi-leskers ont toujours été également ſoumis au divan. Les dervis, qui ſont les moines mendians chez les Turcs, ſe ſont multipliés, & n'ont pas changé. La coutume d'établir des caravanſerais pour les voyageurs, & des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les moſquées, n'a point dégénéré. En un mot, les Turcs ſont ce qu'ils étaient, non-ſeulement quand ils prirent Conſtantinople, mais quand ils paſsèrent pour la première fois en Europe.

CHAPITRE XCII.

Entrepriſes de Mahomet II, & ſa mort.

PENDANT trente & une années de règne, Mahomet II marcha de conquête en conquête, ſans que les princes chrétiens ſe liguaſſent contre lui; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre Huniade, prince de Tranſilvanie, le roi de Hongrie, & un deſpote de la Ruſſie noire. Ce célèbre Huniade montra que s'il avait été mieux ſecouru, les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans poſsèdent en Europe. Il repouſſa Mahomet II devant Belgrade, trois ans après la priſe de Conſtantinople.

Dans ce temps-là même les Perſans tombaient ſur les Turcs, & détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. Uſſum-Caſſan, de la branche de

Tamerlan, qu'on nommait le bélier blanc, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguer la Perse. Il s'alliait aux chrétiens, & par-là il les avertissait de se réunir contre l'ennemi commun, car il épousa la fille de David Comnène, empereur de Trébisonde. Il n'était pas permis aux chrétiens d'épouser leur commère ou leur cousine: mais on voit qu'en Grèce, en Espagne, en Asie, ils s'alliaient aux musulmans sans scrupule.

Conquêtes de Mahomet II.

Le tartare Ussum-Cassan, gendre de l'empereur chrétien David Comnène, attaqua Mahomet vers l'Euphrate. C'était une occasion favorable pour la chrétienté; elle fut encore négligée. On laissa Mahomet, après des fortunes diverses, faire la paix avec le Persan, & prendre ensuite Trébisonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait; tourner vers la Grèce, saisir le Négrepont, retourner au fond de la mer Noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodosie rebâtie par les Génois; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie; courir jusqu'à Trieste, à la porte de Venise, & établir enfin la puissance musulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reste de l'Italie, & d'où ses lieutenans ne se retirèrent qu'après sa mort.

Rhodes.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainsi que Scanderbeg, la gloire de repousser les armes victorieuses de Mahomet II.

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette île autrefois si célèbre, & cette ville fondée très-

long-temps avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'aspect le plus riant, & sous le ciel le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'Hercule, par Danaüs, par Cadmus; fameuse dans toute la terre par son colosse d'airain dédié au soleil; ouvrage immense, jeté en fonte par un Indien, & qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds posés sur deux môles de marbre, laissait voguer sous lui les plus gros navires. Rhodes avait passé au pouvoir des Sarrazins, dans le milieu du septième siècle; un chevalier français, Foulques de Villaret, grand-maître de l'ordre, l'avait reprise sur eux en 1310; & un autre chevalier français, Pierre d'Aubusson, la défendit contre les Turcs.

C'est une chose bien remarquable que Mahomet II employât dans cette entreprise une foule de chrétiens renégats. Le grand-visir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien; & ce qui est encore plus étrange, il était de la race impériale des Paléologue. Un autre chrétien, George Frupan, conduisait le siége sous les ordres du visir; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour servir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la professent, & qu'on a scellée de son sang dans une opération très-douloureuse, en devient ensuite plus chère? serait-ce parce que les vainqueurs de l'Asie s'attiraient plus de respect que les puissances de l'Europe? serait-ce qu'on eût cru dans ces temps d'ignorance les armes des musulmans

Chrétien grand-visir.

plus favorisées de DIEU que les armes chrétiennes; & que de-là on eût inféré que la cause triomphante était la meilleure?

Miracle rapporté par Calcondile.

Pierre d'Aubusson fit alors triompher la sienne. Il força au bout de trois mois le grand-visir Messith Paléologue à lever le siége. Calcondile, dans son histoire des Turcs, vous dit que les assiégeans, en montant sur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, & une très-belle femme vêtue de blanc; que ce miracle les alarma, & qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelqu'apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, & que la valeur de Pierre d'Aubusson & des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Cette petite île manquée ne rendait pas Mahomet Bouyouk moins terrible au reste de l'occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Epire, après la mort de Scanderbeg. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le temps de la puissance vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, & ses flottes bravaient celles de Mahomet; elles s'emparèrent même d'Athènes : mais enfin cette république, n'étant point secourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, & d'acheter par un tribut annuel la liberté de commercer sur la mer Noire, songeant toujours à réparer ses pertes par son commerce, qui avait fait les fondemens de sa grandeur. Nous verrons que bientôt après, le pape Jules II & presque

presque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait essuyé des Ottomans.

Cependant Mahomet II allait porter ses armes victorieuses contre les sultans mammelucs d'Égypte, tandis que ses lieutenans étaient dans le royaume de Naples; ensuite il se flattait de venir prendre Rome comme Constantinople; & en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Venise épouse la mer Adriatique, il disait qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette mer consommer son mariage. Une colique arrêta les progrès & les desseins de ce conquérant. Il mourut à Nicomédie, à l'âge de cinquante-trois ans, lorsqu'il se préparait à faire encore le siége de Rhodes, & à conduire en Italie une armée formidable.

Mort de Mahomet II. 1481.

CHAPITRE XCIII.

État de la Grèce sous le joug des Turcs. Leur gouvernement ; leurs mœurs.

Si l'Italie respira par la mort de Mahomet II, les Ottomans n'ont pas moins conservé en Europe un pays plus beau & plus grand que l'Italie entière. La patrie des Miltiade, des Léonidas, des Alexandre, des Sophocle & des Platon, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors se corrompit. Il ne resta presque plus de trace des arts ; car quoiqu'il y ait dans Constantinople une académie grecque, ce n'est pas assurément celle d'Athènes ; & les beaux arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les sultans laissent toujours subsister au mont Athos. Autrefois cette même Constantinople fut sous la protection d'Athènes. Chalcédoine fut sa tributaire ; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ses bourgeois. Aujourd'hui les descendans des Tartares dominent dans ces belles régions, & à peine le nom de la Grèce subsiste. Cependant la seule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ses oppresseurs, eussent-ils l'empire de la terre.

Athènes.

La plupart des grands monumens d'Athènes, que les Romains imitèrent & ne purent surpasser, ou sont en ruine, ou ont disparu : une petite mosquée

est bâtie sur le tombeau de Thémistocle, ainsi qu'une chapelle de récollets est élevée à Rome sur les débris du capitole ; l'ancien temple de Minerve est aussi changé en mosquée ; le port de Pirée n'est plus. Un lion antique de marbre subsiste encore auprès, & donne son nom au port du Lion, presque comblé. Le lieu où était l'académie est couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux restes du Stadion inspirent de la vénération & des regrets ; & le temple de Cérès, qui n'a rien souffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville, qui vainquit Xerxès, contient seize à dix-sept mille habitans, tremblans devant douze cents janissaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux & ces vainqueurs d'Athènes, sont confondus avec elle dans le même assujettissement. Ils ont combattu plus long-temps pour leur liberté, & semblent garder encore quelques restes de ces mœurs dures & altières que leur inspira Lycurgue. Lacédémone

Les Grecs restèrent dans l'oppression, mais non pas dans l'esclavage. On leur laissa leur religion & leurs lois ; & les Turcs se conduisirent comme s'étaient conduits les Arabes en Espagne. Les familles grecques subsistent dans leur patrie, avilies, méprisées, mais tranquilles : elles ne payent qu'un léger tribut ; elles font le commerce & cultivent la terre ; leurs villes & leurs bourgades ont encore leur *protogeros* qui juge leurs différens : leur patriarche est entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des

ſommes aſſez conſidérables, puiſqu'il paye, à ſon inſtallation, quatre mille ducats au tréſor impérial, & autant aux officiers de la Porte.

Enfans de tribut.

Le plus grand aſſujettiſſement des Grecs a été longtemps d'être obligés de livrer au ſultan des enfans de tribut, pour ſervir dans le ſérail ou parmi les janiſſaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de ſes fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner ſes enfans, deſtinés à la guerre dès le berceau, eſt établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, faiſaient ſouvent dans le ſérail une grande fortune. La condition même des janiſſaires eſt aſſez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, & des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fuſſent nés de chrétiens opprimés. Une grande preuve de cette fatale & invincible deſtinée, par qui l'Être ſuprême enchaîne tous les évènemens de l'univers, c'eſt que Conſtantin ait bâti Conſtantinople pour les Turcs, comme Romulus avait, tant de ſiècles auparavant, jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'égliſe catholique.

Sultans non deſpotiques.

Je crois devoir ici combattre un préjugé : que le gouvernement turc eſt un gouvernement abſurde, qu'on appelle *deſpotique ;* que les peuples ſont tous eſclaves du ſultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie & leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle adminiſtration ſe détruirait elle-même. Il ſerait bien étrange que les Grecs vaincus ne fuſſent point réellement eſclaves, & que leurs vainqueurs le

fussent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au sultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient considérer qu'il y a des lois pour les héritages en Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcoran, qui est la loi civile aussi-bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes & des femmes; & la loi de tradition & de coutume supplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Il est vrai que le mobilier des bachas décédés appartient au sultan, & qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires; & long-temps après, les évêques même héritèrent des meubles des ecclésiastiques inférieurs, & les papes exercèrent ce droit sur les cardinaux & sur tous les bénéficiers qui mouraient dans la résidence du premier pontife.

Gouvernement turc.

Non-seulement les Turcs sont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune distinction de noblesse. Ils ne connaissent de supériorité que celle des emplois.

Leurs mœurs sont à la fois féroces, altières & efféminées; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres, & leur mollesse de la Grèce & de l'Asie. Leur orgueil est extrême. Ils sont conquérans & ignorans; c'est pourquoi ils méprisent toutes les nations.

Mœurs.

L'empire ottoman n'est point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le sont aujourd'hui la France & l'Espagne; il ref-

ſemble encore moins à l'Allemagne, devenue avec le temps une république de princes & de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ſont eſclaves, & où les nobles ſont rois. Il eſt auſſi éloigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que par la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller, un hatichérif à la main, demander de la part du ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, & toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a, ſans doute, d'horribles abus dans l'adminiſtration turque; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux même qui partagent le gouvernement : c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrète d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal établi dans ce pays pour rendre les lois reſpectables, & la perſonne du ſouverain ſacrée. Nul digue oppoſée par la conſtitution de l'état aux injuſtices du viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet quand il eſt opprimé, & pour le maître quand on conſpire contre lui. Le ſouverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre eſt en même temps le moins affermi ſur ſon trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité

les mœurs de l'empire grec qu'ils ont détruit. Ils ont ſeulement plus de reſpect pour la maiſon ottomane que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils dépoſent, ils égorgent un ſultan ; mais c'eſt toujours en faveur d'un prince de la maiſon ottomane. L'empire grec au contraire avait paſſé par les aſſaſſinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être dépoſé eſt un plus grand frein pour les empereurs turcs que toutes les lois de l'alcoran. Maître abſolu dans ſon ſérail, maître de la vie de ſes officiers, au moyen d'un fetſa du muphti, il ne l'eſt pas des uſages de l'empire ; il n'augmente point les impôts, il ne touche point aux monnaies ; ſon tréſor particulier eſt ſéparé du tréſor public.

La place du ſultan eſt quelquefois la plus oiſive de la terre, & celle du grand viſir la plus laborieuſe : il eſt à la fois connétable, chancelier & premier préſident. Le prix de tant de peine a été ſouvent l'exil ou le cordeau.

Férocité égale dans toutes les nations.

Les places de bachas n'ont pas été moins dangereuſes ; & juſqu'à nos jours, une mort violente a été ſouvent leur deſtinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures & féroces, telles que l'ont été longtemps celles de l'Europe chrétienne, lorſque tant de têtes tombaient ſur les échafauds, lorſqu'on pendait la Broſſe, le favori de ſaint Louis ; que le miniſtre Laguette mourait dans la queſtion ſous Charles-le-bel ; que le connétable de France, Charles de la Cerda, était exécuté ſous le roi Jean, ſans forme de procès ; qu'on voyait Enguerrand de Marigny pendu au gibet

de Montfaucon, que lui-même avait fait dresser; qu'on portait au même gibet le corps du premier ministre Montagu; que le grand maître des templiers & tant de chevaliers expiraient dans les flammes, & que de telles cruautés étaient ordinaires dans les états monarchiques. On se tromperait beaucoup si on pensait que ces barbaries fussent la suite du pouvoir absolu. Aucun prince chrétien n'était despotique, & le grand seigneur ne l'est pas davantage. Plusieurs sultans, à la vérité, ont fait plier toutes les lois à leurs volontés, comme un Mahomet II, un Sélim; un Soliman.... Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs sujets; mais tous nos historiens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'essence est le despotisme.

Opinion de Marsigli.

Le comte de Marsigli, plus instruit qu'eux tous, s'exprime ainsi: « In tutte le nostre storie sentiamo » esaltar la sovranità che così dispoticamente praticasi » dal sultano: ma quanto si scostano elle dal vero! » La milice des janissaires, dit-il, qui reste à Constantinople, & qu'on nomme Capiculi, a par ses lois le pouvoir de mettre en prison le sultan, de le faire mourir & de lui donner un successeur. Il ajoute que le grand seigneur est souvent obligé de consulter l'état politique & militaire pour faire la guerre & la paix.

Les bachas ne sont point absolus dans leurs provinces, comme nous le croyons; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de se plaindre de leur conduite, & d'envoyer contre eux,

des mémoires au grand divan de Conſtantinople. Enfin Marſigli conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en eſt une en effet à-peu-près dans la forme de celle de Tunis & d'Alger. Ces ſultans, que le peuple n'oſe regarder, & qu'on n'aborde qu'avec des proſternemens qui ſemblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du deſpotiſme; ils ne ſont abſolus que quand ils ſavent déployer heureuſement cette fureur de pouvoir arbitraire qui ſemble être née chez tous les hommes. Louis XI, Henri VIII, Sixte-Quint, d'autres princes, ont été auſſi deſpotiques qu'aucun ſultan. Si on approfondiſſait ainſi le ſecret des trônes de l'Aſie, preſque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de deſpotiſme ſur la terre qu'on ne penſe. Notre Europe a vu des princes vaſſaux d'un autre prince qui n'eſt pas abſolu, prendre dans leurs états une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perſe & de l'Inde. Ce ſerait pourtant une grande erreur de penſer que les états de ces princes ſont par leur conſtitution un gouvernement deſpotique.

Toutes les hiſtoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre & d'Allemagne, nous donnent preſque toujours de fauſſes notions, parce qu'on a rarement diſtingué les temps & les perſonnes, les abus & les lois, les évènemens paſſagers & les uſages.

On ſe tromperait encore ſi on croyait que le gouvernement turc eſt une adminiſtration uniforme; & que du fond du ſérail de Conſtantinople il part tous

Adminiſtration non uniforme.

les jours des courriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaste empire, qui s'est formé par la victoire en divers temps, & que nous verrons toujours s'accroître jusqu'au dix-huitième siècle, est composé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue, ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce sont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Asie mineure & de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Chersonèse taurique: ce sont les Gètes devenus chrétiens, & connus sous le nom de Valaques & de Moldaves; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des Juifs; ce sont enfin les Égyptiens, & les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puissance ottomane. La seule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples, & les a contenus. Tous sont différemment gouvernés: les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie & la Crimée. Les Grecs vivent sous l'administration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des subjugués est immense par rapport au nombre des vainqueurs; il n'y a que très-peu de Turcs naturels: presque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que Virgile dit des Romains: « Leur art est de commander ». La grande différence entre les conquérans turcs & les anciens conquérans romains, c'est que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, & que les Turcs restent toujours séparés de ceux qu'ils ont soumis, & dont ils sont entourés.

Il eſt reſté, à la vérité, deux cent mille Grecs dans Conſtantinople; mais ce ſont environ deux cent mille artiſans ou marchands qui travaillent pour leurs dominateurs. C'eſt un peuple entier toujours conquis dans ſa capitale, auquel il n'eſt pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque qu'une ſeule puiſſance a ſubjugué tous ces pays, depuis l'Archipel juſqu'à l'Euphrate, & que vingt puiſſances conjurées n'avaient pu, par les croiſades, établir que des dominations paſſagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de ſoldats, & des travaux qui durèrent deux ſiècles entiers.

Ricault, qui a demeuré long-temps en Turquie, attribue la puiſſance permanente de l'empire ottoman à quelque choſe de ſurnaturel. Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend ſi ſouvent du caprice des janiſſaires, peut ſe ſoutenir contre ſes propres ſoldats & contre ſes ennemis. Mais l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome, & près de quatorze ſiècles dans le Levant, au milieu des ſéditions des armées; les poſſeſſeurs du trône furent renverſés, & le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race ottomane une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale: l'empire eſt arraché ſouvent au ſultan; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne paſſe jamais dans une maiſon étrangère. La conſtitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque & les viſirs aient eu ſi ſouvent à trembler.

Puiſſance turque ſurnaturelle, ſelon Ricault.

Jusqu'à présent cet empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le sultan Amurat IV prendre Bagdat d'assaut sur les Persans, en 1638, demeurer toujours le maître de la Mésopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand mogol contre la Perse, & de l'autre menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Russes ne sont devenus redoutables à la Turquie que depuis Pierre-le-grand. Enfin la force & la rapine établirent l'empire ottoman, & les divisions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'est rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'est accru dans sa puissance, & s'est conservé long-temps dans ses usages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France Louis XI.

Le gouvernement féodal périt bientôt en France, quand Charles VII eut commencé à établir sa puissance par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, & enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermissait en Allemagne, par une raison contraire, sous des empereurs électifs qui, en qualité d'empereurs, n'avaient ni provinces ni subsides. L'Italie était toujours partagée en républiques, & en principautés indépendantes. Le pouvoir absolu n'était connu ni en Espagne ni dans le nord; & l'Angleterre jetait au milieu de ses divisions les semences de ce gouvernement singulier, dont les racines toujours coupées & toujours sanglantes, ont enfin produit après des siècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté & de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne & la Bretagne; mais leur pouvoir les rendit indépendantes; & malgré les lois féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme faisant partie du royaume. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-bon, avait même stipulé qu'il ne rendrait point hommage à Charles VII, quand il lui pardonna l'assassinat du duc Jean, son père.

Les princes du ſang avaient en France des apanages en pairie, mais reſſortiſſans au parlement ſédentaire. Les ſeigneurs puiſſans dans leurs terres ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'état : il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de Foix qui s'intitulât prince par la grace de DIEU, & qui fît battre monnaie ; mais les ſeigneurs des fiefs, & les communautés des grandes villes avaient d'immenſes priviléges.

Louis XI, fils de Charles VII, devint le premier roi abſolu en Europe depuis la décadence de la maiſon de Charlemagne. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des ſecouſſes violentes. Sa vie eſt un grand contraſte. Faut-il, pour humilier & pour confondre la vertu, qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père & un voiſin perfide ? Il remplit d'amertume les dernières années de ſon père ; il cauſa ſa mort. Le malheureux Charles VII mourut, comme on ſait, par la crainte que ſon fils ne le fît mourir ; il choiſit la faim pour éviter le poiſon qu'il redoutait. Cette ſeule crainte dans un père, d'être empoiſonné par ſon fils, prouve trop que le fils paſſait pour être capable de ce crime.

Conduite de Louis XI avec les amis de ſon père.

Après avoir bien peſé toute la conduite de Louis XI, ne peut-on pas ſe le repréſenter comme un homme qui voulut effacer ſouvent ſes violences imprudentes par des artifices, & ſoutenir des fourberies par des cruautés ? D'où vient que dans les commencemens de ſon règne, tant de ſeigneurs attachés à ſon père,

& ſur-tout ce fameux comte de Dunois, dont l'épée avait ſoutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue du bien public ? Ils ne profitaient pas de la faibleſſe du trône, comme il eſt arrivé tant de fois. Mais Louis XI avait abuſé de ſa force. N'eſt-il pas évident que le père, inſtruit par ſes fautes & par ſes malheurs, avait très-bien gouverné, & que le fils, trop enflé de ſa puiſſance, commença par gouverner mal ?

Cette ligue le mit au haſard de perdre ſa couronne 1465.
& ſa vie. La bataille donnée à Mont-Lhéri contre le comte de Charollois & tant d'autres princes, ne décida rien ; mais il eſt certain qu'il la perdit, puiſque ſes ennemis eurent le champ de bataille, & qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne ſe releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ſes points. Jamais il n'accomplit un ſerment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait la vraie croix de Saint-Lo. Il croyait avec le peuple que le parjure ſur ce morceau de bois faiſait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare, après le traité, fit jeter dans la rivière pluſieurs bourgeois de Paris, ſoupçonnés d'être partiſans de ſon ennemi. On les liait deux à deux dans un ſac. C'eſt la chronique de Saint-Denis qui rend ce témoignage. Il ne déſunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainſi juſque dans ſon habileté il y eut encore de la faibleſſe.

Il ſe fit un irréconciliable ennemi de Charles, fils Avec le duc de Bourgogne.

de Philippe-le-bon, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, & de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, & à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique!
1468. Mais aussi étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne, & forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois même qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation!

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc Charles de Bourgogne à l'être; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. Louis XI, en trompant tous ses voisins, les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut sur-tout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, & de tuer les vieillards, les enfans & les femmes dans les villes conquises. Maximilien, depuis empereur, fit pendre par représailles, après sa victoire de Guinegaste, un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée; & Louis XI, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de Maximilien, tombés entre ses mains. Charles de Bourgogne se vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant prise à discrétion, & en la réduisant en cendres.

Louis

Louis XI craint ſon frère, le duc de Berri, & ce prince eſt empoiſonné par un moine bénédictin, nommé Favre Véſois, ſon confeſſeur. Ce n'eſt pas ici un de ces empoiſonnemens équivoques adoptés ſans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc de Berri ſoupait entre la dame de Montſorau, ſa maîtreſſe, & ſon confeſſeur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une groſſeur ſingulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince, après de cruelles convulſions, meurt au bout de quelque temps.

Avec ſon frère qu'il empoiſonne. 1472.

Odet Daidie, brave ſeigneur, veut venger le mort auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de Louis, en Bretagne, le moine empoiſonneur. On lui fait ſon procès en liberté, & le jour qu'on doit prononcer la ſentence à ce moine, on le trouve mort dans ſon lit. Louis XI, pour appaiſer le cri public, ſe fait apporter les pièces du procès, & nomme des commiſſaires; mais ils ne décident rien, & le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que Louis n'eût commis ce crime, lui qui, étant dauphin, avait fait craindre un parricide à Charles VII, ſon père. L'hiſtoire ne doit point l'en accuſer ſans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en ſoupçonnât. Elle doit ſur-tout obſerver que tout prince coupable d'un attentat avéré, eſt coupable auſſi des jugemens téméraires qu'on porte ſur toutes ſes actions.

Telle eſt la conduite de Louis XI avec ſes vaſſaux & ſes proches. Voici celle qu'il tient avec ſes voiſins. Le

Avec le roi d'Angleterre dont il achète l'inaction.

1475.

roi d'Angleterre, Edouard IV, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ses pères. Louis peut le combattre, mais il aime mieux être son tributaire. Il gagne les principaux officiers anglais; il fait des présens de vins à toute l'armée, il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à se mettre en état de résister & de vaincre l'argent qu'il mit à séduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, & qu'il ne devait pas craindre?

Avec ses ministres.

Les grandes ames choisissent hardiment des favoris illustres, & des ministres approuvés. Louis XI n'eut guère pour ses confidens & pour ses ministres que des hommes nés dans la fange, & dont le cœur était au-dessous de leur état.

Avec les seigneurs du royaume.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, & par des supplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille sujets éxécutés sous son règne, en public ou en secret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ses victimes, sont les monumens qu'a laissés ce monarque, & qu'on voit avec horreur.

Avec le duc de Nemours, dont il fit couler le sang sur la tête de ses enfans.

1477.

Il est étonnant que le père Daniel indique à peine le supplice de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, descendant reconnu de Clovis. Les circonstances & l'appareil de sa mort, le partage de ses dépouilles, les cachots où ses jeunes enfans furent enfermés jusqu'à la mort de Louis XI, sont de tristes & intéressans objets de la curiosité. On ne sait point précisément

quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commissaires, ce qui peut faire présumer qu'il n'était point coupable. Quelques historiens lui imputent vaguement d'avoir voulu se saisir de la personne du roi, & faire tuer le dauphin. Une telle accusation n'est pas croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre prisonnier Louis XI en pleine paix, tout-puissant & absolu dans son royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, & de conserver le père, est encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'état. Tout ce qui est bien avéré, c'est que Louis XI avait en exécration la maison des Armagnacs, qu'il fit saisir le duc de Nemours dans Carlat, en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Bastille; qu'ayant dressé lui-même toute l'instruction du procès, il lui envoya des juges parmi lesquels était ce Philippe de Comines, célèbre traître qui, ayant long-temps vendu les secrets de la maison de Bourgogne au roi, passa enfin au service de la France, & dont on estime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtisan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de Louis XI.

Le roi voulut que le duc de Nemours fût interrogé dans sa cage de fer, qu'il y subît la question, & qu'il y reçût son arrêt. On le confessa ensuite dans une salle tendue de noir. La confession commençait à devenir une grace accordée aux condamnés. L'appareil noir était en usage pour les princes. C'est ainsi qu'on avait éxécuté Conradin, à Naples, & qu'on traita

depuis Marie Stuart, en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, & ce rafinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grace que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grace digne de la ſuperſtition de ces temps atroces qui égalait leur barbarie.

Avec les enfans du duc de Nemours, mis dans des cachots.

Mais ce qui ne fut jamais en uſage, & ce que pratiqua Louis XI, ce fut de faire mettre ſous l'échafaud dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir ſur eux le ſang de leur père. Ils en ſortirent tout couverts; & en cet état on les conduiſit à la Baſtille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient était un continuel ſupplice. On leur arrachait les dents à pluſieurs intervalles. Ce genre de torture, auſſi petit qu'odieux, était en uſage. C'eſt ainſi que du temps de Jean, roi de France, d'Edouard III, roi d'Angleterre, & de l'empereur Charles IV, on traitait les Juifs en France, en Angleterre & dans pluſieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouis que ſouffrirent les princes de Nemours-Armagnac ſerait incroyable, s'il n'était atteſté par la requête que ces princes infortunés préſentèrent aux états après la mort de Louis XI, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que ſous ce règne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître Philippe de Comines qui avait trahi le duc de Bourgogne en lâche, & qui fut plus lâchement l'un des

commissaires du duc de Nemours, eut les terres du duc dans le Tournaisis.

Les temps précédens avaient inspiré des mœurs fières & barbares, dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïsme. Le règne de Charles VII avait eu des Dunois, des la Trimouille, des Clisson, des Richemont, des Saintraille, des la Hire, & des magistrats d'un grand mérite; mais sous Louis XI pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu: l'obéissance tint lieu de tout, & le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le sont dans une galère.

Ce cœur artificieux & dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ses mœurs, c'était l'amour & la dévotion. Il eut des maîtresses; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines & des pélerinages. Mais son amour tenait de son caractère, & sa dévotion n'était que la crainte superstitieuse d'une ame timide & égarée. Toujours couvert de reliques, & portant à son bonnet sa Notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ses assassinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la sainte Vierge. La piété ne consiste pas à faire la Vierge comtesse, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche, que DIEU doit punir, & que la Vierge ne protège point.

Avec ses maîtresses.

Avec la sainte Vierge.

Il introduisit la coutume italienne de sonner la cloche à midi, & de dire un *Ave Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le surplis & l'aumusse, &

de ſe faire oindre une ſeconde fois de l'ampoule de Reims.

1483. Avec Martorillo, depuis ſaint François-de-Paule. Enfin ſentant la mort approcher, renfermé au château du Pleſſis-les-Tours, innacceſſible à ſes ſujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un hermite, nomme François Martorillo, révéré depuis ſous le nom de ſaint François de Paule. Il ſe jette à ſes pieds; il le ſupplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, & de lui prolonger la vie; comme ſi l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un Calabrois dans un village de France, pour laiſſer dans un corps uſé une ame faible & perverſe plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainſi la vie à un hermite étranger, il croit en ranimer les reſtes en s'abreuvant du ſang qu'on tire à des enfans, dans la fauſſe eſpérance de corriger l'âcreté du ſien. C'était un de ces excès de l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les juifs, de faire boire du ſang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un ſort plus triſte dans le ſein des proſpérités, n'ayant d'autres ſentimens que l'ennui, les remords, la crainte & la douleur d'être déteſté.

C'eſt cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très-chrétien*, à-peu-près dans le temps que Ferdinand d'Aragon, illuſtre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à Louis XI ſes bonnes qualités. Il avait du courage;

Ses bonnes qualités.

il ſavait donner en roi; il connaiſſait les hommes & les affaires; il voulait que la juſtice fût rendue, & qu'au moins lui ſeul pût être injuſte.

Paris, déſolé par une contagion, fut repeuplé par ſes ſoins. Il le fut, à la vérité, de beaucoup de brigands, mais qu'une police ſévère contraignit de devenir citoyens. De ſon temps il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'eſt à lui que le peuple doit le premier abaiſſement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, & plus de cinq cent mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement & l'univerſité de Paris, deux corps alors également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne pourſuiviſſent comme ſorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établiſſement des poſtes, non tel qu'il eſt aujourd'hui en Europe; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de Charlemagne & de l'ancien empire romain. Deux cent trente courriers à ſes gages portaient ſes ordres inceſſamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux deſtinés à ces courriers, en payant dix ſous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les courriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids & les meſures uniformes dans ſes états, comme ils l'avaient été du temps de Charlemagne. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand ſon intérêt particulier n'y eſt pas contraire.

Les impoſitions ſous Charles VII, indépendamment du domaine, étaient de dix-ſept cent mille livres de compte. Sous Louis XI elles ſe montèrent juſqu'à quatre millions ſept cent mille livres; & la livre étant alors de dix au marc, cette ſomme revenait à vingt-trois millions cinq cent mille livres d'aujourd'hui. Si en ſuivant ces proportions on examine les prix des denrées, & ſur-tout celui du blé qui en eſt la baſe, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainſi avec vingt-trois millions numéraires, on faiſait préciſément ce qu'on fait à préſent avec quarante-ſix.

Telle était la puiſſance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes ſur la Somme, la Provence, l'Anjou, fuſſent incorporés par Louis XI à la monarchie françaiſe. Ce royaume devint bientôt le plus puiſſant de l'Europe. C'était un fleuve groſſi par vingt rivières, & épuré de la fange qui avait ſi long-temps troublé ſon cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. Louis XI fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de majeſté, que juſque-là l'empereur ſeul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi, juſqu'à nos derniers temps. Les rois d'Aragon, de Caſtille, de Portugal, avaient le titre d'alteſſe. On diſait à celui d'Angleterre, *votre grâce*. On aurait pu dire à Louis XI, *votre deſpotiſme*.

Sa puiſſance. Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe abſolu, depuis l'éta-

bliſſement du grand gouvernement féodal. Ferdinand-le-catholique ne put jamais l'être en Aragon. Iſabelle, par ſon adreſſe, prépara les Caſtillans à l'obéiſſance paſſive, mais elle ne régna point deſpotiquement. Chaque état, chaque province, chaque ville avait ſes priviléges dans toute l'Europe. Les ſeigneurs féodaux combattaient ſouvent ces priviléges, & les rois cherchaient à ſoumettre également à leur puiſſance les ſeigneurs féodaux & les villes. Nul n'y parvint alors que Louis XI; mais ce fut en faiſant couler ſur les échafauds le ſang d'Armagnac & de Luxembourg, en ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ſes vengeances. Iſabelle de Caſtille s'y prenait avec plus de fineſſe ſans cruauté. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia; que fait-elle? Ses inſinuations & ſon argent ſoulèvent les vaſſaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſemblent, ils demandent à être les vaſſaux de la reine, & elle y conſent par complaiſance.

Louis XI, en augmentant ſon pouvoir ſur ſes peuples par ſes rigueurs, augmenta ſon royaume par ſon induſtrie. Il ſe fit donner la Provence par le dernier comte ſouverain de cet état, & arracha ainſi un feudataire à l'empire, comme Philippe de Valois s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou & le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent & le bonheur accrurent petit à petit le royaume de France, qui, depuis Hugues-Capet avait été peu de choſe,

& que les Anglais avaient presque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, & les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'état une province qui en avait été imprudemment séparée.

Ce temps fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne se font point sans de grandes convulsions. Auparavant les seigneurs féodaux opprimaient, & sous Louis XI ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances; & l'abrutissement de tous les peuples qui sont au-delà des Alpes, était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. Louis XI baissa la tête sous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbécilles, & en cela elle était partout bien servie. On était assez sot à Cologne, pour croire posséder les os de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'orient apporter de l'or à l'enfant JÉSUS dans une étable. On envoya à Louis XI quelques restes de ces cadavres, qu'on faisait passer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'était pas même parlé dans les évangiles, & l'on fit croire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui pussent guérir un roi. On a conservé une

de ses lettres à je ne sais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'assurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui soit bonne pour sa santé. L'impudent charlatanisme des médecins était donc aussi grand que l'imbécillité de Louis XI, & son imbécillité était égale à sa tyrannie. Ce portrait n'est pas seulement celui de ce monarque, c'est celui de presque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser. Si les princes & les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer son temps qu'en lisant l'histoire.

CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne, & des Suiſſes ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième ſiècle.

Grandeur des ducs de Bourgogne.

CHARLES-le-téméraire, iſſu en droite ligne de Jean, roi de France, poſſédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de ſa maiſon, avec les villes ſur la Somme que Charles VII avait cédées. Il avait par droit de ſucceſſion la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, & preſque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas floriſſaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Veniſe. Anvers était l'entrepôt des nations ſeptentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était auſſi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ſes belles tapiſſeries, qu'on nomme encore de ſon nom en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

Les princes étaient alors dans l'uſage de vendre leurs états quand ils avaient beſoin d'argent, comme aujourd'hui on vend ſa terre & ſa maiſon. Cet uſage ſubſiſtait depuis le temps des croiſades. Ferdinand, roi d'Aragon, vendit le Rouſſillon à Louis XI, avec faculté de rachat. Charles, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il poſſédait en Alſace & dans le voiſinage des Suiſſes. Cette acquiſition était

bien au-dessus du prix que Charles en avait payé. Il se voyait maître d'un état contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg. Il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient aussi puissans que lui ; aucun n'était plus riche & plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses états en royaume ; ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le diplome de l'empereur Frédéric III. L'usage subsistait encore de demander le titre de roi aux empereurs ; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua ; & Charles de Bourgogne, qui voulait ajouter à ses états la Lorraine & la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne.

Son ambition ne se couvrait d'aucun voile, & c'est principalement ce qui lui fit donner le surnom de téméraire. On peut juger de son orgueil par la réception
qu'il fit à des députés de Suisse. Des écrivains de ce 1474.
pays assurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur.

Voici sur quoi était fondée la prétention du duc de Bourgogne, à laquelle les Helvétiens se soumirent. Plusieurs bourgades suisses étaient enclavées dans les domaines vendus à Charles par le duc d'Autriche. Il croyait avoir acheté des esclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France ; le duc de Bourgogne avait conservé l'étiquette des chefs de

ſa maiſon. Nous avons d'ailleurs remarqué que pluſieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les ſervant; que cet uſage aſiatique avait été introduit par Conſtantin, & précédemment par Dioclétien. De là même venait la coutume qu'un vaſſal fît hommage à ſon ſeigneur, les deux genoux en terre; de là encore l'uſage de baiſer le pied droit du pape. C'eſt l'hiſtoire de la vanité humaine.

Origine de la guerre, contre les Helvétiens.

Philippe de Comines, & la foule des hiſtoriens qui l'ont ſuivi, prétendent que la guerre contre les Suiſſes, ſi fatale au duc de Bourgogne, fut excitée pour une charrette de peaux de mouton. Le plus léger ſujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire: mais il y avait déjà long-temps que Louis XI animait les Suiſſes contre le duc de Bourgogne; & qu'on avait commis beaucoup d'hoſtilités de part & d'autre avant l'aventure de la charrette: il eſt très-sûr que l'ambition de Charles était l'unique ſujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons ſuiſſes confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouſe & Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Bâle, ville impériale, que ſa ſituation ſur le Rhin rendait puiſſante & riche, ne faiſait pas partie de cette république naiſſante, connue ſeulement par ſa pauvreté, ſa ſimplicité & ſa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux, que tout leur pays ne valait pas les éperons de ſes chevaliers. Ces Bernois ne ſe mirent point à genoux; ils parlèrent avec humilité, & ſe défendirent avec courage.

La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue & mise deux fois dans la plus grande déroute, par ces hommes simples, qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus. 1476.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un Suisse à la bataille de Granson, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles & aussi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne? Le luxe des diamans, des étoffes d'or, y fut long-temps ignoré; & quand il a été connu, il a été prohibé; mais les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres & victorieuses. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la société, & la saine philosophie, sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suisse où le climat est le plus doux, & où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois si agrestes, on est parvenu en quelques endroits à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédémone.

Cependant Charles-le-téméraire voulut se venger sur la Lorraine, & arracher au duc René, légitime possesseur, la ville de Nanci qu'il avait déjà prise une fois. Mais ces mêmes Suisses vainqueurs, assistés de ceux de Fribourg & de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encore l'usurpateur, qui paya de son sang le nom de téméraire que la postérité lui donne. Mort de Charles-le-téméraire. 1477.

Ce fut alors que Louis XI s'empara de l'Artois & des villes ſur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, & de la ville de Beſançon par droit de bienſéance.

La princeſſe Marie, fille de Charles-le-téméraire, unique héritière de tant de provinces, ſe vit donc tout d'un coup dépouillée des deux tiers de ſes états. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-ſept provinces qui reſtaient à-peu-près à cette princeſſe, en lui faiſant épouſer le fils de Louis XI. Ce roi ſe flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait; & ce grand politique manqua l'occaſion d'unir au royaume la Franche-Comté & tous les Pays-Bas.

Les Gantois & le reſte des Flamands, plus libres alors ſous leurs ſouverains que les Anglais même ne le ſont aujourd'hui ſous leurs rois, deſtinèrent à leur princeſſe Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III.

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix & la guerre, les établiſſemens des impôts, & toute leur deſtinée, par une déclararation de leurs maîtres: il n'en était pas ainſi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princeſſe épousât un Allemand, & ils firent couper la tête au chancelier de Marie de Bourgogne, & à Imbercourt, ſon chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux miniſtres furent exécutés aux yeux de la jeune princeſſe, qui demandait en vain leur grace à ce peuple féroce.

Mariage de sa fille.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par

la

la princesse, vint conclure ce mariage, comme un simple gentilhomme qui fait sa fortune avec une héritière; sa femme fournit aux frais de son voyage, à son équipage, à son entretien. Il eut cette princesse, mais non ses états : il ne fut que le mari d'une souveraine; & même lorsqu'après la mort de sa femme on lui donna la tutelle de son fils, lorsqu'il eut l'administration des Pays-Bas, lorsqu'il venait d'être élu roi des Romains & César, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en prison, en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abusé souvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.

Maximilien, depuis empereur, mis en prison par les bourgeois de Bruges.

Ce mariage de l'héritière de Bourgogne avec Maximilien, fut la source de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maison de France aux mains avec celle d'Autriche. C'est ce qui produisit la grandeur de Charles-Quint; c'est ce qui mit l'Europe sur le point d'être asservie : & tous ces grands évènemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princesse.

CHAPITRE XCVI.

Du Gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième siècle.

Vous avez vu, en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie se tourner en despotisme sous Charlemagne, & le despotisme détruit par l'anarchie sous ses descendans.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de Hugues-Capet. La Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Bavière & l'Aquitaine avaient été héréditaires avant Charlemagne. Presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois lombards. Du temps de Charles-le-gros & de Charles-le-simple, les grands officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des possesseurs de grandes terres, des *sires* en France, des *herrens* en Allemagne, des *ricos hombres* en Espagne. Il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des seigneurs particuliers, ont toujours changé. La force & la fortune ont toujours décidé de tout. Si les grands-officiers devinrent des usurpateurs, le père de Charlemagne l'avait été. Ce Pepin, petit-fils d'un Arnoud, précepteur de Da-

gobert, & évêque de Metz, avait dépouillé la race de Clovis. Hugues-Capet détrôna la postérité de Pepin; & les descendans de Hugues ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, laquelle, avant Clovis, n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale. Ferdinand & Isabelle la combattaient dans la Castille & dans l'Aragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé & augmenté toute sa vigueur. Le comte de Boulainvilliers appelle cette constitution l'effort de l'esprit humain. Loyseau & d'autres gens de loi l'appellent une institution bizarre, un monstre composé de membres sans tête.

On pourrait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très-naturel & très-commun de la raison & de la cupidité humaine, que les possesseurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille, tous les grands terriens eurent toujours la même idée sans se l'être communiquée: tous voulurent que ni leurs vies, ni leurs biens, ne dépendissent du pouvoir suprême d'un roi; tous s'associèrent dans chaque pays contre ce pouvoir, & tous l'exercèrent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette administration était inconnue

aux Grecs & aux Romains, mais elle n'eſt point bizarre, puiſqu'elle eſt ſi univerſelle dans l'Europe. Elle paraît injuſte en ce que le plus grand nombre des hommes eſt écraſé par le plus petit, & que jamais le ſimple citoyen ne peut s'élever que par un bouleverſement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux arts ſous un gouvernement féodal. Les villes puiſſantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté. Car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges & d'Anvers étaient bien plutôt des républiques ſous la protection des ducs de Bourgogne qu'elles n'étaient ſoumiſes à la puiſſance arbitraire de ces ducs. Il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale ſous les ſucceſſeurs de Charlemagne. Mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs ſous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec Clovis. Le comte de Boulainvilliers veut par cette raiſon que les ſeigneurs de châteaux ſoient tous ſouverains en France. Mais quel homme peut dire dans ſa terre : Je deſcends d'un conquérant des Gaules ? & quand il ſerait ſorti en droite ligne d'un de ces uſurpateurs, les villes & les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté, que ce Franc ou ce Viſigoth n'en avait eu de la leur ravir ?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puiſſance

féodale se soit établie par le droit de conquête, ainsi qu'en Lombardie & en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquise par des étrangers; c'est cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le seul où la loi des fiefs subsiste véritablement. Les Boyards de Russie ont leurs sujets, mais ils sont sujets eux-mêmes, & ils ne composent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie & de Moldavie, sont de véritables seigneurs féodaux qui relèvent du sultan turc; mais ils sont déposés par un ordre du divan, au lieu que les seigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais sont plus égaux entre eux que les possesseurs des terres en Allemagne; & ce n'est pas là encore l'administration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vassaux en Pologne. Un noble n'y est pas sujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il est quelquefois son domestique, mais non son vassal. La Pologne est une république aristocratique, où le peuple est esclave.

La loi féodale subsiste en Italie d'une manière différente. Tout est réputé fief de l'empire en Lombardie; & c'est encore une source d'incertitudes, car les empereurs n'ont été dominateurs suprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de successeurs des rois lombards: & certainement une diète de Ratisbonne n'est pas roi d'Italie. Mais qu'est-il arrivé? La liberté germanique ayant prévalu sur l'autorité impériale en Allemagne, l'empire étant devenu une chose différente de l'empereur, les fiefs italiens se

ſont dits vaſſaux de l'empire & non de l'empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt devenue dépendante d'une autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encore d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort a rendu au faible; c'eſt une cérémonie que l'uſage a conſervée.

Tout a été fief dans l'Europe; & les lois de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de Bourgogne s'éteigne, le roi Louis XI ſe croit en droit d'hériter de cet état. Que la branche de Saxe ou de Bavière eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples, à l'extinction d'une maiſon régnante. La force, l'uſage, les conventions donnent de tels droits. La force les donna en effet à Louis XI; car il reſtait un prince de la maiſon de Bourgogne, un comte de Nevers, deſcendant de l'inſtitué; & ce prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encore fort douteux que Marie de Bourgogne ne dût pas ſuccéder à ſon père. La donation de la Bourgogne, par le roi Jean, portait que les héritiers ſuccéderaient; & une fille eſt héritière.

La queſtion des fiefs maſculins & féminins, le droit d'hommage lige, ou d'hommage ſimple, l'embarras où ſe trouvaient des ſeigneurs vaſſaux de deux ſuzerains à la fois pour des terres différentes, ou vaſſaux de ſuzerains qui ſe diſputaient le domaine ſuprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre ſeule peut juger. Les fortunes

des simples citoyens furent souvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur, que de se trouver sujet d'un seigneur, qui est lui-même sujet d'un autre dépendant encore d'un troisième ! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux ; & il perd son bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il est sûr que ce ne sont pas les peuples qui ont de leur gré choisi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays dignes d'être habités par des hommes que ceux où toutes les conditions sont également soumises aux lois.

CHAPITRE XCVII.

De la Chevalerie.

L'EXTINCTION de la maison de Bourgogne, le gouvernement de Louis XI, & sur-tout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on appelait la chevalerie, espèce de dignité & de confraternité, dont il ne resta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établissement guerrier, qui s'était fait de lui-même parmi les seigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie & le brigandage, qui désolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maison de Charlemagne, donnèrent naissance à cette institution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châ-

telains, étant devenus souverains dans leurs terres; tous se firent la guerre; & au lieu de ces grandes armées de Charles-Martel, de Pepin & de Charlemagne, presque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de sept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades composaient un petit état combattant sans cesse contre son voisin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de sûreté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait se passer: chaque possesseur d'un donjon les rançonnait sur la route; beaucoup de châteaux sur les bords des rivières & aux passages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainsi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associèrent insensiblement pour protéger la sûreté publique & pour défendre les dames: ils en firent vœu; & cette institution vertueuse devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'associa ainsi dans presque toutes les provinces. Chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier & d'entrer dans l'ordre.

On établit, vers le onzième siècle, des cérémonies religieuses & profanes, qui semblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire: il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé; on le faisait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains & les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre. Pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était à sa petite table, où

il lui était défendu de parler, de rire, & même de manger. Le lendemain il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou; le prêtre le bénissait; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassarts, de cuissarts, de gantelets & d'une cotte de maille appelée haubert. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou au nom de DIEU, de saint Michel & de saint George. Depuis ce moment, toutes les fois qu'il entendait la messe, il tirait son épée à l'évangile, & la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes, & souvent de tournois; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt & un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets & écuyers; & les seigneurs qui étaient en confraternité se donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maison paternelle, sous le nom de varlets, dans l'apprentissage de la chevalerie.

Le temps des croisades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les seigneurs de fief, qui amenaient leurs vassaux sous leur bannière, furent appelés chevaliers bannerets: non que ce titre seul de chevalier leur donnât le droit de paraître en cam-

pagne avec des bannières. La puissance seule, & non la cérémonie de l'accollade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes sous leurs enseignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, & non de la chevalerie. Jamais ce titre ne fut qu'une distinction introduite par l'usage, & non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'état: il n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs & des rois ne se faisaient point par des chevaliers; il ne fallait point avoir reçu l'accollade pour entrer aux diètes de l'empire, aux parlemens de France, aux cortes d'Espagne. Les inféodations, les droits de ressort & de mouvance, les héritages, les lois, rien d'essentiel n'avait rapport à cette chevalerie. C'est en quoi se sont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit, sur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la jurisprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois, ce n'étaient que des usages. Les grands priviléges de cette institution consistaient dans les jeux sanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de jouster contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois, ni plus puissans; ils voulaient seulement encourager la chevalerie & la valeur par leur exemple. On portait un grand respect dans la société à ceux qui étaient chevaliers; c'est à quoi tout se réduisait.

Ensuite, quand le roi Edouard III eut institué l'ordre de la jarretière; Philippe-le-bon, duc de Bourgogne, l'ordre de la toison d'or; Louis XI, l'ordre de Saint-Michel, d'abord aussi brillant que les deux autres, & aujourd'hui si ridiculement avili; alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque distinctive; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs & des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois & les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance; & l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On se fit toujours un honneur de recevoir l'accollade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les seigneurs constitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier; & tous ceux qui faisaient profession des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique & tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne; elle produisit en effet des ordres monastiques militaires, fondés par les papes, possédans des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces ordres singuliers les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis sous prétexte de débauches, d'autres ont subsisté avec éclat.

L'ordre teutonique fut souverain; l'ordre de Malthe l'est encore, & le sera long-temps.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu inſtituer un ordre de chevalerie. Le ſimple titre de chevalier que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, ſans les agréger à aucun ordre particulier, eſt une dérivation de la chevalerie ancienne, & bien éloignée de ſa ſource. Sa vraie filiation ne s'eſt conſervée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambaſſadeurs qu'on leur envoie de Veniſe ; & l'accollade eſt la ſeule cérémonie qu'on ait conſervée dans cette inſtallation.

Les chevaliers ès lois s'inſtituèrent d'eux-mêmes, comme les vrais chevaliers d'armes ; & cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir ſoutenu une thèſe ; & les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers : titre ridicule, puiſqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriſte.

Tout cela préſente un tableau bien varié ; & ſi l'on ſuit attentivement la chaîne de tous les uſages de l'Europe depuis Charlemagne, dans le gouvernement, dans l'égliſe, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la ſociété, enfin juſques dans les habillemens, on ne verra qu'une viciſſitude perpétuelle.

CHAPITRE XCVIII.

De la Noblesse.

Après ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda long-temps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits & qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, & non pas un ordre de citoyens. Le sénat fut institué pour gouverner, les chevaliers pour combattre à cheval, quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval; les plébéiens devinrent chevaliers, & souvent même sénateurs, soit qu'on voulût augmenter le sénat, soit qu'ils eussent obtenu le droit d'être élus pour les magistratures qui en donnaient l'entrée. Cette dignité & le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois, les principaux officiers des villes & les druides gouvernaient, & le peuple obéissait; dans tout pays il y a eu des distinctions d'état. Ceux qui disent que tous les hommes sont égaux disent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois. Ils se tromperaient beaucoup, s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois, puisqu'ils ne le sont point par leurs talens. Dans cette inégalité nécessaire entre

les conditions il n'y a jamais eu, ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de semblable à l'établissement de la noblesse dans la dixième partie, qui est notre Europe.

Ses lois, ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge, dès les cinquième & sixième siècles; & s'il est encore des descendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi, & non aux terres.

Par-tout ailleurs la noblesse devint le partage des possesseurs de terres. Les herrens d'Allemagne, les ricos hombres d'Espagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une noblesse héréditaire, par cela seul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui ensuite passèrent de père en fils, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Dans la décadence de la race de Charlemagne, presque tous les états de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'est aujourd'hui: & nous avons déjà vu que chaque possesseur de fief devint souverain dans sa terre autant qu'il le put.

Il est clair que des souverains ne devaient rien à

perſonne, ſinon que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainſi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte qui payait un faucon à un comte qui payait à un duc une autre marque de vaſſalité. Tous reconnaiſſaient le roi du pays pour leur ſeigneur ſuzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être impoſé à aucune taxe. Ils devaient le ſervice de leur perſonne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres & pour eux-mêmes, en combattant pour l'état & pour le chef de l'état ; & de-là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les anoblis, qui ne poſsèdent même aucun terrain, ne payent point l'impôt appelé taille.

Les maîtres des châteaux & des terres, qui compoſaient le corps de la nobleſſe en tout pays, excepté dans les républiques, aſſervirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur réſiſtèrent toujours : les magiſtrats de ces villes ne voulurent point du tout être les ſerfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons & que ces comtes. Les villes du Rhin & du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, & ſur-tout Marſeille, floriſſaient avant qu'il y eût des ſeigneurs & des prélats. Leur magiſtrature exiſtait pluſieurs ſiècles avant les fiefs ; mais bientôt les barons & les châtelains l'emportèrent preſque par-tout ſur les citoyens. Si les magiſtrats ne furent pas les ſerfs du ſeigneur, ils furent au moins ſes bourgeois ; & de-là vient que dans tant d'anciennes

Bourgeois libres.

chartes on voit des échevins, des maires se qualifier bourgeois d'un comte ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choisir un nouveau domicile sans la permission de leur seigneur, & sans payer d'assez gros droits; espèce de servitude qui est encore en usage en Allemagne.

Bourgeois serfs.

De même que les fiefs furent distingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au seigneur suzerain, en grands fiefs, & en petits redevables, il y eut aussi des francs bourgeois, c'est-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur seigneur; il y eut de grands bourgeois qui étaient dans les emplois municipaux, & de petits bourgeois qui en plusieurs points étaient esclaves.

Cette administration, qui s'était formée insensiblement, s'altéra de même en plusieurs pays, & fut détruite entièrement dans d'autres.

Anoblissemens très-anciens.

Les rois de France, par exemple, commencèrent par anoblir des bourgeois, en leur conférant des titres sans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le trésor des chartes de France, les lettres d'anoblissement que
1095. Philippe I donna à un bourgeois de Paris, nommé Eudes le Maire. Il faut bien que saint Louis eût anobli son barbier la Brosse, puisqu'il le fit son chambellan. Philippe III, qui anoblit Raoult, son argentier, n'est donc pas, comme on le dit, le premier roi qui se soit arrogé le droit de changer l'état des hommes. Philippe-le-bel donna de même le titre de noble & d'écuyer, de *miles*, au bourgeois Bertrand & à quelques autres; tous les rois suivirent cet

exemple.

exemple. Philippe de Valois anoblit Simon de Buci, président au parlement, & Nicole Taupin, sa femme. 1339.

Le roi Jean anoblit son chancelier Guillaume de Dormans; car alors aucun office de clerc, d'homme de lois, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la noblesse, malgré le titre de chevalier ès lois, & de bachelier ès lois, que prenaient les clercs. Ainsi Jean Pastourel, avocat du roi, fut anobli par Charles V, avec sa femme Sédille. 1350. 1354.

Les rois d'Angleterre, de leur côté, créèrent des comtes, des barons qui n'avaient ni comté, ni baronnie. Les empereurs usèrent de ce privilége en Italie : à leur exemple les possesseurs des grands fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'anoblir & de corriger ainsi le hasard de la naissance. Un comte de Foix donna des lettres de noblesse à maître Bertrand, son chancelier, & les descendans de Bertrand se dirent nobles; mais il dépendait du roi & des autres seigneurs de reconnaître ou non cette noblesse. De simples seigneurs d'Orange, de Saluces, & beaucoup d'autres, se donnèrent la même licence.

Taupins gentils-hommes.

La milice des francs-archers & des Taupins, sous Charles VII, étant exempte de la contribution des tailles, prit, sans aucune permission, le titre de noble & d'écuyer, confirmé depuis par le temps qui établit & qui détruit tous les usages & les priviléges; & plusieurs grandes maisons de France descendent de ces Taupins, qui se firent nobles, & qui méritaient de l'être, puisqu'ils avaient servi la patrie.

Les empereurs créèrent non-seulement des nobles

ſans terres, mais des comtes palatins. Ces titres de comtes palatins furent donnés à des docteurs dans les univerſités. L'empereur Charles IV introduiſit cet uſage; & Bartole fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ſes enfans ne ſeraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des Taupins.

Papes font des nobles.

Les papes, qui prétendaient être au-deſſus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire auſſi des palatins, des marquis. Les légats du pape, qui gouvernent les provinces du ſaint-ſiége, firent par-tout de ces prétendus nobles: & de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis & de comtes que de ſeigneurs féodaux.

En France, quand Philippe-le-bel eut établi le tribunal appelé parlement, les ſeigneurs de fief qui ſiégeaient en cette cour furent obligés de s'aider des ſecours des clercs ou tirés de la condition ſervile, ou du corps des francs, grands & petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers & de bacheliers, à l'imitation de la nobleſſe; mais ce nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puiſque l'avocat-général Paſtourel & le chancelier Dormans furent obligés de prendre des lettres de nobleſſe. Les étudians des univerſités s'intitulaient bacheliers après un examen, & prirent la qualité de licenciés après un autre examen, n'oſant prendre le titre de chevaliers.

Gens de loi.

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles, ne jouiſſent

pas des droits de la nobleſſe : cependant cette contradiction ſubſiſtait par-tout ; mais en France, ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il eſt vrai que leurs droits ne s'étendaient pas juſqu'à prendre ſéance aux états-généraux, en qualité de ſeigneurs de fiefs, de porter un oiſeau ſur le poing, de ſervir de leur perſonne à la guerre, mais ſeulement de ne point payer la taille, de s'intituler meſſire.

Le défaut de lois bien claires & bien connues, la variation des uſages & des lois fut toujours ce qui caractériſa la France. L'état de la robe fut long-temps incertain. Les cours de juſtice, que les Français ont appelées parlemens, jugèrent ſouvent des procès concernant le droit de nobleſſe que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris jugea que les enfans de Jean le Maître, avocat du roi, devaient 1540.
partager noblement. Il rendit enſuite un arrêt ſemblable, en faveur d'un conſeiller, nommé Ménager : 1578.
mais les juriſconſultes eurent des opinions différentes ſur ces droits que l'uſage attachait inſenſiblement à la robe. Louet, conſeiller au parlement, prétendit que les enfans des magiſtrats devaient partager en roture ; qu'il n'y avait que les petits-fils qui puſſent jouir du droit d'aîneſſe des gentilshommes.

Les avis des juriſconſultes ne furent pas des déciſions pour la cour. Henri III déclara par un édit 1582.
qu'aucun, « ſinon ceux de maiſon & race noble, » ne prendrait doreſnavant le titre de noble & le nom » d'écuyer ».

1600. Henri IV fut moins févère & plus jufte, lorfque, dans l'édit du réglement des tailles, il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, « que ceux qui ont fervi » le public en charges honorables peuvent donner » commencement de nobleffe à leur poftérité.

Cette difpute de plufieurs fiècles sembla terminée depuis fous Louis XIV, en 1644, au mois de juillet, & ne le fut pourtant pas. Nous dévançons ici les temps pour donner tout l'éclairciffement neceffaire à cette matière. Vous verrez, dans le fiècle de Louis XIV, quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeuneffe de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, & toutes les autres cours
1644. des provinces, obtinrent les privilèges des nobles de race, gentilshommes & barons du royaume, affectés aux enfans des confeillers & préfidens qui auraient fervi vingt ans, ou qui feraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état femblait être affuré par cet édit.

1669. Pourrait-on croire après cela que Louis XIV, féant lui-même au parlement, révoqua ces priviléges, & maintint feulement tous ces officiers de judicature dans leurs anciens droits, en révoquant tous les privilèges de nobleffe accordés à eux & à leurs defcendans, en 1644, & depuis jufqu'à l'année 1669?

Louis XIV, tout puiffant qu'il était, ne l'a pas été affez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné fous fon nom. Il eft difficile qu'un feul homme puiffe obliger tant d'autres hommes à

ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644 a prévalu : les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, & la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état, depuis l'an 1300, les bourgeois des villes & leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. Charles V, dit le ſage, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda pluſieurs priviléges de la nobleſſe, comme de porter des armoiries & de tenir des fiefs ſans payer la finance, qu'on appelle le droit de franc-fief, & ils en jouiſſent encore. Les maires, les échevins de pluſieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien uſage, les autres par des conceſſions.

La plus ancienne conceſſion de la nobleſſe à un office de plume en France fut celle des ſecrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que ſont aujourd'hui les ſecrétaires d'état ; ils s'appelaient clercs du ſecret ; & puiſqu'ils écrivaient ſous les rois, & qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juſte de les diſtinguer. Leur droit de jouir de la nobleſſe, après vingt ans d'exercice, ſervit de modèle aux officiers de judicature.

Secrétaires du roi.

C'eſt ici que ſe voit principalement l'extrême variation des uſages de France. Les ſecrétaires d'état, qui n'ont originairement d'autre droit que de ſigner les expéditions, & qui ne pouvaient les rendre au-

Cependant, dans tous les états libres, les magiſtrats ont pris le titre de *nobilis*, noble; c'eſt ſans doute une très-belle nobleſſe que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république. Mais tel eſt l'uſage, tel eſt le préjugé, que cinq cents ans d'une ſi pure illuſtration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, & ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces uſages ſont le tableau de la vanité & de l'inconſtance; & c'eſt la moins funeſte partie de l'hiſtoire du genre humain.

CHAPITRE XCIX.

Des Tournois.

Origine des tournois.

LES tournois, ſi long-temps célébres dans l'Europe chrétienne, & ſi ſouvent anathématiſés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le diſque & la courſe des Grecs, & bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne reſſemblaient en rien à ces ſpectacles; mais beaucoup à ces exercices militaires ſi communs dans l'antiquité, & à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'Homère. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naiſſance en Italie vers le temps de Théodoric, qui abolit les gladiateurs, au cinquième ſiècle, non pas en les interdiſant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet uſage barbare, afin qu'ils appriſſent d'un goth l'humanité & la politeſſe. Il

y eut ensuite en Italie, & sur-tout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, des petits combats qu'on appelait bataillole, dont l'usage s'est conservé encore dans les villes de Venise & de Pise.

Il passa bientôt chez les autres nations. Nithard rapporte qu'en 870, les enfans de Louis le débonnaire signalèrent leur reconciliation par une de ces joûtes solennelles, qu'on appela depuis tournois. *Ex utraque parte, alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'empereur Henri l'oiseleur, pour célébrer son couronnement, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval. L'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin. 920.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols & chez les Maures. On sait que Geofroi de Preuilli, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième siècle: quelques-uns prétendent que c'est de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de tournois, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courses des chars, chez les Grecs & chez les Romains. Mais il est plus probable que tournoi venait d'épée tournante, *ensis torneaticus*, ainsi nommée dans la basse latinité, parce que c'était un sabre sans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance. **Pourquoi tournois?**

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français emprises, pardons d'armes; & ce terme *pardon* signi-

fiait qu'on ne se combattait pas jusqu'à la mort. On les nommait aussi béhourdis, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. René d'Anjou, roi de Sicile & de Jérusalem, duc de Lorraine, qui ne possédant aucun de ces états, s'amusait à faire des vers & des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

Lois des tournois.

« S'il veut faire un tournoi ou béhourdis, dit-il » dans ses lois, faut que ce soit quelque prince, ou » du moins haut-baron. Celui qui faisait un tournoi envoyait un héraut présenter une épée au prince qu'il invitait, & le priait de nommer les juges du camp.

« Les tournois, dit ce bon roi René, peuvent être » moult utiles; car par adventure il pourra advenir » que tel jeune chevalier ou écuyer, pour y bien » faire, acquérera grace ou augmentation d'amour » de sa dame ».

On voit ensuite toutes les cérémonies qu'il prescrit, comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, & des écuyers qui doivent joûter contre les écuyers.

Tout se faisait à l'honneur des dames, selon les lois du bon roi René. Elles visitaient toutes les armes; elles distribuaient les prix; & si quelque chevalier ou écuyer du tournoi avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyans le battaient de leurs épées, jusqu'à ce que les dames criassent grace; ou bien on les mettait sur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite & à gauche, comme on

met aujourd'hui un ſoldat ſur le cheval de bois.

Outre les tournois, on inſtitua les pas d'armes, & ce même roi René fut encore légiſlateur dans ces amuſemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon, auprès de Chinon, fut très-célèbre, en 1446. Quelque temps après, celui du château de la joyeuſe garde eut plus de réputation encore. Il s'agiſſait, dans ces combats, de défendre l'entrée d'un château, ou le paſſage d'un grand chemin. René eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La deviſe de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon, avec ces mots, *porté d'ardent deſir;* & cet ardent deſir n'était pas pour ſes états qu'il avait perdus, c'était pour mademoiſelle Gui de Laval, dont il était amoureux, & qu'il épouſa après la mort d'Iſabelle de Lorraine. Pas d'armes.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naiſſance long-temps auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzième ſiècle. Tous les blaſons qu'on ſuppoſe avant ce temps ſont évidemment faux, ainſi que toutes ces prétendues lois des chevaliers de la table ronde, tant chantés par les romans. Chaque chevalier qui ſe préſentait avec le caſque fermé, faiſait peindre ſur ſon bouclier ou ſur ſa cotte d'armes quelques figures de fantaiſie. De-là ces noms ſi célèbres dans les anciens romanciers, de chevaliers des aigles & des lions. Les termes du blaſon, qui paraiſſent aujourd'hui un jargon ridicule & barbare, étaient alors des mots communs. Le couleur de feu était appelé *gueule*, le verd était nommé *ſinople*, un Armoiries.

pieu était un *pal*, une bande était une *fasce*, de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Tournois excommuniés.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était dans le temps des croisades, où l'exercice des armes était nécessaire, & devenait consacré; cependant c'est dans ce temps même que les papes s'avisèrent de les défendre, & d'anathématiser une image de la guerre, eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables. Entr'autres, Nicolas III, le même qui depuis conseilla les vêpres siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu & même
1279. assisté à un tournoi en France, sous Philippe-le-hardi; mais d'autres papes approuvèrent ces combats; & le roi de France, Jean, donna au pape Urbain V le spectacle d'un tournoi, lorsqu'après avoir été prisonnier à Londres, il alla se croiser à Avignon, dans le dessein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois; toutes les coutumes de l'occident étaient méprisées des Grecs; ils dédaignaient les armoiries, & la science du blason leur parut ridicule; enfin le jeune empereur
1326. Andronic ayant épousé une princesse de Savoie, quelques jeunes Savoyards donnèrent le spectacle d'un tournoi à Constantinople: les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs, il fallait de bonnes armées & un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent presque jamais.

L'usage des tournois se conserva dans toute l'Eu-

rope. Un des plus ſolennels fut celui de Boulogne-ſur-mer, au mariage d'Iſabelle de France avec Edouard II, 1309.
roi d'Angleterre. Edouard III en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris, du temps du malheureux Charles VI : enſuite vinrent ceux de 1415.
René d'Anjou, dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand, juſque vers le temps qui ſuivit la mort du roi de France Henri II, tué, comme on ſait, dans un tournoi, au palais des Tournelles. Cet acci- 1559.
dent ſemblait devoir les abolir pour jamais.

La vie déſoccupée des grands, l'habitude & la paſſion renouvelèrent pourtant ces jeux funeſtes à Orléans, un an après la mort tragique de Henri II. Le prince Henri de Bourbon-Montpenſier en fut encore la victime; une chûte de cheval le fit périr. Les tournois ceſsèrent alors abſolument. Il en reſta une image dans le pas d'armes dont Charles IX & Henri III furent les tenans, un an après la Saint-Barthélemi; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proſcriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point de tournoi au mariage du duc de Joyeuſe. Le terme de tournoi eſt employé 1581.
mal-à-propos à ce ſujet dans le journal de l'Etoile. Les ſeigneurs ne combattirent point, & ce que l'Etoile appelle tournoi ne fut qu'une eſpèce de ballet guerrier repréſenté dans le jardin du Louvre par des mercenaires: c'était un des ſpectacles qu'on donnait à la cour; mais non pas un ſpectacle que la cour donnât

elle-même. Les jeux que l'on continua depuis d'appeler tournois, ne furent que des carrousels.

Abolition des tournois.

L'abolition des tournois est donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet esprit régnait encore beaucoup au temps de François I & de Charles-Quint. Philippe II, renfermé dans son palais, n'établit en Espagne d'autre mérite que celui de la soumission à ses volontés. La France, après la mort de Henri II, fut plongée dans le fanatisme, & désolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divisée en catholiques romains, luthériens, calvinistes, oublia tous les anciens usages de chevalerie; & l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

Derniers carrousels.

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont succédé les combats contre les taureaux en Espagne, & les carrousels en France, en Italie, en Allemagne. Il serait superflu de donner ici la description de ces jeux; il suffira du grand carrousel qu'on verra dans le Siècle de Louis XIV. En 1750, le roi de Prusse donna dans Berlin un carrousel très-brillant; mais le plus magnifique & le plus singulier de tous a été celui de Saint-Pétersbourg, donné par l'impératrice Catherine seconde, les dames coururent avec les seigneurs, & remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés; & de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robustes & plus agiles, il n'est presque plus

resté que la chasse, encore est-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'est fait des révolutions dans les plaisirs comme dans tout le reste.

CHAPITRE C.

Des Duels.

L'ÉDUCATION de la noblesse étendit beaucoup l'usage des duels, qui se perpétua si long-temps, & qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique, ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'église d'orient; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. César rapporte, dans ses commentaires, que deux de ses centurions, toujours jaloux & toujours ennemis l'un de l'autre, vidèrent leur querelle par un défi; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un, après avoir renversé un grand nombre d'ennemis, étant blessé & terrassé à son tour, fut secouru par son rival. C'étaient-là les duels des Romains.

Coutume des Romains, bien plus noble que les nôtres.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois, est la loi de Gondebaut le Bourguignon, d'une race germanique qui avait usurpé la Bourgogne. La même jurisprudence était établie dans tout notre occident. L'ancienne loi catalane, citée par le savant du Cange, les lois allemandes-bavaroises spécifient plusieurs cas pour ordonner le duel.

Formule du meurtre.

Dans les assises tenues par les croisés à Jérusalem; on s'exprime ainsi: « Le garant que l'on lève, si » come es par pu doit répondre à qui li lève. Tu » ments, & te rendrai mort ô recreau, & vessi mon » gage ».

L'ancien coutumier de Normandie dit: « Plainte » de meurtre doit être faite; & si l'accusé nie, il en » offre gage... & bataille li doit être ottroyée par » justice ».

Il est évident par ces lois qu'un homme accusé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait souvent d'une affaire civile par cette procédure sanguinaire. Un héritage était-il contesté, celui qui se battait le mieux avait raison; & les différens des citoyens se jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette jurisprudence eut ses variations comme toutes les institutions ou sages ou folles des hommes. Saint Louis ordonna qu'un écuyer accusé par un vilain pourrait combattre à cheval, & que le vilain accusé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-dessous de vingt & un ans, & les vieillards au-dessus de soixante.

Prêtres duellistes.

Les femmes & les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'église offrirent & acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos; & il paraît par les constitutions de Guillaume-

le-

le-conquérant, que les clercs & les abbés ne pouvaient combattre sans la permission de leur évêque : *Si clericus duellum sine episcopi licentiâ susceperit*, &c.

Par les établissemens de saint Louis, & d'autres monumens rapportés dans du Cange, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés ; c'étaient les lois de l'honneur ; & ces lois étaient munies du sceau d'un saint roi qui passe pour avoir voulu abolir cet usage digne des sauvages.

On avait perfectionné la justice, du temps de Louis-le-jeune, au point qu'il statua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des causes où il s'agirait au moins de cinq sous de ce temps, *quinque solidos*. 1168.

Philippe-le-bel publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait se battre par procureur, nommer un champion pour défendre sa cause, il devait dire : « Notre souverain seigneur, je proteste & retiens que par loyale essoine de mon corps (c'est-à-dire, pour faiblesse ou maladie) je puisse avoir un gentilhomme mon avoué, qui en ma présence, si je puis, ou en mon absence, à l'aide de DIEU, de Notre-Dame & de monseigneur saint George, fera son loyal devoir à mes coûts & dépens, &c. ». Code des meurtres.

Les deux parties adverses, ou bien leurs champions, comparaissaient au jour assigné dans une lice de quatre-vingts pas de long & de quarante de large, gardée par des sergens d'armes. Ils arrivaient à cheval, visière baissée, écu au col, glaive au poing, épées & dagues ceintes. Il leur était enjoint de porter un cru-

cifix, ou l'image de la Vierge, ou celle d'un ſaint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes faiſaient ranger les ſpectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au ſpectacle, ſous peine, pour un noble, de perdre ſa monture, & pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, faiſait jurer les combattans ſur un crucifix que leur droit était bon, & qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin M. ſaint George, & renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blaſphêmes étant prononcés, le maréchal criait: Laiſſez-les aller; il jetait un gant; les combattans partaient, & les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'obſervaient à-peu-près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne; on lit dans le Théâtre d'honneur, & dans pluſieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Suabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permiſſion aux notables de Suabe aſſemblés d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain & un confeſſeur; le peuple chantait un *libera*, & on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'obſervaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe, juſqu'au treizième ſiècle. C'eſt des lois de ces combats que viennent les proverbes: Les morts ont tort, les battus payent l'amende.

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. Sous Philippe de Valois, le parlement jugea qu'il y avait gage de bataille & néceſſité de ſe tuer entre le chevalier Dubois & le chevalier de Vervins, parce que Vervins avait voulu perſuader à Philippe de Valois que Dubois avait enſorcelé ſon alteſſe le roi de France. 1143.

Le duel de Legris & de Carrouge, ordonné par le parlement ſous Charles VI, eſt encore fameux aujourd'hui. Il s'agiſſait de ſavoir ſi Legris avait couché ou non avec la femme de Carrouge, malgré elle.

Le parlement, long-temps après, dans une cauſe ſolennelle entre le chevalier Patatin & l'écuyer Tachon, déclara que le cas dont il s'agiſſait ne requérait pas gage de bataille, & qu'il fallait une accuſation grave & dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné. 1442.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier, nommé Jean Picard, accuſé d'avoir abuſé de ſa propre fille, fut reçu par arrêt à ſe battre contre ſon gendre qui était ſa partie. Le Théâtre d'honneur & de chevalerie ne dit pas quel fut l'évènement ; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceſte.

Evêques ordonnent le duel.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens & du conſeil étroit des rois, ordonnèrent auſſi le combat en champ clos dans leurs territoires. Yves de Chartres reproche à l'archevêque de Sens, & à l'archevêque d'Orléans, d'avoir autoriſé ainſi trop

de duels pour des affaires civiles. Géofroi du Maine,
1100. évêque d'Angers, obligea les moines de Saint-Serga de prouver par le combat que certaines dîmes leur étaient dues, & le champion des moines, homme robuſte, gagna leur cauſe à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de Bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouiſſaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier & la maſſue de meſplier; ils oignaient de ſuif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlètes ſe frottaient d'huile; enſuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, & mettaient du miel ou du ſucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient juſqu'à la mort, & le vaincu était pendu.

La liſte de ces combats en champ clos, commandés ainſi par les ſouverains, ſerait trop longue. Le roi François I en ordonna deux ſolennellement; & ſon
1547. fils Henri II en ordonna auſſi deux. Le premier de ceux qu'ordonna Henri, fut celui de Jarnac & de la Châtaigneraye. Celui-ci ſoutenait que Jarnac couchait avec ſa belle-mère, celui-là le niait; était-ce là une raiſon pour un monarque de commander, de l'avis de ſon conſeil, qu'ils ſe coupaſſent la gorge en ſa préſence? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent, chacun ſur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, & qu'il n'avait ſur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations. La Châtaigneraye étant mort de ſes bleſſures, Henri II fit ſerment qu'il n'ordonnerait plus les duels; & deux ans

après, il donna dans son conseil privé des lettres patentes, par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sédan, sous les yeux du maréchal de la Mark, prince souverain de Sédan. Henri croyait ne point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de la Mark. Elle envoya protester dans Sédan que tous les duels entre le Rhin & la Meuse devaient, par les lois de l'empire, se faire par l'ordre & en présence des souverains de Lorraine. Le camp n'en fut pas moins assigné à Sédan. Le motif de cet arrêt du roi Henri II, rendu en son conseil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes, nommé Daguères, avait mis la main dans les chausses d'un jeune homme nommé Fendilles. Ce Fendilles, blessé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, & ses armes furent brisées; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cause si ridicule pouvait être vidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de DIEU, les combats singuliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis opposés. Ces combats sont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en usage chez toutes les nations.

On ne sait si on doit placer plusieurs cartels de

défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux espèces.

Duels des rois, tous sans effet.

Lorsque Charles d'Anjou, frère de saint Louis, & Pierre d'Aragon se défièrent après les vêpres siciliennes, ils convinrent de remettre la justice de leur cause à un combat singulier, avec la permission du pape Martin IV, comme le rapporte Jean-Baptiste Caraffa, dans son histoire de Naples; le roi de France, Philippe-le-hardi, leur assigna le camp de Bordeaux. Rien ne ressemble plus aux duels juridiques. Charles d'Anjou arriva le matin au lieu & au jour assignés, & prit acte du défaut de son ennemi qui n'arriva que sur le soir. Pierre prit acte à son tour du défaut de Charles qui ne l'avait pas attendu. Ce défi singulier eût été au rang des combats juridiques, si les deux rois avaient eu autant d'envie de se battre que de se braver. Le duel qu'Edouard III fit proposer à Philippe de Valois appartient à la chevalerie. Philippe de Valois le refusa, prétendant que le seigneur suzerain ne pouvait être défié par son vassal; mais lorsqu'ensuite le vassal eut défait les armées du suzerain, Philippe proposa le duel, Edouard III vainqueur le refusa, disant qu'il était trop avisé pour remettre au hasard d'un combat singulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint & François I se défièrent, s'envoyèrent des cartels, se dirent qu'ils avaient menti par la gorge, & ne se battirent point. Il n'y a pas un seul exemple de rois qui aient combattu en

champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur ſang dans ces aventures eſt prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce duc de Bourbon qui, pour éviter l'oiſiveté, propoſait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Origine de dom Quichotte.

Un des plus fameux cartels eſt celui de Jean de Verchin, chevalier de grande renommée, & ſénéchal du Hainaut: il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il ſe battrait à outrance, ſeul ou lui ſixième, avec l'épée, la lance & la hache, avec l'aide de DIEU, de la Sainte-Vierge, de monſieur ſaint George & de ſa dame. Le combat ſe devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy; mais perſonne n'ayant comparu pour venir ſe battre contre ce Flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France & en Eſpagne, toujours armé de pied en cap: après quoi il alla offrir un bourdon à monſeigneur ſaint Jacques en Galice. On voit par-là que l'original de dom Quichotte était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais propoſé, & pourtant le plus excuſable, eſt celui du dernier duc de Gueldre, Arnoud ou Arnaud, dont les états tombèrent dans la branche de France de Bourgogne; appartinrent depuis à la branche d'Autriche-eſpagnole, & dont une partie eſt libre aujourd'hui.

Adolphe, fils de ce dernier duc Arnoud, fit la guerre à ſon père, du temps de Charles-le-téméraire, duc de Bourgogne; & cet Adolphe déclara publiquement devant Charles, que ſon père avait joui aſſez 1470.

long-temps, qu'il voulait jouir à ſon tour; & que ſi ſon père voulait accepter une petite penſion de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. Charles, qui était très-puiſſant avant d'être malheureux, engagea le père & le fils à comparaître en ſa préſence. Le père, quoique vieux & infirme, jeta le gage de bataille, & demanda au duc de Bourgogne la permiſſion de ſe battre contre ſon fils dans ſa cour. Le fils l'accepta, le duc Charles ne le permit pas; & le père ayant juſtement déshérité ſon coupable fils, & donné ſes états à Charles, ce prince les perdit avec tous les ſiens & avec la vie, dans une guerre plus injuſte que tous les duels dont nous avons parlé.

Ceſſation des duels juridiques.

Ce qui contribua le plus à l'aboliſſement de cet uſage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi Henri IV décria l'uſage des lances, à la journée d'Ivri; & aujourd'hui que la ſupériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier ſerait mal reçu à ſe préſenter la lance en arrêt. La valeur conſiſtait autrefois à ſe tenir ferme & armé de toutes pièces ſur un cheval de carroſſe, qui était auſſi bardé de fer : elle conſiſte aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

Lorſque les duels juridiques n'étaient plus d'uſage, & que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur; chacun ſe donna ſoi-même, pour la moindre querelle, la permiſſion qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques & aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la justice les ordonnait solennellement ; & lorsqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des seconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'histoire est celui de Cailus, Maugiron & Livarot, contre Antraguet, Riberac & Schomberg, sous le règne de Henri III, à l'endroit où est aujourd'hui la place royale à Paris, & où était autrefois le palais des tournelles. Depuis ce temps il ne se passa presque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel ; & cette fureur fut poussée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans lesquelles on ne recevait personne qui ne se fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de se battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré jusqu'au temps de Louis XIV.

CHAPITRE CI.

De Charles VIII, & de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.

LOUIS XI laissa son fils Charles VIII, enfant de quatorze ans, faible de corps, & sans aucune culture dans l'esprit, maître du plus beau & du plus puissant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laissa une guerre civile, compagne presque inséparable des minorités. Le roi, à la vérité, n'était point mineur par la loi de Charles V, mais il l'était par celle de la nature. Sa sœur aînée, Anne, femme du duc de Bourbon-Beaujeu, eut le gouvernement par le testament de son père, & on prétend qu'elle en était digne. Louis duc d'Orléans, premier prince du sang, qui fut depuis ce même roi Louis XII dont la mémoire est si chère, commença par être le fléau de l'état, dont il devint depuis le père. D'un côté, sa qualité de premier prince du sang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas sur les pairs plus anciens que lui : de l'autre, il semblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant sous un autre nom. Louis, duc d'Orléans, ambitieux (car les plus vertueux le sont), fit la guerre civile à son souverain pour être son tuteur.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'Orléans vint s'adresser aux chambres assemblées, pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. La Vaquerie, homme de loi, premier président, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'état, ne regardent le parlement, mais bien les états-généraux, lesquels le parlement ne représente pas.

Parlement ne se mêle ni de l'état, ni des finances.

On voit par cette réponse que Paris alors était tranquille, & que le parlement était dans les intérêts de madame de Beaujeu. La guerre civile se fit dans les provinces, & sur-tout en Bretagne, où le vieux duc François II prit le parti du duc d'Orléans. On donna la bataille près de Saint-Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons & du duc d'Orléans il y avait quatre ou cinq cents Anglais, malgré les troubles qui épuisaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres. Louis de la Trimouille, grand général, battit l'armée des révoltés, & prit prisonnier le duc d'Orléans, leur chef, qui depuis fut son souverain. On le peut compter pour le troisième des rois capétiens pris en combattant, & ce ne fut pas le dernier. Le duc d'Orléans fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, jusqu'à ce que Charles VIII allât le délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais qui, dans le même temps, tourmentés chez eux par les guerres civiles, faisaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

1488.

Le bon roi Louis XII d'abord rébelle & prisonnier.

1491.

La paix & la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de Charles VIII, qui força enfin le vieux duc de Bretagne à lui donner sa fille & ses états. La princesse Anne de Bretagne, l'une des plus belles personnes de son temps, aimait le duc d'Orléans, jeune encore & plein de grâces. Ainsi, par cette guerre civile il avait perdu sa liberté & sa maîtresse.

Les mariages des princes sont dans l'Europe le destin des peuples. Le roi Charles VIII, qui avait pu, du temps de son père, épouser Marie, l'héritière de Bourgogne, pouvait encore épouser la fille de cette Marie & du roi des Romains, Maximilien; & Maximilien, de son côté, veuf de Marie de Bourgogne, s'était flatté avec raison d'obtenir Anne de Bretagne. Il l'avait même épousée par procureur, & le comte de Nassau avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princesse, selon l'usage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins son mariage. Il eut la princesse, & pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On se souvient comme le dernier comte de Provence donna par son testament cet état à Louis XI. Ce comte, en qui finit la maison d'Anjou, prenait le titre de roi des deux Siciles, que sa maison avait perdues toutes deux depuis long-temps. Il commu-

nique ce titre à Louis XI, en lui donnant réellement la Provence. Charles VIII voulut ne pas porter un vain titre; & tout fut bien préparé pour la conquête de Naples, & pour dominer dans toute l'Italie. Il faut se représenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces évènemens, vers la fin du quinzième siècle.

CHAPITRE CII.

État de l'Europe, à la fin du quinzième siècle. De l'Allemagne, & principalement de l'Espagne. Du malheureux règne de Henri IV, surnommé l'impuissant. D'Isabelle & de Ferdinand. Prise de Grenade. Persécution contre les Juifs & contre les Maures.

L'EMPEREUR Frédéric III, de la maison d'Autriche, venait de mourir. Il avait laissé l'empire à son fils Maximilien, élu, de son vivant, roi des Romains. Mais ces rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie. Celui qu'on leur laissait en Allemagne n'était guère au-dessus de la puissance du doge à Venise, & la maison d'Autriche était encore bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe : « Ci gît Frédéric III, empereur pieux, » auguste, souverain de la chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche, &c. » elle ne sert qu'à faire voir la vanité des

1493. Empire puissant, & empereur faible.

inſcriptions. Il n'eut jamais rien de la Hongrie que la couronne, ornée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans ſon cabinet, ſans les renvoyer ni à ſon pupille Ladiſlas, qui en était roi, ni à ceux que les Hongrois élurent enſuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il poſſédait à peine la moitié de la province d'Autriche; ſes couſins avaient le reſte; & quant au titre de ſouverain de la chrétienté, il eſt aiſé de voir s'il le méritait. Son fils Maximilien avait, outre les domaines de ſon père, le gouvernement des états de Marie de Bourgogne, ſa femme, mais qu'il ne régiſſait qu'au nom de Philippe-le-beau, ſon fils. Au reſte, on ſait qu'on l'appelait *Maſſimiliano pochi danari*, ſurnom qui ne déſignait pas un puiſſant prince.

Angleterre. L'Angleterre, encore preſque ſauvage, après avoir été long-temps déchirée par les guerres civiles de la Roſe blanche & de la Roſe rouge, ainſi que nous le verrons inceſſamment, commençait à peine à reſpirer ſous ſon roi Henri VII qui, à l'exemple de Louis XI, abaiſſait les barons, & favoriſait le peuple.

Eſpagne : déſordre d'un nouveau genre. En Eſpagne, les princes chrétiens avaient toujours été diviſés. La race de Henri Tranſtamare, bâtard uſurpateur (puiſqu'il faut appeler les choſes par leur nom) régnait toujours en Caſtille; & une uſurpation d'un genre plus ſingulier fut la ſource de la grandeur eſpagnole.

Henri IV, un des deſcendans de Tranſtamare, qui commença ſon malheureux règne en 1454, était énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de cour

entièrement livrée à la débauche, ſans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des ſéditions. Sa femme dona Juana, que j'appelle ainſi pour la diſtinguer & de ſa fille Jeanne & des autres princeſſes de ce nom, fille d'un roi de Portugal, ne couvrait ſes galanteries d'aucun voile. Peu de femmes dans leurs amours eurent moins de reſpect pour les bienſéances. Le roi dom Henri IV paſſait ſes jours avec les amans de ſa femme, ceux-ci avec les maîtreſſes du roi. Tous enſemble donnaient aux Eſpagnols l'exemple de la plus grande molleſſe & de la plus effrénée débauche. Le gouvernement étant ſi faible, les mécontens, qui ſont toujours le plus grand nombre en tout temps & en tout pays, devinrent très-forts en Caſtille. Ce royaume était gouverné comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne & tous les états monarchiques de l'Europe l'avaient été ſi long-temps. Les vaſſaux partageaient l'autorité. Les évêques n'étaient point princes ſouverains comme en Allemagne; mais ils étaient ſeigneurs & grands vaſſaux, ainſi qu'en France.

Un archevêque de Tolède, nommé Carillo, & pluſieurs autres évêques, ſe mirent à la tête de la faction contre le roi. On vit renaître en Eſpagne les mêmes déſordres qui affligèrent la France ſous Louis-le-débonnaire, qui, ſous tant d'empereurs, troublèrent l'Allemagne, que nous verrons reparaître encore en France ſous Henri III, & déſoler l'Angleterre ſous Charles I.

Les rebelles, devenus puiſſans, dépoſèrent leur roi en effigie. Jamais on ne s'était aviſé juſques-là d'une 1465. Roi dépouillé en effigie.

pareille cérémonie. On dressa un vaste théâtre dans la plaine d'Avila. Une mauvaise statue de bois, représentant dom Henri, couverte des habits & des ornemens royaux, fut élevée sur ce théâtre. La sentence de déposition fut prononcée à la statue. L'archevêque de Tolède lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le sceptre, & un jeune frère de Henri, nommé Alfonse, fut déclaré roi sur ce même échafaud. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort du jeune prince, à qui les conjurés avaient donné le royaume, ne mit pas fin à ces troubles. L'archevêque & son parti déclarèrent le roi impuissant dans le temps qu'il était entouré de maîtresses; & par une procédure inouie dans tous les états, ils prononcèrent que sa fille Jeanne était bâtarde,* née d'adultère, incapable de régner. On avait auparavant reconnu roi le bâtard Transtamare, rebelle envers son roi légitime: c'est à présent un roi légitime qu'on détrône, & dont on déclare la fille bâtarde & supposée, quoique née publiquement de la reine, quoiqu'avouée par son père.

Fille du roi née en légitime mariage, déclarée bâtarde.

Plusieurs grands prétendaient à la royauté, mais les rebelles se résolurent à reconnaître Isabelle, sœur du roi, âgée de dix-sept ans, plutôt que de se soumettre à un de leurs égaux; aimant mieux déchirer l'état au nom d'une jeune princesse, encore sans crédit, que de se donner un maître.

L'archevêque, ayant donc fait la guerre à son roi au nom de l'infant, la continua au nom de l'infante; & le roi ne put enfin sortir de tant de troubles &

demeurer

demeurer fur le trône que par un des plus honteux traités que jamais fouverain ait fignés. Il reconnut fa fœur Ifabelle pour fa feule héritière légitime, au mépris des droits de fa propre fille Jeanne; & les ré- 1468.
voltés lui laifsèrent le nom de roi à ce prix. Ainfi le malheureux Charles VI en France, avait figné l'exhérédation de fon propre fils.

Il fallait, pour confommer ce fcandaleux ouvrage, donner à la jeune Ifabelle un mari qui fût en état de foutenir fon parti. Ils jetèrent les yeux fur Ferdinand, héritier d'Aragon, prince à-peu-près de l'âge d'Ifabelle. L'archevêque les maria en fecret; & ce mariage, fait fous des aufpices fi funeftes, fut pourtant la fource de la grandeur de l'Efpagne. Il renouvela d'abord les diffentions, les guerres civiles, les traités frauduleux, les fauffes réunions qui augmentent les haines. Henri, après un de ces raccommodemens, fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui 1474.
donnaient quelques-uns de fes ennemis réconciliés, & mourut bientôt après.

En vain il laiffa fon royaume en mourant à Jeanne, fa fille, en vain il jura qu'elle était légitime; ni fes fermens au lit de la mort, ni ceux de fa femme, ne purent prévaloir contre le parti d'Ifabelle & de Ferdinand, furnommé depuis le catholique, roi d'Aragon & de Sicile. Ils vivaient enfemble, non comme deux époux dont les biens font communs fous les ordres du mari, mais comme deux monarques étroitement liés. Ils ne s'aimaient ni ne fe haïffaient, fe voyant rarement, ayant chacun leur confeil, fouvent

Et encore bâtarde, quand fon père en mourant la dit légitime.

jaloux l'un de l'autre dans l'adminiſtration; la reine encore plus jalouſe des infidélités de ſon mari, qui rempliſſait de ſes bâtards tous les grands poſtes; mais unis tous deux inſéparablement pour leurs communs intérêts, agiſſant ſur les mêmes principes, ayant toujours les mots de religion & de piété à la bouche, & uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritière de Caſtille, Jeanne, ne put réſiſter à leurs forces réunies. Le roi de Portugal, dom Alfonſe,
1479. ſon oncle, qui voulait l'épouſer, arma en ſa faveur. Mais la concluſion de tant d'efforts & de tant de troubles, fut que la malheureuſe princeſſe paſſa dans un cloître une vie deſtinée au trône.

Ferdinand & Iſabelle, les plus injuſtes dévots de leur temps.

Jamais injuſtice ne fut ni mieux colorée, ni plus heureuſe, ni plus juſtifiée par une conduite hardie & prudente. Iſabelle & Ferdinand formèrent une puiſſance telle que l'Eſpagne n'en avait point encore vue depuis le rétabliſſement des chrétiens. Les mahométans arabes-maures n'avaient plus que le royaume de Grenade; & ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les mahométans turcs ſemblaient prêts de ſubjuguer l'autre. Les chrétiens avaient, au commencement du huitième ſiècle, perdu l'Eſpagne par leurs diviſions, & la même cauſe chaſſa enfin les Maures d'Eſpagne.

Ils prennent Grenade.

Le roi de Grenade, Alboacen, vit ſon neveu Boabdilla révolté contre lui. Ferdinand-le-catholique ne manqua pas de fomenter cette guerre civile, & de ſoutenir le neveu contre l'oncle, pour les affaiblir tous deux l'un par l'autre. Bientôt après la mort

d'Alboacen, il attaqua avec les forces de la Caſtille & de l'Aragon ſon allié Boabdilla. Il en coûta ſix années de temps pour conquérir le royaume mahométan. Enfin la ville de Grenade fut aſſiégée. Le ſiége dura huit mois. La reine Iſabelle y vint jouir de ſon triomphe. Le roi Boabdilla ſe rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pu encore ſe défendre : car il fut ſtipulé qu'on ne toucherait ni aux biens, ni aux lois, ni à la liberté, ni à la religion des Maures ; que leurs priſonniers même ſeraient rendus ſans rançon, & que les juifs, compris dans le traité, jouiraient des mêmes priviléges. Boabdilla ſortit à ce prix de ſa capitale, & alla remettre les clefs à Ferdi- 1491.
nand & Iſabelle, qui le traitèrent en roi pour la dernière fois.

Les contemporains ont écrit qu'il verſa des larmes en ſe retournant vers les murs de cette ville, bâtie par les mahométans depuis près de cinq cents ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaſte palais des rois maures, dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, & dont pluſieurs ſalles voûtées étaient ſoutenues ſur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'inſtrument de ſa perte. Il alla finir ſa vie en Afrique.

Ferdinand fut regardé dans l'Europe comme le vengeur de la religion, & le reſtaurateur de la patrie. Il fut dès-lors appelé roi d'Eſpagne. En effet, maître de la Caſtille par ſa femme, de Grenade par ſes armes, & de l'Aragon par ſa naiſſance, il ne lui manquait que la Navarre, qu'il envahit dans

la suite. Il avait de grands démêlés avec la France, pour la Cerdagne & le Roussillon engagés à Louis XI. On peut juger si étant roi de Sicile, il voyait d'un œil jaloux Charles VIII prêt d'aller en Italie déposséder la maison d'Aragon, établie sur le trône de Naples.

Nous verrons bientôt éclore les fruits d'une jalousie si naturelle. Mais avant de considérer les querelles des rois, vous voulez toujours observer le sort des peuples. Vous voyez que Ferdinand & Isabelle ne trouvèrent pas l'Espagne dans l'état où elle fut depuis sous Charles-Quint & sous Philippe II. Ce mélange d'anciens Visigoths, de Vandales, d'Africains, de juifs & d'aborigènes, dévastait depuis long-temps la terre qu'ils se disputaient; elle n'était fertile que sous les mains mahométanes. Les Maures vaincus étaient devenus les fermiers des vainqueurs; & les Espagnols chrétiens ne subsistaient que du travail de leurs anciens ennemis. Point de manufacture chez les chrétiens d'Espagne, point de commerce; très-peu d'usage même des choses les plus nécessaires à la vie: presque point de meubles, nulle hôtellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes: le linge fin y fut très-long-temps ignoré, & le linge grossier assez rare. Tout leur commerce intérieur & extérieur se faisait par les juifs, devenus nécessaires à une nation qui ne savait que combattre.

Juifs riches & chassés. 1492. Lorsque, vers la fin du quinzième siècle, on voulut rechercher la source de la misère espagnole, on trouva que les juifs avaient attiré à eux tout l'argent du pays par le commerce & par l'usure. On comptait en Es-

pagne plus de cent cinquante mille hommes de cette nation étrangère si odieuse & si nécessaire. Beaucoup de grands seigneurs, auxquels il ne restait que des titres, s'alliaient à des familles juives, & réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité leur avait coûté : ils s'en faisaient d'autant moins de scrupule, que depuis long-temps les Maures & les chrétiens s'alliaient souvent ensemble. On agita dans le conseil de Ferdinand & d'Isabelle comment on pourrait se délivrer de la tyrannie sourde des juifs, après avoir abattu celle des vainqueurs arabes. On prit enfin le parti de les chasser & de les dépouiller. On ne leur donna que six mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de vendre au plus bas prix. On leur défendit, sous peine de la vie, d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries. Il sortit d'Espagne trente mille familles juives, ce qui fait cent cinquante mille personnes, à cinq par famille. Les uns se retirèrent en Afrique, les autres en Portugal & en France; plusieurs revinrent, feignant de s'être faits chrétiens. On les avait chassés pour s'emparer de leurs richesses, on les reçut parce qu'ils en rapportaient; & c'est contre eux principalement que fut établi le tribunal de l'inquisition, afin qu'au moindre acte de leur religion, on pût juridiquement leur arracher leurs biens & la vie. On ne traite point ainsi dans les Indes les Banians, qui y sont précisément ce que les juifs sont en Europe, séparés de tous les peuples par une religion aussi ancienne que les annales du monde, unis avec eux par la nécessité du commerce dont ils sont les

1492.

facteurs, & aussi riches que les juifs le sont parmi nous. Ces Banians & les Guèbres aussi anciens qu'eux, aussi séparés qu'eux des autres hommes, sont cependant bien voulus par-tout; les juifs seuls sont en horreur à tous les peuples chez lesquels ils sont admis. Quelques Espagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable. Elle était pernicieuse par ses profits sur les Espagnols; mais n'étant point guerrière, elle n'était point à craindre. On feignait de s'alarmer de la vanité que tiraient les juifs d'être établis sur les côtes méridionales de ce royaume longtemps avant les chrétiens. Il est vrai qu'ils avaient passé en Andalousie de temps immémorial. Ils enveloppaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toujours débité ce peuple, chez qui les gens de bon sens ne s'appliquent qu'au négoce, & où le rabbinisme est abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les rabbins espagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une colonie de juifs avait fleuri sur les côtes, du temps de Salomon, & que l'ancienne Bétique payait un tribut à ce troisième roi de la Palestine. Il est très-vraisemblable que les Phéniciens, en découvrant l'Andalousie, & en y fondant des colonies, y avaient établi des juifs, qui servirent de courtiers, comme ils en ont servi par-tout. Mais de tout temps les juifs ont défiguré la vérité par des fables absurdes; ils mirent en œuvre de fausses médailles, de fausses inscriptions. Cette espèce de fourberie, jointe aux autres plus essentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur disgrace.

C'eſt depuis ce temps qu'on diſtingua en Eſpagne & en Portugal les anciens chrétiens & les nouveaux, les familles dans leſquelles il était entré des filles mahométanes, & celles dans leſquelles il en était entré de juives.

Cependant le profit paſſager que le gouvernement tira de la violence faite à ce peuple uſurier, le priva bientôt du revenu certain que les juifs payaient auparavant au fiſc royal. Cette diſette ſe fit ſentir juſqu'au temps où l'on recueillit les tréſors du nouveau monde. On y remédia autant que l'on put par des bulles. Celle de la Cruzade, donnée par Jules II, produiſit plus au gouvernement que l'impôt ſur les juifs. Chaque particulier eſt obligé d'acheter cette bulle, pour avoir le droit de manger des œufs & certaines parties des animaux en carême, & les vendredis & ſamedis de l'année. Tous ceux qui vont à confeſſe ne peuvent recevoir l'abſolution ſans montrer cette bulle au prêtre. On inventa encore depuis la bulle de compoſition, en vertu de laquelle il eſt permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu que l'on n'en connaiſſe pas le maître. De telles ſuperſtitions ſont bien auſſi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux. La ſottiſe, la folie & les vices font par-tout une partie du revenu public.

1509. Bulle de la Cruſade, remarquable.

La formule de l'abſolution qu'on donne à ceux qui ont acheté la bulle de la Cruzade, n'eſt pas indigne de ce tableau général des coutumes & des mœurs des hommes : « Par l'autorité de DIEU tout-puiſſant, de

N 4

» saint Pierre & de saint Paul, & de notre très-saint » père le pape, à moi commise, je vous accorde la » rémission de tous vos péchés confessés, oubliés, » ignorés, & des peines du purgatoire ».

Musulmans persécutés.

La reine Isabelle, ou plutôt le cardinal Ximenès, traita depuis les mahométans comme les juifs; on en força un très-grand nombre à se faire chrétiens, malgré la capitulation de Grenade, & on les brûla quand ils retournèrent à leur religion. Autant de musulmans que de juifs se refugièrent en Afrique, sans qu'on pût plaindre ni ces Arabes qui avaient si long-temps subjugué l'Espagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus long-temps pillée.

Les Portugais sortaient alors de l'obscurité; & malgré toute l'ignorance de ces temps-là, ils commençaient à mériter alors une gloire aussi durable que l'univers, par le changement du commerce du monde, qui fut bientôt le fruit de leurs découvertes. Ce fut cette nation qui navigea la première des nations modernes sur l'océan Atlantique. Elle n'a dû qu'à elle seule le passage du cap de Bonne-Espérance, au lieu que les Espagnols durent à des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'est à un seul homme, à l'infant dom Henri, que les Portugais furent redevables de la grande entreprise contre laquelle ils murmurèrent d'abord. Il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie & la fermeté d'un seul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en donne.

Le Portugal était occupé de ses grandes navigations & de ses succès en Afrique ; il ne prenait aucune part aux évènemens de l'Italie, qui alarmaient le reste de l'Europe.

CHAPITRE CIII.

De l'état des Juifs en Europe.

Après avoir vu comment on traitait les juifs en Espagne, on peut observer ici quelle fut leur situation chez les autres nations. Ce peuple doit nous intéresser, puisque nous tenons d'eux notre religion, plusieurs même de nos lois & de nos usages, & que nous ne sommes au fond que des juifs avec un prépuce. Ils firent, comme vous ne l'ignorez pas, le métier de courtiers & de revendeurs, ainsi qu'autrefois à Babylone, à Rome & dans Alexandrie. Leur mobilier en France appartenait au baron des terres dans lesquelles ils demeuraient. Les meubles des juifs sont au baron, disent les établissemens de saint Louis.

Il n'était pas plus permis d'ôter un juif à un baron, que de lui prendre ses manans ou ses chevaux. Le même droit s'exerçait en Allemagne. Ils sont déclarés serfs par une constitution de Frédéric II. Un juif était domaine de l'empereur, & ensuite chaque seigneur eut ses juifs.

Les lois féodales avaient établi dans presque toute l'Europe, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, que si un juif embrassait le christianisme, il perdait alors

tous ses biens, qui étaient confisqués au profit de son seigneur. Ce n'était pas un sûr moyen de les convertir; mais il fallait bien dédommager le baron de la perte de son juif.

Dans les grandes villes, & sur-tout dans les villes impériales, ils avaient leurs synagogues & leurs droits municipaux, qu'on leur faisait acheter fort chèrement; & lorsqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas, comme on a vu, de les accuser d'avoir crucifié un petit enfant le vendredi saint. C'est sur cette accusation populaire que dans plusieurs villes de Languedoc & de Provence, on établit la loi qui permettait de les battre depuis le vendredi saint jusqu'à Pâques, quand on les trouvait dans les rues.

Leur grande application ayant été de temps immémorial à prêter sur gages, il leur était défendu de prêter ni sur des ornemens d'église, ni sur des habits sanglans ou mouillés. Le concile de Latran ordonna
1215. qu'ils portassent une petite roue sur la poitrine, pour les distinguer des chrétiens. Ces marques changèrent avec le temps; mais par-tout on leur en faisait porter une à laquelle on pût les reconnaître. Il leur était expressément défendu de prendre des servantes ou des nourrices chrétiennes, & encore plus des concubines: il y eut même quelques pays où l'on faisait brûler les filles dont un juif avait abusé, & les hommes qui avaient eu les faveurs d'une juive, par la grande raison qu'en rend le grand jurisconsulte Gallus, que c'est la même chose de coucher avec un juif que de coucher avec un chien.

Quand ils avaient un procès contre un chrétien, on les faisait jurer par Sabaoth, Eloï, & Adonaï, par les dix noms de DIEU; & on leur annonçait la fiévre tierce, quarte & quotidienne, s'ils se parjuraient, à quoi ils répondaient, *Amen*. On avait toujours soin de les pendre entre deux chiens, lorsqu'ils étaient condamnés.

Il leur était permis en Angleterre de prendre des biens de campagne en hypothèque pour les sommes qu'ils avaient prêtées. On trouve dans le *Monasticum anglicanum* qu'il en coûta six marques sterling, *sex marcas* (peut-être six marcs) pour libérer une terre hypothéquée à la juiverie.

Ils furent chassés de presque toutes les villes de l'Europe chrétienne, en divers temps, mais presque toujours rappelés; ils n'y a guère que Rome qui les ait constamment gardés. Ils furent entièrement chassés de France, en 1394, par Charles VI, & jamais de- 1394.
puis ils n'ont pu obtenir de séjourner dans Paris, où ils avaient occupé les halles & sept ou huit rues entières. On leur a seulement permis des synagogues dans Metz & dans Bordeaux, parce qu'on les y trouva établis lorsque ces villes furent unies à la couronne; & ils sont toujours constamment à Avignon, parce que c'était terre papale. En un mot, ils furent par-tout usuriers, selon le privilége & la bénédiction de leur loi, & par-tout en horreur par la même raison.

Leurs fameux rabbins Maimonide, Abrabanel, Juifs.
Aben-Esra, & d'autres, avaient beau dire aux chré-

tiens dans leurs livres : nous sommes vos pères, nos écritures sont les vôtres, nos livres sont lus dans vos églises, nos cantiques y sont chantés ; on leur répondait en les pillant, en les chassant, ou en les faisant pendre entre deux chiens. On prit en Espagne & en Portugal l'usage de les brûler. Les derniers temps leur ont été plus favorables, sur-tout en Hollande & en Angleterre, où ils jouissent de leurs richesses & de tous les droits de l'humanité, dont on ne doit dépouiller personne. Ils ont même été sur le point d'obtenir le droit de bourgeoisie en Angleterre, vers l'an 1750 ; & l'acte du parlement allait déjà passer en leur faveur : mais enfin le cri de la nation, & l'excès du ridicule jeté sur cette entreprise la fit échouer : il courut cent pasquinades, représentant milord Aaron & milord Juda, séans dans la chambre des pairs ; on rit, & les juifs se contentèrent d'être riches & libres.

Ce n'est pas une légère preuve des caprices de l'esprit humain, de voir les descendans de Jacob brûlés en procession à Lisbonne, & aspirans à tous les privilèges de la Grande-Bretagne. Ils ne sont en Turquie ni brûlés, ni bachas, mais ils s'y sont rendus les maîtres de tout le commerce ; & ni les Français, ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Hollandais n'y peuvent acheter ou vendre qu'en passant par les mains des juifs. Aussi les riches courtiers de Constantinople regrettent-ils peu Jérusalem, tout méprisés & tout rançonnés qu'ils sont par les Turcs.

Vous êtes frappés de cette haine & de ce mépris

que toutes les nations ont toujours eus pour les juifs. C'eſt la ſuite inévitable de leur légiſlation : il fallait, ou qu'ils ſubjuguaſſent tout, ou qu'ils fuſſent écraſés. Il leur fut ordonné d'avoir les nations en horreur, & de ſe croire ſouillés s'ils avaient mangé dans un plat qui eût appartenu à un homme d'une autre loi. Ils appelaient *les nations* vingt à trente bourgades leurs voiſines qu'ils voulaient exterminer, & ils crurent qu'il fallait n'avoir rien de commun avec elles. Quand leurs yeux furent un peu ouverts par d'autres nations victorieuſes, qui leur apprirent que le monde était plus grand qu'ils ne croyaient, ils ſe trouvèrent, par leur loi même, ennemis naturels de ces nations, & enfin du genre-humain. Leur politique abſurde ſubſiſta quand elle devait changer ; leur ſuperſtition augmenta avec leurs malheurs ; leurs vainqueurs étaient incirconcis ; il ne parut pas plus permis à un juif de manger dans un plat qui avait ſervi à un Romain que dans le plat d'un Amorrhéen. Ils gardèrent tous leurs uſages, qui ſont préciſément le contraire des uſages ſociables ; ils furent donc avec raiſon traités comme une nation oppoſée en tout aux autres ; les ſervant par avarice, les déteſtant par fanatiſme, ſe faiſant de l'uſure un devoir ſacré. Et ce ſont nos pères !

CHAPITRE CIV.

De ceux qu'on appelait Bohêmes ou Égyptiens.

Il y avait alors une petite nation, aussi vagabonde, aussi méprisée que les juifs, & abandonnée à une autre espèce de rapine; c'était un ramas de gens inconnus, qu'on nommait Bohêmes en France, & ailleurs Égyptiens, Giptes ou Gipsis, ou Syriens; on les a nommés en Italie Zingani, & Zingari. Ils allaient par troupes d'un bout de l'Europe à l'autre, avec des tambours de basque & des castagnettes; ils dansaient, chantaient, disaient la bonne fortune, guérissaient les maladies avec des paroles, volaient tout ce qu'ils trouvaient, & conservaient entre eux certaines cérémonies religieuses, dont ni eux ni personne ne connaissait l'origine. Cette race a commencé à disparaître de la face de la terre depuis que, dans nos derniers temps, les hommes ont été désinfatués des sortiléges, des talismans, des prédictions & des possessions. On voit encore quelques restes de ces malheureux, mais rarement. C'était très-vraisemblablement un reste de ces anciens prêtres & des prêtresses d'Isis, mêlés avec ceux de la déesse de Syrie. Ces troupes errantes, aussi méprisées des Romains qu'elles avaient été honorées autrefois, portèrent leurs cérémonies & leurs superstitions mercenaires par tout le monde. Missionnaires errans de leur culte, ils couraient de province

en province convertir ceux à qui un hasard heureux confirmait les prédictions de ces prophètes, & ceux qui, étant guéris naturellement d'une maladie légère, croyaient être guéris par la vertu miraculeuse de quelques mots & de quelques signes mystérieux. Le portrait que fait Apulée de ces troupes vagabondes de prophètes & de prophéteffes, est l'image de ce que les hordes errantes, appelées Bohêmes, ont été si long-temps dans toutes les parties de l'Europe. Leurs castagnettes & leurs tambours de basque sont les cimbales & les crotales des prêtres isiaques & syriens. Apulée, qui passa presque toute sa vie à rechercher les secrets de la religion & de la magie, parle des prédictions, des talismans, des cérémonies, des danses & des chants de ces prêtres pélerins, & spécifie surtout l'adresse avec laquelle ils volaient dans les maisons & dans les basses-cours.

Quand le christianisme eut pris la place de la religion de Numa, quand Théodose eut détruit le fameux temple de Sérapis en Égypte, quelques prêtres égyptiens se joignirent à ceux de Cybèle & de la déesse de Syrie; & allèrent demander l'aumône, comme ont fait depuis nos ordres mendians. Mais des chrétiens ne les auraient pas assistés; il fallut donc qu'ils mêlassent le métier de charlatans à celui de pélerins: ils exerçaient la chiromancie, & formaient des danses singulières. Les hommes veulent être amusés & trompés; ainsi ce ramas d'anciens prêtres s'est perpétué jusqu'à nos jours. Telle a été la fin de l'ancienne religion d'Osiris & d'Isis, dont les noms impriment

encore du respect. Cette religion, toute emblématique, & toute vénérable dans son origine, était dès le temps de Cyrus un mélange de superstitions ridicules. Elle devint encore plus méprisable sous les Ptolomées, & tomba dans le dernier avilissement sous les Romains : elle a fini par être abandonnée à des troupes de voleurs. Il arrivera peut-être aux juifs la même catastrophe : quand la société des hommes sera perfectionnée, quand chaque peuple fera le commerce par lui-même, & ne partagera plus les fruits de son travail avec ces courtiers errans, alors le nombre des juifs diminuera nécessairement. Les riches commencent parmi eux à mépriser leurs superstitions ; elles ne seront plus que le partage d'un peuple sans arts & sans lois, qui, ne trouvant plus à s'enrichir par notre négligence, ne pourra plus faire une société séparée ; & qui n'entendant plus son ancien jargon corrompu, mêlé d'hébraïque & de syriaque, ignorant alors jusqu'à ses livres, se confondra avec la lie des autres peuples.

CHAPITRE

CHAPITRE CV.

Suite de l'état de l'Europe, au quinzième siècle. De l'Italie. De l'assassinat de Galéas Sforze, dans une église. De l'assassinat des Médicis dans une église; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration.

Des montagnes du Dauphiné au fond de l'Italie; voici quelles étaient les puissances, les intérêts & les mœurs des nations.

L'état de la Savoie moins étendu qu'aujourd'hui, n'ayant même ni le Montferrat ni Saluces, manquant d'argent & de commerce, n'était pas regardé comme une barrière. Ses souverains étaient attachés à la maison de France qui depuis peu, dans leur minorité, avait disposé du gouvernement; & les passages des Alpes étaient ouverts.

On descend du Piémont dans le Milanais, le pays le plus fertile de l'Italie citérieure. C'était encore, ainsi que la Savoie, une principauté de l'empire, mais principauté puissante, très-indépendante alors d'un empire faible. Après avoir appartenu aux Visconti, cet état avait passé sous les lois du bâtard d'un paysan, grand-homme & fils d'un grand-homme. Ce paysan est François Sforze, devenu par son mérite Les Sforces connétable de Naples, & puissant en Italie. Le bâtard son fils avait été un de ces Condottieri, chef de

brigands diſciplinés, qui louaient leurs ſervices aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan, vers le milieu du quinzième ſiècle, & s'était enſuite emparé de Gênes, qui autrefois était ſi floriſſante, & qui, ayant ſoutenu neuf guerres contre Veniſe, flottait alors d'eſclavage en eſclavage. Elle s'était donnée aux Français du temps de Charles VI.
1458. Elle s'était révoltée; elle prit enſuite le joug de Charles VII, & le ſecoua encore. Elle voulut ſe donner à Louis XI, qui répondit qu'elle pouvait ſe donner au diable, & que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors qu'elle fut contrainte de ſe livrer
1464. à ce duc de Milan, François Sforze.

Les aſſaſſins de Galéas invoquent ſaint Etienne & ſaint Ambroiſe.

1476. Galéas Sforze, fils de ce bâtard, fut aſſaſſiné dans la cathédrale de Milan, le jour de ſaint Etienne. Je rapporte cette circonſtance, qui ailleurs ſerait frivole, & qui eſt ici très-importante; car les aſſaſſins prièrent ſaint Etienne & ſaint Ambroiſe à haute voix de leur donner aſſez de courage pour aſſaſſiner leur ſouverain. L'empoiſonnement, l'aſſaſſinat, joints à la ſuperſtition, caractériſaient alors les peuples de l'Italie. Ils ſavaient ſe venger, & ne ſavaient guère ſe battre. On trouvait beaucoup d'empoiſonneurs & peu de ſoldats. Et tel était le deſtin de ce beau pays depuis le temps des Othon. De l'eſprit, de la ſuperſtition, de l'athéiſme, des maſcarades, des vers, des trahiſons, des dévotions, des poiſons, des aſſaſſinats, quelques grands hommes, un nombre infini de ſcélérats habiles, & cependant malheureux, voilà ce que fut l'Italie. Le fils de ce malheureux Galéas-Marie, encore en-

fant, fuccéda au duché de Milan, fous la tutelle de fa mère & du chancelier Simonetta. Mais fon oncle, que nous appelons Ludovic Sforze, ou Louis-le-Maure, chaffa la mère, fit mourir le chancelier, & bientôt après empoifonna fon neveu.

C'était ce Louis-le-Maure qui négociait avec Charles VIII, pour faire defcendre les Français en Italie.

La Tofcane, pays moins fertile, était au Milanais ce que l'Attique avait été à la Béotie. Car depuis un fiècle Florence fe fignalait, comme on a vu, par le commerce & par les beaux arts. Les Médicis étaient à la tête de cette nation polie. Aucune maifon dans le monde n'a jamais acquis la puiffance par des titres fi juftes. Elle l'obtint à force de bienfaits & de vertus. Cofme de Médicis, né en 1389, fimple citoyen de Florence, vécut fans rechercher de grands titres: mais il acquit par le commerce des richeffes comparables à celles des plus grands rois de fon temps. Il s'en fervit pour fecourir les pauvres, pour fe faire des amis parmi les riches, en leur prêtant fon bien, pour orner fa patrie d'édifices, pour appeler à Florence les favans Grecs chaffés de Conftantinople. Ses confeils furent pendant trente années les lois de fa république. Ses bienfaits furent fes principales intrigues, & ce font toujours les plus sûres. On vit après fa mort, par fes papiers, qu'il avait prêté à fes compatriotes des fommes immenfes, dont il n'avait jamais exigé le moindre paiement. Il mourut regretté de fes ennemis même. Florence, d'un commun confente-

Cofme de Médicis.

1464.

ment, orna son tombeau du nom de *père de la patrie*; titre qu'aucun des rois qui ont passé devant vos yeux n'avait pu obtenir.

Ses petits-fils assassinés à la messe.

Sa réputation valut à ses descendans la principale autorité dans la Toscane. Son fils l'administra sous le nom de Gonfalonier. Ses deux petits-fils, Laurent

1478. & Julien, maîtres de la république, furent assassinés dans une église par des conjurés, au moment où on élevait l'hostie. Julien en mourut; Laurent échappa. Le gouvernement des Florentins ressemblait à celui des Athéniens, comme leur génie. Il était tantôt aristocratique, tantôt populaire, & on n'y craignait rien tant que la tyrannie.

Cosme de Médicis pouvait être comparé à Pisistrate qui, malgré son pouvoir, fut mis au nombre des sages. Les petits-fils de ce Cosme eurent le sort des enfans de Pisistrate, assassinés par Harmodius & Aristogiton. Laurent échappa aux meurtriers comme un des enfans de Pisistrate, & vengea comme lui la mort de son frère. Mais ce qu'on n'avait point vu dans Athènes, & ce qu'on vit à Florence, c'est que les chefs de la religion tramèrent cette conspiration sanguinaire.

Sixte IV auteur de ce meurtre.

On peut, par cet évènement, se former une idée très-juste de l'esprit & des mœurs de ces temps-là. La Rovère, Sixte IV, était souverain pontife. Je n'examinerai pas ici avec Machiavel si les Riario, qu'il faisait passer pour ses neveux, étaient en effet ses enfans, ni avec Michel Brutus, s'il les avait fait naître lorsqu'il était cordelier. Il suffit, pour l'intelli-

gence des faits, de savoir qu'il sacrifiait tout pour l'agrandissement de Jérôme Riario, l'un de ses prétendus neveux. Nous avons déjà observé que le domaine du saint-siége n'était pas à beaucoup près aussi étendu qu'aujourd'hui. Sixte IV voulut dépouiller les seigneurs d'Imola & de Forli, pour enrichir Jérôme de leurs états. Les deux frères Médicis secoururent de leur argent ces petits princes, & les soutinrent. Le pape crut que pour dominer dans l'Italie, il fallait qu'il exterminât les Médicis. Un banquier florentin établi à Rome, nommé Pazzi, ennemi des deux frères, proposa au pape de les assassiner. Le cardinal Raphaël Riario, frère de Jérôme, fut envoyé à Florence pour diriger la conspiration; & Salviati, archevêque de Florence, en dressa tout le plan. Le prêtre Stephano, attaché à cet archevêque, se chargea d'être un des assassins. On choisit la solennité d'une grande fête dans l'église de Santa Reparata pour égorger les Médicis & leurs amis, comme les assassins du duc Galéas Sforze avaient choisi la cathédrale de Milan, & le jour de saint Etienne, pour massacrer ce prince au pied de l'autel. Le moment de l'élévation de l'hostie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple attentif & prosterné ne pût en empêcher l'exécution. En effet, dans cet instant même, Julien de Médicis fut tué par un frère de Pazzi, & par d'autres conjurés. Le prêtre Stephano blessa Laurent, qui eut assez de force pour se retirer dans la sacristie.

Quand on voit un pape, un archevêque, un prêtre, *Réflexion sur ces crimes.*

méditer un tel crime, & choisir pour l'exécution le moment où leur DIEU se montre dans le temple, on ne peut douter de l'athéisme qui régnait alors. Certainement s'ils avaient cru que leur créateur leur apparaissait sous le pain sacré, ils n'auraient osé lui insulter à ce point. Le peuple adorait ce mystère; les grands & les hommes d'état s'en moquaient; toute l'histoire de ces temps-là le démontre. Ils pensaient comme on pensait à Rome du temps de César; leurs passions concluaient qu'il n'y a aucune religion. Ils faisaient tous ce détestable raisonnement. Les hommes m'ont enseigné des mensonges, donc il n'y a point de DIEU. Ainsi la religion naturelle fut éteinte dans presque tous ceux qui gouvernaient alors; & jamais siècle ne fut plus fécond en assassinats, en empoisonnemens, en trahisons, en débauches monstrueuses.

Les Florentins qui aimaient les Médicis, les vengèrent par le supplice de tous les coupables qu'ils rencontrèrent. L'archevêque de Florence fut pendu aux fenêtres du palais public. Laurent eut la générosité ou la prudence de sauver la vie au cardinal neveu qu'on voulait égorger au pied de l'autel qu'il avait souillé, & où il se réfugia. Pour Stephano, comme il n'était que prêtre, le peuple ne l'épargna pas; il fut traîné dans les rues de Florence, mutilé, écorché, & enfin pendu.

Un des assassins livré par les Turcs.

Une des singularités de cette conspiration fut que Bernard Bandini, l'un des meurtriers, retiré depuis chez les Turcs, fut livré à Laurent de Médicis; & que le sultan Bajazet servit à punir le crime que le

pape Sixte avait fait commettre. Ce qui fut moins extraordinaire, c'eſt que le pape excommunia les Florentins, pour avoir puni la conſpiration; il leur fit même une guerre, que Médicis termina par ſa prudence. Vous voyez à quoi l'on employait la religion & les anathêmes. Je défie l'imagination la plus atroce de rien inventer qui approche de ces déteſtables horreurs.

Laurent vengé par ſes concitoyens, s'en fit aimer le reſte de ſa vie. On le ſurnomma le père des muſes, titre qui ne vaut pas celui de père de la patrie, mais qui annonce qu'il l'était en effet. C'était une choſe auſſi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce citoyen, qui faiſait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du levant, & ſoutenir de l'autre le fardeau de la république; entretenir des facteurs, & recevoir des ambaſſadeurs; réſiſter au pape, faire la guerre & la paix, être l'oracle des princes, cultiver les belles-lettres, donner des ſpectacles au peuple, & accueillir tous les ſavans grecs de Conſtantinople. Il égala le grand Coſme par ſes bienfaits, & le ſurpaſſa par ſa magnificence. Ce fut dès-lors que Florence fut comparable à l'ancienne Athènes. On y vit à la fois le prince Pic de la Mirandole, Politiano, Marcillo, Ficino, Landino, Laſcaris, Calcondile, que Laurent raſſemblait autour de lui, & qui étaient ſupérieurs peut-être à ces ſages de la Grèce tant vantés.

Son fils Pierre eut comme lui l'autorité principale

& presque souveraine dans la Toscane, du temps de l'expédition des Français, mais avec bien moins de crédit que ses prédécesseurs & ses descendans.

CHAPITRE CVI.

De l'état du pape, de Venise & de Naples, au quinzième siècle.

L'ÉTAT du pape n'était pas ce qu'il est aujourd'hui; encore moins ce qu'il aurait dû être, si la cour de Rome avait pu profiter des donations qu'on croit que Charlemagne avait faites, & de celles que la comtesse Mathilde fit réellement. La maison de Gonzague était en possession de Mantoue, dont elle faisait hommage à l'empire. Divers seigneurs jouissaient en paix, sous les noms de vicaires de l'empire ou de l'église, des belles terres qu'ont aujourd'hui les papes. Pérouse était à la maison des Bailloni; les Bentivoglio avaient Bologne; les Polentini Ravenne; les Manfredi Faenza; les Sforze Pezaro; les Riario possédaient Imola & Forli; la maison d'Este régnait depuis long-temps à Ferrare; les Pic à la Mirandole; les barons romains étaient encore très-puissans dans Rome : on les appelait les *menottes* des papes. Les Colonne & les Ursins, les Conti, les Savelli, premiers barons, & possesseurs anciens des plus considérables domaines, partageaient l'état romain par

Seigneurs de l'état ecclésiastique.

leurs querelles continuelles; semblables aux seigneurs qui s'étaient fait la guerre en France & en Allemagne dans les temps de faiblesse. Le peuple romain, assidu aux processions, & demandant à grands cris des indulgences plénières à ses papes, se soulevait souvent à leur mort, pillait leur palais, était prêt de jeter leur corps dans le Tibre. C'est ce qu'on vit sur-tout à la mort d'Innocent VIII.

Après lui fut élu l'Espagnol Roderico Borgia, Alexandre VI, homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entière, & par la plume de tous les historiens. Les protestans, qui dans les siècles suivans s'élevèrent contre l'église, chargèrent encore la mesure des iniquités de ce pontife. Nous verrons si on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs & l'esprit de son siècle, qui ne ressemble en rien au nôtre. Les cardinaux qui l'élurent, savaient qu'il élevait cinq enfans nés de son commerce avec Vanoza. Ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité, seraient entre les mains de cette famille : cependant ils le choisirent pour maître. Les chefs des factions du conclave vendirent pour de modiques sommes leurs intérêts, & ceux de l'Italie.

Alexandre VI.

Venise, des bords du lac de Côme, étendait ses domaines en terre ferme jusqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché presque tout ce qu'elle avait autrefois envahi en Grèce sur les empereurs chrétiens; mais il lui restait la grande île de Crète, & elle s'était approprié celle de Chypre 1437.

De Venise.

par la donation de la dernière reine, fille de Marco Cornaro, Vénitien. Mais la ville de Venise, par son industrie, valait seule & Crète & Chypre, & tous ses domaines en terre ferme. L'or des nations coulait chez elle par tous les canaux du commerce; tous les princes italiens craignaient Venise, & elle craignait l'irruption des Français.

De tous les gouvernemens de l'Europe, celui de Venise était le seul réglé, stable & uniforme. Il n'avait qu'un vice radical qui n'en était pas un aux yeux du sénat, c'est qu'il manquait un contre-poids à la puissance patricienne, & un encouragement aux plébéiens. Le mérite ne put jamais dans Venise élever un simple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contre-poids, & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne; mais aussi le peuple étant toujours tenu dans la sujétion, le gouvernement des nobles en est mieux affermi, & les discordes civiles plus éloignées. On n'y craint point la démocratie, qui ne convient qu'à un petit canton suisse, ou à Genève.

De Naples. Pour les Napolitains, toujours faibles & remuans, incapables de se gouverner eux-mêmes, de se donner un roi, & de souffrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée.

Le vieux roi Fernando régnait à Naples. Il était bâtard de la maison d'Aragon. La bâtardise n'excluait point alors du trône. C'était une race bâtarde qui

régnait en Castille : c'était encore la race bâtarde de dom Pédro-le-sévère, qui était sur le trône de Portugal. Fernando, régnant à ce titre dans Naples, avait reçu l'investiture du pape, au préjudice des héritiers de la maison d'Anjou, qui réclamaient leurs droits. Mais il n'était aimé ni du pape son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui Charles VIII ravit le trône sans pouvoir le garder, & qu'il persécuta pour son propre malheur.

CHAPITRE CVII.

De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France & empereur. De Zizim, frère de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, &c.

CHARLES VIII, son conseil, ses jeunes courtisans, étaient si enivrés du projet de conquérir le royaume de Naples, qu'on rendit à Maximilien la Franche-Comté & l'Artois, partie des dépouilles de sa femme, & qu'on remit la Cerdagne & le Roussillon à Ferdinand-le-catholique, auquel on fit encore une remise de trois cent mille écus qu'il devait, à condition qu'il ne troublerait point la conquête. On ne faisait pas réflexion que douze villages qui joignent un état valent mieux qu'un royaume à quatre cents lieues de chez soi. On faisait encore une autre faute ; on se fiait au roi catholique.

L'enivrement du projet chimérique de conquérir non-seulement une partie de l'Italie, mais de détrôner le sultan des Turcs, fut aussi une des raisons qui forcèrent Charles VIII à conclure avec Henri VII, roi d'Angleterre, un marché plus honteux encore que celui de Louis XI avec Edouard IV. Il se soumit à lui payer six cent vingt mille écus d'or, de peur que Henri ne lui fît la guerre; se rendant ainsi le tributaire des Anglais belliqueux qu'il craignait, pour aller attaquer des Italiens amollis qu'il ne craignait pas. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'opprobre, & commença par s'appauvrir en voulant s'enrichir par des conquêtes.

1494. Manière dont les Italiens faisaient alors la guerre.

Enfin Charles VIII descend en Italie. Il n'avait, pour une telle entreprise, que seize cents hommes d'armes qui, avec leurs archers, composaient un corps de bataille de cinq mille cavaliers pesamment armés, deux cents gentilshommes de sa garde, cinq cents cavaliers armés à la légère, six mille fantassins français & six mille Suisses, avec si peu d'argent qu'il était obligé d'en emprunter sur les chemins, & de mettre en gage les pierreries que lui prêta la duchesse de Savoie. Sa marche cependant imprima par-tout l'épouvante & la soumission. Les Italiens étaient étonnés de voir cette grosse artillerie traînée par des chevaux, eux qui ne connaissaient que de petites coulevrines de cuivre traînées par des bœufs. La gendarmerie italienne était composée de spadassins, qui se louaient fort cher pour un temps limité à ces Condottieri, lesquels se louaient encore plus cher aux

princes qui achetaient leur dangereux ſervice. Ces chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace. L'un s'appelait Taille-cuiſſe, l'autre Fier-à-bras, ou Fracaſſe, ou Sacripend. Chacun d'eux craignait de perdre ſes hommes : ils pouſſaient leurs ennemis dans les batailles, & ne les frappaient pas. Ceux qui perdaient le champ étaient les vaincus. Il y avait beaucoup plus de ſang répandu dans les vengeances particulières, dans les enceintes des villes, dans les conſpirations, que dans les combats. Machiavel rapporte que dans la bataille d'Anguiari, il n'y eut de mort qu'un cavalier étouffé dans la preſſe.

Une guerre ſérieuſe les effraya tous, & aucun n'oſa paraître. Le pape Alexandre VI, les Vénitiens, le duc de Milan, Louis-le-Maure, qui avaient appelé le roi en Italie, voulurent le traverſer dès qu'il y fut. Pierre de Médicis, contraint d'implorer ſa protection, fut chaſſé de la république pour l'avoir demandée, & ſe retira dans Veniſe, d'où il n'oſa ſortir malgré la bienveillance du roi, craignant plus les vengeances ſecrètes de ſon pays qu'il ne comptait ſur l'appui des Français.

Le roi entre à Florence en maître. Il délivre la ville de Sienne du joug des Toſcans, qui bientôt après la remirent en ſervitude. Il marche à Rome, où Alexandre VI négociait en vain contre lui. Il y fait ſon entrée en conquérant. Le pape, réfugié dans le château Saint-Ange, vit les canons de France tournés contre ſes faibles murailles. Il demanda grace. Charles VIII à Rome.

Il ne lui en coûta guère qu'un chapeau de cardinal 1494.

pour fléchir le roi. Briſſonnet, de préſident des comptes devenu archevêque, conſeilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un roi eſt ſouvent bien ſervi par ſes ſujets quand ils ſont cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le confeſſeur du roi entra encore dans l'intrigue. Charles, dont l'intérêt était de dépoſer le pape, lui pardonna, & s'en repentit. Jamais pape n'avait plus mérité l'indignation d'un roi chrétien. Lui & les Vénitiens s'étaient adreſſés à Bajazet II, ſultan des Turcs, fils & ſucceſſeur de Mahomet II, pour les aider à chaſſer Charles VIII d'Italie. Il fut avéré que le pape avait envoyé un nonce, nommé Bozzo, à la Porte, & on en conclut que le prix de l'union du ſultan & du pontife était un de ces meurtres atroces dont on commence à ſentir quelque horreur aujourd'hui dans le ſérail même de Conſtantinople.

Le pape, par un enchaînement d'évènemens extraordinaires, avait entre ſes mains Zizim ou Gem, frère de Bajazet. Voici comment ce fils de Mahomet II était tombé entre les mains du pape.

Le frère du grand Turc livré au pape par le roi de France.

Zizim, chéri des Turcs, avait diſputé l'empire à Bajazet, qui en était haï. Mais malgré les vœux des peuples il avait été vaincu. Dans ſa diſgrace il eut recours aux chevaliers de Rhodes, qui ſont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, auxquels il avait envoyé un ambaſſadeur. On le reçut d'abord comme un prince à qui on devait l'hoſpitalité, & qui pouvait être utile; mais bientôt après on le traita en priſonnier. Bajazet payait quarante mille ſequins par an aux chevaliers,

pour ne pas laiſſer retourner Zizim en Turquie. Les chevaliers le menèrent en France, dans une de leurs commanderies du Poitou, appelée le Bourgneuf. Charles VIII reçut à la fois un ambaſſadeur de Bajazet & un nonce du pape Innocent VIII, prédéceſſeur d'Alexandre, au ſujet de ce précieux captif. Le ſultan le redemandait; le pape voulait l'avoir comme un gage de la ſûreté de l'Italie contre les Turcs. Charles envoya Zizim au pape. Le pontife le reçut avec toute la ſplendeur que le maître de Rome pouvait affecter avec le frère du maître de Conſtantinople. On voulut l'obliger à baiſer les pieds du pape; mais Bozzo, témoin oculaire, aſſure que le Turc rejeta cet abaiſſement avec indignation. Paul Jove dit qu'Alexandre VI, par un traité avec le ſultan, marchanda la mort de Zizim. Le roi de France, qui dans des projets trop vaſtes, aſſuré de la conquête de Naples, ſe flattait d'être redoutable à Bajazet, voulut avoir ce frère malheureux. Le pape, ſelon Paul Jove, le livra empoiſonné. Il reſta indécis ſi le poiſon avait été donné par un domeſtique du pape, ou par un miniſtre ſecret du grand ſeigneur. Mais on divulgua que Bajazet avait promis trois cent mille ducats au pape pour la tête de ſon frère.

Mort du frère du grand Turc.

Le prince Démétrius Cantemir dit que ſelon les annales turques, le barbier de Zizim lui coupa la gorge, & que ce barbier fut grand-viſir pour récompenſe. Il n'eſt pas probable qu'on ait fait miniſtre & général un barbier. Si Zizim avait été ainſi aſſaſſiné, le roi Charles VIII, qui renvoya ſon corps à ſon

frère, aurait ſu ce genre de mort; les contemporains en auraient parlé. Le prince Cantemir, & ceux qui accuſent Alexandre VI, peuvent ſe tromper également. La haine qu'on portait à ce pontife, & qu'il méritait ſi bien, lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Charles VIII pardonne au pape, & ſert ſa meſſe.

Le pape, ayant juré de ne plus inquiéter le roi dans ſa conquête, ſortit de ſa priſon, & reparut en pontife ſur le théâtre du Vatican. Là, dans un conſiſtoire public, le roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, aſſiſté de Jean de Gannai, premier préſident du parlement de Paris, qui ſemblait devoir être ailleurs qu'à cette cérémonie. Le roi baiſa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel; & pour achever la ſcène, il ſervit la meſſe d'Alexandre VI. Guichardin, auteur contemporain très-accrédité, aſſure que dans l'égliſe le roi ſe plaça au-deſſous du doyen des cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le cardinal de Bouillon, doyen du ſacré collége, ait de nos jours, en s'appuyant de ces anciens uſages, écrit à Louis XIV: « Je vais prendre la première » place du monde chrétien après la ſuprême ».

Charlemagne s'était fait déclarer dans Rome empereur d'occident; Charles VIII y fut déclaré empereur d'orient, mais d'une manière bien différente. Un Paléologue, neveu de celui qui avait perdu l'empire & la vie, céda très-inutilement à Charles VIII & à ſes ſucceſſeurs un empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

Après

Après cette cérémonie, Charles s'avança au royaume de Naples. Alfonse II, nouveau roi de ce pays, haï de ses sujets comme son père, & intimidé par l'approche des Français, donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle. Il s'enfuit secrètement à Messine, & se fit moine chez les Olivétains. Son fils Fernando, devenu roi, ne put rétablir les affaires, que l'abdication de son père faisait voir désespérées. Abandonné bientôt des Napolitains, il leur remit leur serment de fidélité, après quoi il se retira dans la petite île d'Ischia, située à quelques milles de Naples.

Charles, maître du royaume & arbitre de l'Italie, entra dans Naples en vainqueur, sans avoir presque combattu. Il prit les titres prématurés d'Auguste & d'empereur. Mais dans ce temps-là même presque toute l'Europe travaillait sourdement à lui faire perdre la couronne de Naples. Le pape, les Vénitiens, le duc de Milan, Louis-le-Maure, l'empereur Maximilien, Ferdinand d'Aragon, Isabelle de Castille, se liguaient ensemble. Il fallait avoir prévu cette ligue, & pouvoir la combattre. Il repartit pour la France cinq mois après l'avoir quittée. Tel fut, ou son aveuglement, ou son mépris pour les Napolitains, ou plutôt son impuissance, qu'il ne laissa que quatre ou cinq mille Français pour conserver sa conquête; & il se trompa au point de croire que des seigneurs du pays, comblés de ses bienfaits, soutiendraient son parti pendant son absence.

1495. Charles, maître de Naples.

Dans son retour auprès de Plaisance, vers le vil- Chassé d'Italie.

lage de Fornovo, que nous nommons Fornoue; rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des confédérés forte d'environ trente mille hommes. Il n'en avait que huit mille. S'il était battu, il perdait la liberté ou la vie; s'il battait, il ne gagnait que l'avantage de la retraite. On vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, si la prudence avait secondé le courage. Les Italiens ne tinrent pas long-temps devant lui. Il ne perdit pas deux cents hommes. Les alliés
1495. en perdirent quatre mille. Tel est d'ordinaire l'avantage d'une troupe aguerrie, qui combat avec son roi contre une multitude mercenaire. Guicciardino dit que depuis quelques siècles les Italiens n'avaient jamais donné une bataille si sanglante. Les Vénitiens comptèrent pour une victoire d'avoir dans ce combat pillé quelques bagages du roi. On porta sa tente en triomphe dans Venise. Charles VIII ne vainquit que pour s'en retourner en France, laissant encore la moitié de sa petite armée près de Novare dans le Milanais, où le duc d'Orléans fut bientôt assiégé, & dont il fut obligé de sortir avec les restes d'une garnison exténuée de misère & de faim.

Les ligués pouvaient encore l'attaquer avec un grand avantage; mais ils n'osèrent. Nous ne pouvons résister, disaient-ils, *alla furia francese*. Les Français firent précisément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France; ils vainquirent en petit nombre, & ils perdirent leurs conquêtes.

Charles cité à Rome. Quand le roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir un camérier du pape Alexandre VI, qui ordonna

au roi de France de retirer ſes troupes du Milanais & de Naples, & de venir rendre compte de ſa conduite au ſaint-père, ſous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un ſujet de plaiſanterie, ſi d'ailleurs la conduite du pape n'eût pas été un ſujet de plainte très-ſérieux.

Le roi revint en France, & fut auſſi négligent à conſerver ſes conquêtes qu'il avait été prompt à les faire. Frédéric, oncle de Fernando, ce roi de Naples détrôné, devenu roi titulaire après la mort de Fernando, reprit en un mois tout ſon royaume, aſſiſté de Gonſalve de Cordoue, ſurnommé le grand capitaine, que Ferdinand d'Aragon, ſurnommé le catholique, envoya pour lors à ſon ſecours.

Le duc d'Orléans, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laiſsât ſortir de Novare. Enfin de ce torrent qui avait inondé l'Italie, il ne reſta nul veſtige; & Charles VIII, dont la gloire avait paſſé ſi vîte, mourut ſans enfans, à l'âge de près de vingt-huit ans, laiſſant à Louis XII ſon premier exemple à ſuivre, & ſes fautes à réparer. 1497.

CHAPITRE CVIII.

De Savonarole.

AVANT de voir comment Louis XII soutint ses droits sur l'Italie ; ce que devint tout ce beau pays, agité de tant de factions, & disputé par tant de puissances, & comment les papes formèrent l'état qu'ils possèdent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, & qui étalait ce que peut le fanatisme.

Il y avait à Florence un dominicain nommé Jérôme Savonarole. C'était un de ces prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'ils peuvent gouverner les peuples, un de ces théologiens qui, ayant expliqué l'Apocalypse, pensent être devenus prophètes. Il dirigeait, il prêchait, il confessait, il écrivait ; & dans une ville libre, pleine nécessairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

Dès que les principaux citoyens de Florence surent que Charles VIII méditait sa descente en Italie, il la prédit, & le peuple le crut inspiré. Il déclama contre le pape Alexandre VI ; il encouragea ceux de ses compatriotes qui persécutaient les Médicis, & qui répandirent le sang des amis de cette maison. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence sur le commun peuple. Il était devenu une espèce de tribun, en faisant recevoir les artisans dans la magis-

trature. Le pape & les Médicis se servirent contre Savonarole des mêmes armes qu'il employait; ils envoyèrent un franciscain prêcher contre lui. L'ordre de Saint-François haïssait celui de Saint-Dominique plus que les Guelfes ne haïssaient les Gibelins. Le cordelier réussit à rendre le dominicain odieux. Les deux ordres se déchaînèrent l'un contre l'autre. Enfin un dominicain s'offrit à passer à travers un bûcher pour prouver la sainteté de Savonarole. Un cordelier proposa aussi-tôt la même épreuve pour prouver que Savonarole était un scélérat. Le peuple, avide d'un tel spectacle, en pressa l'exécution; le magistrat fut contraint de l'ordonner. Tous les esprits étaient encore remplis de l'ancienne fable de cet Aldobrandin, surnommé *Petrus igneus*, qui, dans l'onzième siècle, avait passé & repassé sur des charbons ardens au milieu de deux bûchers; & les partisans de Savonarole ne doutaient pas que DIEU ne fît pour un jacobin ce qu'il avait fait pour un bénédictin. La faction contraire en espérait autant pour le cordelier. Si nous lisions ces religieuses horreurs dans l'histoire des Iroquois, nous ne les croirions pas. Cependant cette scène se jouait chez le peuple le plus ingénieux de la terre, dans la patrie de Pétrarque, du Dante, de l'Arioste, & de Machiavel. Parmi les chrétiens, plus un peuple est spirituel, plus il tourne son esprit à soutenir la superstition, & à colorer son absurdité.

On alluma les feux; les champions comparurent en présence d'une foule innombrable; mais quand ils virent tous deux de sang-froid les bûchers en flamme,

tous deux tremblèrent, & leur peur commune leur suggéra une commune évasion. Le dominicain ne voulut entrer dans le bûcher que l'hostie à la main. Le cordelier prétendit que c'était une clause qui n'était pas dans les conventions. Tous deux s'obstinèrent, & s'aidant ainsi l'un l'autre à sortir d'un mauvais pas, ils ne donnèrent point l'affreuse comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple, alors soulevé par le parti des cordeliers, voulut saisir Savonarole. Les magistrats ordonnèrent à ce moine de sortir de Florence. Mais quoiqu'il eût contre lui le pape, la faction des Médicis & le peuple, il refusa d'obéir. Il fut pris & appliqué sept fois à la question. L'extrait de ses dépositions porte qu'il avoua qu'il était un faux prophète, un fourbe qui abusait du secret des confessions, & de celles que lui révélaient ses frères. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un imposteur? Un inspiré qui cabale n'est-il pas convaincu d'être un fourbe? peut-être était-il encore plus fanatique: l'imagination humaine est capable de réunir ces deux excès qui semblent s'exclure. Si la justice seule l'eût condamné, la prison, la pénitence auraient suffi; mais l'esprit de parti s'en mêla. On le condamna lui & deux dominicains à mourir dans les
23 mai 1498. flammes qu'ils s'étaient vantés d'affronter. Ils furent étranglés avant d'être jetés au feu. Ceux du parti de Savonarole ne manquèrent pas de lui attribuer des miracles; dernière ressource des adhérans d'un chef malheureux. N'oublions pas qu'Alexandre VI lui envoya, dès qu'il fut condamné, une indulgence plénière.

Vous regardez en pitié toutes ces ſcènes d'abſurdités & d'horreur; vous ne trouvez rien de pareil ni chez les Romains & les Grecs, ni chez les barbares. C'eſt le fruit de la plus infame ſuperſtition qui ait jamais abruti les hommes, & du plus mauvais des gouvernemens. Mais vous ſavez qu'il n'y a pas long-temps que nous ſommes ſortis de ces ténèbres, & que tout n'eſt pas encore éclairé.

CHAPITRE CIX.

De Pic de la Mirandole.

Si l'aventure de Savonarole fait voir quel était encore le fanatiſme, les thèſes du jeune prince de la Mirandole nous montrent en quel état étaient les ſciences. C'eſt à Florence & à Rome, chez les peuples alors les plus ingénieux de la terre, que ſe paſſent ces deux ſcènes différentes. Il eſt aiſé d'en conclure quelles ténèbres étaient répandues ailleurs, & avec quelle lenteur la raiſon humaine ſe forme.

C'eſt toujours une preuve de la ſupériorité des Italiens dans ces temps-là, que Jean-François Pic de la Mirandole, prince ſouverain, ait été dès ſa plus tendre jeuneſſe un prodige d'étude & de mémoire: il eût été dans notre temps un prodige de véritable érudition. Le goût des ſciences fut ſi fort en lui, qu'à la fin il renonça à ſa principauté, & ſe retira à Florence, où il mourut le même jour que Charles VIII 1494.

fit ſon entrée dans cette ville. On dit qu'à l'âge de dix-huit ans il ſavait vingt-deux langues. Cela n'eſt certainement pas dans le cours ordinaire de la nature. Il n'y a point de langue qui ne demande environ une année pour la bien ſavoir. Quiconque dans une ſi grande jeuneſſe en ſait vingt-deux, peut être ſoupçonné de les ſavoir bien mal, ou plutôt il en ſait les élémens, ce qui eſt ne rien ſavoir.

Il eſt encore plus extraordinaire que ce prince ayant étudié tant de langues, ait pu à vingt-quatre ans ſoutenir à Rome des thèſes ſur tous les objets des ſciences, ſans en excepter une ſeule. On trouve à la tête de ſes ouvrages quatorze cents concluſions générales, ſur leſquelles il offrit de diſputer. Un peu d'élémens de géométrie & de la ſphère étaient dans cette étude immenſe la ſeule choſe qui méritait ſes peines. Tout le reſte ne ſert qu'à faire voir l'eſprit du temps. C'eſt *la Somme de ſaint Thomas*, c'eſt le précis des ouvrages d'Albert, ſurnommé le grand, c'eſt un mélange de théologie avec le péripatétiſme. On y voit qu'un ange eſt infini *ſecundùm quid :* « les animaux & » les plantes naiſſent d'une corruption animée par la » vertu productive ». Tout eſt dans ce goût. C'eſt ce qu'on apprenait dans toutes les univerſités. Des milliers d'écoliers ſe rempliſſaient la tête de ces chimères, & fréquentaient juſqu'à quarante ans les écoles où on les enſeignait. On ne ſavait pas mieux dans le reſte de la terre. Ceux qui gouvernaient le monde étaient bien excuſables alors de mépriſer les ſciences, & Pic de la Mirandole bien malheureux

d'avoir consumé sa vie & abrégé ses jours dans ces graves démences.

Ceux qui, nés avec un vrai génie cultivé par la lecture des bons auteurs romains, avaient échappé aux ténèbres de cette érudition, étaient, depuis le Dante & Pétrarque, en très-petit nombre. Leurs ouvrages convenaient davantage aux princes, aux hommes d'état, aux femmes, aux seigneurs, qui ne cherchent dans la lecture qu'un délassement agréable; & ils devaient être plus propres au prince de la Mirandole que les compilations d'Albert-le-grand.

Mais la passion de la science universelle l'emportait; & cette science universelle consistait à savoir par cœur sur chaque matière quelques mots qui ne donnaient aucune idée. Il est difficile de comprendre comment les mêmes hommes qui raisonnent si juste & si finement sur les affaires du monde & sur leurs intérêts, ont pu se payer de paroles inintelligibles dans presque tout le reste. La raison en est qu'on veut paraître instruit plutôt que de s'instruire; & quand des maîtres d'erreurs ont plié notre ame dans notre jeunesse, nous ne faisons pas même d'efforts pour la redresser, nous en faisons au contraire pour la courber encore. De-là vient que tant d'hommes pleins de sagacité, & même de génie, sont pétris d'erreurs populaires; de-là vient que de grands hommes, tels que Pascal & Arnaud, finirent par être fanatiques.

Pic de la Mirandole écrivit à la vérité contre l'astrologie judiciaire; mais il ne faut pas s'y méprendre, c'était contre l'astrologie pratiquée de son temps. Il

en admettait une autre, & c'était l'ancienne, la véritable qui, disait-il, était négligée.

Il dit, dans sa première proposition, « que la magie, telle qu'elle est aujourd'hui, & que l'église condamne, n'est point fondée sur la vérité, puisqu'elle dépend des puissances ennemies de la vérité ». On voit par ces paroles mêmes, toutes contradictoires qu'elles sont, qu'il admettait la magie comme une œuvre des démons, & c'était le sentiment reçu. Aussi il assure qu'il n'y a aucune vertu dans le ciel & sur la terre qu'un magicien ne puisse faire agir; & il prouve que les paroles sont efficaces en magie, parce que DIEU s'est servi de la parole pour arranger le monde.

Ces thèses firent beaucoup de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de Newton, & les vérités approfondies par Locke. Le pape Innocent VIII fit censurer treize propositions de toute cette grande doctrine. Ces censures ressemblaient aux décisions de ces Indiens, qui condamnaient l'opinion que la terre est soutenue par un dragon, parce que, disaient-ils, elle ne peut être soutenue que par un éléphant. Pic de la Mirandole fit son apologie; il s'y plaint de ses censeurs. Il dit qu'un d'eux s'emporta violemment contre la cabale. « Mais savez-vous, lui dit le jeune prince, ce que veut dire ce mot de cabale? Belle demande, répondit le théologien, ne sait-on pas que c'était un hérétique qui écrivit contre JÉSUS-CHRIST.

Enfin il fallut que le pape Alexandre VI, qui au moins avait le mérite de mépriser ces disputes, lui

envoyât une abſolution. Il eſt remarquable qu'il traita de même Pic de la Mirandole & Savonarole.

L'hiſtoire du prince de la Mirandole n'eſt que celle d'un écolier plein de génie, parcourant une vaſte carrière d'erreurs, & guidé en aveugle par des maîtres aveugles : ce qui ſuit eſt l'hiſtoire des maîtres du menſonge, qui fondent leur puiſſance ſur la ſtupidité humaine.

CHAPITRE CX.

Du pape Alexandre VI & du roi Louis XII. Crimes du pape & de ſon fils. Malheurs du faible Louis XII.

Le pape Alexandre VI avait alors deux grands objets ; celui de joindre au domaine de Rome tant de terres qu'on prétendait en avoir été démembrées, & celui de donner une couronne à ſon fils Céſar Borgia. Le ſcandale de ſes amours & les horreurs de ſa conduite ne lui ôtaient rien de ſon autorité. On ne vit point le peuple ſe révolter contre lui dans Rome. Il était accuſé par la voix publique d'abuſer de ſa propre fille Lucrèce, qu'il enleva ſucceſſivement à trois maris, dont il fit aſſaſſiner le dernier (Alfonſe d'Aragon), pour la donner enfin à l'héritier de la maiſon d'Eſte. Ces noces furent célébrées au vatican par la plus infame réjouiſſance que la débauche ait inventée, & qui ait effrayé la pudeur. Cinquante courtiſanes nues danſèrent devant cette famille inceſtueuſe, & des

Noces inceſtueuſes : jeux abominables.

prix furent donnés aux mouvemens les plus lascifs. Les enfans de ce pape, le duc de Candie & César de Borgia, alors diacre, archevêque de Valence en Espagne, & cardinal, avaient passé publiquement pour se disputer la jouissance de leur sœur Lucrèce. Le duc de Candie fut assassiné dans Rome : la voix publique imputa ce meurtre au cardinal Borgia, & Guichardin n'hésite pas à l'en accuser. Le mobilier des cardinaux appartenait après leur mort au pontife ; & il y avait de fortes présomptions qu'on avait hâté la mort de plus d'un cardinal dont on avait voulu hériter. Cependant le peuple romain était obéissant, & toutes les puissances recherchaient Alexandre VI.

Louis XII vertueux, allié d'un pape souillé de crimes.

Louis XII, roi de France, successeur de Charles VIII, s'empressa plus qu'aucun autre à s'allier avec ce pontife. Il en avait plus d'une raison. Il voulait se séparer, par un divorce, de sa femme, fille de Louis XI, avec laquelle il avait consommé son mariage, & qui avait vécu avec lui vingt-deux années, mais sans en avoir d'enfans. Nul droit, hors le droit naturel, ne pouvait autoriser ce divorce ; mais le dégoût & la politique le rendaient nécessaire.

Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, conservait pour Louis XII l'inclination qu'elle avait sentie pour le duc d'Orléans ; & s'il ne l'épousait pas, la Bretagne échappait à la France. C'était un usage ancien, mais dangereux, de s'adresser à Rome, soit pour se marier avec ses parentes, soit pour répudier sa femme. Car de tels mariages ou de tels divorces étant souvent nécessaires à l'état, la tranquillité d'un

royaume dépendait donc de la manière de penser d'un pape souvent ennemi de ce royaume.

L'autre raison qui liait Louis XII avec Alexandre VI, c'était ce droit funeste qu'on voulait faire valoir sur les états d'Italie. Louis XII revendiquait le duché de Milan, parce qu'il comptait parmi ses grand'mères une sœur d'un Visconti, lequel avait eu cette principauté. On lui opposait la prescription de l'investiture que l'empereur Maximilien avait donnée à Louis-le-Maure, dont même cet empereur avait épousé la nièce.

Le droit public féodal, toujours incertain, ne pouvait être interprété que par la loi du plus fort. Ce duché de Milan, cet ancien royaume des Lombards, était un fief de l'empire. On n'avait point décidé si ce fief était mâle ou femelle, si les filles devaient en hériter. L'aïeule de Louis XII, fille d'un Visconti, duc de Milan, n'avait eu par son contrat de mariage que le comté d'Ast. Ce contrat de mariage fut la source des malheurs de l'Italie, des disgraces de Louis XII, & des malheurs de François I. Presque tous les états d'Italie ont flotté ainsi dans l'incertitude, ne pouvant ni être libres, ni décider à quel maître ils devaient appartenir.

Duché de Milan, cause des malheurs de la France.

Les droits de Louis XII sur Naples étaient les mêmes que ceux de Charles VIII.

Le bâtard du pape, César de Borgia, fut chargé d'apporter en France la bulle du divorce, & de négocier avec le roi sur tous ses projets de conquête. Borgia ne partit de Rome qu'après s'être assuré du

Bâtard du pape apporte à Louis XII permission d'un divorce.

duché de Valentinois, d'une compagnie de cent hommes d'armes, & d'une pension de vingt mille livres que lui donnait Louis XII, avec promesse de faire épouser à cet archevêque la sœur du roi de Navarre. César de Borgia, tout diacre & archevêque qu'il était, passa donc à l'état séculier, & son père le pape donna en même temps dispense à son fils & au roi de France, à l'un pour quitter l'église, à l'autre pour quitter sa femme. On fut bientôt d'accord. Louis XII prépara une nouvelle descente en Italie.

Il avait pour lui les Vénitiens qui devaient partager une partie des dépouilles du Milanais. Ils avaient déjà pris le Bressan & le pays de Bergame : ils voulaient au moins le Crémonois, sur lequel ils n'avaient pas plus de droit que sur Constantinople.

L'empereur Maximilien, qui eût dû défendre le duc de Milan, oncle de sa femme, & son vassal, contre la France son ennemie naturelle, n'était alors en état de défendre personne. Il se soutenait à peine contre les Suisses, qui achevaient d'ôter à la maison d'Autriche ce qui lui restait dans leur pays. Maximilien joua donc en cette conjoncture le rôle forcé de l'indifférence.

Louis XII termina tranquillement quelques discussions avec le fils de cet empereur, Philippe-le-beau, père de Charles-Quint, maître des Pays-Bas; & ce Philippe-le-beau rendit hommage en personne à la France pour les comtés de Flandre & d'Artois. Le chancelier Gui de Rochefort reçut dans Arras cet hommage. Il était assis & couvert, tenant entre ses

mains les mains jointes du prince qui, découvert, sans armes & sans ceinture, prononça ces mots : « Je » fais hommage à monsieur le roi pour mes pairies » de Flandre & d'Artois, &c. »

Louis XII ayant d'ailleurs renouvelé les traités de Charles VIII avec l'Angleterre, assuré de tous côtés, du moins pour un temps, fait passer les Alpes à son armée. Il est à remarquer qu'en entreprenant cette guerre, loin d'augmenter les impôts, il les diminua, & que cette indulgence commença à lui faire donner le nom de père du peuple. Mais il vendit plusieurs offices qu'on nomme royaux, & sur-tout ceux des finances. N'eût-il pas mieux valu établir des impôts également répartis que d'introduire la vénalité honteuse des charges dans un pays dont il voulait être le père? Cet usage de mettre des emplois à l'encan venait d'Italie : on a vendu long-temps à Rome les places de la chambre apostolique, & ce n'est que de nos jours que les papes ont aboli cette coutume.

Louis XII introduit la vénalité des emplois.

L'armée que Louis XII envoya au-delà des Alpes n'était guère plus forte que celle avec laquelle Charles VIII avait conquis Naples. Mais ce qui doit paraître étrange, c'est que Louis-le-Maure, simple duc de Milan, de Parme & de Plaisance, & seigneur de Gênes, avait une armée tout aussi considérable que le roi de France.

On vit encore ce que pouvait *la furia francese* contre la sagacité italienne. L'armée du roi s'empara en vingt jours de l'état de Milan & de celui de Gênes, tandis que les Vénitiens occupèrent le Crémonois, 1499.

Il entre dans Milan. Louis XII, après avoir pris ces belles provinces par ſes généraux, fit ſon entrée dans Milan ; il y reçut les députés de tous les états d'Italie en homme qui était leur arbitre. Mais à peine fut-il retourné à Lyon que la négligence, qui ſuit preſque toujours la fougue, fit perdre aux Français le Milanais, comme ils avaient
1500. perdu Naples. Louis-le-Maure, dans cet établiſſement paſſager, payait un ducat d'or pour chaque tête de Français qu'on lui portait. Alors Louis XII fit un nouvel effort. Louis de la Trimouille va réparer les fautes qu'on avait faites. On rentre dans le Milanais. Les Suiſſes, qui depuis Charles VIII faiſaient uſage de leur liberté pour ſe vendre à qui les payait, étaient à la fois en grand nombre dans l'armée françaiſe, & dans la milanaiſe. Il eſt remarquable que les ducs de Milan furent les premiers princes qui prirent des Suiſſes à leur ſolde. Marie Sforze avait donné cet exemple aux ſouverains.

Louis-le-Maure trahi, & méritant de l'être. Quelques capitaines de cette nation, ſi reſſemblante juſqu'alors aux anciens Lacédémoniens, par la liber-
1500. té, l'égalité, la pauvreté & le courage, flétrirent ſa gloire par l'amour de l'argent. Ils gardaient dans Novare le duc de Milan, qui leur avait confié ſa perſonne préférablement aux Italiens. Mais loin de mériter cette confiance, ils composèrent avec les Français. Tout ce que Louis-le-Maure put en obtenir, ce fut de ſortir avec eux habillé à la Suiſſe, & une hallebarde à la main. Il parut ainſi à travers les haies des ſoldats français : mais ceux qui l'avaient vendu le firent bientôt reconnaître. Il eſt pris, conduit à Pierre-

en-Sciſe,

en-Scise, de-là dans la même tour de Bourges, où Louis XII lui-même avait été en prison; enfin transféré à Loches, où il vécut encore dix années, non dans une cage de fer, comme on le croit communément, mais servi avec distinction, & se promenant, les dernières années, à cinq lieues du château.

Louis XII, maître du Milanais & de Gênes, veut encore avoir Naples; mais il devait craindre ce même Ferdinand-le-catholique, qui en avait déjà chassé les Français.

Injustices horribles & communes.

Ainsi qu'il s'était uni avec les Vénitiens pour conquerir le Milanais, dont ils partagèrent les dépouilles, il s'unit avec Ferdinand pour conquérir Naples. Le roi catholique alors aima mieux dépouiller sa maison que la secourir. Il partagea par un traité avec la France ce royaume où régnait Frédéric, le dernier roi de la branche bâtarde d'Aragon. Le roi catholique retient pour lui la Pouille & la Calabre: le reste est destiné pour la France. Le pape Alexandre VI, allié de Louis XII, entre dans cette conjuration contre un monarque innocent, son feudataire, & donne aux deux rois l'investiture qu'il avait donnée au roi de Naples. Le roi catholique envoie ce même général Gonsalve de Cordoue à Naples, sous prétexte de défendre son parent, & en effet pour l'accabler. Les Français arrivent par mer & par terre. Il faut avouer que dans cette conquête de Naples il n'y eut qu'injustice, perfidie & bassesse; mais l'Italie ne fut pas gouvernée autrement pendant plus de six cents années.

1501. Les Napolitains n'étaient point dans l'habitude de combattre pour leurs rois. L'infortuné monarque, trahi par son parent, pressé par les armes françaises, dénué de toute ressource, aima mieux se remettre dans les mains de Louis XII, qu'il crut généreux, que dans celles du roi catholique, qui le traitait avec tant de perfidie. Il demande aux Français un passeport pour sortir de son royaume. Il vient en France avec cinq galères, & là il reçoit une pension du roi, de cent vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. Etrange destinée pour un souverain!

Louis XII avait donc tout à la fois un duc de Milan prisonnier, un roi de Naples suivant sa cour, & son pensionnaire. La république de Gênes était une de ses provinces. Le royaume, peu chargé d'impôts, était un des plus florissans de la terre. Il lui manquait seulement l'industrie du commerce & la gloire des beaux arts, qui étaient, comme nous le verrons, le partage de l'Italie.

CHAPITRE CXI.

Attentats de la famille d'Alexandre VI & de César de Borgia. Suite des affaires de Louis XII avec Ferdinand-le-catholique. Mort du pape.

ALEXANDRE VI faisait alors en petit ce que Louis XII exécutait en grand. Il conquérait les fiefs de la Romagne par les mains de son fils. Tout était destiné à l'agrandissement de ce fils; mais il n'en jouit guère. Il travaillait sans y penser pour le domaine ecclésiastique.

Il n'y eut ni violence, ni artifice, ni grandeur de courage, ni scélératesse que César Borgia ne mît en usage. Il employa, pour envahir huit ou dix petites villes, & pour se défaire de quelques petits seigneurs, plus d'art que les Alexandre, les Gengis, les Tamerlan, les Mahomet n'en mirent à subjuguer une grande partie de la terre. On vendit des indulgences pour avoir une armée. Le cardinal Bembo assure que dans les seuls domaines de Venise on en vendit pour près de seize cents marcs d'or. On imposa le dixième sur tous les revenus ecclésiastiques, sous prétexte d'une guerre contre les Turcs: & il ne s'agissait que d'une petite guerre aux portes de Rome.

D'abord on saisit les places des Colonna & des Savelli auprès de Rome. Borgia emporta par force & par adresse Forli, Faënza, Rimini, Imola, Sacriléges & meurtres.

Q 2

Piombino, & dans ces conquêtes, la perfidie, l'assassinat, l'empoisonnement font une partie de ses armes. Il demande au nom du pape des troupes & de l'artillerie au duc d'Urbin. Il s'en sert contre le duc d'Urbin même, & lui ravit son duché. Il attire dans une conférence le seigneur de la ville de Camerino; il le fait étrangler avec ses deux fils. Il engage par les plus grands sermens le duc de Gravina, Oliverotto, Pagolo Vitelli, & un autre, à venir traiter avec lui auprès de Sinigaglia. L'embuscade était préparée. Il fait massacrer impitoyablement Vitelli & Oliverotto. Pourrait-on penser que Vitelli en expirant suppliât son assassin d'obtenir pour lui auprès du pape son père une indulgence à l'article de la mort? c'est pourtant ce que disent les contemporains. Rien ne montre mieux la faiblesse humaine & le pouvoir de l'opinion. Si César Borgia fût mort avant Alexandre VI du poison qu'on prétend qu'ils préparèrent à des cardinaux, & qu'ils bûrent l'un & l'autre, il ne faudrait pas s'étonner que Borgia, en mourant, eût demandé une indulgence plénière au pontife son père.

Excès de superstition.

Alexandre VI, dans le même temps, se saisissait des amis de ces infortunés, & les faisait étrangler au château Saint-Ange. Guicciardino croit que le seigneur de Farneza, nommé Astor, jeune homme d'une grande beauté, livré au bâtard du pape, fut forcé de servir à ses plaisirs, & envoyé ensuite avec son frère naturel au pape, qui les fit périr tous deux par la corde. Le roi de France, père de son peuple, & honnête homme chez lui, favorisait en Italie ces

Excès de cruauté & d'infamie.

crimes qu'il aurait punis dans ſon royaume. Il s'en rendait le complice; il abandonnait au pape ces victimes, pour être ſecondé par lui dans ſa conquête de Naples. Ce qu'on appelle la politique, l'intérêt d'état, le rendit injuſte en faveur d'Alexandre VI. Quelle politique, quel intérêt d'état, de ſeconder les atrocités d'un ſcélérat qui le trahit bientôt après! Et comment les hommes ſont gouvernés! Un pape, & ſon bâtard qu'on avait vu archevêque, ſouillaient l'Italie de tous les crimes; un roi de France, qu'on a nommé père du peuple, les ſecondait; & les nations hébétées demeuraient dans le ſilence.

La deſtinée des Français, qui était de conquérir Naples, étoit auſſi d'en être chaſſés. Ferdinand le catholique ou le perfide, qui avait trompé le dernier roi de Naples, ſon parent, ne fut pas plus fidèle à Louis XII. Il fut bientôt d'accord avec Alexandre VI pour ôter au roi de France ſon partage.

Gonſalve de Cordoue, qui mérita ſi bien le titre de grand capitaine & non de vertueux, lui qui diſait que « la toile d'honneur doit être groſſièrement tiſſue » trompa d'abord les Français, & enſuite les vainquit. Il me ſemble qu'il y a eu ſouvent dans les généraux français beaucoup plus de ce courage que l'honneur inſpire que de cet art néceſſaire dans les grandes affaires. Le duc de Nemours, deſcendant de Clovis, commandait les Français : il appela Gonſalve en duel. Gonſalve répondit en battant pluſieurs fois ſon armée & ſur-tout à Cérignola dans la Pouille, où Nemours fut tué avec quatre mille Français. Il ne 1503.

Français battus.

périt, dit-on, que neuf Espagnols dans cette bataille; preuve évidente que Gonsalve avait choisi un poste avantageux, que Nemours avait manqué de prudence, & qu'il n'avait que des troupes découragées. En vain, le fameux chevalier Bayard soutint seul sur un pont étroit l'effort de deux cents ennemis qui l'attaquaient: cet effort de valeur fut glorieux & inutile. On le comparait à Horatius Coclès, mais il ne combattait pas pour les Romains.

Mines inventées. Ce fut dans cette guerre qu'on trouva une nouvelle manière d'exterminer les hommes. Pierre de Navarre, soldat de fortune, & grand général espagnol, inventa les mines, dont les Français éprouvèrent les premiers effets.

La France cependant était alors si puissante, que Louis XII put mettre à la fois trois armées en campagne & une flotte en mer. De ces trois armées, l'une fut destinée pour Naples, les deux autres pour le Roussillon & pour Fontarabie. Mais aucune de ces armées ne fit des progrès, & celle de Naples fut bientôt entièrement dissipée, tant on opposa une mauvaise conduite à celle du grand capitaine. Enfin Louis XII perdit sa part du royaume de Naples sans retour.

1503. Mort d'Alexandre VI. Bientôt après, l'Italie fut délivrée d'Alexandre VI & de son fils. Tous les historiens se plaisent à transmettre à la postérité que ce pape mourut du poison qu'il avait destiné dans un festin à plusieurs cardinaux, trépas digne en effet de sa vie; mais le fait est bien peu vraisemblable. On prétend que dans un

besoin pressant d'argent, il voulut hériter de ces cardinaux; mais il est prouvé que César Borgia emporta cent mille ducats d'or du trésor de son père après sa mort: le besoin n'était donc pas réel. D'ailleurs, comment se méprit-on à cette bouteille de vin empoisonnée qui, dit-on, donna la mort au pape, & mit son fils au bord du tombeau? Des hommes qui ont une si longue expérience du crime, ne laissent pas lieu à une telle méprise. On ne cite personne qui en ait fait l'aveu; il paraît donc bien difficile qu'on en fût informé. Si quand le pape mourut, cette cause de sa mort avait été sue, elle l'eût été par ceux-là même qu'on avait voulu empoisonner. Ils n'eussent point laissé un tel crime impuni; ils n'eussent point souffert que Borgia s'emparât paisiblement des trésors de son père. Le peuple qui hait souvent ses maîtres & qui a de tels maîtres en exécration, tenu dans l'esclavage sous Alexandre, eût éclaté à sa mort; il eût troublé la pompe funèbre de ce monstre; il eût déchiré son abominable fils. Enfin le journal de la maison de Borgia porte que le pape, âgé de soixante & douze ans, fut attaqué d'une fièvre tierce qui bientôt devint continue & mortelle. Ce n'est pas là l'effet du poison. On ajoute que le duc de Borgia se fit enfermer dans le ventre d'une mule. Je voudrais bien savoir de quel venin le ventre d'une mule est l'antidote. Et comment ce Borgia moribond serait-il allé au Vatican prendre cent mille ducats d'or? était-il enfermé dans sa mule quand il enleva ce trésor?

Il est vrai qu'après la mort du pape, il y eut du

Voulut-il empoisonner neuf cardinaux?

tumulte dans Rome. Les Colonne & les Urſins y rentrèrent en armes. Mais c'était dans ce tumulte même qu'on eût dû accuſer ſolennellement le père & le fils de ce crime. Enfin, le pape Jules II, mortel ennemi de cette maiſon, & qui eut long-temps le duc en ſa puiſſance, ne lui impuța point ce que la voix publique lui attribue.

Mais d'un autre côté, pourquoi le cardinal Bembo, Guichardin, Paul Jove, Tomaſi & tant de contemporains s'accordent-ils dans cette étrange accuſation? d'où viennent tant de circonſtances détaillées? pourquoi nomme-t-on l'eſpèce de poiſon dont on ſe ſervit, qui s'appelait *cantarella?* On peut répondre qu'il n'eſt pas difficile d'inventer quand on accuſe, & qu'il fallait colorer de quelques vraiſemblances une accuſation ſi horrible, que ces écrivains ne ſe faiſaient pas ſcrupule de charger Alexandre d'un forfait de plus & qu'on pouvait ſoupçonner cette dernière ſcélérateſſe, lorſque tant d'autres étaient avérées.

Alexandre VI laiſſa dans l'Europe une mémoire plus odieuſe que celle des Néron & des Caligula, parce que la ſainteté de ſon miniſtère le rendit plus coupable. Cependant c'eſt à lui que Rome dut ſa grandeur temporelle; & ce fut lui qui mit ſes ſucceſſeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie. Son fils perdit tout le fruit de ſes crimes, que l'égliſe recueillit. Preſque toutes les villes dont il s'était emparé ſe donnèrent à d'autres dès que ſon père fut mort; & le pape Jules II le força bientôt après de lui rendre celles qui lui reſtaient. Il ne conſerva rien de

toute sa funeste grandeur. Tout fut pour le saint siége, à qui sa scélératesse fut plus utile que ne l'avait été l'habileté de tant de papes, soutenue des armes de la religion. Mais ce qui est singulier, c'est que cette religion ne fut pas attaquée alors; comme la plupart des princes, des ministres & des guerriers n'en avaient point du tout, les crimes des papes ne les inquiétaient pas. L'ambition effrénée ne faisait aucune réflexion à cette suite horrible de sacriléges: on n'étudiait point, on ne lisait point. Le peuple hébété allait en pélerinage. Les grands égorgeaient & pillaient, ils ne voyaient dans Alexandre VI que leur semblable, & on donnait toujours le nom de saint-siége au siége de tous les crimes.

Machiavel prétend que les mesures de Borgia étaient si bien prises, qu'il devait rester maître de Rome & de tout l'état ecclésiastique après la mort de son père; mais qu'il ne pouvait pas prévoir que lui-même serait aux portes du tombeau, dans le temps qu'Alexandre y descendrait. Amis, ennemis, alliés, parens, tout l'abandonna en peu de temps; on le trahit, comme il avait trahi tout le monde. Gonsalve de Cordoue, le grand capitaine, auquel il s'était confié, l'envoya prisonnier en Espagne. Louis XII lui ôta son duché de Valentinois & sa pension. Enfin évadé de sa prison, il se réfugia dans la Navarre. Le courage qui n'est pas une vertu, mais une qualité heureuse, commune aux scélérats & aux grands hommes, ne l'abandonna pas dans son asile. Il ne quitta en rien son caractère; il intrigua; il commanda

l'armée du roi de Navarre, son beau-frère, dans une guerre qu'il conseilla pour déposséder les vassaux de la Navarre, comme il avait autrefois dépossédé les vassaux de l'Empire & du saint-siége. Il fut tué les armes à la main. Sa mort fut glorieuse; & nous voyons dans le cours de cette histoire des souverains légitimes, & des hommes vertueux périr par la main des bourreaux.

Mort du bâtard du pape.

CHAPITRE CXII.

Suite des affaires politiques de Louis XII.

Ambition du cardinal d'Amboise, plus loué que louable.

Il eût été possible aux Français de reprendre Naples, de même qu'ils avaient repris le Milanais. L'ambition du premier ministre de Louis XII fut cause que cet état fut perdu pour toujours. Le cardinal Chaumont d'Amboise, archevêque de Rouen, tant loué pour n'avoir eu qu'un seul bénéfice, mais à qui la France, qu'il gouvernait en maître, tenait au moins lieu d'un second, voulut en avoir un autre plus relevé. Il prétendit être pape après la mort d'Alexandre VI, & on eût été forcé de l'élire, s'il eût été aussi politique qu'ambitieux. Il avait des trésors : les troupes qui devaient aller au royaume de Naples étaient aux portes de Rome : mais les cardinaux italiens lui persuadèrent d'éloigner cette armée, afin que son élection en parût plus libre & en fût plus valide. Il l'écarta, &
1503. alors le cardinal Julien de la Rovère fit élire Pie III,

D'Amboise veut être pape.

qui mourut au bout de vingt-ſept jours. Enſuite, ce cardinal Julien, qu'on appelle Jules II, fut pape lui-même. Cependant la ſaiſon pluvieuſe empêcha les Français de paſſer aſſez tôt le Garillan, & favoriſa Gonſalve de Cordoue. Ainſi le cardinal d'Amboiſe, qui pourtant paſſa pour un homme ſage, perdit à la fois la tiare pour lui, & Naples pour ſon roi.

Une ſeconde faute d'un autre genre qu'on lui a reprochée, fut l'incompréhenſible traité de Blois, par lequel le conſeil du roi démembrait & détruiſait d'un coup de plume la monarchie françaiſe. Par ce traité, le roi donnait la ſeule fille qu'il eût d'Anne de Bretagne au petit-fils de l'empereur & du roi Ferdinand d'Aragon, ſes deux ennemis, à ce même prince qui fut depuis, ſous le nom de Charles-Quint, ſi terrible à la France & à l'Europe. Qui croirait que ſa dot devait être compoſée de la Bretagne entière, de la Bourgogne, & qu'on abandonait Milan & Gênes, ſur leſquels on cédait ſes droits? Voilà ce que Louis XII ôtait à la France en cas qu'il mourût ſans enfans mâles. On ne peut excuſer un traité ſi extraordinaire, qu'en diſant que le roi & le cardinal d'Amboiſe n'avaient nulle intention de le tenir, & qu'enfin Ferdinand avait accoutumé le cardinal d'Amboiſe à l'artifice. Mais quel artifice & quelle infamie! On eſt réduit à imputer au bon Louis XII l'imbécillité ou la fraude.

Auſſi les états-généraux aſſemblés à Tours récla- 1506.
mèrent contre ce projet funeſte. Peut-être le roi, qui s'en repentait, eut-il l'habileté de ſe faire demander

par la France entière ce qu'il n'osait faire lui-même. Peut-être céda-t-il par raison aux remontrances de la nation. L'héritière d'Anne de Bretagne fut donc ôtée à l'héritier de la maison d'Autriche & de l'Espagne, ainsi qu'Anne elle-même avait été ravie à l'empereur Maximilien. Elle épousa le comte d'Angoulême, qui fut depuis François I. La Bretagne deux fois unie à la France, & deux fois prête à lui échapper, lui fut incorporée ; & la Bourgogne n'en fut point démembrée.

Une autre faute qu'on reproche à Louis XII, fut de se liguer contre les Vénitiens, ses alliés, avec tous ses ennemis secrets. Ce fut un évènement inoui jusqu'alors que la conspiration de tant de rois contre une république qui, trois cents années auparavant, était une ville de pêcheurs, devenus d'illustres négocians.

CHAPITRE CXIII.

De la Ligue de Cambrai, & quelle en fut la suite. Du pape Jules II, &c.

Le pape Jules II, né à Savone, domaine de Gênes, voyait avec indignation sa patrie sous le joug de la France. Un effort que fit Gênes en ce temps-là, pour recouvrer son ancienne liberté, avait été puni par Louis XII avec plus de faste que de rigueur. Il était entré dans la ville, l'épée nue à la main; il avait fait brûler en sa présence tous les priviléges de la ville; ensuite ayant fait dresser son trône dans la grande place sur un échafaud superbe, il fit venir les Génois au pied de l'échafaud, qui entendirent leur sentence à genoux. Il ne les condamna qu'à une amende de cent mille écus d'or, & bâtit une citadelle qu'il appela la bride de Gênes.

Le pape qui, comme tous ses prédécesseurs, aurait voulu chasser tous les étrangers d'Italie, cherchait à renvoyer les Français au-delà des Alpes; mais il voulait d'abord que les Vénitiens s'unissent avec lui, & commençassent par lui remettre beaucoup de villes que l'église réclamait. La plupart de ces villes avaient été arrachées à leurs possesseurs par le duc de Valentinois, César Borgia; & les Vénitiens, toujours attentifs à leurs intérêts, s'étaient emparés, immédiatement après la mort d'Alexandre VI, de Rimini, de Faënza,

de beaucoup de terres dans la Romagne, dans le Ferrarois & dans le duché d'Urbin. Ils voulurent retenir leurs conquêtes. Jules II se servit alors contre Venise, des Français même contre lesquels il eût voulu l'armer. Ce ne fut pas assez des Français, il fit entrer toute l'Europe dans la ligue.

Jules II veut accabler les Vénitiens par les Français.

Tous les princes contre Venise.

Il n'y avait guère de souverain qui ne pût redemander quelque territoire à cette république. L'empereur Maximilien avait des prétentions illimitées comme empereur: un fait très-intéressant qui n'a pas été connu à l'abbé Dubos dans son excellente histoire de la ligue de Cambrai, un fait qui nous paraît aujourd'hui très-extraordinaire, & qui pourtant ne l'était pas aux yeux de la chancellerie allemande, c'est que l'empereur Maximilien avait cité déja le doge Loredano & tout le sénat de Venise à comparaître devant lui & à demander pardon de n'avoir pas souffert qu'il passât par leur territoire avec des troupes, pour aller se faire couronner empereur à Rome. Le sénat n'ayant point obéi à ses sommations, la chambre impériale le condamna par contumace, & le mit au ban de l'Empire.

Il est donc évident qu'on regardait à Vienne les Vénitiens comme des vassaux rebelles, & que jamais la cour impériale ne se départit de ses prétentions sur presque toute l'Europe. S'il eût été aussi aisé de prendre Venise que de la condamner, cette république, la plus ancienne & la plus florissante de la terre, n'existerait plus. Le droit le plus sacré des hommes, la liberté, ce droit plus ancien que tous les

empires, ne ſerait qu'une rébellion. C'eſt là un étrange droit public!

D'ailleurs Véronne, Vicence, Padoue, la Marche Tréviſane, le Frioul, étaient à la bienſéance de l'empereur. Le roi d'Aragon, Ferdinand le catholique, pouvait reprendre quelques villes maritimes dans le royaume de Naples, qu'il avait engagées aux Vénitiens. C'était une manière prompte de s'acquitter. Le roi de Hongrie avait des prétentions ſur une partie de la Dalmatie. Le duc de Savoie pouvait auſſi revendiquer l'île de Chypre, parce qu'il était allié de la maiſon de Chypre qui n'exiſtait plus. Les Florentins, en qualité de voiſins, avaient auſſi des droits.

Preſque tous les potentats, ennemis les uns des 1508.
autres, ſuſpendirent leur querelle pour s'unir enſemble à Cambrai contre Veniſe. Le Turc, ſon ennemi naturel, & qui était alors en paix avec elle, fut le ſeul qui n'accéda pas à ce traité. Jamais tant de rois ne s'étaient ligués contre l'ancienne Rome. Veniſe était auſſi riche qu'eux tous enſemble. Elle ſe confia dans cette reſſource, & ſur-tout dans la déſunion qui ſe mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenait qu'à elle d'appaiſer Jules II, principal auteur de la ligue; mais elle dédaigna de demander grace, & oſa attendre l'orage. C'eſt peut-être la ſeule fois qu'elle ait été téméraire.

Les excommunications, plus mépriſées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du pape. Louis XII envoya un héraut d'armes annoncer la guerre au doge. Il redemandait le Crémonois, qu'il

avait cédé lui-même aux Vénitiens, quand ils l'avaient aidé à prendre le Milanais. Il revendiquait le Bressan, Bergame & d'autres terres.

Cette rapidité de fortune qui avait accompagné les Français dans les commencemens de toutes les expéditions ne se démentit pas. Louis XII, à la tête de son armée, détruisit les forces vénitiennes à la célèbre journée d'Agnadel, près de la rivière d'Adda. Alors chacun des prétendans se jeta sur son partage. Jules II s'empara de toute la Romagne. Ainsi les papes, qui devaient, dit-on, à un empereur de France leurs premiers domaines, durent le reste aux armes de Louis XII. Ils furent alors en possession de presque tout le pays qu'ils occupent aujourd'hui.

Louis XII ne sert qu'à la grandeur du pape.

1509.

Les troupes de l'empereur, s'avançant cependant dans le Frioul, s'emparèrent de Trieste, qui est resté à la maison d'Autriche. Les troupes d'Espagne occupèrent ce que Venise avait en Calabre. Il n'y eut pas jusqu'au duc de Ferrare & au marquis de Mantoue, autrefois général au service des Vénitiens, qui ne saisissent leur proie. Venise passa de la témérité à la consternation. Elle abandonna elle-même ses villes de terre ferme, & leur remit non-seulement les sermens de fidélité, mais l'argent qu'elles devaient à l'état; & réduite à ses lagunes, elle implora la miséricorde de l'empereur Maximilien, qui se voyant heureux fut inflexible.

Le sénat excommunié par le pape & opprimé par tant de princes, n'eut alors d'autre parti à prendre que de se jeter entre les bras du Turc. Il députa Louis Raimond,

Raimond, en qualité d'ambaſſadeur, vers Bajazet; mais l'empereur Maximilien ayant échoué au ſiége de Padoue, les Vénitiens reprirent courage, & contremandèrent leur ambaſſadeur. Au lieu de devenir tributaires de la Porte ottomane, ils conſentirent à demander pardon au pape Jules II, auquel ils envoyèrent ſix nobles. Le pape leur impoſa des pénitences comme s'il avait fait la guerre par ordre de DIEU, & comme ſi DIEU avait ordonné aux Vénitiens de ne pas ſe défendre.

Jules II ayant rempli ſon premier projet d'agrandir Rome ſur les ruines de Veniſe, ſongea au ſecond; c'était de chaſſer les barbares d'Italie.

Louis XII était retourné en France, prenant toujours, ainſi que Charles VIII, moins de meſures pour conſerver qu'il n'avait eu de promptitude à conquérir. Le pape pardonna aux Vénitiens qui, revenus de leur première terreur, réſiſtaient aux armes impériales.

Jules II veut chaſſer les Français qui l'ont ſervi.

Enfin il ſe ligua avec cette même république contre ces mêmes Français, après l'avoir opprimée par eux. Il voulait détruire en Italie tous les étrangers les uns par les autres, exterminer le reſte alors languiſſant de l'autorité allemande, & faire de l'Italie un corps puiſſant dont le ſouverain pontife ſerait le chef. Il n'épargna dans ces deſſeins ni négociations, ni argent, ni peines. Il fit lui-même la guerre; il alla à la tranchée; il affronta la mort. Nos hiſtoriens blâment ſon ambition & ſon opiniâtreté; il fallait auſſi rendre juſtice à ſon courage & à ſes grandes vues. C'était un mau-



vais prêtre, mais un prince aussi estimable qu'aucun de son temps.

Une nouvelle faute de Louis XII seconda les desseins de Jules II. Le premier avait une économie qui est une vertu dans le gouvernement ordinaire d'un état paisible, & un vice dans les grandes affaires.

Une mauvaise discipline faisait consister alors toute la force des armées dans la gendarmerie, qui combattait à pied comme à cheval. On n'avait pas su faire encore une bonne infanterie française, ce qui était pourtant aisé, comme l'expérience l'a prouvé depuis; & les rois de France soudoyaient des fantassins allemands ou suisses.

On sait que les Suisses sur-tout avaient contribué à la conquête du Milanais. Ils avaient vendu leur sang, & jusqu'à leur bonne foi, en livrant Louis-le-Maure. Les cantons demandèrent au roi une augmentation de pension; Louis la refusa. Le pape profita de la conjoncture. Il les flatta & leur donna de l'argent: il les encouragea par les titres qu'il leur prodigua de défenseurs de l'église. Il fit prêcher chez eux contre les Français. Ils accouraient à ces sermons guerriers qui flattaient leurs passions. C'était prêcher une croisade.

On voit que par la bizarrerie des conjonctures, ces mêmes Français étaient alors les alliés de l'empire allemand, dont ils ont été si souvent ennemis. Ils étaient de plus ses vassaux. Louis XII avait donné pour l'investiture de Milan cent mille écus d'or à l'empereur Maximilien, qui n'était ni un allié puissant,

ni un ami fidèle; & comme empereur, il n'aimait ni les Français ni le pape.

Ferdinand-le-catholique, par qui Louis XII fut toujours trompé, abandonna la ligue de Cambrai, dès qu'il eut ce qu'il prétendait en Calabre. Il reçut du pape l'investiture pleine & entière du royaume de Naples. Jules II le mit à ce prix entièrement dans ses intérêts. Ainsi le pape par sa politique avait pour lui les Vénitiens, les Suisses, les secours du royaume de Naples, ceux même de l'Angleterre; & ce fut aux Français à soutenir tout le fardeau.

Louis XII, attaqué par le pape, convoqua une assemblée d'évêques à Tours, pour savoir s'il lui était permis de se défendre, & si les excommunications du pape seraient valides. La postérité éclairée sera étonnée qu'on ait fait de telles questions; mais il fallait alors respecter les préjugés du temps. Je ne puis m'empêcher de remarquer le premier cas de conscience qui fut proposé dans cette assemblée. Le président demanda « si le pape avait droit de faire la guerre, » quand il ne s'agissait ni de religion, ni du domaine de » l'église; » & il fut répondu que non. Il est évident qu'on ne proposait pas ce qu'il fallait demander, & qu'on répondait le contraire de ce qu'il fallait répondre: car, en matière de religion & de possession ecclésiastique, si on s'en tient à l'évangile, un évêque, loin de faire la guerre, ne doit que prier & souffrir; mais en matière de politique, un souverain de Rome peut & doit assurément secourir ses alliés & venger l'Italie; & si Jules s'en était tenu là, il eût été un grand prince.

1510. Louis XII assemble ses évêques contre le pape.

Cette aſſemblée françaiſe répondit plus dignement; en concluant qu'il fallait s'en tenir à la fameuſe pragmatique ſanction de Charles VII, ne plus envoyer d'argent à Rome, & en lever ſur le clergé de France pour faire la guerre au pape, chef romain de ce clergé français.

On commença par ſe battre vers Bologne & vers le Ferrarois. Jules II avait déjà enlevé Bologne aux Bentivoglio, & il voulait s'emparer de Ferrare. Il détruiſait par ces invaſions ſon grand deſſein de chaſſer d'Italie les étrangers; car Bologne & Ferrare appelaient néceſſairement les Français à leur ſecours contre lui; & après avoir voulu être le vengeur de l'Italie, il en devint l'oppreſſeur. Son ambition qui l'emportait, plongea l'Italie dans les calamités dont il eût été ſi glorieux de la tirer. Il préféra ſes intérêts aux bienſéances, au point de recevoir dans Bologne une nombreuſe troupe de Turcs, arrivée avec les Vénitiens pour le défendre contre l'armée françaiſe, commandée par Chaumont d'Amboiſe; c'eſt Paul Jove, évêque de Nocera, témoin oculaire, qui nous inſtruit de ce fait ſingulier. Les autres papes avaient armé contre les Turcs. Jules fut le premier qui ſe ſervit d'eux. Il fit ce que les Vénitiens avaient voulu faire; on ne pouvait inſulter davantage au chriſtianiſme, dont il était le premier pontife. On vit ce pape, âgé de ſoixante & dix ans, aſſiéger en perſonne la Mirandole, aller le caſque en tête à la tranchée, viſiter les travaux, preſſer les ouvrages, & entrer en vainqueur par la brèche.

Le pape emploie juſqu'aux Turcs contre Louis XII.

1511. Tandis que le pape, caſſé de vieilleſſe, était ſous

les armes, le roi de France, encore dans la vigueur de l'âge, assemblait un concile. Il remuait la chrétienté ecclésiastique, & le pape la chrétienté guerrière. Le concile fut indiqué à Pise, où quelques cardinaux ennemis du pape se rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entreprise vaine, & la guerre du pape fut heureuse.

Louis XII convoque un concile contre le pape.

En vain on fit frapper à Paris quelques médailles, sur lesquelles Louis XII était représenté avec cette devise : *Perdam Babylonis nomen.* « Je détruirai jus- » qu'au nom de Babylone ». Il était honteux de s'en vanter, quand on était si loin de l'exécuter ; & d'ailleurs quel rapport de Paris à Jérusalem, & de Rome à Babylone ?

Les actions de courage les plus brillantes, souvent même des batailles gagnées, ne servent qu'à illustrer une nation, & non à l'agrandir, quand il y a dans le gouvernement politique un vice radical, qui à la longue porte la destruction. C'est ce qui arriva aux Français en Italie. Le brave chevalier Bayard fit admirer sa valeur & sa générosité. Le jeune Gaston de Foix rendit à vingt-trois ans son nom immortel, en repoussant d'abord une armée de Suisses, en passant rapidement quatre rivières, en chassant le pape de Bologne, en gagnant la célèbre bataille de Ravenne, 1512.
où il acquit tant de gloire, & où il perdit la vie. Tous ces faits d'armes rapides étaient éclatans : mais le roi était éloigné ; les ordres arrivaient trop tard, & quelquefois se contredisaient. Son économie, quand il fallait prodiguer l'or, donnait peu d'émulation.

L'esprit de subordination était inconnu dans les troupes. L'infanterie était composée d'étrangers allemands, mercenaires peu attachés. La galanterie des Français, & l'air de supériorité qui convenait à des vainqueurs, irritait les Italiens humiliés & jaloux. Le coup fatal fut porté, quand l'empereur Maximilien, gagné enfin par le pape, fit publier les avocatoires impériaux, par lesquels tout soldat allemand qui servait sous les drapeaux de France devait les quitter, sous peine d'être déclaré traître à la patrie.

Les Suisses descendent aussi-tôt de leurs montagnes contre ces Français qui, au temps de la ligue de Cambrai, avaient l'Europe pour alliée, & qui maintenant l'avaient pour ennemie. Ces montagnards se faisaient un honneur de mener avec eux le fils de ce duc de Milan, Louis-le-Maure, & d'expier, en couronnant le fils, la trahison qu'ils avaient faite au père.

Les Français, commandés par le maréchal de Trivulce, abandonnent, l'une après l'autre, toutes les villes qu'ils avaient prises du fond de la Romagne aux confins de la Savoie. Le fameux Bayard faisait de belles retraites: mais c'était un héros obligé de fuir.

Affliction de Louis XII.

Il n'y eut que trois mois entre la victoire de Ravenne & la totale expulsion des Français. Louis XII eut encore une destinée plus triste que Charles VIII; car du moins les Français s'étaient ouvert une retraite glorieuse sous Charles par la bataille de Fornoue; mais sous Louis ils furent chassés par les seuls Suisses, à la bataille de Novare. Ce fut le comble du malheur & de la honte. Louis de la Trimouille avait été en-

voyé avec une armée pour conserver au moins les restes du Milanais qu'on perdait. Il assiégeait Novare : douze mille Suisses viennent l'attaquer avant qu'il se soit retranché. Ils se présentent sans canon, marchent droit au sien, & s'en emparent. Ils détruisent toute son infanterie, font fuir la gendarmerie ; remportent une victoire complète, dont le président Hénault ne parle pas, & donnent à Maximilien Sforze le duché de Milan, que Louis avait tant disputé. Il eut la mortification de voir établi dans Milan, par les Suisses, le jeune Maximilien Sforze, fils du duc mort prisonnier dans ses états. Gênes, où il avait étalé la pompe d'un roi d'Asie, reprit sa liberté, & chassa deux fois les Français. Il ne resta rien à Louis XII au-delà des Alpes.

Voilà le fruit de tant de sang & de tant de trésors prodigués. Toutes ses négociations, toutes ses guerres eurent une fin malheureuse.

Les Suisses, devenus ennemis du roi dont ils avaient été les fantassins mercenaires, vinrent au nombre de vingt mille mettre le siége devant Dijon. Paris même fut épouvanté. Louis de la Trimouille, gouverneur de la Bourgogne, ne put les renvoyer qu'avec vingt mille écus comptant, une promesse de quatre cent mille au nom du roi, & sept otages qui en répondaient. Le roi ne voulut donner que cent mille écus, payant encore à ce prix leur invasion plus cher que leurs secours refusés. Mais les Suisses, furieux de ne recevoir que le quart de leur argent, condamnèrent à la mort leurs sept otages. Alors le roi fut obligé de

promettre non-seulement toute la somme, mais encore la moitié par-dessus. Les otages, heureusement évadés, sauvèrent au roi son argent, mais non pas sa gloire.

CHAPITRE CXIV.

Suite des affaires de Louis XII. De Ferdinand-le-catholique & de Henri VIII, roi d'Angleterre.

Cette fameuse ligue de Cambrai, qui s'était d'abord tramée contre Venise, ne fut donc à la fin tournée que contre la France; & c'est à Louis XII qu'elle devint funeste. On voit qu'il y avait sur-tout deux princes plus habiles que lui, Ferdinand-le-catholique & le pape. Louis n'avait été à craindre qu'un moment, & il eut depuis le reste de l'Europe à craindre.

Ferdinand-le-catholique, habile & non vertueux.

Tandis qu'il perdait Milan & Gênes, ses trésors & ses troupes, on le privait encore d'un rempart que la France avait contre l'Espagne. Son allié & son parent le roi de Navarre, Jean d'Albret, vit son état enlevé tout d'un coup par Ferdinand-le-catholique. Ce brigandage était appuyé d'un prétexte sacré. Ferdinand prétendait avoir une bulle du pape Jules II, qui excommuniait Jean d'Albret, comme adhérent du roi de France & du concile de Pise. La Navarre est restée depuis à l'Espagne, sans que jamais elle en ait été détachée.

Pour mieux connaître la politique de ce Ferdinand-

le-catholique, fameux par la religion & la bonne foi dont il parlait sans cesse, & qu'il viola toujours, il faut voir avec quel art il fit cette conquête. Le jeune Henri VIII, roi d'Angleterre, était son gendre. Il 1512.
lui propose de s'unir ensemble, pour rendre aux Anglais la Guienne, leur ancien patrimoine, dont ils étaient chassés depuis plus de cent ans. Le jeune roi d'Angleterre ébloui envoie une flotte en Biscaye. Ferdinand se sert de l'armée anglaise pour conquérir la Navarre, & laisse les Anglais retourner ensuite chez eux, sans avoir rien tenté sur la Guienne, dont l'invasion était impraticable. C'est ainsi qu'il trompa son gendre, après avoir successivement trompé son parent le roi de Naples, & le roi Louis XII, & les Vénitiens, & les papes. On l'appelait en Espagne le sage, le prudent; en Italie le pieux; en France & à Londres le perfide.

Louis XII, qui avait mis un bon ordre à la défense de la Guienne, ne fut pas aussi heureux en Picardie. Le nouveau roi d'Angleterre Henri VIII prenait ce temps de calamité pour faire de ce côté une irruption en France, dont la ville de Calais donnait toujours l'entrée.

Maximilien, stipendiaire du roi d'Angleterre.

Ce jeune roi, bouillant d'ambition & de courage, attaqua seul la France, sans être secouru des troupes de l'empereur Maximilien, ni de Ferdinand-le-catholique, ses alliés. Le vieil empereur, toujours entreprenant & pauvre, servit dans l'armée du roi d'Angleterre, & ne rougit point d'en recevoir une paye de cent écus par jour. Henri VIII, avec ses seules forces,

ſemblait près de renouveler les temps funeſtes de
1513. Poitiers & d'Azincourt. Il eut une victoire complète à la journée de Guinegaſte, qu'on nomma *la journée des éperons*. Il prit Térouane, qui à préſent n'exiſte plus, & Tournai, ville de tout temps incorporée à la France, & le berceau de la monarchie françaiſe.

Louis XII paye à Henri VIII la paix & ſa ſœur.

Louis XII, alors veuf d'Anne de Bretagne, ne put avoir la paix avec Henri VIII qu'en épouſant ſa ſœur Marie d'Angleterre; mais au lieu que les rois, auſſi bien que les particuliers, reçoivent une dot de leurs femmes, Louis XII en paya une. Il lui en coûta un million d'écus pour épouſer la ſœur de ſon vainqueur. Rançonné à la fois par l'Angleterre & par les Suiſſes, toujours trompé par Ferdinand-le-catholique, & chaſſé de ſes conquêtes d'Italie par la fer-
1515. meté de Jules II, il finit bientôt après ſa carrière.

Gouvernement de Louis XII.

Comme il mit peu d'impôts, il fut appelé père par le peuple. Les héros dont la France était pleine l'euſſent auſſi appelé leur père, s'il avait, en impoſant des tributs néceſſaires, conſervé l'Italie, réprimé les Suiſſes, ſecouru efficacement la Navarre, repouſſé l'Anglais, & préſervé la Picardie & la Bourgogne d'invaſions plus ruineuſes que ces impôts n'auraient pu l'être.

Mais s'il fut malheureux au-dehors de ſon royaume, il fut heureux au-dedans. On ne peut reprocher à ce roi que la vente des charges, laquelle ne s'étendit pas ſous lui aux offices de judicature. Il en tira, en dix-ſept années de règne, la ſomme de douze cent mille livres dans le ſeul diſtrict de Paris. Mais les tailles,

les aides furent modiques. Il eut toujours une attention paternelle à ne point faire porter au peuple un fardeau pesant. Il ne se croyait pas roi des Français, comme un seigneur l'est de sa terre, uniquement pour en tirer la substance. On ne connut de son temps aucune imposition nouvelle ; & lorsque Fromenteau présenta au dissipateur Henri III un état de comparaison de ce qu'on exigeait sous ce malheureux prince, avec ce qu'on avait payé sous Louis XII, on vit à chaque article une somme immense pour Henri III, & une modique pour Louis, si c'était un ancien droit ; mais quand c'était une taxe extraordinaire, il y avait à l'article Louis XII, *néant ;* & malheureusement cet état de ce qu'on ne payait pas à Louis XII, & de ce qu'on exigeait sous Henri III, contient un gros volume. 1580.

Revenu de Louis XII.

Ce roi n'avait environ que treize millions de revenu, mais ces treize millions en valent environ cinquante d'aujourd'hui. Les denrées étaient beaucoup moins chères, & l'état n'était pas endetté. Il n'est donc pas étonnant qu'avec ce faible revenu numéraire, & une sage économie, il vécut avec splendeur, & maintint son peuple dans l'abondance. Il avait soin que la justice fût rendue par-tout avec promptitude, avec impartialité, & presque sans frais. On payait quarante fois moins d'épices qu'aujourd'hui. (*).

(*) Sous Louis XV on n'en paya plus depuis 1771 : le chancelier de Maupeou, en abolissant l'infame vénalité des offices de judicature, introduite par le chancelier Duprat,

Paris bien différent de ce qu'il est aujourd'hui.

Il n'y avait dans le bailliage de Paris que quarante-neuf ſergens, & à préſent il y en a plus de cinq cents. Il eſt vrai que Paris n'était pas la cinquième partie de ce qu'il eſt de nos jours : mais le nombre des officiers de juſtice s'eſt accru dans une bien plus grande proportion que Paris ; & les maux inſéparables des grandes villes ont augmenté plus que le nombre des habitans.

Il maintint l'uſage où étaient les parlemens du royaume, de choiſir trois ſujets pour remplir une place vacante. Le roi nommait un des trois. Les dignités de la robe n'étaient données alors qu'aux avocats ; elles étaient le prix du mérite, ou de la réputation qui ſuppoſe le mérite. Son édit de 1499, éternellement mémorable, & que nos hiſtoriens n'auraient pas dû oublier, a rendu ſa mémoire chère à tous ceux qui rendent la juſtice, & à ceux qui l'aiment. Il ordonne par cet édit « qu'on ſuive toujours la loi, » malgré les ordres contraires à la loi que l'importunité pourrait arracher du monarque ».

Le plan général, ſuivant lequel vous étudiez ici l'hiſtoire, n'admet que peu de détails ; mais de telles particularités, qui font le bonheur des états, & la leçon des bons princes, deviennent un objet principal.

Louis XII fut le premier des rois qui mit les laboureurs à couvert de la rapacité du ſoldat, & qui

---

ſupprima auſſi l'opprobre des épices : mais la vénalité & les épices ont été rétablies, en 1774.

fit punir de mort les gendarmes qui rançonnaient le payſan. Il en coûta la vie à cinq gendarmes, & les campagnes furent tranquilles. S'il ne fut ni un héros ni un grand politique, il eut donc la gloire plus précieuſe d'être un bon roi; & ſa mémoire ſera toujours en bénédiction à la poſtérité.

CHAPITRE CXV.

De l'Angleterre & de ſes malheurs, après l'invaſion de la France. De Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, &c.

LE pape Jules II, au milieu de toutes les diſſentions qui agitèrent toujours l'Italie, ferme dans le deſſein d'en chaſſer tous les étrangers, avait donné au pontificat une force temporelle qu'il n'avait point eue jusqu'alors. Parme & Plaiſance détachés du Milanais, étaient joints au domaine de Rome, du conſentement de l'empereur même. Jules avait conſommé ſon pon- 1513.
tificat & ſa vie par cette action qui honore ſa mémoire. Les papes n'ont point conſervé cet état. Le ſaint-ſiége était alors en Italie une puiſſance temporelle prépondérante.

Veniſe, quoiqu'en guerre avec Ferdinand-le-catholique, roi de Naples, demeurait encore très-puiſſante. Elle réſiſtait à la fois aux mahométans & aux chrétiens. L'Allemagne était paiſible; l'Angleterre recommençait à être redoutable. Il faut voir d'où elle ſortait, & où elle parvint.

L'aliénation d'esprit de Charles VI avait perdu la France. La faiblesse d'esprit de Henri VI désola l'Angleterre.

1442. Superstitions, crimes & barbaries en Angleterre.

D'abord ses parens se disputèrent le gouvernement dans sa jeunesse, ainsi que les parens de Charles VI avaient tout bouleversé pour commander en son nom. Si dans Paris un duc de Bourgogne fit assassiner un duc d'Orléans, on vit à Londres la duchesse de Glocester, tante du roi, accusée d'avoir attenté à la vie de Henri VI par des sortilèges. Une malheureuse devineresse, & un prêtre imbécille ou scélérat, qui se disaient sorciers, furent brûlés vifs pour cette prétendue conspiration. La duchesse fut heureuse de n'être condamnée qu'à faire une amende honorable en chemise, & à une prison perpétuelle. L'esprit de philosophie était alors bien éloigné de cette île : elle était le centre de la superstition & de la cruauté.

1444. La plupart des querelles des souverains ont fini par des mariages. Charles VII donna pour femme à Henri VI, Marguerite d'Anjou, fille de ce René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine, comte du Maine, qui, avec tous ces titres, était sans états, & qui n'eut pas de quoi donner la plus légère dot à sa fille. Peu de princesses ont été plus malheureuses en père & en époux. C'était une femme entreprenante, courageuse, inébranlable ; héroïne, si elle n'avait d'abord souillé ses vertus par un crime. Elle eut tous les talens du gouvernement & toutes les vertus guerrières, mais aussi elle se livra quelquefois aux cruautés & aux attentats que l'ambition, la guerre & les

Marguerite d'Anjou, héroïne ambitieuse.

factions inſpirent. Sa hardieſſe & la puſillanimité de
ſon mari furent les premières ſources des calamités
publiques.

Elle voulut gouverner; & il fallut ſe défaire du 1447.
duc de Glocester, oncle du roi, & mari de cette
ducheſſe déja ſacrifiée à ſes ennemis, & confinée en
priſon. On fait arrêter ce duc, ſous prétexte d'une
conſpiration nouvelle, & le lendemain il eſt trouvé
mort dans ſon lit. Cette violence rendit le gouver-
nement de la reine, & le nom du roi odieux. Rare-
ment les Anglais haïſſent ſans conſpirer. Il ſe trou-
vait alors en Angleterre un deſcendant d'Edouard III,
de qui même la branche était plus près d'un dégré
de la ſouche commune que la branche alors ré-
gnante. Ce prince était un duc d'Yorck: il portait
ſur ſon écu une roſe blanche, & le roi Henri VI, Roſes blanche
de la branche de Lancaſtre, portait une roſe rouge. & rouge.
C'eſt de là que vinrent ces noms fameux conſacrés à
la guerre civile.

Dans les commencemens des factions, il faut être
protégé par un parlement, en attendant que ce par-
lement devienne l'eſclave du vainqueur. Le duc
d'Yorck accuſe devant le parlement le duc de 1450.
Suffolk, premier miniſtre & favori de la reine, à
qui ces deux titres avaient valu la haine de la nation.
Voici un étrange exemple de ce que peut cette haine.
La cour, pour contenter le peuple, bannit d'An-
gleterre le premier miniſtre. Il s'embarque pour paſ-
ſer en France. Le capitaine d'un vaiſſeau de guerre,
garde-côte, rencontre le vaiſſeau qui porte ce mi-

Un capitaine de vaisseau fait trancher la tête au duc de Suffolk.

niſtre : il demande qui eſt à bord: le patron dit qu'il mène en France le duc de Suffolk. Vous ne conduirez pas ailleurs celui qui eſt accuſé par mon pays, dit le capitaine ; & ſur le champ il lui fait trancher la tête. C'eſt ainſi que les Anglais en uſaient en pleine paix. Bientôt la guerre ouvrit une carrière plus horrible.

Trois rois attaqués du cerveau.

Le roi Henri VI avait des maladies de langueur, qui le rendaient, pendant des années entières, incapable d'agir & de penſer. L'Europe vit dans ce ſiècle trois ſouverains, que le dérangement des organes du cerveau plongea dans les plus extrêmes malheurs, l'empereur Venceſlas, Charles VI de France, & Henri VI d'Angleterre. Pendant une de ces années
1455. funeſtes de la langueur de Henri VI, le duc d'Yorck & ſon parti ſe rendent les maîtres du conſeil. Le roi, comme en revenant d'un long aſſoupiſſement, ouvrit les yeux. Il ſe vit ſans autorité. Sa femme, Marguerite d'Anjou, l'exhortait à être roi : mais pour l'être il fallait tirer l'épée. Le duc d'Yorck, chaſſé du conſeil, était déjà à la tête d'une armée. On traîna Henri à la bataille de Saint-Alban ; il y fut bleſſé & pris, mais non encore détrôné. Le duc d'Yorck, ſon vainqueur, le conduiſit en triomphe à Londres, & lui laiſſant le titre de roi, il prit pour lui-même celui de protecteur, titre déjà connu aux Anglais.

Henri VI, ſouvent malade & toujours faible, n'était qu'un priſonnier ſervi avec l'appareil de la royauté. Sa femme voulut le rendre libre pour l'être elle-même. Son courage était plus grand que ſes malheurs.

malheurs. Elle lève des troupes comme on en levait dans ce temps-là, avec le secours des seigneurs de son parti. Elle tire son mari de Londres, & devient la générale de son armée. Les Anglais en peu de temps virent ainsi quatre françaises conduire des soldats, la femme du comte de Montfort en Bretagne, la femme du roi Edouard II en Angleterre, la Pucelle d'Orléans en France, & Marguerite d'Anjou.

Quatre femmes guerrières.

1460.

Cette reine rangea elle-même son armée en bataille, à la sanglante journée de Nortampthon, & combattit à côté de son mari. Le duc d'Yorck, son grand ennemi, n'était pas dans l'armée opposée. Son fils aîné, le comte de la Marche, y faisait son apprentissage de la guerre civile sous le comte de Warwick, l'homme de ce temps-là qui avait le plus de réputation, esprit né pour ce temps de trouble, pétri d'artifice, & plus encore de courage & de fierté; propre pour une campagne & pour un jour de bataille; fécond en ressources, capable de tout, fait pour donner & pour ôter le trône selon sa volonté. Le génie du comte de Warwick l'emporta sur celui de Marguerite d'Anjou. Elle fut vaincue; elle eut la douleur de voir prendre prisonnier le roi son mari dans sa tente: & tandis que ce malheureux prince lui tendait les bras, il fallut qu'elle s'enfuît à toute bride avec son fils, le prince de Galles. Le roi est reconduit pour la seconde fois par ses vainqueurs dans sa capitale, toujours roi & toujours prisonnier.

On convoqua un parlement, & le duc d'Yorck, auparavant protecteur, demanda cette fois un autre

titre. Il réclamait la couronne comme représentant Edouard III, à l'exclusion de Henri VI, né d'une branche cadette. La cause du roi & de celui qui prétendait l'être fut solennellement débattue dans la chambre des pairs. Chaque parti fournit ses raisons par écrit, comme dans un procès ordinaire. Le duc d'Yorck, tout vainqueur qu'il était, ne put gagner sa cause entièrement. Le parlement décida que Henri VI garderait le trône pendant sa vie, & que le duc d'Yorck, à l'exclusion du prince de Galles, serait son successeur. Mais à cet arrêt on ajouta une clause qui était une nouvelle déclaration de trouble & de guerre; c'est que si le roi violait cette loi, la couronne, dès ce moment, serait dévolue au duc d'Yorck.

Marguerite d'Anjou, général & soldat.

Marguerite d'Anjou vaincue, fugitive, éloignée de son mari, ayant contre elle le duc d'Yorck victorieux, Londres & le parlement, ne perdit point courage. Elle courait dans la principauté de Galles, & dans les provinces voisines, animant ses amis, s'en faisant de nouveaux, & formant une armée. On sait assez que ces armées n'étaient pas des troupes régulières, tenues long-temps sous le drapeau, & soudoyées par un seul chef. Chaque seigneur amenait ce qu'il pouvait d'hommes rassemblés à la hâte. Le pillage tenait lieu de provisions & de solde. Il fallait en venir bientôt à une bataille, ou se retirer. La reine se trouva enfin en présence de son grand ennemi, le duc d'Yorck, dans la province de ce nom, près du château de Sandal. Elle était à la

tête de dix-huit mille hommes. La fortune, dans cette 1461.
journée, seconda son courage. Le duc d'Yorck vaincu mourut percé de coups. Son second fils Rutland fut tué en fuyant. La tête du père, plantée sur la muraille avec celle de quelques généraux, y resta longtemps comme un monument de sa défaite.

Marguerite victorieuse marche vers Londres pour délivrer le roi son époux. Le comte de Warvick, l'ame du parti d'Yorck, avait encore une armée dans laquelle il traînait Henri son roi & son captif, à sa suite. La reine & Warwick se rencontrèrent près de Saint-Alban, lieu fameux par plus d'un combat. La reine eut encore le bonheur de vaincre. Elle goûta le plaisir de voir fuir devant elle ce Warvick si redoutable, & de rendre à son mari sur le champ de bataille sa liberté & son autorité. Jamais femme n'avait eu plus de succès & plus de gloire; mais le triomphe fut court. Il fallait avoir pour soi la ville de Londres; Warwick avait su la mettre dans son parti. La reine ne put y être reçue, ni la forcer avec une faible armée. Le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck, était dans la ville, & respirait la vengeance. Le seul fruit des victoires de la reine fut de pouvoir se retirer en sûreté. Elle alla dans le nord d'Angleterre fortifier son parti, que le nom & la présence du roi rendaient encore plus considérable.

Cependant Warwick, maître dans Londres, assemble le peuple dans une campagne aux portes de la ville, & lui montrant le fils du duc d'Yorck: Henri VI captif & détrôné.

» lequel voulez-vous pour votre roi, dit-il, ou ce » jeune prince, ou Henri de Lancastre? » Le peuple répondit Yorck. Les cris de la multitude tinrent lieu d'une délibération du parlement. Il n'y en avait point de convoqué pour lors. Warwick assembla quelques seigneurs & quelques évêques. Ils jugèrent que Henri VI de Lancastre avait enfreint la loi du parlement, parce que sa femme avait combattu pour lui. Le jeune Yorck fut donc reconnu roi dans Londres sous le nom d'Edouard IV, tandis que la tête de son père était encore attachée aux murailles d'Yorck, comme celle d'un coupable. On ôta la couronne à Henri VI, qui avait été déclaré roi de France & d'Angleterre au berceau, & qui avait régné à Londres trente-huit années, sans qu'on eût pu jamais lui rien reprocher que sa faiblesse.

Marguerite d'Anjou inébranlable.

Sa femme à cette nouvelle rassembla dans le nord d'Angleterre jusqu'à soixante mille combattans. C'était un grand effort. Elle ne hasarda cette fois ni la personne de son mari, ni celle de son fils, ni la sienne. Warwik conduisit son jeune roi à la tête de quarante mille hommes contre l'armée de la reine. On se trouva en présence à Santon, vers les bords de la rivière d'Aire, aux confins de la province d'Yorck.
1461. Ce fut là que se donna la plus sanglante bataille qui ait dépeuplé l'Angleterre. Il y périt, disent les contemporains, plus de trente-six mille hommes. Il faut toujours faire attention que ces grandes batailles se donnaient par une populace effrénée, qui abandonnait pendant quelques semaines sa charrue & ses pâturages; l'esprit de parti l'entraînait. On combattait

alors de près, & l'acharnement produisait ces grands massacres, dont il y a peu d'exemples depuis que des troupes réglées combattent pour de l'argent, & que les peuples oisifs attendent à quel vainqueur leurs blés appartiendront.

Warwick fut pleinement victorieux, le jeune Edouard IV affermi, & Marguerite d'Anjou abandonnée. Elle s'enfuit dans l'Ecosse avec son mari & son fils. Alors le roi Edouard fit ôter des murs d'Yorck la tête de son père pour y mettre celles des généraux ennemis. Chaque parti dans le cours de ces guerres exterminait tour à tour, par la main des bourreaux, les principaux prisonniers. L'Angleterre était un vaste théâtre de carnage, où les échafauds étaient dressés de tous côtés sur les champs de bataille. La France avait été aussi malheureuse sous Philippe de Valois, sous Jean, sous Charles VI, mais elle le fut par les Anglais, qui sous leur Henri VI & jusqu'à leur Henri VII, ne furent malheureux que par eux-mêmes.

CHAPITRE CXVI.

D'Edouard IV. De Marguerite d'Anjou, & de la mort de Henri VI.

Marguerite passe la mer & va chercher des secours.

L'INTRÉPIDE Marguerite ne perdit point courage. Mal secourue en Ecosse, elle passe en France à travers des vaisseaux ennemis qui couvraient la mer. Louis XI commençait alors à régner. Elle sollicita du secours; & quoique la fausse politique de Louis lui en refuse, elle ne se rebute point. Elle emprunte de l'argent, elle emprunte des vaisseaux; elle obtient enfin cinq cents hommes; elle se rembarque; elle essuie une tempête qui sépare son vaisseau de sa petite flotte: enfin elle regagne le rivage de l'Angleterre: elle y assemble des forces; elle affronte encore le sort des batailles; elle ne craint plus alors d'exposer sa personne, & son mari, & son fils. Elle donne une
1462. nouvelle bataille vers Exham; mais elle la perd encore. Toutes les ressources lui manquent après cette défaite. Le mari fuit d'un côté, la femme & le fils de l'autre, sans domestique, sans secours, exposés à tous les accidens & à tous les affronts. Henri dans sa fuite tomba entre les mains de ses ennemis. On le conduisit à Londres avec ignominie; & on le renferma dans la tour. Marguerite moins malheureuse se sauva avec son fils en France, chez René d'Anjou, son père, qui ne pouvait que la plaindre.

Henri VI encore prisonnier.

Le jeune Edouard IV, mis sur le trône par les mains de Warwick, délivré par lui de tous ses ennemis, maître de la personne de Henri, régnait paisiblement. Mais dès qu'il fut tranquille, il fut ingrat. Warwick, qui lui servait de père, négociait en France le mariage de ce prince avec Bonne de Savoie, sœur de la femme de Louis XI. Edouard pendant qu'on était prêt à conclure, voit Elisabeth Voodvile, veuve du chevalier Gray, en devient amoureux, l'épouse en secret, & enfin la déclare reine sans en faire part à Warwich. L'ayant ainsi offensé, il le néglige, il l'écarte des conseils, il s'en fait un ennemi irréconciliable. Warwick, dont l'artifice égalait l'audace, employa bientôt l'un & l'autre à se venger. Il séduisit le duc de Clarence, frère du roi; il arma l'Angleterre; & ce n'était point alors le parti de la rose rouge contre la rose blanche; la guerre civile était entre le roi & son sujet irrité. Les combats, les trèves, les négociations, les trahisons, se succédèrent rapidement. Warwick chassa enfin d'Angleterre le roi qu'il avait fait, & alla à la tour de Londres tirer de prison ce même Henri VI qu'il avait détrôné, & le replaça sur le trône. On le nommait le faiseur de rois. Les parlemens n'étaient que les organes de la volonté du plus fort. Warwick en fit convoquer un qui rétablit bientôt Henri VI dans tous ses droits, & qui déclara usurpateur & traître ce même Edouard IV auquel il avait, peu d'années auparavant, décerné la couronne. Cette longue & sanglante tragédie n'était pas à son dénouement. Edouard IV, réfugié en Hol-

Edouard IV, roi.

1465.

1470. Révolutions rapides.

lande, avait des partiſans en Angleterre. Il y rentra après ſept mois d'exil. Sa faction lui ouvrit les portes de Londres. Henri, le jouet de la fortune, rétabli à peine, fut encore remis dans la tour. Sa femme Marguerite d'Anjou, toujours prête à le venger, & toujours féconde en reſſources, repaſſait dans ces temps-là même en Angleterre avec ſon fils, le prince de Galles. Elle apprit, en abordant, ſon nouveau malheur. Warwick, qui l'avait tant perſécutée, était ſon défenſeur; il marchait contre Edouard : c'était un reſte d'eſpérance pour cette malheureuſe reine. Mais à peine avait-elle appris la nouvelle priſon de ſon mari; qu'un ſecond courrier lui apprend ſur le rivage que Warwick vient d'être tué dans un combat, &
1471. qu'Edouard IV, eſt vainqueur.

On eſt étonné qu'une femme, après cette foule de diſgraces, ait encore oſé tenter la fortune. L'excès de ſon courage lui fit trouver des reſſources & des amis. Quiconque avait un parti en Angleterre était sûr au bout de quelque temps de trouver ſa faction fortifiée par la haine contre la cour & contre le miniſtre. C'eſt en partie ce qui valut encore une armée à Marguerite d'Anjou, après tant de revers & de défaites. Il n'y avait guères de province en Angleterre, dans laquelle elle n'eût combattu. Les bords de la Saverne & le parc de Teuksbury furent le champ de ſa dernière bataille. Elle commandait ſes troupes, menant de rang en rang le prince de Galles. Le combat fut opiniâtre; mais enfin Edouard IV demeura victorieux.

La reine, dans le désordre de sa défaite, ne voyant point son fils, & demandant en vain de ses nouvelles, perdit tout sentiment & toute connaissance. Elle resta long-temps évanouie sur un chariot, & ne reprit ses sens que pour voir son fils prisonnier, & son vainqueur Edouard IV devant elle. On sépara la mère & le fils. Elle fut conduite à Londres dans la tour où était le roi son mari.

Tandis qu'on enlevait ainsi la mère, Edouard se tournant vers le prince de Galles: « Qui vous a rendu » assez hardi, lui dit-il, pour entrer dans mes états? Je » suis venu dans les états de mon père, répondit le » prince, pour le venger, & pour sauver de vos mains » mon héritage. » Edouard irrité, le frappa de son gantelet au visage; & les historiens disent que les propres frères d'Edouard, le duc de Clarence, rentré pour lors en grace, & le duc de Glocester, accompagnés de quelques seigneurs, se jetèrent alors comme des bêtes féroces sur le prince de Galles, & le percèrent de coups. Quand les premiers d'une nation ont de telles mœurs, quelles doivent être celles du peuple? On ne donna la vie à aucun prisonnier; & enfin on résolut la mort de Henri VI. Comble de férocité.

Le respect que dans ces temps féroces on avait eu pendant plus de quarante années pour la vertu de ce monarque, avait toujours arrêté jusques-là les mains des assassins. Mais après avoir ainsi massacré le prince de Galles, on respecta moins le roi. On prétend que ce même duc de Glocester, depuis Richard III, qui avait trempé ses mains dans le sang du fils, alla lui-

même dans la tour de Londres assassiner le père. Cette horreur peut être vraie, & n'est point du tout vraisemblable; à moins, comme le dit l'ingénieux M. Walpole, que ce duc de Glocester n'eût reçu d'Edouard IV, son frère, des patentes de bourreau en titre d'office. On laissa vivre Marguerite d'Anjou, parce qu'on espérait que les Français payeraient sa rançon. En effet, lorsque quatre ans après, Edouard paisible chez lui vint à Calais pour faire la guerre à la France, & que Louis XI le renvoya en Angleterre à force d'argent par un traité honteux, Louis dans cet accord, racheta cette héroïne pour cinquante mille écus. C'était beaucoup pour des Anglais appauvris par les guerres de France, & par leurs troubles domestiques. Marguerite d'Anjou, après avoir soutenu dans douze batailles les droits de son mari & de son fils, mourut la reine, l'épouse & la mère la plus malheureuse de l'Europe; & sans le meurtre de l'oncle de son mari, la plus vénérable.

1471. Henri VI tué: on en fait un saint; c'était un imbécille.

1482.

CHAPITRE CXVII.

Suite des troubles d'Angleterre sous Edouard IV, sous le tyran Richard III, & jusqu'à la fin du règne de Henri VII.

EDOUARD IV régna tranquile. Le triomphe de la rose blanche était complet, & sa domination était cimentée du sang de presque tous les princes de la rose rouge. Il n'y a personne qui, en considérant la conduite d'Edouard IV, ne se figure un barbare uniquement occupé de ses vengeances. C'était cependant un homme livré au plaisir, plongé dans les intrigues des femmes autant que dans celles de l'état. Il n'avait pas besoin d'être roi pour plaire. La nature l'avait fait le plus bel homme de son temps, & le plus amoureux; &, par un contraste étonnant, elle mit dans un cœur si sensible une barbarie qui fait horreur. Il fit condamner 1478
son frère Clarence sur les sujets les plus légers, & ne lui fit d'autre grace que de lui laisser le choix de sa mort. Clarence demanda qu'on l'étouffât dans un tonneau de vin; choix bizarre dont on ne voit pas la raison. Mais qu'il ait été noyé dans du vin, ou qu'il Barbarie.
ait péri d'un genre de mort plus vraisemblable, il en résulte qu'Edouard était un monstre, & que les peuples n'avaient que ce qu'ils méritaient, en se laissant gouverner par de tels scélérats.

Le secret de plaire à sa nation était de faire la

guerre à la France. On a déjà vu dans l'article de
1475. Louis XI comment cet Edouard passa la mer, & par quelle politique mêlée de honte Louis XI acheta la retraite de ce roi, moins puissant que lui, & mal affermi. Acheter la paix d'un ennemi, c'est lui donner de quoi faire la guerre. Edouard proposa donc à son
1483. parlement une nouvelle invasion en France. Jamais offre ne fut acceptée avec une joie plus universelle. Mais lorsqu'il se préparait à cette grande entreprise, il mourut à l'âge de quarante-deux ans.

Comme il était d'une constitution très-robuste, on soupçonna son frère Richard, duc de Glocester, d'avoir avancé ses jours par le poison. Ce n'était pas juger témérairement du duc de Glocester; ce prince était un autre monstre né pour commettre de sang-froid tous les crimes.

Barbarie. Edouard IV laissa deux enfans mâles, dont l'aîné, âgé de treize ans, porta le nom d'Edouard V. Glocester forma le dessein d'arracher les deux enfans à la reine leur mère, & de les faire mourir pour régner. Il s'était déjà rendu maître de la personne du roi qui était alors vers la province de Galles. Il fallait avoir en sa puissance le duc d'Yorck, son frère. Il prodigua les sermens & les artifices. La faible mère mit son second fils dans les mains du traître, croyant que deux parricides seraient plus difficiles à commettre qu'un seul. Il les fit garder dans la tour. C'était, disait-il, pour leur sûreté. Mais quand il fallut en venir à ce double assassinat, il trouva un obstacle. Le lord Hastings, homme d'un caractère farouche, mais attaché

au jeune roi, fut ſondé par les émiſſaires de Gloceſter, & laiſſa entrevoir qu'il ne prêterait jamais ſon miniſtère à ce crime. Gloceſter, voyant un tel ſecret en des mains ſi dangereuſes, n'héſita pas un moment ſur ce qu'il devait faire. Le conſeil d'état était aſſemblé dans la tour : Haſtings y aſſiſtait : Gloceſter entre avec des ſatellites : « Je t'arrête pour tes crimes, dit-il au » lord Haſtings. Qui ? moi, mylord ? répondit l'ac- » cuſé. Oui, toi, traître, » dit le duc de Gloceſter ; & dans l'inſtant il lui fit trancher la tête en préſence du conſeil.

Barbarie & baſſeſſe.

Délivré ainſi de celui qui ſavait ſon ſecret, & mépriſant les formes des lois avec leſquelles on colorait en Angleterre tous les attentats, il raſſemble des malheureux de la lie du peuple, qui crient dans l'hôtel-de-ville qu'ils veulent avoir Richard de Gloceſter pour monarque. Un maire de Londres va, le lendemain, ſuivi de cette populace, lui offrir la couronne. Il ſe contente de ſemer le bruit que le roi Edouard IV ſon frère était né d'adultère, & ne ſe fit point de ſcrupule de déshonorer ſa mère qui était vivante. De telles raiſons n'étaient inventées que pour la vile populace. Les intrigues, la ſéduction & la crainte contenaient les ſeigneurs du royaume, non moins mépriſables que le peuple.

A peine fut-il couronné qu'un nommé Tirrel étrangla, dit-on, dans la tour, le jeune roi & ſon frère. La nation le ſut, & ne fit que murmurer en ſecret ; tant les hommes changent avec les temps. Gloceſter, ſous le nom de Richard III, jouit deux 1483.

ans & demi du fruit du plus grand des crimes qui l'Angleterre eût encore vus, toute accoutumée qu'elle était à ces horreurs. M. Walpole révoque en doute ce double crime. Mais sous le règne de Charles II, on retrouva les ossemens de ces deux enfans précisément au même endroit où l'on disait qu'ils avaient été enterrés. Peut-être dans la foule des forfaits qu'on impute à ce tyran, il en est qu'il n'a pas commis; mais si l'on a fait de lui des jugemens téméraires, c'est lui qui en est coupable. Il est certain qu'il enferma ses neveux dans la tour; ils ne parurent plus; c'est à lui d'en répondre.

Barbarie & bassesse. Dans cette courte jouissance du trône, il assembla un parlement, dans lequel il osa faire examiner son droit. Il y a des temps où les hommes sont lâches à proportion que leurs maîtres sont cruels. Ce parlement déclara que la mère de Richard III avait été adultère; que ni le feu roi Edouard IV, ni ses autres frères n'étaient légitimes; que le seul qui le fût était Richard; & qu'ainsi la couronne lui appartenait à l'exclusion des deux jeunes princes étranglés dans la tour, mais sur la mort desquels on ne s'expliquait pas. Les parlemens ont fait quelquefois des actions plus cruelles, mais jamais de si infames. Il faut des siècles entiers de vertu, pour réparer une telle lâcheté.

Vengeance. Enfin, au bout de deux ans & demi, il parut un vengeur. Il restait après tous les princes massacrés un seul rejeton de la rose rouge, caché dans la Bretagne. On l'appelait Henri, comte de Richemont. Il ne descendait point de Henri VI, il rapportait comme

lui son origine à Jean de Gand, duc de Lancastre, fils du grand Edouard III, mais par les femmes, & même par un mariage très-équivoque de ce Jean de Gand. Son droit au trône était plus que douteux; mais l'horreur des crimes de Richard III le fortifiait. Il était encore fort jeune quand il conçut le dessein de venger le sang de tant de princes de la maison de Lancastre, de punir Richard III, & de conquérir l'Angleterre. Sa première tentative fut malheureuse; & après avoir vu son parti défait, il fut obligé de retourner en Bretagne mendier un asile. Richard négocia secrètement pour l'avoir en sa puissance, avec le ministre de François II, duc de Bretagne, père d'Anne de Bretagne, qui épousa Charles VIII & Louis XII. Ce duc n'était pas capable d'une action lâche, mais son ministre Landais l'était. Il promit de livrer le comte de Richemont au tyran. Le jeune prince s'enfuit déguisé sur les terres d'Anjou, & n'y arriva qu'une heure avant les satellites qui le cherchaient.

Il était de l'intérêt de Charles VIII, alors roi de France, de protéger Richemont. Le petit-fils de Charles VII, qui pouvait nuire aux Anglais, & qui les eût laissés en repos, eût manqué au premier devoit de la politique. Mais Charles VIII ne donna que deux mille hommes. C'en était assez, supposé que le parti de Richemont eût été considérable. Il le devint bientôt; & Richard même, quand il sut que son rival ne débarquait qu'avec cette escorte, jugea que Richemont trouverait bientôt une armée. Tyran puni.

Tout le pays de Galles, dont ce jeune prince était originaire, s'arma en ſa faveur. Richard III & Richemont combattirent à Boſworth près de Liechfields. Richard avait la couronne en tête, croyant avertir par-là ſes ſoldats qu'ils combattaient pour leur roi contre un rebelle. Mais le lord Stanley, un de ſes généraux, qui voyait depuis long-temps avec horreur cette couronne uſurpée par tant d'aſſaſſinats, trahit ſon indigne maître, & paſſa avec un corps de troupes du côté de Richemont. Richard avait de la valeur, c'était ſa ſeule vertu. Quand il vit la bataille déſeſpérée, il ſe jeta en fureur au milieu de ſes ennemis, & y reçut une mort plus glorieuſe qu'il ne méritait. Son corps nu & ſanglant, trouvé dans la foule des morts, fut porté dans la ville de Leyceſtre ſur un cheval, la tête pendante d'un côté & les pieds de l'autre. Il y reſta deux jours expoſé à la vue du peuple qui, ſe rappelant tous ſes crimes, n'eut pour lui aucune pitié. Stanley qui lui avait arraché la couronne de la tête, lorſqu'il avait été tué, la porta à Henri de Richemont.

1485.

Fin les troubles.

Les victorieux chantèrent le *Te Deum* ſur le champ de bataille, & après cette prière, tous les ſoldats inſpirés d'un même mouvement s'écrièrent *vive notre roi Henri*. Cette journée mit fin aux déſolations dont la roſe rouge & la roſe blanche avaient rempli l'Angleterre. Le trône, toujours enſanglanté & renverſé, fut enfin ferme & tranquille. Les malheurs qui avaient perſécuté la famille d'Edouard III ceſsèrent. Henri VII, en épouſant une fille d'Edouard IV, réunit

réunit les droits des Lancastre & des Yorck en sa personne. Ayant su vaincre, il sut gouverner. Son règne, qui fut de vingt-quatre ans, & presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il assembla, & qu'il ménagea, firent de sages lois; la justice distributive rentra dans tous ses droits: le commerce, qui avait commencé à fleurir sous le grand Edouard III, ruiné pendant les guerres civiles, commença à se rétablir. L'Angleterre en avait besoin. On voit qu'elle était pauvre par la difficulté extrême que Henri VII eut à tirer de la ville de Londres un prêt de deux mille livres sterling, qui ne revenait pas à cinquante mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. Son goût & la nécessité le rendirent avare. Il eût été sage, s'il n'eût été qu'économe; mais une lésine honteuse & des rapines fiscales ternirent sa gloire. Il tenait un registre secret de tout ce que lui valaient les confiscations. Jamais les grands rois n'ont descendu à ces bassesses. Ses coffres se trouvèrent remplis, à sa mort, de deux millions de livres sterling, somme immense, qui eût été plus utile en circulant dans le public qu'en restant ensevelie dans le trésor du prince. Mais dans un pays où les peuples étaient plus enclins à faire des révolutions qu'à donner de l'argent à leurs rois, il était nécessaire que le roi eût un trésor.

Son règne fut plutôt inquiété que troublé par deux aventures étonnantes. Un garçon boulanger lui disputa la couronne: il se dit neveu d'Edouard IV. Instruit à jouer ce rôle par un prêtre, il fut couronné Imposteur fameux.

1487. roi à Dublin en Irlande, & oſa donner bataille au roi près de Nottingham. Henri, qui le prit priſonnier, crut humilier aſſez les factieux en mettant ce roi dans ſa cuiſine, où il ſervit long-temps.

Les entrepriſes hardies, quoique malheureuſes, font ſouvent des imitateurs. On eſt excité par un exemple brillant, & on eſpère de meilleurs ſuccès. Témoins ſix faux Démétrius qu'on a vus de ſuite en Moſcovie, & témoins tant d'autres impoſteurs. Le garçon boulanger fut ſuivi par le fils d'un juif, courtier d'Anvers, qui joua un plus grand perſonnage.

Ce jeune juif, qu'on appelait Perkins, ſe dit fils du roi Edouard IV. Le roi de France, attentif à nourrir toutes les ſemences de diviſion en Angleterre, le reçut à ſa cour, le reconnut, l'encouragea; mais bientôt ménageant Henri VII, il abandonna cet impoſteur à ſa deſtinée.

La vieille douarière de Bourgogne, ſœur d'Edouard IV, & veuve de Charles le Téméraire, laquelle faiſait jouer ce reſſort, reconnut le jeune juif pour ſon
1493. neveu. Il jouit plus long-temps de ſa fourberie que le jeune garçon boulanger. Sa taille majeſtueuſe, ſa politeſſe, ſa valeur, ſemblaient le rendre digne du rang qu'il uſurpait. Il épouſa une princeſſe de la maiſon d'Yorck, dont il fut encore aimé, même quand ſon impoſture fut découverte. Il eut les armes à la main pendant cinq ans entiers: il arma même l'Ecoſſe, & eut des reſſources dans ſes défaites. Mais enfin
1498. abandonné & livré au roi, condamné ſeulement à la priſon, & ayant voulu s'évader, il paya ſa hardieſſe

de sa tête. Ce fut alors que l'esprit de faction fut anéanti, & que les Anglais n'étant plus redoutables à leur monarque, commencèrent à le devenir à leurs voisins, sur-tout lorsque Henri VIII, en montant au trône, fut, par l'économie extrême & par la sagesse du gouvernement de son père, possesseur d'un ample trésor & maître d'un peuple belliqueux, & pourtant soumis autant que les Anglais peuvent l'être.

CHAPITRE CXVIII.

Idée générale du seizième siècle.

Le commencement du seizième siècle, que nous avons déjà entamé, nous présente à la fois les plus grands spectacles que le monde ait jamais fournis. Si on jette la vue sur ceux qui régnaient pour lors en Europe, leur gloire, ou leur conduite, ou les grands changemens dont ils ont été cause, rendent leurs noms immortels. C'est à Constantinople un Sélim qui met sous la domination ottomane la Syrie & l'Égypte, dont les mahométans mammelucs avaient été en possession depuis le treizième siècle. C'est après lui son fils, le grand Soliman, qui le premier des empereurs turcs marche jusqu'à Vienne, & se fait couronner roi de Perse dans Bagdat prise par ses armes, faisant trembler à la fois l'Europe & l'Asie.

On voit en même temps vers le nord Gustave Vasa, brisant dans la Suède le joug étranger, élu roi du pays dont il est le libérateur.

En Moscovie, les deux Jean Basilowitz ou Basilides, délivrent leur patrie du joug des Tartares dont elle était tributaire; princes, à la vérité, barbares & chefs d'une nation plus barbare encore: mais les vengeurs de leur pays méritent d'être comptés parmi les grands princes.

En Espagne, en Allemagne, en Italie, on voit Charles-Quint maître de tous ces états sous des titres différens, soutenant le fardeau de l'Europe, toujours en action & en négociation, heureux longtemps en politique & en guerre, le seul empereur puissant depuis Charlemagne, & le premier roi de toute l'Espagne depuis la conquête des Maures; opposant des barrières à l'empire ottoman, faisant des rois & une multitude de princes, & se dépouillant enfin de toutes les couronnes dont il est chargé, pour aller mourir en solitaire après avoir troublé l'Europe.

Son rival de gloire & de politique, François I, roi de France, moins heureux, mais plus brave & plus aimable, partage entre Charles-Quint & lui les vœux & l'estime des nations. Vaincu & plein de gloire, il rend son royaume florissant malgré ses malheurs; il transplante en France les beaux arts, qui étaient en Italie au plus haut point de perfection.

Le roi d'Angleterre Henri VIII, trop cruel, trop capricieux pour être mis au rang des héros, a pourtant sa place entre ces rois; & par la révolution qu'il fit dans les esprits de ses peuples, & par la balance que l'Angleterre apprit sous lui à tenir entre les souverains. Il prit pour devise un guerrier tendant son

arc, avec ces mots : *Qui je défends, eſt maître*, deviſe que ſa nation a rendu quelquefois véritable.

Le nom du pape Léon X eſt célèbre, par ſon eſprit, par ſes mœurs aimables, par les grands hommes dans les arts, qui éterniſent ſon ſiècle, & par le grand changement qui ſous lui diviſa l'égliſe.

Au commencement du même ſiècle, la religion & le prétexte d'épurer la loi reçue, ces deux grands inſtrumens de l'ambition, font le même effet ſur les bords de l'Afrique qu'en Allemagne, & chez les mahométans que chez les chrétiens. Un nouveau gouvernement, une race nouvelle de rois s'établiſſent dans le vaſte empire de Maroc & de Fez, qui s'étend juſqu'aux déſerts de la Nigritie. Ainſi l'Aſie, l'Afrique & l'Europe éprouvent à la fois une révolution dans les religions : car les Perſans ſe ſéparent pour jamais des Turcs ; & reconnaiſſant le même dieu & le même prophète, ils conſomment le ſchiſme d'Omar & d'Aly. Immédiatement après, les chrétiens ſe diviſent auſſi entre eux, & arrachent au pontife de Rome la moitié de l'Europe.

L'ancien monde eſt ébranlé, le nouveau monde eſt découvert & conquis par Charles-Quint ; le commerce s'établit entre les Indes orientales & l'Europe par les vaiſſeaux & les armes du Portugal.

D'un côté, Cortez ſoumet le puiſſant empire du Mexique, & les Pizarro font la conquête du Pérou, avec moins de ſoldats qu'il n'en faut en Europe pour aſſiéger une petite ville. De l'autre, Albuquerque dans les Indes établit la domination & le commerce

du Portugal, avec presque aussi peu de forces, malgré les rois des Indes, & malgré les efforts des musulmans en possession de ce commerce.

La nature produit alors des hommes extraordinaires presqu'en tous les genres, sur-tout en Italie.

Ce qui frappe encore dans ce siècle illustre, c'est que malgré les guerres que l'ambition excita, & malgré les querelles de religion qui commençaient à troubler les états, ce même génie qui faisait fleurir les beaux arts à Rome, à Naples, à Florence, à Venise, à Ferrare, & qui de là portait sa lumière dans l'Europe, adoucit d'abord les mœurs des hommes dans presque toutes les provinces de l'Europe chrétienne. La galanterie de la cour de François I opéra en partie ce grand changement. Il y eut entre Charles-Quint & lui une émulation de gloire, d'esprit de chevalerie, de courtoisie, au milieu même de leurs plus furieuses dissentions; & cette émulation qui se communiqua à tous les courtisans, donna à ce siècle un air de grandeur & de politesse inconnu jusqu'alors. Cette politesse brillait même au milieu des crimes: c'était une robe d'or & de soie ensanglantée.

L'opulence y contribua; & cette opulence devenue plus générale était en partie (par une étrange révolution) la suite de la perte funeste de Constantinople: car bientôt après, tout le commerce des Ottomans fut fait par les chrétiens qui leur vendaient jusqu'aux épiceries des Indes, en les allant charger sur leurs vaisseaux dans Alexandrie, & les portant ensuite dans les mers du Levant. Les Vénitiens sur-tout firent

ce commerce non-ſeulement juſqu'à la conquête de l'Égypte par le ſultan Sélim, mais juſqu'au temps où les Portugais devinrent les négocians des Indes.

L'induſtrie fut par-tout excitée. Marſeille fit un grand commerce. Lyon eut de belles manufactures. Les villes des Pays-Bas furent plus floriſſantes encore que ſous la maiſon de Bourgogne. Les dames appelées à la cour de François I en firent le centre de la magnificence comme de la politeſſe. Les mœurs étaient plus dures à Londres, où régnait un roi capricieux & féroce : mais Londres commençait déjà à s'enrichir par le commerce.

En Allemagne, les villes d'Augsbourg & de Nuremberg répandant les richeſſes de l'Aſie qu'elles tiraient de Veniſe, ſe reſſentaient déjà de leur correſpondance avec les Italiens. On voyait dans Augsbourg de belles maiſons, dont les murs étaient ornés de peintures à *freſque*, à la manière vénitienne. En un mot, l'Europe voyait naître de beaux jours; mais ils furent troublés par les tempêtes que la rivalité entre Charles-Quint & François I excitèrent; & les querelles de religion, qui déjà commençaient à naître, ſouillèrent la fin de ce ſiècle : elles la rendirent affreuſe & y portèrent enfin une eſpèce de barbarie que les Hérules, les Vandales & les Huns n'avaient jamais connue.

CHAPITRE CXIX.

Etat de l'Europe du temps de Charles-Quint. De la Moscovie ou Russie. Digression sur la Laponie.

AVANT de voir ce que fut l'Europe sous Charles-Quint, je dois me former un tableau des différens gouvernemens qui la partageaient. J'ai déjà vu ce qu'étaient l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre. Je ne parlerai de la Turquie & de ses conquêtes en Syrie & en Afrique qu'après avoir vu tout ce qui se passa d'admirable & de funeste chez les chrétiens; & lorsqu'ayant suivi les Portugais dans leur voyage & dans leur commerce militaire en Asie, j'aurai vu en quel état était le monde oriental.

Je commence par les royaumes chrétiens du Septentrion. L'état de la Moscovie ou Russie prenait quelque forme. Cet empire si puissant, & qui le devient tous les jours davantage, n'était depuis l'onzième siècle qu'un assemblage de demi-chrétiens sauvages, esclaves des Tartares de Casan, descendans de Tamerlan. Le duc de Russie payait tous les ans un tribut à ces Tartares, en argent, en pelleteries & en bétail. Il conduisait le tribut à pied devant l'ambassadeur tartare, se prosternait à ses pieds, lui présentait du lait à boire; & s'il en tombait sur le cou du cheval de l'ambassadeur, le prince était obligé de le lécher. Les Russes étaient d'un côté esclaves des Tartares, de

l'autre preſſés par les Lithuaniens, & vers l'Ukraine, ils étaient encore expoſés aux déprédations des Tartares de la Crimée, ſucceſſeurs des Scythes de la Cherſonèſe taurique, auxquels ils payaient un tribut. Enfin il ſe trouva un chef nommé Jean Baſilides, ou fils de Baſile, homme de courage, qui anima les Ruſſes, s'affranchit de tant de ſervitude, & joignit à ſes états Novogorod & la ville de Moſcou, qu'il conquit ſur les Lithuaniens, à la fin du quinzième ſiècle. Il étendit ſes conquêtes dans la Finlande, qui a été ſouvent un ſujet de rupture entre la Ruſſie & la Suède.

La Ruſſie fut donc alors une grande monarchie; mais non encore redoutable à l'Europe. On dit que Jean Baſilides ramena de Moſcou trois cents chariots chargés d'or, d'argent & de pierreries. Les fables ſont l'hiſtoire des temps groſſiers. Les peuples de Moſcou, non plus que les Tartares, n'avaient alors d'argent que celui qu'ils avaient pillé; mais volés eux-mêmes dès long-temps par ces Tartares, quelles richeſſes pouvaient-ils avoir? ils ne connaiſſaient guère que le néceſſaire.

Le pays de Moſcou produit de bon blé qu'on sème en mai, & qu'on recueille en ſeptembre. La terre porte quelques fruits; le miel y eſt commun, ainſi qu'en Pologne; le gros & le menu bétail y a toujours été en abondance: mais la laine n'était point propre aux manufactures, & les peuples groſſiers n'ayant aucune induſtrie, les peaux étaient leurs ſeuls vêtemens. Il n'y avait pas à Moſcou une ſeule mai-

ſon de pierre. Leurs huttes de bois étaient faites de troncs d'arbres enduits de mouſſe. Quant à leurs mœurs, ils vivaient en brutes, ayant une idée confuſe de l'égliſe grecque de laquelle ils croyaient être. Leurs paſteurs les enterraient avec un billet pour S. Pierre & pour S. Nicolas, qu'on mettait dans la main du mort. C'était-là leur plus grand acte de religion; mais au-delà de Moſcou vers le nord-eſt, preſque tous les villages étaient idolâtres.

1551. Les czars, depuis Jean Baſilides, eurent des richeſſes, ſur-tout lorſqu'un autre Jean Baſilowitz eut pris Caſan & Aſtracan ſur les Tartares: mais les Ruſſes furent toujours pauvres. Ces ſouverains abſolus faiſant preſque tout le commerce de l'empire, & rançonnant ceux qui avaient gagné de quoi vivre, eurent bientôt des tréſors, & ils étalèrent même une magnificence aſiatique dans les jours de ſolennité. Ils commerçaient avec Conſtantinople par la mer Noire, avec la Pologne par Novogorod. Ils pouvaient donc policer leurs états, mais le temps n'en était pas venu. Tout le nord de leur empire par-delà Moſcou conſiſtait dans de vaſtes déſerts & dans quelques habitations de ſauvages. Ils ignoraient même que la vaſte Sibérie exiſtât. Un coſaque découvrit la Sibérie ſous ce Jean Baſilowitz, & la conquit comme Cortez conquit le Mexique, avec quelques armes à feu.

Découverte d'Archangel par mer. Les czars prenaient peu de part aux affaires de l'Europe, excepté dans quelques guerres contre la Suède au ſujet de la Finlande, ou contre la Pologne

pour des frontières. Nul Moſcovite ne ſortait de ſon pays : ils ne trafiquaient ſur aucune mer, excepté le Pont-Euxin. Le port même d'Archangel était alors auſſi inconnu que ceux de l'Amérique. Il ne fut découvert que dans l'année 1553 par les Anglais, lorſqu'ils cherchèrent de nouvelles terres vers le nord, à l'exemple des Portugais & des Eſpagnols, qui avaient fait tant de nouveaux établiſſemens au midi, à l'orient & à l'occident. Il fallait paſſer le Cap-Nord, à l'extrémité de la Laponie. On ſut par expérience qu'il y a des pays où pendant près de cinq mois le ſoleil n'éclaire pas l'horizon. L'équipage entier de deux vaiſſeaux périt de froid & de maladie dans ces terres. Un troiſième, ſous la conduite de Chancelor, aborda le port d'Archangel ſur la Duina, dont les bords n'étaient habités que par des ſauvages. Chancelor alla par la Duina vers le chemin de Moſcou. Les Anglais, depuis ce temps, furent preſque les ſeuls maîtres du commerce de la Moſcovie, dont les pelleteries précieuſes contribuèrent à les enrichir. Ce fut encore une branche de commerce enlevée à Veniſe. Cette république, ainſi que Gênes, avait eu des comptoirs autrefois, & même une ville ſur les bords du Tanaïs; & depuis elle avait fait ce commerce de pelleteries par Conſtantinople. Quiconque lit l'hiſtoire avec fruit, voit qu'il y a eu autant de révolutions dans le commerce que dans les états.

On était alors bien loin d'imaginer qu'un jour un prince ruſſe fonderait dans des marais, au fond du golfe de Finlande, une nouvelle capitale, où il aborde

tous les ans environ deux cent cinquante vaiſſeaux étrangers, & que de-là il partirait des armées qui viendraient faire des rois en Pologne, ſecourir l'empire allemand contre la France, démembrer la Suéde, prendre deux fois la Crimée, triompher de toutes les forces de l'empire ottoman, & envoyer des flottes victorieuſes aux Dardanelles (*).

Lapons vraiſemblablement autocthones.

On commença dans ces temps-là à connaître plus particulièrement la Laponie, dont les Suédois même, les Danois & les Ruſſes n'avaient encore que de faibles notions. Ce vaſte pays, voiſin du pole, avait été déſigné par Strabon ſous le nom de la contrée des Troglodytes & des Pygmées ſeptentrionaux. Nous apprîmes que la race des Pygmées n'eſt point une fable. Il eſt probable que les Pygmées méridionaux ont péri, & que leurs voiſins les ont détruits. Pluſieurs eſpèces d'hommes ont pu ainſi diſparaître de la face de la terre, comme pluſieurs eſpèces d'animaux. Les Lapons ne paraiſſent point tenir de leurs voiſins. Les hommes, par exemple, ſont grands & bien faits en Norwège; & la Laponie ne produit que des hommes de trois coudées de haut. Leurs yeux, leurs oreilles, leur nez les différencient encore de tous les peuples qui entourent leurs déſerts. Ils paraiſſent une eſpèce particulière faite pour le climat qu'ils habitent, qu'ils aiment, & qu'eux ſeuls peuvent aimer. La nature, qui n'a mis les rennes ou les rangifères que dans ces contrées, ſemble y avoir produit des Lapons; &

(*) Ces derniers mots ont été ajoutés, en 1772.

comme leurs rennes ne ſont point venues d'ailleurs, ce n'eſt pas non plus d'un autre pays que les Lapons y paraiſſent venus. Il n'eſt pas vraiſemblable que les habitans d'une terre moins ſauvage aient franchi les glaces & les déſerts pour ſe tranſplanter dans des terres ſi ſtériles. Une famille peut être jetée par la tempête dans une île déſerte, & la peupler; mais on ne quitte point dans le continent des habitations qui produiſent quelque nourriture, pour aller s'établir au loin ſur des rochers couverts de mouſſe, où l'on ne peut ſe nourrir que de lait de rennes, & de poiſſons. De plus, ſi des Norwégiens, des Suédois s'étaient tranſplantés en Laponie, y auraient-ils changé abſolument de figure? Pourquoi les Iſlandais, qui ſont auſſi ſeptentrionaux que les Lapons, ſont-ils d'une haute ſtature, & les Lapons non-ſeulement petits, mais d'une figure toute différente? C'était donc une nouvelle eſpèce d'hommes qui ſe préſentait à nous, tandis que l'Amérique, l'Aſie & l'Afrique nous en faiſaient voir tant d'autres. La ſphère de la nature s'élargiſſait pour nous de tous côtés, & c'eſt par-là ſeulement que la Laponie mérite notre attention.

Je ne parlerai point de l'Iſlande, qui était le Thulé des anciens, ni du Groenland, ni de toutes ces contrées voiſines du pole, où l'eſpérance de découvrir un paſſage en Amérique a porté nos vaiſſeaux. La connaiſſance de ces pays eſt auſſi ſtérile qu'eux, & n'entre point dans le plan politique du monde.

De la Pologne.

La Pologne ayant long-temps conſervé les mœurs des Sarmates, commençait à être conſidérée de l'Al-

lemagne, depuis que la race des Jagellons était sur le trône. Ce n'était plus le temps où ce pays recevait un roi de la main des empereurs, & leur payait tribut.

Le premier des Jagellons avait été élu roi de cette république, en 1382. Il était duc de Lithuanie. Son pays & lui étaient idolâtres, ou du moins ce que nous appelons idolâtres, aussi-bien que plus d'un palatinat. Il promit de se faire chrétien & d'incorporer la Lithuanie à la Pologne: il fut roi à ces conditions.

Ce Jagellon, qui prit le nom de Ladislas, fut père de ce malheureux Ladislas, roi de Hongrie & de Pologne, né pour être un des plus puissans rois du
1444. monde, mais qui fut défait & tué à cette bataille de Varnes que le cardinal Julien lui fit donner contre les Turcs, malgré la foi jurée, ainsi que nous l'avons vu.

Les deux grands ennemis de la Pologne furent long-temps les Turcs & les religieux chevaliers teutoniques. Ceux-ci qui s'étaient formés dans les croisades, n'ayant pu réussir contre les musulmans, s'étaient jetés sur les idolâtres & sur les chrétiens de la Prusse, province que les Polonais possédaient.

Sous Casimir, au quinzième siècle, les chevaliers religieux teutoniques firent long-temps la guerre à la Pologne, & enfin partagèrent la Prusse avec elle, à condition que le grand-maître serait vassal du royaume, & en même temps palatin, ayant séance aux diètes.

Il n'y avait alors que ces palatins qui eussent voix

dans les états du royaume : mais Casimir y appela les députés de la noblesse, vers l'an 1460, & ils ont depuis conservé ce droit.

Les nobles en eurent alors un autre commun avec les palatins ; ce fut de n'être arrêtés pour aucun crime avant d'avoir été convaincus juridiquement. Ce droit était celui de l'impunité. Ils avaient encore droit de vie & de mort sur leurs paysans : ils pouvaient tuer impunément un de ces serfs, pourvu qu'ils missent environ dix écus sur la fosse ; & quand un noble Polonais avait tué un paysan appartenant à un autre noble, la loi d'honneur l'obligeait d'en rendre un autre. Ce qu'il y a d'humiliant pour la nature humaine, c'est qu'un tel privilége subsiste encore. **Gouvernement de la Pologne.**

Sigismond, de la race des Jagellons, qui mourut en 1548, était contemporain de Charles-Quint, & passait pour un grand prince. Les Polonais eurent de son temps beaucoup de guerres contre les Moscovites, & encore contre ces chevaliers teutoniques, dont Albert de Brandebourg était grand-maître. Mais la guerre était tout ce que connaissaient les Polonais, sans en connaître l'art, qui se perfectionnait dans l'Europe méridionale. Ils combattaient sans ordre, n'avaient point de place fortifiée ; leur cavalerie faisait comme aujourd'hui toute leur force.

Ils négligeaient le commerce. On n'avait découvert qu'au treizième siècle les salines de Cracovie, qui font une des richesses du pays. Le négoce du blé & du sel était abandonné aux juifs & aux étrangers, qui s'enrichissaient de l'orgueilleuse oisiveté des nobles &

de l'esclavage du peuple. Il y avait déjà en Pologne plus de deux cents synagogues.

Gouvernement de la Pologne, semblable à celui de tous les conquérans du nord.

D'un côté, cette administration était à quelques égards une image de l'ancien gouvernement des Francs, des Moscovites & des Huns; de l'autre elle ressemblait à celui des anciens Romains, en ce que chaque noble a le droit des tribuns du peuple, de pouvoir s'opposer aux loix du sénat par le seul mot *veto*. Ce pouvoir étendu à tous les gentilshommes, & porté jusqu'au droit d'annuller par une seule voix toutes les voix de la république, est devenu la prérogative de l'anarchie. Le tribun était le magistrat du peuple romain, & le gentilhomme n'est qu'un membre; un sujet de l'état: le droit de ce membre est de troubler tout le corps. Mais ce droit est si cher à l'amour-propre qu'un sûr moyen d'être mis en pièces, serait de proposer dans une diète l'abolition de cette coutume.

Il n'y avait d'autre titre en Pologne que celui de noble, de même qu'en Suède, en Danemarck & dans tout le Nord: les qualités de duc & de comte sont récentes; c'est une imitation des usages d'Allemagne: mais ces titres ne donnent aucun pouvoir; toute la noblesse est égale. Ces palatins, qui ôtaient la liberté au peuple, n'étaient occupés qu'à défendre la leur contre leur roi. Quoique le sang des Jagellons eût régné long-temps, ces princes ne furent jamais ni absolus par leur royauté, ni rois par droit de naissance: ils furent toujours élus comme les chefs de l'état, & non comme les maîtres. Le serment prêté par les rois à leur couronnement,

couronnement, portait en termes exprès : « qu'ils » priaient la nation de les détrôner, s'ils n'obſervaient » pas les lois qu'ils avaient jurées. »

Ce n'était pas une choſe aiſée de conſerver toujours le droit d'élection, en laiſſant toujours la même famille ſur le trône. Mais les rois n'ayant ni forteresſe, ni la diſpoſition du tréſor public, ni celle des armées, la liberté n'a jamais reçu d'atteinte. L'état n'accordait au roi alors que douze cent mille de nos livres annuelles pour ſoutenir ſa dignité. Le roi de Suède aujourd'hui n'en a pas tant. L'empereur n'a rien; il eſt à ſes frais le chef de l'univers chrétien, *caput orbis chriſtiani*, tandis que l'île de la Grande-Bretagne donne à ſon roi environ vingt-trois millions pour ſa liſte civile. La vente de la royauté eſt devenue en Pologne la plus grande ſource de l'argent qui roule dans l'état. La capitation des juifs, qui fait un de ſes gros revenus, ne monte pas à plus de cent vingt mille florins du pays (*).

Les Polonais ont eu tard des lois comme nous.

A l'égard de leurs lois, ils n'en eurent d'écrites en leur langue qu'en 1552. Les nobles, toujours égaux entre eux, ſe gouvernaient ſuivant leurs réſolutions priſes dans leurs aſſemblées, qui ſont la loi véritable encore aujourd'hui; & le reſte de la nation ne s'informe ſeulement pas de ce qu'on y a réſolu. Comme les poſſeſſeurs des terres ſont les maîtres de tout, &

(*) Tout ceci avait été écrit vers 1760, & ſouvent, tandis qu'on parle de la conſtitution d'un état, cette conſtitution change.

que les cultivateurs ſont eſclaves, c'eſt auſſi à ces ſeuls poſſeſſeurs qu'appartiennent les biens de l'égliſe. Il en eſt de même en Allemagne ; mais c'eſt en Pologne une loi expreſſe & générale; au lieu qu'en Allemagne ce n'eſt qu'un uſage établi, uſage trop contraire au chriſtianiſme, mais conforme à l'eſprit de la conſtitution germanique. Rome différemment gouvernée a eu toujours cet avantage, depuis ſes rois & ſes conſuls juſqu'au dernier temps de la monarchie pontificale, de ne fermer jamais la porte des honneurs au ſimple mérite.

De la Suède & du Danemarck. Les royaumes de Suède, de Danemarck & de Norwège, étaient électifs à peu près comme la Pologne. Les agriculteurs étaient eſclaves en Danemarck : mais en Suède ils avaient ſéance aux diètes de l'état, & donnaient leurs voix pour régler les impôts. Jamais peuples voiſins n'eurent une antipathie plus violente que les Suédois & les Danois. Cependant ces nations rivales n'avaient compoſé qu'un ſeul état par la fameuſe union de Calmar, à la fin du quatorzième ſiècle.

Un roi de Suède, nommé Albert, ayant voulu prendre pour lui le tiers des métairies du royaume, ſes ſujets ſe ſoulevèrent. Marguerite Waldemar, fille de Waldemar III, la Sémiramis du Nord, profita de

1395. ces troubles, & ſe fit reconnaitre reine de Suède, de Danemarck & de Norwège. Elle unit, deux ans après, ces royaumes qui devaient être à perpétuité gouvernés par un même ſouverain.

Quand on ſe ſouvient qu'autrefois de ſimples pirates

danois avaient porté leurs armes victorieuses presque dans toute l'Europe, & conquis l'Angleterre & la Normandie, & qu'on voit ensuite la Suède, la Norwège & le Danemarck réunis, n'être pas une puissance formidable à leurs voisins, on voit évidemment qu'on ne fait des conquêtes que chez les peuples mal gouvernés. Les villes anséatiques, Hambourg, Lubeck, Dantzick, Rostock, Lunebourg, Vismar, pouvaient résister à ces trois royaumes, parce qu'elles étaient plus riches. La seule ville de Lubeck fit même la guerre aux successeurs de Marguerite Waldemar. Cette union de trois royaumes, qui semble si belle au premier coup d'œil, fut la source de leurs malheurs.

Il y avait en Suède un primat, archevêque d'Upsal, & six évêques, qui avaient à peu près cette autorité que la plupart des ecclésiastiques avaient acquise en Allemagne & ailleurs. L'archevêque d'Upsal surtout était, ainsi que le primat de Pologne, la seconde personne du royaume. Quiconque est la seconde veut toujours être la première.

Il arriva que les états de Suède, lassés du joug danois, élurent pour leur roi, d'un commun consentement, le grand maréchal Charles Canutson, d'une maison qui subsiste encore. 1452

Non moins lassés du joug des évêques, ils ordonnèrent qu'on ferait une recherche des biens que l'église avait envahis à la faveur des troubles. L'archevêque d'Upsal, nommé Jean de Salstad, assisté de six évêques de Suède & du clergé, excommunia le roi & le sénat dans une messe solennelle, déposa ses ornemens sur

l'autel ; & prenant une cuirasse & une épée, sortit de l'église en commençant la guerre civile. Les évêques la continuèrent pendant sept ans. Ce ne fut depuis qu'une anarchie sanglante & une guerre perpétuelle entre les Suédois qui voulaient avoir un roi indépendant, & les Danois qui étaient presque toujours les maîtres. Le clergé, tantôt armé pour la patrie, tantôt contre elle, excommuniait, combattait & pillait. Il eût mieux valu pour la Suède d'être demeurée payenne que d'être devenue chrétienne à ce prix.

Preuve que les empereurs se sont toujours crus de droit arbitres de l'Europe.

Enfin les Danois l'ayant emporté sous leur roi Jean, fils de Christiern I, les Suédois s'étant soumis & s'étant depuis soulevés, ce roi Jean fit rendre par son sénat en Danemarck un arrêt contre le sénat de
1505. Suède, par lequel tous les sénateurs suédois étaient condamnés à perdre leur noblesse & leurs biens. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il fit confirmer cet arrêt par l'empereur Maximilien, & que cet empereur écrivait aux états de Suède « qu'ils eussent à obéir, qu'autrement il procéderait contre eux selon les lois de » l'empire ». Je ne sais comment l'abbé de Vertot a oublié dans ses Révolutions de Suède un fait aussi important, soigneusement recueilli par Puffendorf.

Ce fait prouve que les empereurs allemands, ainsi que les papes, ont toujours prétendu une juridiction universelle. Il prouve encore que le roi danois voulait flatter Maximilien, dont en effet il obtint la petite-fille pour son fils Christiern II. Voilà comme les droits s'établissent. La chancellerie de Maximilien écrivait aux Suédois comme celle de Charlemagne

eût écrit aux peuples de Bénévent ou de la Guienne. Mais il fallait avoir les armées & la puissance de Charlemagne.

Ce Christiern II, après la mort de son père, prit des mesures différentes. Au lieu de demander un arrêt à la chambre impériale, il obtint de François I, roi de France, trois mille hommes. Jamais les Français jusqu'alors n'étaient entrés dans les querelles du nord. Il est vraisemblable que François I, qui aspirait à l'empire, voulait se faire un appui du Danemarck. Les troupes françaises combattirent en Suède sous Christiern, mais elles en furent bien mal récompensées : congédiées sans paye, poursuivies dans leur retour par les paysans, il n'en revint pas trois cents hommes en France ; suite ordinaire parmi nous de toute expédition qui se fait trop loin de la patrie.

Troupes françaises en Danemarck.

Nous verrons dans l'article du luthéranisme, quel tyran était Christiern. Un de ses crimes fut la source de son châtiment qui lui fit perdre trois royaumes. Il venait de faire un accord avec un administrateur créé par les états de Suède, nommé Stenon Sture. Christiern semblait moins craindre cet administrateur que le jeune Gustave Vasa, neveu du roi Canutson, prince d'un courage entreprenant, le héros & l'idole de la Suède. Il feignit de vouloir conférer avec l'administrateur dans Stockholm, & demanda qu'on lui amenât sur sa flotte à la rade de la ville le jeune Gustave & six autres otages.

Tyrannies, troubles, meurtres, comme ailleurs.

A peine furent-ils sur son vaisseau qu'il les fit 1518.

mettre aux fers, & fit voile en Danemarck avec sa proie. Alors il prépara tout pour une guerre ouverte. Rome se mêlait de cette guerre. Voici comme elle y entra, & comme elle fut trompée.

Troll, archevêque d'Upsal, dont je rapporterai les cruautés en parlant du luthéranisme, élu par le clergé, confirmé par Léon X, & lié d'intérêt
1517. avec Christiern, avait été déposé par les états de Suède, & condamné à faire pénitence dans un monastère. Les états furent excommuniés par le pape selon le style ordinaire. Cette excommunication qui n'était rien par elle-même, était beaucoup par les armes de Christiern.

Il y avait alors en Danemark un légat du pape, nommé Arcemboldi, qui avait vendu les indulgences dans les trois royaumes. Telle avait été son adresse, & telle l'imbécillité des peuples, qu'il avait tiré près de deux millions de florins de ces pays les plus pauvres de l'Europe. Il allait les faire passer à Rome. Christiern les prit, pour faire, disait-il, la guerre à des excommuniés. Sa guerre fut heureuse : il fut reconnu roi, & l'archevêque Troll fut rétabli.

1520. C'est après ce rétablissement que le roi & son primat donnèrent dans Stockholm cette fête funeste, dans laquelle ils firent égorger le sénat entier & tant
Gustave Vasa. de citoyens. Cependant Gustave s'était échappé de sa prison, & avait repassé en Suède. Il fut obligé de se cacher quelque temps dans les montagnes de la Dalécarlie, déguisé en paysan. Il travailla même

aux mines, ſoit pour ſubſiſter, ſoit pour ſe mieux déguiſer. Mais enfin il ſe fit connaître à ces hommes ſauvages, qui déteſtaient d'autant plus la tyrannie que toute politique était inconnue à leur ſimplicité ruſtique. Ils le ſuivirent, & Guſtave Vaſa ſe vit bientôt à la tête d'une armée. L'uſage des armes à feu n'était point encore connu de ces hommes groſſiers, & peu familier au reſte des Suédois ; c'eſt ce qui avait donné toujours aux Danois la ſupériorité. Mais Guſtave ayant fait acheter ſur ſon crédit des mouſquets à Lubeck, combattit bientôt avec des armes egales.

Lubeck ne fournit pas ſeulement des armes, elle envoya des troupes ; ſans quoi Guſtave eût eu bien de la peine à réuſſir. C'était une ſimple ville de marchands, de qui dépendait la deſtinée de la Suède. Chriſtiern était alors en Danemark. L'archevêque d'Upſal ſoutint tout le poids de la guerre contre le libérateur. Enfin, ce qui n'eſt pas ordinaire, le parti le plus juſte l'emporta. Guſtave, après des aventures malheureuſes, battit les lieutenans du tyran, & fut maître d'une partie du pays.

Chriſtiern furieux, qui dès long-temps avait en ſon pouvoir à Copenhague la mère & la ſœur de Guſtave, fit une action qui, même après ce qu'on a vu de lui, paraît d'une atrocité preſqu'incroyable. 1521.
Il fit jeter, dit-on, ces deux princeſſes dans la mer, enfermées dans un ſac l'une & l'autre. Il y a des auteurs qui diſent qu'on ſe contenta de les menacer de ce ſupplice.

Ce tyran savait ainsi se venger, mais il ne savait pas combattre. Il assassinait des femmes, & il n'osait aller en Suède faire tête à Gustave. Non moins cruel envers ses Danois qu'envers ses ennemis, il fut bientôt aussi exécrable au peuple de Copenhague qu'aux Suédois.

Ces Danois, en possession d'élire leurs rois, avaient le droit de punir un tyran. Les premiers qui renoncèrent à sa domination furent ceux de Jutland, du duché de Schlesvich & de la partie du Holstein qui appartenait à Christiern. Son oncle Frédéric, duc de Holstein, profita du juste soulevement des peuples. La force appuya le droit. Tous les habitans de ce qui composait autrefois la Chersonèse cimbrique firent signifier au tyran l'acte de sa déposition authentique par le premier magistrat de Jutland.

Ce chef de justice intrépide osa porter à Christiern sa sentence dans Copenhague même. Le tyran voyant tout le reste de l'état ébranlé, haï de ses propres officiers, n'osant se fier à personne, reçut dans son palais, comme un criminel, son arrêt, qu'un seul homme désarmé lui signifiait. Il faut conserver à la postérité le nom de ce magistrat; il s'appelait Mons. « Mon nom, disait-il, devrait être écrit sur » la porte de tous les méchans princes. » Le Danemarck obéit à l'arrêt. Il n'y a point d'exemple d'une révolution si juste, si subite & si tranquille. Le roi se dégrada lui-même en fuyant, & se retira en Flandre dans les états de Charles-Quint, son beau-frère, dont il implora long-temps le secours.

Christiern, tyran, déposé.

1523.

Son oncle Frédéric fut élu dans Copenhague roi de Danemarck, de Norwège & de Suède; mais il n'eut de la couronne de Suède que le titre. Gustave Vasa, ayant pris dans le même temps Stockholm, fut élu roi par les Suédois, & sut défendre le royaume qu'il avait délivré. Christiern, avec son archevêque Troll, errant comme lui, fit au bout de quelques années une tentative pour rentrer dans quelques-uns de ses états. Il avait la ressource que donnent toujours les mécontens d'un nouveau règne. Il y en eut en Danemarck, il y en eut en Suède. Il passa avec eux en Norvège. Le nouveau roi Gustave commençait à secouer le joug de la religion romaine dans quelques-unes de ses provinces. Le roi Frédéric permettait que les Danois en changeassent. Christiern se déclarait bon catholique : mais n'en étant ni meilleur prince, ni meilleur général, ni plus aimé, il ne fit qu'un effort inutile.

Abandonné bientôt de tout le monde, il se laissa mener en Danemarck, & finit ses jours en prison. 1532.
L'empereur Charles-Quint, son beau-frère, qui ébranla l'Europe, ne fut pas assez puissant pour le seconder. L'archevêque Troll, d'une ambition inquiète, ayant armé la ville de Lubeck contre le Danemarck, mourut de ses blessures plus glorieusement que Christiern, dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique.

Gustave, libérateur de son pays, jouit assez paisiblement de sa gloire. Il fit le premier connaître aux nations étrangères de quel poids la Suède pouvait être

dans les affaires de l'Europe, dans un temps où la politique européane prenait une nouvelle face, où l'on commençait à vouloir établir la balance du pouvoir.

François I allié de Vasa. François I fit une alliance avec lui, & même, tout luthérien qu'était Gustave, il lui envoya le collier de son ordre, malgré les statuts. Gustave, le reste de sa vie, se fit une étude de régler l'état. Il fallut user de toute sa prudence pour que la religion qu'il avait détruite ne troublât pas son gouvernement. Les Dalécarliens qui l'avaient aidé les premiers à monter sur le trône, furent les premiers à l'inquiéter. Leur rusticité farouche les attachait aux anciens usages de leur église; ils n'étaient catholiques que comme ils étaient barbares, par la naissance & par l'éducation. On en peut juger par une requête qu'ils lui présentèrent; ils demandèrent que le roi ne portât point d'habits découpés à la mode de France, & qu'on fît brûler tous les citoyens qui feraient gras le vendredi. C'était presque la seule chose à quoi ils distinguaient les catholiques des luthériens.

Le roi étouffa tous ces mouvemens, établit avec adresse sa religion en conservant des évêques, & en diminuant leurs revenus & leur pouvoir. Les anciennes lois de l'état furent respectées; il fit déclarer
1544. son fils Frédéric son successeur par les états, & même il obtint que la couronne resterait dans sa maison, à condition que si sa race s'éteignait, les états rentreraient dans le droit d'élection; que s'il ne restait qu'une princesse, elle aurait une dot sans prétendre à la couronne.

Ni m[illegible] ni com[illegible]es pays.

Voilà dans quelle ſituation étaient les affaires du nord, du temps de Charles-Quint. Les mœurs de tous ces peuples étaient ſimples, mais dures; on n'en était que moins vertueux pour être plus ignorant. Les titres de comte, de marquis, de baron, de chevalier, & la plupart des ſymboles de la vanité, n'avaient point pénétré chez les Suédois, & peu chez les Danois; mais auſſi les inventions utiles y étaient ignorées. Ils n'avaient ni commerce réglé, ni manufactures. Ce fut Guſtave Vaſa qui, en tirant les Suédois de l'obſcurité, anima auſſi les Danois par ſon exemple.

De la Hongrie.

La Hongrie ſe gouvernait entièrement comme la Pologne: elle éliſait ſes rois dans ſes diètes. Le palatin de Hongrie avait la même autorité que le primat polonais; & de plus il était juge entre le roi & la nation. Telle avait été autrefois la puiſſance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du juſticier d'Aragon. On voit que dans toutes les monarchies, l'autorité des rois commença toujours par être balancée: on voulut des monarques, mais jamais des deſpotes.

Les nobles avaient les mêmes priviléges qu'en Pologne, je veux dire d'être impunis, & de diſpoſer de leurs ſerfs: la populace était eſclave. La force de l'état était dans la cavalerie, compoſée de nobles & de leurs ſuivans: l'infanterie était un ramas de payſans ſans ordre, qui combattaient dans le temps qui ſuit les ſemailles, juſqu'à celui de la moiſſon.

On ſe ſouvient que vers l'an 1000, la Hongrie

reçut le christianisme. Le chef des Hongrois, Etienne, qui voulait être roi, se servit de la force & de la religion. Le pape Silvestre II lui donna le titre de roi, & même de roi apostolique. Des auteurs prétendent que ce fut Jean XVIII ou XIX qui conféra ces deux honneurs à Etienne, en 1003 ou 1004. De telles discussions ne sont pas le but de mes recherches. Il me suffit de considérer que c'est pour avoir donné ce titre dans une bulle que les papes prétendaient exiger des tributs de la Hongrie, & c'est en vertu de ce mot *apostolique* que les rois de Hongrie prétendaient donner tous les bénéfices du royaume.

On voit qu'il y a des préjugés par lesquels les rois & les nations entières se gouvernent. Le chef d'une nation guerrière n'avait osé prendre le titre de roi sans la permission du pape. Ce royaume & celui de Pologne étaient gouvernés sur le modèle de l'empire allemand. Cependant les rois de Pologne & de Hongrie, qui ont fait enfin des comtes, n'osèrent jamais faire des ducs; loin de prendre le titre de majesté, on les appelait alors *votre excellence*.

Excellence, titre de roi.

Les empereurs regardaient même la Hongrie comme un fief de l'Empire. En effet Conrad le salique avait reçu un hommage & un tribut du roi Pierre; & les papes, de leur côté, soutenaient qu'ils devaient donner cette couronne, parce qu'ils avaient les premiers appelé du nom de roi le chef de la nation hongroise.

Il faut un moment remonter ici au temps où la maison de France, qui a fourni des rois au Portugal,

à l'Angleterre, à Naples, vit auſſi ſes rejettons ſur le trône de Hongrie.

Vers l'an 1290, le trône étant vacant, l'empereur Rodolphe de Habsbourg en donna l'inveſtiture à ſon fils, Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un fief ordinaire. Le pape Nicolas IV, de ſon côté, conféra le royaume comme un bénéfice au petit-fils de ce fameux Charles d'Anjou, frère de S. Louis, roi de Naples & de Sicile. Ce neveu de S. Louis était appelé Charles Martel, & il prétendait le royaume, parce que ſa mère, Marie de Hongrie, était ſœur du roi hongrois dernier mort. Ce n'eſt pas chez les peuples libres un titre pour régner, que d'être parent de leurs rois. La hongrie ne prit pour maître ni celui que nommait l'empereur, ni celui que lui donnait le pape; elle choiſit André, ſurnommé le Vénitien, parce qu'il s'était marié à Veniſe, prince, qui d'ailleurs était du ſang royal. Il y eut des excommunications & des guerres; mais après ſa mort, & après celle de ſon concurrent, Charles Martel, les arrêts du tribunal de Rome furent exécutés.

Le pape donne la Hongrie comme un bénéfice.

Boniface VIII, quatre mois avant que l'affront qu'il reçut du roi de France, le fit, dit-on, mourir de douleur, jouit de l'honneur de voir plaider devant lui, comme on l'a déjà dit, la cauſe de la maiſon d'Anjou. La reine de Naples, Marie, parla elle-même devant le conſiſtoire; & Boniface donna la Hongrie au prince Carobert, fils de Charles Martel, & petit-fils de cette Marie. 1303.

Ce Carobert fut donc en effet roi par la grace du 1308.

pape, soutenu de son parti, & de son épée. La Hongrie sous lui devint plus puissante que les empereurs, qui la regardaient comme un fief. Carobert réunit la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Transilvanie, la Valachie, provinces démembrées du royaume dans la suite des temps.

Le fils de Carobert, nommé Louis, frère de cet André de Hongrie, que la reine de Naples Jeanne, sa femme, fit étrangler, accrut encore la puissance des Hongrois. Il passa au royaume de Naples pour venger le meurtre de son frère. Il aida Charles de Durazzo à détrôner Jeanne, sans l'aider dans la mort dont Durazzo fit périr cette reine. De retour dans la Hongrie, il y acquit une vraie gloire; car il fut juste; il fit de sages loix; il abolit les épreuves du fer ardent & de l'eau bouillante, d'autant plus accréditées que les peuples étaient plus grossiers.

On remarque toujours qu'il n'y a guère de grand homme qui n'ait aimé les lettres. Ce prince cultivait la géométrie & l'astronomie. Il protégeait les autres arts. C'est à cet esprit philosophique, si rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition des épreuves superstitieuses. Un roi qui connaissait la saine raison était un prodige dans ces climats. Sa valeur fut égale à ses autres qualités. Ses peuples le chérirent: les étrangers l'admirèrent: les Polonais sur la fin de sa vie
1370. l'élurent pour leur roi. Il régna heureusement quarante ans en Hongrie, & douze ans en Pologne. Les peuples lui donnèrent le nom de grand dont il était digne. Cependant il est presque ignoré en Europe. Il

n'avait pas régné ſur des hommes qui ſuſſent tranſmettre ſa gloire aux nations. Qui ſait qu'au quatorzième ſiècle, il y eut un Louis le grand vers les monts Krapac ?

Il était ſi aimé, que les états élurent ſa fille Marie, 1382.
qui n'était pas encore nubile, & l'appelèrent Marie-roi, titre qu'ils ont encore renouvelé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maiſon d'Autriche.

Tout ſert à faire voir que, ſi dans les royaumes héréditaires on peut ſe plaindre des abus du deſpotiſme, les états électifs ſont expoſés à de plus grands orages ; & que la liberté même, cet avantage ſi naturel & ſi cher, a quelquefois produit de grands malheurs. La jeune Marie-roi était gouvernée, auſſi bien que l'état, par ſa mère Eliſabeth de Boſnie. Les ſeigneurs furent mécontens d'Eliſabeth ; ils ſe ſervirent de leur droit de mettre la couronne ſur une autre tête. Ils la donnèrent à Charles de Durazzo, ſurnommé le petit, deſcendant en droite ligne du frère de S. Louis, qui régna dans les deux Siciles. Il
arrive de Naples à Bude : il eſt couronné ſolennel- 1386.
lement, & reconnu roi par Eliſabeth elle-même.

Voici un de ces évènemens étranges ſur leſquels les lois ſont muettes, & qui laiſſent en doute ſi ce n'eſt pas un crime de punir le crime même.

Eliſabeth & ſa fille Marie, après avoir vêcu en intelligence autant qu'il était poſſible avec celui qui poſſédait leur couronne, l'invitent chez elle, & le font aſſaſſiner en leur préſence. Elles ſoulèvent le peuple en leur faveur ; & la jeune Marie, toujours conduite par ſa mère, reprend la couronne.

1386. Quelque temps après, Elisabeth & Marie voyagent dans la basse Hongrie. Elles passent imprudemment sur les terres d'un comte de Hornac, ban de Croatie. Ce ban était ce qu'on appelle en Hongrie comte suprême, commandant les armées, & rendant la justice. Il était attaché au roi assassiné. Lui était-il permis ou non de venger la mort de son roi ? Il ne délibéra pas, & parut consulter la justice dans la cruauté de sa vengeance. Il fait le procès aux deux reines, fait noyer Elisabeth, & garde Marie en prison comme la moins criminelle.

Un ban de Croatie condamne une reine à être noyée.

Dans le même temps Sigismond, qui depuis fut empereur, entrait en Hongrie, & venait épouser la reine Marie. Le ban de Croatie se crut assez puissant, & fut assez hardi pour lui amener lui-même cette reine dont il avait fait noyer la mère. Il semble qu'il crut n'avoir fait qu'un acte de justice sévère. Mais Sigismond le fit tenailler & mourir dans les tourmens. Sa mort souleva la noblesse Hongroise, & ce règne ne fut qu'une suite de troubles & de factions.

On peut régner sur beaucoup d'états, & n'être pas un puissant prince. Ce Sigismond fut à la fois empereur, roi de Bohême & de Hongrie. Mais en Hongrie il fut battu par les Turcs, & mis une fois en prison par ses sujets révoltés. En Bohême il fut presque toujours en guerre contre les Hussites, & dans l'Empire, son autorité fut presque toujours contre-balancée par les priviléges des princes & des villes.

En

En 1438, Albert d'Autriche, gendre de Sigismond, fut le premier prince de la maison d'Autriche, qui régna sur la Hongrie.

Il fut, comme Sigismond, empereur & roi de Bohême; mais il ne régna que trois ans. Ce règne si court fut la source des divisions intestines qui, jointes aux irruptions des Turcs, ont dépeuplé la Hongrie, & en ont fait une des malheureuses contrées de la terre.

Les Hongrois, toujours libres, ne voulurent point pour leur roi d'un enfant que laissait Albert d'Autriche, & ils choisirent cet Uladislas ou Ladislas, roi de Pologne, que nous avons vu perdre la bataille de Varnes avec la vie. 1444.

Frédéric III d'Autriche, empereur d'Allemagne, se dit roi de Hongrie, & ne le fut jamais. Il garda 1440. dans Vienne le fils d'Albert d'Autriche, que j'appellerai Ladislas Albert, pour le distinguer de tant d'autres, tandis que le fameux Jean Huniade tenait tête en Hongrie à Mahomet II, vainqueur de tant d'états. Ce Jean Huniade n'était pas roi, mais il était général chéri d'une nation libre & guerrière, & nul roi ne fut aussi absolu que lui.

Après sa mort, la maison d'Autriche eut la couronne de Hongrie. Ce Ladislas Albert fut élu. Il fit périr par la main du bourreau un des fils de ce Jean Huniade, vengeur de la patrie. Mais chez les peuples libres la tyrannie n'est pas impunie; Ladislas-Albert d'Autriche fut chassé de ce trône souillé d'un si beau sang, & paya par l'exil sa cruauté.

Il restait un fils de ce grand Huniade: ce fut Ma-

thias Corvin, que les Hongrois ne tirèrent qu'à force d'argent des mains de la maison d'Autriche. Il combattit & l'empereur Frédéric III auquel il enleva l'Autriche, & les Turcs qu'il chassa de la haute Hongrie.

Après sa mort, arrivée en 1490, la maison d'Autriche voulut toujours ajouter la Hongrie à ses autres états. L'empereur Maximilien, rentré dans Vienne, ne put obtenir ce royaume. Il fut déféré à un roi de Bohême, nommé encore Ladislas, que j'appellerai Ladislas de Bohême.

Rois de Hongrie électifs. Nobles presque souverains. Peuples serfs.

Les Hongrois, en se choisissant ainsi leurs rois, restreignaient toujours leur autorité, à l'exemple des nobles en Pologne, & des électeurs de l'Empire. Mais il faut avouer que les nobles de Hongrie étaient de petits tyrans qui ne voulaient point être tyrannisés. Leur liberté était une indépendance funeste, & ils réduisaient le reste de la nation à un esclavage si misérable, que tous les habitans de la campagne se soulevèrent contre des maîtres trop durs. Cette guerre civile, qui dura quatre années, affaiblissait encore ce malheureux royaume. La noblesse mieux armée que le peuple, & possédant tout l'argent, eut enfin le dessus; & la guerre finit par le redoublement des chaînes du peuple, qui est encore réellement esclave de ses seigneurs.

Rois nobles, & peuples misérables.

Un pays si long-temps dévasté, & dans lequel il ne restait qu'un peuple esclave & mécontent, sous des maîtres presque toujours divisés, ne pouvait plus résister par lui-même aux armes des sultans turcs;

aussi, quand le jeune Louis II, fils de ce Ladislas de Bohême, & beau-frère de l'empereur Charles-Quint, voulut soutenir les efforts de Soliman, toute la Hongrie ne put dans cette extrême nécessité lui fournir une armée de trente mille combattans. Un cordelier, nommé Tomoré, général de cette armée dans laquelle il y avait cinq évêques, promit la victoire au roi Louis. L'armée fut détruite à la célèbre journée de Mohats. Le roi fut tué, & Soliman, 1526.
vainqueur, parcourut tout ce royaume malheureux dont il emmena plus de deux cent mille captifs.

En vain la nature a placé dans ce pays des mines d'or, & les vrais trésors, des blés & des vins; en vain elle y forme des hommes robustes, bien faits, spirituels; on ne voyait presque plus qu'un vaste désert, des villes ruinées, des campagnes dont on labourait une partie les armes à la main, des villages creusés sous terre, où les habitans s'ensevelissaient avec leurs grains & leurs bestiaux, une centaine de châteaux fortifiés, dont les possesseurs disputaient la souveraineté aux Turcs & aux Allemands.

Il y avait encore plusieurs beaux pays de l'Europe dévastés, incultes, inhabités, tels que la moitié de la Dalmatie, le nord de la Pologne, les bords du Tanaïs, la fertile contrée de l'Ukraine, tandis qu'on allait chercher des terres dans un nouvel univers & aux bornes de l'ancien.

Dans ce tableau du gouvernement politique du De l'Ecosse.
nord, je ne dois pas oublier l'Ecosse, dont je parlerai encore en traitant de la religion.

L'Ecosse entrait un peu plus que le reste dans le systême de l'Europe, parce que cette nation ennemie des Anglais, qui voulaient la dominer, était alliée de la France depuis long-temps. Il n'en coûtait pas beaucoup aux rois de France pour faire armer les Ecossais. On voit que François I n'envoya que trente mille écus (qui font aujourd'hui trois cent vingt mille de nos livres) au parti qui devait faire déclarer
1543. la guerre aux Anglais. En effet l'Ecosse est si pauvre qu'aujourd'hui qu'elle est réunie à l'Angleterre, elle ne paye que la quarantième partie des subsides des deux royaumes. (*)

Un état pauvre, voisin d'un état riche, est à la longue vénal. Mais tant que cette province ne se vendit point, elle fut redoutable. Les Anglais, qui subjuguèrent si aisément l'Irlande sous Henri II, ne purent dominer en Ecosse. Edouard III, grand guerrier & adroit politique, la dompta, mais ne put la garder. Il y eut toujours entre les Ecossais & les Anglais une inimitié & une jalousie pareille à celle qu'on voit aujourd'hui entre les Portugais & les Espagnols. La maison des Stuart régnait sur l'Ecosse depuis 1370. Jamais maison n'a été plus infortunée. Jacques I,

Maison Stuart, la plus infortunée qui jamais ait été sur le trône.

1444. après avoir été prisonnier en Angleterre dix-huit années, fut assassiné par ses sujets. Jacques II fut tué dans une expédition malheureuse, à Roxboroug, à l'âge de vingt-neuf ans. Jacques III, n'en ayant
1513. pas encore trente-cinq, fut tué par ses sujets, en

(*) Ceci était écrit en 1740.

bataille rangée. Jacques IV, gendre du roi d'Angleterre, Henri VII, périt âgé de trente-neuf ans dans une bataille contre les Anglais, après un règne 1542.
très-malheureux. Jacques V mourut dans la fleur de son âge, à trente ans.

Nous verrons la fille de Jacques V, plus malheureuse que tous ses prédécesseurs, augmenter le nombre des reines mortes par la main des bourreaux. Jacques VI, son fils, ne fut roi d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande, que pour jeter par sa faiblesse les fondemens des révolutions qui ont porté la tête de Charles I sur un échafaud, qui ont fait languir Jacques VII dans l'exil, & qui tiennent encore cette famille infortunée errante loin de sa patrie. Le temps le moins funeste de cette maison était celui de Charles-Quint, & de François I. C'était alors que régnait Jacques V, père de Marie Stuart; & qu'après sa mort, sa veuve Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, eut la régence du royaume. Les troubles ne commencèrent à naître que sous la régence de cette Marie de Lorraine; & la religion, comme on le verra, en fut le premier prétexte.

Je n'étendrai pas davantage ce recensement des royaumes du nord, au seizième siècle. J'ai déjà exposé en quels termes étaient ensemble l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Espagne. Ainsi je me suis donné une connaissance préliminaire des intérêts du nord & du midi. Il faut voir plus particulièrement ce que c'était que l'Empire.

CHAPITRE CXX.

De l'Allemagne & de l'Empire, aux quinzième & seizième siècles.

LE nom d'Empire d'occident subsistait toujours. Ce n'était guère depuis très-long-temps qu'un titre onéreux; & il y parut bien, puisque l'ambitieux
1348. Edouard III, à qui les électeurs l'offrirent, n'en voulut point. L'empereur Charles IV, regardé comme le législateur de l'Empire, ne put obtenir du pape Innocent VI & des barons romains la permission de se faire couronner empereur à Rome, qu'à condition qu'il ne coucherait pas dans la ville. Sa fameuse bulle d'or mit quelque ordre dans l'anarchie de l'Allemagne. Le nombre des électeurs fut fixé par cette loi, qu'on regarda comme fondamentale, & à laquelle on a dérogé depuis. De son temps les villes impériales eurent voix délibérative dans les diètes. Toutes les villes de la Lombardie étaient réellement libres, & l'Empire ne conservait sur elles que des droits. Chaque seigneur continua d'être souverain dans ses terres en Allemagne & en Lombardie pendant tous les règnes suivans.

Les temps de Venceslas, de Robert, de Josse, de Sigismond, furent des temps obscurs, où l'on ne voit aucune trace de la majesté de l'Empire, excepté dans le concile de Constance, que Sigismond con-

voqua, & où il parut dans toute ſa gloire; mais dont il ſortit avec la honte d'avoir violé le droit des gens en laiſſant brûler Jean Hus & Jérome de Prague.

Les empereurs n'avaient plus de domaines; ils les avaient cédés aux évêques & aux villes, tantôt pour ſe faire un appui contre les ſeigneurs des grands fiefs, tantôt pour avoir de l'argent. Il ne leur reſtait que la ſubvention des mois romains; taxe qu'on ne payait qu'en temps de guerre, & pour la vaine cérémonie du couronnement & du voyage de Rome. Il était donc abſolument néceſſaire d'élire un chef puiſſant par lui-même; & ce fut ce qui mit le ſceptre dans la maiſon d'Autriche. Il fallait un prince dont les états puſſent d'un côté communiquer à l'Italie, & de l'autre réſiſter aux inondations des Turcs. L'Allemagne trouvait cet avantage avec Albert II, duc d'Autriche, roi de Bohême & de Hongrie; & c'eſt ce qui fixa la dignité impériale dans ſa maiſon: le trône y fut héréditaire ſans ceſſer d'être électif. Albert & ſes ſucceſſeurs furent choiſis, parce qu'ils avaient de grands domaines: & Rodolphe de Habsbourg, tige de cette maiſon, avait été élu parce qu'il n'en avait point. La raiſon en eſt palpable: Rodolphe fut choiſi dans un temps où les maiſons de Saxe & de Suabe avaient fait craindre le deſpotiſme; & Albert II, dans un temps où l'on croyait la maiſon d'Autriche aſſez puiſſante pour défendre l'Empire, & non aſſez pour l'aſſervir.

Frédéric III eut l'Empire à ce titre. L'Allemagne, de ſon temps, fut dans la langueur & dans la tran-

quillité. Il ne fut pas aussi puissant qu'il aurait pu l'être ; & nous avons vu qu'il était bien loin d'être souverain de la chrétienté, comme le porte son épitaphe.

Maximilien I, n'étant encore que roi des Romains, 1479. commença la carrière la plus glorieuse par la victoire de Guinegâste, en Flandre, qu'il remporta contre les Français, & par le traité de 1492, qui lui assura la Franche-Comté, l'Artois & le Charolois. Mais ne tirant rien des Pays-Bas qui appartenaient à son fils Philippe-le-beau, rien des peuples de l'Allemagne, & peu de chose de ses états tenus en échec par la France, il n'aurait jamais eu de crédit en Italie sans la ligue de Cambrai, & sans Louis XII qui travailla pour lui.

1508. Maximilien pochi danari.

D'abord le pape & les Vénitiens l'empêchèrent de venir se faire couronner à Rome, & il prit le titre d'empereur élu, ne pouvant être empereur couronné 1513. par le pape. On le vit, depuis la ligue de Cambrai, recevoir une solde de cent écus par jour du roi d'Angleterre, Henri VIII. Il avait dans ses états d'Allemagne des hommes avec lesquels on pouvait combattre les Turcs ; mais il n'avait pas les trésors avec lesquels la France, l'Angleterre & l'Italie combattaient alors.

État de l'Allemagne.

L'Allemagne était devenue véritablement une république de princes & de villes, quoique le chef s'expliquât dans ses édits en maître absolu de l'univers. Elle était, dès l'an 1500, divisée en dix cercles ; & les directeurs de ces cercles étant des princes souve-

rains, les généraux & les colonels des cercles étant payés par les provinces & non par l'empereur, cet établissement, qui liait toutes les parties de l'Allemagne ensemble, en assurait la liberté. La chambre impériale, qui jugeait en dernier ressort, payée par les princes & par les villes, & ne résidant point dans les domaines particuliers du monarque, était encore un appui de la liberté publique. Il est vrai qu'elle ne pouvait jamais mettre ses arrêts à exécution contre de grands princes, à moins que l'Allemagne ne la secondât; mais cet abus même de la liberté en prouvait l'existence. Cela est si vrai que la cour aulique, qui prit sa forme en 1512, & qui ne dépendait que des empereurs, fut bientôt le plus ferme appui de leur autorité.

L'Allemagne, sous cette forme de gouvernement, était alors aussi heureuse qu'aucun autre état du monde. Peuplée d'une nation guerrière & capable des plus grands travaux militaires, il n'y avait pas d'apparence que les Turcs pussent jamais la subjuguer. Son terrain est assez bon & assez bien cultivé pour que ses habitans n'en cherchassent pas d'autres comme autrefois; & ils n'étaient ni assez riches, ni assez pauvres, ni assez unis pour conquérir toute l'Italie.

Mais quel était alors le droit sur l'Italie & sur l'empire romain? Le même que celui des Othon, & de la maison impériale de Suabe; le même qui avait coûté tant de sang & qui avait souffert tant d'altérations, depuis que Jean XII, patrice de Rome aussi bien que pape, au lieu de réveiller le courage des

anciens Romains, avait eu l'imprudence d'appeler les étrangers. Rome ne pouvait que s'en repentir ; & depuis ce temps, il y eut toujours une guerre sourde entre l'Empire & le sacerdoce, aussi bien qu'entre les droits des empereurs & les libertés des provinces d'Italie. Le titre de César n'était qu'une source de droits contestés, de disputes indécises, de grandeur apparente & de faiblesse réelle. Ce n'était plus le temps où les Othon faisaient des rois, & leur imposaient des tributs. Si le roi de France, Louis XII, s'était entendu avec les Vénitiens, au lieu de les battre ; jamais probablement les empereurs ne seraient revenus en Italie. Mais il fallait nécessairement, par les divisions des princes italiens, & par la nature du gouvernement pontifical, qu'une grande partie de ce pays fût toujours la proie des étrangers.

CHAPITRE CXXI.

Usages des quinzième & seizième siècles, & de l'état des beaux arts.

Peu de princes absolus.

On voit qu'en Europe il n'y avait guère de souverains absolus. Les empereurs avant Charles-Quint, n'avaient osé prétendre au despotisme. Les papes étaient beaucoup plus maîtres à Rome qu'auparavant, mais moins dans l'église. Les couronnes de Hongrie & de Bohême étaient encore électives, ainsi que toutes celles du nord; & l'élection suppose nécessairement un contrat entre le roi & la nation. Les rois d'Angleterre ne pouvaient ni faire des loix, ni en abuser sans le secours du parlement. Isabelle, en Castille, avait respecté les priviléges des Cortes, qui sont les états du royaume. Ferdinand le catholique, n'avait pu, en Aragon, détruire l'autorité du justicier, qui se croyait en droit de juger les rois. La France seule, depuis Louis XI, s'était tournée en état purement monarchique, gouvernement heureux lorsqu'un roi tel que Louis XII répara, par son amour pour son peuple, toutes les fautes qu'il commit avec les étrangers; mais gouvernement le pire de tous, sous un roi faible ou méchant.

La police générale de l'Europe s'était perfectionnée, en ce que les guerres particulières des seigneurs

féodaux n'étaient plus permises nulle part par les lois ; mais il restait l'usage des duels (*).

Les décrets des papes, toujours sages, & de plus toujours utiles à la chrétienté dans ce qui ne concernait pas leurs intérêts personnels, anathématisaient ces combats : mais plusieurs évêques les permettaient. Les parlemens de France les ordonnaient quelquefois, témoin celui de Legris & de Carrouge sous Charles VI. Il se fit beaucoup de duels depuis assez juridiquement. Le même abus était aussi appuyé en Allemagne, en Italie, & en Espagne, par des formes regardées comme essentielles. On ne manquait pas sur-tout de se confesser & de communier avant de se préparer au meurtre. Le bon chevalier Bayard faisait toujours dire une messe lorsqu'il allait se battre en duel. Les combattans choisissaient un parrain, qui prenait soin de leur donner des armes égales, & sur-tout de voir s'ils n'avaient point sur eux quelques enchantemens ; car rien n'était plus crédule qu'un chevalier.

On vit quelquefois de ces chevaliers partir de leurs pays pour aller chercher un duel dans un autre, sans
1414. autre raison que l'envie de se signaler. On a vu que le duc Jean de Bourbonnais fit déclarer qu'il irait en Angleterre avec seize chevaliers combattre à outrance, pour éviter l'oisiveté, & pour mériter la grace de la très-belle dont il est serviteur.

(*) Voyez les chapitres des tournois & des duels, pages 168 & 175.

Les tournois, quoique encore condamnés par les papes, étaient par-tout en uſage. On les appelait toujours *Ludi gallici*, parce que Géofroi de Preuilly en avait rédigé les lois, au onzième ſiècle. Il y avait eu plus de cent chevaliers tués dans ces jeux, & ils n'en étaient que plus en vogue. C'eſt ce qui a été détaillé au chapitre des tournois.

L'art de la guerre, l'ordonnance des armées, les armes offenſives & défenſives, étaient tout-autres encore qu'aujourd'hui.

L'empereur Maximilien avait mis en uſage les armes de la phalange macédonienne, qui étaient des piques de dix-huit pieds : les Suiſſes s'en ſervirent dans les guerres du Milanais, mais ils les quittèrent pour l'eſpadon à deux mains.

Armes.

Les arquebuſes étaient devenues une arme offenſive, indiſpenſable contre ces remparts d'acier dont chaque gendarme était couvert. Il n'y avait guère de caſque & de cuiraſſe à l'épreuve de ces arquebuſes. La gendarmerie, qu'on appelait *la bataille*, combattait à pied comme à cheval : celle de France, au quinzième ſiècle, était la plus eſtimée.

L'infanterie allemande & l'eſpagnole étaient réputées les meilleures. Le cri d'armes était aboli preſque par-tout. Il y a eu des modes dans la guerre comme dans les habillemens.

Quant au gouvernement des états, je vois des cardinaux à la tête de preſque tous les royaumes. C'eſt en Eſpagne un Ximénès, ſous Iſabelle, qui après la mort de ſa reine eſt régent du royaume, qui, tou-

Cardinaux à la tête des armées & des affaires.

jours vêtu en cordelier, met ſon faſte à fouler ſous ſes ſandales le faſte eſpagnol, qui lève une armée à ſes propres dépens, la conduit en Afrique & prend Oran; qui enfin eſt abſolu, juſqu'à ce que le jeune Charles-Quint le renvoie à ſon archevêché de Tolède, & le faſſe mourir de douleur.

On voit Louis XII gouverné par le cardinal d'Amboiſe : François I a pour miniſtre le cardinal Duprat : Henri VIII eſt pendant vingt ans ſoumis au cardinal Volſey, fils d'un boucher, homme auſſi faſtueux que d'Amboiſe, qui comme lui voulut être pape, & qui n'y réuſſit pas mieux. Charles-Quint prit pour ſon miniſtre en Eſpagne ſon précepteur, le cardinal Adrien, que depuis il fit pape; & le cardinal Granvelle gouverna enſuite la Flandre. Le cardinal Martinuſius fut maître en Hongrie ſous Ferdinand, frère de Charles-Quint.

Si tant d'eccléſiaſtiques ont régi des états tous militaires, ce n'eſt pas ſeulement parce que les rois ſe faiſaient plus aiſément à un prêtre qu'ils ne craignaient point, qu'à un général d'armée qu'ils redoutaient; c'eſt encore parce que ces hommes d'égliſe étaient ſouvent plus inſtruits, plus propres aux affaires que les généraux & les courtiſans.

Préſéances. Ce ne fut que dans ce ſiècle que les cardinaux ſujets des rois commencèrent à prendre le pas ſur les chanceliers. Ils le diſputaient aux électeurs, & le cédaient en France & en Angleterre aux chanceliers de ces royaumes, & c'eſt encore une des contradictions que les uſages de l'orgueil avaient introduites dans

la république chrétienne. Les regiſtres du parlement d'Angleterre ſont foi que le chancelier Varham précéda le cardinal Volſey juſqu'à l'année 1516.

Le terme de *Majeſté* commençait à être affecté par les rois. Leurs rangs étaient réglés à Rome. L'empereur avait, ſans contredit, les premiers honneurs. Après lui venait le roi de France, ſans aucune concurrence : la Caſtille, l'Aragon, le Portugal, la Sicile alternaient avec l'Angleterre : puis venaient l'Écoſſe, la Hongrie, la Navarre, Chypre, la Bohême & la Pologne. Le Danemarck & la Suède étaient les derniers. Ces préſéances causèrent depuis de violens démêlés. Preſque tous les rois ont voulu être égaux ; mais aucun n'a jamais conteſté le premier rang aux empereurs ; ils l'ont conſervé en perdant leur puiſſance.

Tous les uſages de la vie civile différaient des nôtres ; le pourpoint & le petit manteau étaient devenus l'habit de toutes les cours. Les hommes de robe portaient par-tout la robe longue & étroite ; les marchands, une petite robe qui deſcendait à la moitié des jambes.

Il n'y avait ſous François I que deux coches dans Paris, l'un pour la reine, l'autre pour Diane de Poitiers. Hommes & femmes allaient à cheval.

Les richeſſes étaient tellement augmentées que Henri VIII, roi d'Angleterre, promit en 1519 une dot de trois cent trente-trois mille écus d'or à ſa fille Marie, qui devait épouſer le fils aîné de François I ; on n'en avait jamais donné une ſi forte. Luxe.

L'entrevue de François I & de Henri fut longtemps célèbre par sa magnificence. Leur camp fut appelé le camp du Drap d'or : mais cet appareil passager & cet effort de luxe ne supposait pas cette magnificence générale & ces commodités d'usage, si supérieures à la pompe d'un jour, & qui sont aujourd'hui si communes. L'industrie n'avait point changé en palais somptueux les cabanes de bois & de plâtre qui formaient les rues de Paris. Londres était encore plus mal bâtie, & la vie y était plus dure. Les plus grands seigneurs menaient à cheval leurs femmes en croupe à la campagne. C'était ainsi que voyageaient toutes les princesses, couvertes d'une cape de toile cirée dans les saisons pluvieuses. On n'allait point autrement aux palais des rois. Cet usage se conserva jusqu'au milieu du dix-septième siècle. La magnificence de Charles-Quint, de François I, de Henri VIII, de Léon X, n'était que pour les jours d'éclat & de solennité. Aujourd'hui les spectacles journaliers, la foule des chars dorés, les milliers de fanaux qui éclairent pendant la nuit les grandes villes, forment un plus beau spectacle, & annoncent plus d'abondance que les plus brillantes cérémonies des monarques du seizième siècle.

On commençait dès le temps de Louis XII à substituer aux fourrures précieuses les étoffes d'or & d'argent qui se fabriquaient en Italie. Il n'y en avait point encore à Lyon. L'orfévrerie était grossière. Louis XII l'ayant défendue dans son royaume par une loi somptuaire indiscrète, les Français firent venir

venir leur argenterie de Venise. Les orfèvres de France furent réduits à la pauvreté, & Louis XII révoqua sagement la loi.

François I, devenu économe sur la fin de sa vie, défendit les étoffes d'or & de soie. Henri III renouvela cette défense; mais si ces lois avaient été observées, les manufactures de Lyon étaient perdues. Ce qui détermina à faire ces lois, c'est qu'on tirait la soie de l'étranger. On ne permit, sous Henri II, des habits de soie qu'aux évêques. Les princes & les princesses eurent la prérogative d'avoir des habits 1563. rouges, soit en soie, soit en laine. Enfin, il n'y eut que les princes & les évêques qui eurent le droit de porter des souliers de soie.

Toutes ces lois somptuaires ne prouvent autre chose sinon que le gouvernement n'avait pas toujours de grandes vues, & qu'il parut plus aisé aux ministres de proscrire l'industrie que de l'encourager.

Les mûriers n'étaient encore cultivés qu'en Italie & en Espagne. L'or trait ne se fabriquait qu'à Venise & à Milan. Cependant les modes des Français se communiquaient déjà aux cours d'Allemagne, à l'Angleterre & à la Lombardie. Les historiens se plaignent que depuis le passage de Charles VIII on affectait chez eux de s'habiller à la française, & de faire venir de France tout ce qui servait à la parure.

Le pape Jules II fut le premier qui laissa croître sa barbe, pour inspirer par cette singularité un nouveau respect aux peuples. François I, Charles-Quint, & tous les autres rois suivirent cet exemple, adopté

à l'instant par leurs courtisans. Mais les gens de robe, toujours attachés à l'ancien usage, quel qu'il soit, continuaient de se faire raser, tandis que les jeunes guerriers affectaient la marque de la gravité & de la vieillesse. C'est une petite observation, mais elle entre dans l'histoire des usages.

Beaux arts dans la seule Italie.

Ce qui est bien plus digne de l'attention de la postérité, ce qui doit l'emporter sur toutes ces coutumes introduites par le caprice, sur toutes ces lois abolies par le temps, sur les querelles des rois, qui passent avec eux, c'est la gloire des arts, qui ne passera jamais. Cette gloire a été pendant tout le seizième siècle le partage de la seule Italie. Rien ne rappelle davantage l'idée de l'ancienne Grèce; car si les arts fleurirent en Grèce au milieu des guerres étrangères & civiles, ils eurent en Italie le même sort; & presque tout y fut porté à sa perfection; tandis que les armées de Charles-Quint saccagèrent Rome, que Barberousse ravagea les côtes, & que les dissentions des princes & des républiques troublèrent l'intérieur du pays.

L'Italie eut dans Guichardin son Thucydide, ou plutôt son Xénophon; car il commanda quelquefois dans les guerres qu'il écrivit. Il n'y eut en aucune province d'Italie d'orateurs comme les Démosthènes, les Périclès, les Eschine. Le gouvernement ne comportait presque nulle part cette espèce de mérite. Celui du théâtre, quoique très-inférieur à ce que fut depuis la scène française, pouvait être comparé à la scène grecque qu'elle faisait revivre; il y a de la vérité, du naturel & du bon comique dans les comédies de

l'*Arioste* ; & la seule Mandragore de Machiavel vaut peut-être mieux que toutes les pièces d'Aristophane. Machiavel d'ailleurs était un excellent historien, & avec lequel un bel esprit tel qu'Aristophane ne peut entrer en aucune sorte de comparaison. Le cardinal Bibiena avait fait revivre la comédie grecque, & Trissino, archevêque de Bénévent, la tragédie, dès le commencement du seizième siècle. Ruccelaï suivit bientôt l'archevêque Trissino. On traduisit à Venise les meilleurs pièces de Plaute, & on les traduisit en vers comme elles doivent l'être, puisque c'est en vers que Plaute les écrivit ; elles furent jouées avec succès sur les théâtres de Venise, & dans les couvens où l'on cultivait les lettres.

Les Italiens, en imitant les tragiques grecs & les comiques latins, ne les égalèrent pas ; mais ils firent de la pastorale un genre nouveau, dans lequel ils n'avaient point de guides, & où personne ne les a surpassés. L'Aminta du Tasse, & le Pastor-Fido du Guarini, sont encore le charme de tous ceux qui entendent l'italien.

Presque toutes les nations polies de l'Europe sentirent alors le besoin de l'art théâtral qui rassemble les citoyens, adoucit les mœurs, & conduit à la morale par le plaisir. Les Espagnols approchèrent un peu des Italiens ; mais ils ne purent parvenir à faire aucun ouvrage régulier. Il y eut un théâtre en Angleterre, mais il était encore plus sauvage. Shakespeare donna de la réputation à ce théâtre sur la fin du seizième siècle. Son génie perça au milieu de la barbarie, comme

Lopès de Vega en Eſpagne. C'eſt dommage qu'il y ait beaucoup plus de barbarie encore que de génie dans les ouvrages de Shakeſpeare : pourquoi des ſcènes entières du Paſtor-Fido ſont-elles ſues par cœur aujourd'hui à Stockholm & à Pétersbourg ? & pourquoi aucune pièce de Shakeſpeare n'a-t-elle pu paſſer la mer ? c'eſt que le bon eſt recherché de toutes les nations. Un peuple qui aurait des tragédies, des tableaux, une muſique uniquement de ſon goût, & réprouvés de tous les autres peuples policés, ne pourra jamais ſe flatter juſtement d'avoir le bon goût en partage.

Les Italiens réuſſirent ſur-tout dans les grands poëmes de longue haleine ; genre d'autant plus difficile que l'uniformité de la rime & des ſtances, à laquelle ils s'aſſervirent, ſemblait devoir étouffer le génie.

Si l'on veut mettre ſans préjugé dans la balance l'Odyſſée d'Homère avec le Roland de l'Arioſte, l'italien l'emporte à tous égards ; tous deux ayant le même défaut, l'intempérance de l'imagination, & le romaneſque incroyable. L'Arioſte a racheté ce défaut par des allégories ſi vraies, par des ſatires ſi fines, par une connaiſſance ſi approfondie du cœur humain, par les grâces du comique, qui ſuccèdent ſans ceſſe à des traits terribles, enfin par des beautés ſi innombrables en tout genre, qu'il a trouvé le ſecret de faire un monſtre admirable.

A l'égard de l'Iliade, que chaque lecteur ſe demande à lui-même ce qu'il penſerait s'il liſait pour la première fois ce poëme & celui du Taſſe, en ignorant les

noms des auteurs, & les temps où ces ouvrages furent composés ; en ne prenant enfin pour juge que son plaisir. Pourrait-il ne pas donner en tout sens la préférence au Tasse ? ne trouverait-il pas dans l'italien plus de conduite, d'intérêt, de variété, de justesse, de grâces, & de cette mollesse qui relève le sublime ? Encore quelques siècles ; & on n'en fera peut-être pas de comparaison.

Il paraît indubitable que la peinture fut portée dans ce seizième siècle à une perfection que les Grecs ne connurent jamais, puisque non seulement ils n'avaient pas cette variété de couleurs que les Italiens employèrent, mais qu'ils ignoraient l'art de la perspective & du clair-obscur.

La sculpture, art plus facile & plus borné, fut celui où les Grecs excellèrent, & la gloire des Italiens est d'avoir approché de leurs modèles. Ils les ont surpassés dans l'architecture ; &, de l'aveu de toutes les nations, rien n'a jamais été comparable au temple principal de Rome moderne ; le plus beau, le plus vaste, le plus hardi qui jamais ait été dans l'univers.

La musique ne fut bien cultivée qu'après ce seizième siècle ; mais les plus fortes présomptions font penser qu'elle est très-supérieure à celle des Grecs, qui n'ont laissé aucun monument par lequel on pût soupçonner qu'ils chantassent en parties.

La gravure en Estampes, inventée à Florence, au milieu du quinzième siècle, était un art tout nouveau qui était alors dans sa perfection. Les Allemands jouissaient de la gloire d'avoir inventé l'imprimerie à

peu-près dans le temps que la gravure fut connue ; & par ce ſeul ſervice ils multiplièrent les connaiſſances humaines. Il n'eſt pas vrai, comme le diſent les auteurs Anglais de l'Hiſtoire univerſelle, que Fauſte fut condamné au feu par le parlement de Paris comme ſorcier ; mais il eſt vrai que ſes facteurs, qui vinrent vendre à Paris les premiers livres imprimés, furent accuſés de magie : cette accuſation n'eut aucune ſuite. C'eſt ſeulement une triſte preuve de la groſſière ignorance dans laquelle on était plongé, & que l'art même de l'imprimerie ne put diſſiper de long-temps. Le parlement fit ſaiſir tous les livres qu'un des facteurs de Maïence avait apportés. C'eſt ce que nous avons vu à l'article de Louis XI.

Premiers livres imprimés, ſaiſis en France comme œuvres de ſorciers.

1474.

Il n'eût pas fait cette démarche dans un temps plus éclairé : mais tel eſt le ſort des compagnies les plus ſages, qui n'ont d'autres règles que leurs anciens uſages & leurs formalités. Tout ce qui eſt nouveau les effarouche. Ils s'oppoſent à tous les arts naiſſans, à toutes les vérités contraires aux erreurs de leur enfance, à tout ce qui n'eſt pas dans l'ancien goût & dans l'ancienne forme. C'eſt par cet eſprit que ce même parlement a réſiſté ſi long-tens à la réforme du calendrier, qu'il a défendu d'enſeigner d'autre doctrine que celle d'Ariſtote ; qu'il a proſcrit l'émétique, qu'il a fallu pluſieurs lettres de juſſion pour lui faire enregiſtrer les lettres de pairie d'un Montmorenci, qu'il s'eſt refuſé quelque temps à l'établiſſement de l'académie françaiſe, & qu'il s'eſt enfin oppoſé, de nos jours, à l'inoculation de la petite vérole, & au débit de l'encyclopédie.

Comme aucun membre d'une compagnie ne répond des délibérations du corps, les avis les moins raiſonnables paſſent quelquefois ſans contradiction : c'eſt pourquoi le duc de Sully dit dans ſes mémoires, « que ſi la ſageſſe deſcendait ſur la terre, elle aimerait » mieux ſe loger dans une ſeule tête que dans celles » d'une compagnie ».

Louis XI, qui ne pouvait être méchant quand il ne s'agiſſait pas de ſes intérêts, & dont la raiſon était ſupérieure quand elle n'était pas aveuglée par ſes paſſions, ôta la connaiſſance de cette affaire au parlement; il ne ſouffrit pas que la France fût à jamais déshonorée par la proſcription de l'imprimerie, & fit payer aux artiſtes de Maïence le prix de leurs livres.

La vraie philoſophie ne commença à luire aux hommes que ſur la fin du ſeizième ſiècle. Galilée fut le premier qui fit parler à la phyſique le langage de la vérité & de la raiſon. C'était un peu avant que Copernic, ſur les frontières de la Pologne, avait découvert le véritable ſyſtême du monde. Galilée fut non-ſeulement le premier bon phyſicien, mais il écrivit auſſi élégamment que Platon; & il eut ſur le philoſophe grec l'avantage incomparable de ne dire que des choſes certaines & intelligibles. La manière dont ce grand homme fut traité par l'inquiſition, ſur la fin de ſes jours, imprimerait une honte éternelle à l'Italie, ſi cette honte n'était pas effacée par la gloire même de Galilée. Une congrégation de théologiens, dans un décret donné en 1616, déclara l'opi-

Nulle vraie philoſophie avant Galilée.

nion de Copernic, mise par le philosophe florentin dans un si beau jour, « non-seulement hérétique dans » la foi, mais absurde dans la philosophie ». Ce jugement, contre une vérité prouvée depuis en tant de manières, est un grand témoignage de la force des préjugés. Il dut apprendre à ceux qui n'ont que le pouvoir, à se taire quand la philosophie parle, & à ne pas se mêler de décider sur ce qui n'est pas de leur ressort. Galilée fut condamné depuis par le même tribunal, en 1633, à la prison & à la pénitence, & fut obligé de se rétracter à genoux. Sa sentence est à la vérité plus douce que celle de Socrate : mais elle n'est pas moins honteuse à la raison des juges de Rome, que la condamnation de Socrate ne le fut aux lumières des juges d'Athènes. C'est le sort du genre-humain que la vérité soit persécutée, dès qu'elle commence à paraître. La philosophie toujours gênée ne put, dans le seizième siècle, faire autant de progrès que les beaux arts.

Les disputes de religion, qui agitèrent les esprits en Allemagne, dans le nord, en France & en Angleterre, retardèrent les progrès de la raison au lieu de les hâter. Des aveugles qui combattaient avec fureur ne pouvaient trouver le chemin de la vérité. Ces querelles ne furent qu'une maladie de plus dans l'esprit humain. Les beaux arts continuèrent à fleurir en Italie, parce que la contagion des controverses ne pénétra guère dans ce pays ; & il arriva que, lorsqu'on s'égorgeait en Allemagne, en France, en Angleterre, pour des choses qu'on n'entendait point, l'Italie,

tranquille depuis le ſaccagement étonnant de Rome par l'armée de Charles-Quint, cultiva les arts plus que jamais. Les guerres de religion étalaient ailleurs des ruines, mais à Rome & dans pluſieurs autres villes italiennes, l'architecture était ſignalée par des prodiges. Dix papes de ſuite contribuèrent preſque ſans aucune interruption à l'achèvement de la baſilique de Saint-Pierre, & encouragèrent les autres arts. On ne voyait rien de ſemblable dans le reſte de l'Europe. Enfin la gloire du génie appartint alors à la ſeule Italie, ainſi qu'elle avait été le partage de la Grèce.

Une centaine d'artiſtes en tout genre a formé ce beau ſiècle que les Italiens appellent le Seïcento; plusieurs de ces grands hommes ont été malheureux & perſécutés : la poſtérité les venge : leur ſiècle, comme tous les autres, produiſit des crimes & des calamités; mais il a ſur les autres ſiècles la ſupériorité que ces rares génies lui ont donnée. C'eſt ce qui arriva dans l'âge qui produiſit les Sophocle & les Démoſthènes, dans celui qui fit naître les Cicéron & les Virgile. Ces hommes, qui ſont les précepteurs de tous les temps, n'ont pas empêché qu'Alexandre n'ait tué Clitus, & qu'Auguſte n'ait ſigné les proſcriptions. Racine, Corneille & la Fontaine n'ont certainement pu empêcher que Louis XIV n'ait commis de très-grandes fautes. Les crimes & les malheurs ont été de tous les temps, & il n'y a que quatre ſiècles pour les beaux arts. Il faut être fou

Remarque ſur les ſiècles des arts.

pour dire que ces arts ont nui aux mœurs. Ils sont nés malgré la méchanceté des hommes, & ils ont adouci jusqu'aux mœurs des tyrans.

CHAPITRE CXXII.

De Charles-Quint & de François I, jusqu'à l'élection de Charles à l'empire, en 1519. Du projet de l'empereur Maximilien de se faire pape. De la bataille de Marignan.

Quel était l'empire en Italie.

VERS ce siècle où Charles-Quint eut l'empire, les papes ne pouvaient plus en disposer comme autrefois; & les empereurs avaient oublié leurs droits sur Rome. Ces prétentions réciproques ressemblaient à ces titres vains de roi de France que le roi d'Angleterre prend encore, & au nom de roi de Navarre que le roi de France conserve.

Les partis des Guelfes & des Gibelins étaient presque entièrement oubliés. Maximilien n'avait acquis en Italie que quelques villes, qu'il devait au succès de la ligue de Cambrai, & qu'il avait prises sur les Vénitiens : mais Maximilien imagina un nouveau moyen de soumettre Rome & l'Italie aux empereurs; ce fut d'être pape lui-même après la mort de Jules II, étant veuf de sa femme, fille de Galéas Marie Sforze, duc de Milan. On a encore deux lettres écrites de sa main; l'une à sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, l'autre au seigneur de

Chièvres, par lesquelles ce dessein est manifesté. Il avoue dans ces lettres qu'il marchandait le pontificat; mais il n'était pas assez riche pour acheter cette singulière couronne, tant de fois mise à l'enchère.

Qui peut savoir ce qui serait arrivé, si la même tête eût porté la couronne impériale & la tiare? le système de l'Europe eût bien changé; mais il changea autrement sous Charles-Quint.

A la mort de Maximilien, précisément comme les indulgences & Luther commençaient à diviser l'Allemagne, François I, roi de France, & Charles d'Autriche, roi d'Espagne, des deux Siciles, de Navarre, & souverain des dix-sept provinces des Pays-Bas, briguèrent ouvertement l'empire, dans le temps que l'Allemagne menacée par les Turcs, avait besoin d'un chef tel que François I, ou Charles d'Autriche. On n'avait point vu encore de si grands rois se disputer la couronne d'Allemagne. François I, plus âgé de cinq ans que son rival, en paraissait plus digne par les grandes actions qu'il venait de faire. 1518.

Charles & François briguent l'empire.

Dès son avènement à la couronne de France, la république de Gênes s'était remise sous la domination de la France, par les intrigues de ses propres citoyens. François I passe aussitôt en Italie aussi rapidement que ses prédécesseurs. 1515.

Il s'agissait d'abord de conquérir le Milanais perdu par Louis XII, & de l'arracher encore à cette malheureuse maison de Sforze. Il avait pour lui les Vénitiens, qui voulaient reprendre au moins le Véronais enlevé par Maximilien. Il avait contre lui alors le

Léon X tâche de jouer François & Charles.

pape Léon X, vif & intrigant, & l'empereur Maximilien, affaibli par l'âge & incapable d'agir; mais les Suiſſes toujours irrités contre la France depuis leur querelle avec Louis XII, toujours animés par les harangues de Mathieu Shinner, cardinal de Sion, étaient les plus dangereux ennemis du roi. Ils prenaient alors le titre de défenſeurs des papes, & de protecteurs des princes; & ces titres, depuis près de dix ans, n'étaient point imaginaires.

Le roi qui marchait à Milan, négociait toujours avec eux. Le cardinal de Sion, qui leur apprit à tromper, fit amuſer le roi de vaines promeſſes, juſqu'à ce que les Suiſſes, ayant ſu que la caiſſe militaire de France était arrivée, crurent pouvoir enlever cet argent & le roi même: ils l'attaquèrent comme on attaque un convoi ſur le grand chemin.

1515. Suiſſes engagés au pape.

Vingt-cinq mille ſuiſſes, portant ſur l'épaule & ſur la poitrine la clef de Saint Pierre, les uns armés de ces longues piques de dix-huit pieds que pluſieurs ſoldats pouſſaient enſemble en bataillon ſerré, les autres tenant leurs grands eſpadons à deux mains, vinrent fondre à grands cris dans le camp du roi, près de Marignan, vers Milan. Ce fut de toutes les batailles données en Italie la plus ſanglante & la plus longue. Le jeune roi, pour ſon coup d'eſſai, s'avança à pied contre l'infanterie ſuiſſe, une pique à la main, combattit une heure entière accompagné d'une partie de ſa nobleſſe. Les Français & les Suiſſes mêlés enſemble dans l'obſcurité de la nuit, attendirent le jour pour recommencer. On ſait que le roi dormit ſur

Bataille de Marignan.

l'affût d'un canon, à cinquante pas d'un bataillon suisse. Ces peuples dans cette bataille attaquèrent toujours, & les Français furent toujours sur la défensive. C'est, me semble, une preuve assez forte que les Français, quand ils sont bien conduits, peuvent avoir ce courage patient qui est quelquefois aussi nécessaire que l'ardeur impétueuse qu'on leur accorde. Il était beau sur-tout à un jeune prince de vingt & un ans de ne perdre point le sang-froid dans une action si vive & si longue. Il était difficile, puisqu'elle durait, que les Suisses fussent vainqueurs, parce que les bandes noires d'Allemagne, qui étaient avec le roi, faisaient une infanterie aussi ferme que la leur, & qu'ils n'avaient point de gendarmerie. Tout ce qui surprend, c'est qu'ils purent résister près de deux jours aux efforts de ces grands chevaux de bataille, qui tombaient à tout moment sur leurs bataillons rompus. Le vieux maréchal de Trivulce appelait cette journée une bataille de géants. Tout le monde convenait que la gloire de cette victoire était due principalement au fameux connétable Charles de Bourbon, depuis trop mal récompensé, & qui se vengea trop bien. Les Suisses fuirent enfin, mais sans déroute totale, laissant sur le champ de bataille plus de dix mille de leurs compagnons, & abandonnant le Milanais aux vainqueurs. Maximilien Sforze fut pris & emmené en France comme Louis-le-Maure, mais avec des conditions plus douces. Il devint sujet, au lieu que l'autre avait été captif. On laissa vivre en France, avec une pen- 1515.
sion modique, ce souverain du plus beau pays de l'Italie.

François, après cette victoire de Marignan & cette conquête du Milanais, était devenu l'allié du pape Léon X, & même celui des Suiſſes, qui enfin aimèrent mieux fournir des troupes aux Français que ſe battre contre eux. Ses armes forcèrent l'empereur Maximilien à céder aux Vénitiens le Véronais, qui leur eſt toujours demeuré depuis. Il fit donner à Léon X le duché d'Urbin, qui eſt encore à l'égliſe : on le regardait donc comme l'arbitre de l'Italie, & le plus grand prince de l'Europe, & le plus digne de l'empire qu'il briguait après la mort de Maximilien. La renommée ne parlait point encore en faveur du jeune Charles d'Autriche : ce fut ce qui détermina en partie les électeurs de l'empire à le préférer. Ils craignaient d'être trop ſoumis à un roi de France ; ils redoutaient moins un maître dont les états, quoique plus vaſtes, étaient éloignés & ſéparés les uns
1519. des autres. Charles fut donc empereur, malgré les quatre cent mille écus dont François I crut avoir acheté des ſuffrages.

CHAPITRE CXXIII.

De Charles-Quint & de François I. Malheurs de la France.

On connaît quelle rivalité s'éleva dès-lors entre ces deux princes. Comment pouvaient-ils n'être pas éternellement en guerre ? Charles, ſeigneur des Pays-Bas, avait l'Artois & beaucoup de villes à revendiquer : roi de Naples & de Sicile, il voyait François I prêt à réclamer ces états au même titre que Louis XII : roi d'Eſpagne, il avait l'uſurpation de la Navarre à ſoutenir : empereur, il devait défendre le grand fief du Milanais contre les prétentions de la France ; que de raiſons pour déſoler l'Europe !

Entre ces deux grands rivaux Léon X veut d'abord tenir la balance. Mais comment le peut-il ? qui choiſira-t-il pour vaſſal, pour roi des deux Siciles, Charles ou François ? que deviendra l'ancienne loi des papes, portée dès le treizième ſiècle, « que jamais roi de » Naples ne pourra être empereur ? » loi à laquelle Charles d'Anjou s'était ſoumis, & que les papes regardaient comme la gardienne de leur indépendance. Léon X n'était pas aſſez puiſſant pour faire exécuter cette loi : elle pouvait être reſpectée à Rome ; elle ne l'était pas dans l'empire. Bientôt le pape eſt obligé de donner une diſpenſe à Charles-Quint qui veut bien la ſolliciter, & de reconnaître malgré lui un vaſſal qui Charles-Quint vaſſal du pape.

le fait trembler. Il donne cette dispense, & s'en repent le moment d'après.

Cette balance que Léon X voulait tenir, Henri VIII l'avait entre les mains : aussi le roi de France & l'empereur le courtisent ; aussi tous deux tâchent de gagner son premier ministre, le cardinal Volsey.

1520. D'abord François I ménage cette célèbre entrevue près de Calais avec le roi d'Angleterre. Charles, arrivant d'Espagne, va voir ensuite Henri à Cantorbéry, & Henri le reconduit à Calais & à Gravelines.

Il était naturel que le roi d'Angleterre prît le parti de l'empereur, puisqu'en se liguant avec lui il pouvait espérer de reprendre en France les provinces dont avaient joui ses ancêtres ; au lieu qu'en se liguant avec François I, il ne pouvait rien gagner en Allemagne, où il n'avait rien à prétendre.

Pendant qu'il temporise encore, François I commença cette querelle interminable, en s'emparant de la Navarre. Je suis très-éloigné de perdre de vue le tableau de l'Europe, pour chercher à réfuter les détails rapportés par quelques historiens ; mais je ne puis m'empêcher de remarquer combien Puffendorf se trompe souvent : il dit que cette entreprise sur la Navarre fut faite par le roi dépossédé, immédiate-

1516. ment après la mort de Ferdinand le catholique ; il

Erreurs de Puffendorf.

ajoute « que Charles avait toujours devant les yeux » son *plus ultrà*, & formait de jour en jour de » vastes desseins ». Il y a là bien des méprises. Charles avait quinze ans ; ce n'est pas l'âge des vastes desseins ; il n'avait point pris encore sa devise de *plus ultrà*.

Enfin,

Enfin, après la mort de Ferdinand, ce ne fut point Jean d'Albret qui rentra dans la Navarre : ce Jean d'Albret mourut cette année-là même ; ce fut François I qui en fit la conquête passagère au nom de Henri d'Albret, non pas en 1516, mais en 1521.

Ni Charles VIII, ni Louis XII, ni François I ne gardèrent leurs conquêtes. La Navarre à peine soumise fut prise par les Espagnols. Dès-lors les Français furent obligés de se battre toujours contre les forces espagnoles à toutes les extrémités du royaume, vers Fontarabie, vers la Flandre, vers l'Italie ; & cette situation des affaires a duré jusqu'au dix-huitième siècle.

Dans le même temps que les troupes espagnoles de Charles-Quint reprenaient la Navarre, ses troupes allemandes pénétraient jusqu'en Picardie, & ses partisans soulevaient l'Italie : les factions & la guerre étaient par-tout. 1521.

Le pape Léon X, toujours flottant entre François I & Charles-Quint était alors pour l'empereur. Il avait raison de se plaindre des Français ; ils avaient voulu lui enlever Reggio comme une dépendance du Milanais ; ils se faisaient des ennemis de leurs nouveaux voisins par des violences hors de saison. Lautrec, gouverneur du Milanais, avait fait écarteler le seigneur Palavicini, soupçonné de vouloir soulever le Milanais, & il avait donné à son propre frère de Foix la confiscation de l'accusé. Cela seul rendait le nom français odieux. Tous les esprits étaient révoltés. Le gouvernement de France ne remédiait à ces dé-

fordres ni par sa sagesse ni en envoyant l'argent nécessaire.

En vain le roi de France devenu l'allié des Suisses, en avait à sa solde, il y en eut aussi dans l'armée impériale ; & ce cardinal de Sion, toujours si funeste aux rois de France, ayant su renvoyer en leur pays ceux qui étaient dans l'armée française, Lautrec, gouverneur du Milanais, fut chassé de la capitale, &
1521. bientôt de tout le pays. Léon X mourut alors dans le temps que sa monarchie temporelle s'affermissait, & que la spirituelle commençait à tomber en décadence.

Charles-Quint fait son précepteur pape.

Il parut bien à quel point Charles-Quint était puissant, & quelle était la sagesse de son conseil. Il eut le crédit de faire élire pape son précepteur Adrien, quoique né à Utrecht, & presque inconnu à Rome. Ce conseil toujours supérieur à celui de François I, eut encore l'habileté de susciter contre la France le roi d'Angleterre, Henri VIII, qui espéra pouvoir démembrer au moins ce pays qu'avaient possédé ses prédécesseurs. Charles va lui-même en Angleterre précipiter l'armement & le départ. Il fut même bientôt après détacher les Vénitiens de l'alliance de la France, & les mettre dans son parti. Pour comble, une faction qu'il avait dans Gènes, aidée de ses troupes, chasse les Français, & fait un nouveau doge sous la protection impériale : ainsi sa puissance & son adresse pressaient & entouraient de tous côtés la monarchie française.

François I vend tout.

François I, qui dans de telles circonstances dépensait trop à ses plaisirs, & gardait peu d'argent pour ses af-

faires, fut obligé de prendre dans Tours une grande grille d'argent massif, dont Louis XI avait entouré le tombeau de St. Martin; elle pesait près (*) de sept mille marcs; cet argent, à la vérité, était plus nécessaire à l'état qu'à St. Martin, mais cette ressource montrait un besoin pressant. Il y avait déjà quelques années que le roi avait vendu vingt charges nouvelles de conseillers du parlement de Paris. La magistrature ainsi à l'encan, & l'enlèvement des ornemens des tombeaux ne marquaient que trop le dérangement des finances. Il se voyait seul contre l'Europe : & cependant loin de se décourager, il résista de tous côtés. On mit si bon ordre aux frontières de Picardie que l'Anglais, quoiqu'il eût dans Calais la clef de la France, ne put entrer dans le royaume : on tint en Flandre la fortune égale; on ne fut point entamé du côté de l'Espagne; enfin le roi, auquel il ne restait en Italie que le château de Crémone, voulut aller lui-même reconquérir le Milanais, ce fatal objet de l'ambition des rois de France.

Pour avoir tant de ressources, & pour oser rentrer dans le Milanais lorsqu'on était attaqué par-tout, vingt charges de conseillers & la grille de St. Martin ne suffisaient pas : on aliéna pour la première fois le domaine du roi; on haussa les tailles & les autres impôts. C'était un grand avantage qu'avaient les rois de France sur leurs voisins; Charles-Quint n'était despotique à ce point dans aucun de ses états; mais cette facilité

(*) Voyez l'Histoire du Parlement.

funeste de se ruiner produisit plus d'un malheur en France.

Il s'attire la révolte du connétable de Bourbon.

On peut compter parmi les causes des disgraces de François I l'injustice qu'il fit au connétable de Bourbon, auquel il devait le succès de la journée de Marignan. C'était peu qu'on l'eût mortifié dans toutes les occasions. Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi, qui avait voulu se marier au connétable devenu veuf, & qui en avait essuyé un refus, voulut le ruiner, ne pouvant l'épouser; elle lui suscita un procès reconnu pour très-injuste par tous les jurisconsultes; il n'y avait que la mère toute puissante d'un roi qui pût le gagner.

Il s'agissait de tous les biens de la branche de Bourbon. Les juges trop sollicités donnèrent un arrêt qui, mettant ces biens en séquestre, dépouillait le connétable. Ce prince envoie l'évêque d'Autun, son ami, demander au roi au moins une surséance. Le roi ne veut pas seulement voir l'évêque. Le connétable au désespoir, était déjà sollicité sécrètement par Charles-Quint. Il eût été héroïque de bien servir & de souffrir. Il y a une autre sorte de grandeur, celle de se venger. Charles de Bourbon prit ce funeste parti: il quitta la France, & se donna à l'empereur. Peu d'hommes ont goûté plus pleinement ce triste plaisir de la vengeance.

Tous les historiens flétrissent le connétable du nom de traître. On pouvait, il est vrai, l'appeler rebelle & transfuge; il faut donner à chaque chose son nom véritable. Le traître est celui qui livre le trésor, ou

le ſecret, ou les places de ſon maître, ou ſon maître lui-même à l'ennemi. Le terme latin *tradere*, dont traître dérive, n'a pas d'autre ſignification.

C'était un perſécuté fugitif qui ſe dérobait aux vexations d'une cour injuſte & corrompue, & qui s'allait mettre ſous la protection d'un défenſeur puiſſant pour ſe venger les armes à la main.

Le connétable de Bourbon, loin de livrer à Charles-Quint rien de ce qui appartenait au roi de France, ſe livra ſeul à lui dans la Franche-Comté, où il s'enfuit ſans aucuns ſecours.

Dès qu'il fut entré ſur les terres de l'Empire, il rompit publiquement tous les liens qui l'attachaient au roi dont il était outragé; il renonça à toutes ſes dignités, & accepta le titre de généraliſſime des armées de l'empereur. Ce n'était point trahir le roi, c'était ſe déclarer contre lui ouvertement. Sa franchiſe était, à la vérité, celle d'un rebelle, ſa défection était condamnable; mais il n'y avait aſſurément ni perfidie ni baſſeſſe. Il était à peu-près dans le même cas que le prince Louis de Bourbon, nommé le grand Condé, qui, pour ſe venger du cardinal Mazarin, alla ſe mettre à la tête des armées eſpagnoles. Ces deux princes furent également rebelles, mais aucun d'eux n'a été perfide. 1523.

Il eſt vrai que la cour de France, ſoumiſe à la ducheſſe d'Angoulême ennemie du connétable, perſécuta les amis du fugitif. Le chancelier Duprat ſur-tout, homme dur autant que ſervile, le fit condamner lui & ſes amis comme traîtres; mais la trahiſon & la rebellion ſont deux choſes très-différentes.

CHAPITRE CXXIV.

Prise de François I. Rome saccagée. Soliman repoussé. Principautés données. Conquête de Tunis. Question si Charles-Quint voulait la monarchie universelle. Soliman reconnu roi de Perse dans Babylone.

Journée mémorable de Pavie.

VOICI un des plus grands exemples des coups de la fortune, qui n'est autre chose après tout que l'enchaînement nécessaire de tous les évènemens de l'univers. D'un côté, Charles-Quint est occupé dans l'Espagne à régler les rangs, & à former l'étiquette : de l'autre, François I, déjà célèbre dans l'Europe par la victoire de Marignan, aussi valeureux que le chevalier Bayard, accompagné de l'intrépide noblesse de son royaume, suivi d'une armée florissante, est au milieu du Milanais. Le pape Clément VII, qui redoutait avec raison l'empereur, est hautement dans le parti du roi de France. Un des meilleurs capitaines de ce temps-là, Jean de Médicis, ayant quitté alors le service des Impériaux, combat pour lui à la tête d'une troupe choisie. Cependant il est vaincu devant Pavie ; & malgré des actions de bravoure qui suffiraient pour l'immortaliser, il est fait prisonnier ainsi que les principaux seigneurs de France, & le roi titulaire de Navarre, Henri d'Albret, fils de celui qui avait perdu son royaume, & conservé seulement le Béarn. Le malheur de François voulut encore qu'il fût pris par le seul officier

1525 ; 14 fév.

français qui avait ſuivi le duc de Bourbon, & que le même homme qui était condamné à Paris devînt le maître de ſa vie. Ce gentilhomme, nommé Pomperan, eut à la fois la gloire de le garantir de la mort, & de le prendre priſonnier. Il eſt certain que le jour même, le duc de Bourbon, l'un de ſes vainqueurs, vint le voir, & jouit de ſon triomphe. Cette entrevue ne fut pas pour François I le moment le moins fatal de la journée. Jamais lettre ne fut plus vraie que celle qu'écrivit ce monarque à ſa mère : « Madame, tout eſt perdu, » hors l'honneur. » Des frontières dégarnies, le tréſor royal ſans argent, la conſternation dans tous les ordres du royaume, la déſunion dans le conſeil de la mère du roi régente; le roi d'Angleterre, Henri VIII, menaçant d'entrer en France, & d'y renouveller les temps d'Edouard III, & de Henri V; tout ſemblait annoncer une ruine inévitable.

Charles-Quint, qui n'avait pas encore tiré l'épée, tient en priſon à Madrid, non-ſeulement un roi, mais un héros. Il ſemble qu'alors Charles manqua à ſa fortune; car au lieu d'entrer en France, & de venir profiter de la victoire de ſes généraux en Italie, il reſte oiſif en Eſpagne; au lieu de prendre au moins le Milanais pour lui, il ſe croit obligé d'en vendre l'inveſtiture à François Sforze, pour ne pas donner trop d'ombrage à l'Italie. Henri VIII, au lieu de ſe réunir à lui pour démembrer la France, devient jaloux de ſa grandeur, & traite avec la régente. Enfin la priſe de François I, qui devait faire naître de ſi grandes révolutions, ne produiſit guère qu'une ran-

çon avec des reproches, des démentis, des défis solennels & inutiles, qui mêlèrent du ridicule à ces évènemens terribles, & qui semblèrent dégrader les deux premiers personnages de la chrétienté.

Traité de Madrid. Henri d'Albret, détenu prisonnier dans Pavie, s'échappa & revint en France. François I, mieux

1526, 15 janv. gardé à Madrid, fut obligé, pour sortir de prison, de céder à l'empereur le duché entier de Bourgogne, une partie de la Franche-Comté, tout ce qu'il prétendait au-delà des Alpes, la suzeraineté sur la Flandre & l'Artois, la possession d'Arras, de Lille, de Tournai, de Mortagne, de Hesdin, de Saint-Amant, d'Orchie; non-seulement il signe qu'il rétablira le connétable de Bourbon, son vainqueur, dans tous les biens dont il l'avait dépouillé, mais il promet encore de faire droit à cet ennemi pour les prétentions qu'il a sur la Provence. Enfin, pour comble d'humiliation, il épouse en prison la sœur de l'empereur. Le comte de Lanoy, l'un des généraux qui l'avaient fait prisonnier, vint en bottes dans sa chambre, lui faire signer ce mariage forcé. Ce traité de Madrid était aussi funeste que celui de Bretigni: mais François I en liberté, n'exécuta pas son traité comme le roi Jean.

Ayant cédé la Bourgogne, il se trouva assez puissant pour la garder. Il perdit la suzeraineté de la Flandre & de l'Artois; mais en cela il ne perdit qu'un vain hommage. Ses deux fils furent prisonniers à sa place en qualité d'otages, mais il les racheta pour de l'argent; cette rançon, à la vérité, se monta à deux

millions d'écus d'or, & ce fut un grand fardeau pour la France. Si on considère ce qu'il en coûta pour la captivité de François I, pour celle du roi Jean, pour celle de saint Louis; combien la dissipation des trésors de Charles V par le duc d'Anjou, son frère, combien les guerres contre les Anglais avaient épuisé la France, on admire les ressources que François I trouva dans la suite. Ces ressources étaient dues aux acquisitions successives du Dauphiné, de la Provence, de la Bretagne, à la réunion de la Bourgogne, & au commerce qui florissait. Voilà ce qui répara tant de malheurs, & ce qui soutint la France contre l'ascendant de Charles-Quint.

Pertes immenses de la France, & ressources.

La gloire ne fut pas le partage de François I dans toute cette triste aventure. Il avait donné sa parole à Charles-Quint de lui remettre la Bourgogne; promesse faite par faiblesse, faussée par raison, mais avec honte. Il en essuya le reproche de l'empereur. Il eut beau lui répondre : « Vous avez menti par la gorge, » & toutes les fois que le direz, mentirez, » la loi de la politique était pour François I, mais la loi de la chevalerie était contre lui.

Le roi voulut assurer son honneur en proposant un duel à Charles-Quint, comme Philippe de Valois avait défié Edouard III. L'empereur l'accepta, & lui envoya même un héraut qui apportait ce qu'on appelait la sûreté du camp, c'est-à-dire, la désignation du lieu du combat & les conditions. François I reçut ce héraut dans la grand'salle du palais, en présence de toute la cour & des ambassadeurs; mais il ne voulut

Duel proposé. Absolution plus étrange que ce duel.

pas lui permettre de parler. Le duel n'eut point lieu. Tant d'appareil n'aboutit qu'au ridicule dont le trône même ne garantit pas les hommes. Ce qu'il y eut encore d'étrange dans toute cette aventure, c'eſt que le roi demanda au pape Clément VII une bulle d'abſolution, pour avoir cédé la mouvance de la Flandre & de l'Artois. Il ſe faiſait abſoudre pour avoir gardé un ſerment qu'il ne pouvait violer, & il ne ſe faiſait pas abſoudre d'avoir juré qu'il céderait la Bourgogne, & de ne l'avoir pas rendue. On ne croirait pas une telle farce, ſi cette bulle du 25 novembre n'exiſtait pas.

Cette même fortune qui mit un roi dans les fers
1525. de l'empereur, fit encore le pape Clément VII ſon
1527. priſonnier, ſans qu'il le prévît, ſans qu'il y eût la moindre part. La crainte de ſa puiſſance avait uni contre lui le pape, le roi d'Angleterre & la moitié de l'Italie. Ce même duc de Bourbon, ſi fatal à François I, le fut de même à Clément VII. Il commandait ſur les frontières du Milanais une armée d'Eſpagnols, d'Italiens & d'Allemands, victorieuſe, mais
Rome priſe & ſaccagée. mal payée, & qui manquait de tout. Il propoſe à ſes capitaines & à ſes ſoldats d'aller piller Rome pour leur ſolde, préciſément comme autrefois les Hérules & les Goths avaient fait ce voyage. Ils y volèrent,
5 mai 1527. malgré une trêve ſignée entre le pape & le vice-roi de Naples. On eſcalade les murs de Rome; Bourbon eſt tué en montant à la muraille; mais Rome eſt priſe, livrée au pillage, ſaccagée comme elle le fut par Alaric; & le pape, réfugié au château Saint-Ange, eſt priſonnier.

Les troupes allemandes & espagnoles vécurent neuf mois à discrétion dans Rome ; le pillage, monta, dit-on, à quinze millions d'écus romains. Mais comment évaluer au juste de tels désastres ?

Il semble que c'était-là le temps d'être en effet empereur de Rome, & de consommer ce qu'avaient commencé les Charlemagne & les Othon : mais, par une fatalité singulière, dont la seule cause est toujours venue de la jalousie des nations, le nouvel empire romain n'a jamais été qu'un fantôme.

La prise de Rome & la captivité du pape ne servirent pas plus à rendre Charles-Quint maître absolu de l'Italie, que la prise de François I ne lui avait donné une entrée en France. L'idée de la monarchie universelle, qu'on attribue à Charles-Quint, est donc aussi fausse & aussi chimérique que celle qu'on imputa depuis à Louis XIV. Loin de garder Rome, loin de subjuguer toute l'Italie, il rend la liberté au 1528. pape pour quatre cent mille écus d'or, dont même il n'eut jamais que cent mille, comme il rend la liberté aux enfans de France pour deux millions d'écus.

Charles-Quint vainqueur & embarrassé.

On est surpris qu'un empereur, maître de l'Espagne, des dix-sept provinces des Pays-Bas, de Naples & de Sicile, suzerain de la Lombardie, déjà possesseur du Mexique, & pour qui, dans ce temps-là même, on faisait la conquête du Pérou, ait si peu profité de son bonheur. Mais les premiers trésors qu'on lui avait envoyés du Mexique furent engloutis dans la mer ; il ne recevait point de tribut réglé

d'Amérique, comme en reçut depuis Philippe II. Les troubles excités en Allemagne par le luthéranisme l'inquiétaient; les Turcs en Hongrie l'alarmaient davantage: il avait à repousser à la fois Soliman & François I, à contenir les princes d'Allemagne, à ménager ceux d'Italie, & sur-tout les Vénitiens, à fixer l'inconstance de Henri VIII. Il joua toujours le premier rôle sur le théâtre de l'Europe; mais il fut toujours bien loin de la monarchie universelle.

Ses généraux ont encore de la peine à chasser d'Italie les Français qui étaient jusque dans le royaume
1528. de Naples. Le système de la balance & de l'équilibre était dès-lors établi en Europe: car immédiatement après la prise de François I, l'Angleterre & les puissances italiennes se liguèrent avec la France pour balancer le pouvoir de l'empereur. Elles se liguèrent de même après la prise du pape.

1529. La paix se fait à Cambrai, sur le plan du traité de Madrid, par lequel François I avait été délivré de prison. C'est à cette paix que Charles rendit les deux enfans de France, & se désista de ses prétentions sur la Bourgogne pour deux millions d'écus.

Il baise les pieds du pape qu'il a tenu captif.

Alors Charles quitte l'Espagne pour aller recevoir la couronne des mains du pape, & pour baiser les pieds de celui qu'il avait retenu captif. Il dispose, à la vérité, de toute la Lombardie en maître; il investit François Sforze du Milanais, & Alexandre de Médicis de la Toscane; il donne un duc à Mantoue;
1529. il fait rendre par le pape Modène & Reggio au duc
1530. de Ferrare; mais tout cela pour de l'argent, & sans

se réserver d'autre droit que celui de la suzeraineté.

Tant de princes à ses pieds lui donnent une grandeur qui impose. La grandeur véritable fut d'aller repousser Soliman de la Hongrie à la tête de cent mille hommes, assisté de son frère Ferdinand, & sur-tout des princes protestans d'Allemagne, qui se signalèrent pour la défense commune. Ce fut-là le commencement de sa vie active & de sa gloire personnelle. On le voit à la fois combattre les Turcs, retenir les Français au-delà des Alpes, indiquer un concile, & révoler en Espagne, pour aller faire la guerre en Afrique. Il aborde devant Tunis, remporte 1535. une victoire sur l'usurpateur de ce royaume, donne à Tunis un roi tributaire de l'Espagne, délivre dix- Donne à Tunis un roi. huit mille captifs chrétiens, qu'il ramène en triomphe en Europe, & qui, aidés de ses bienfaits & de ses dons, vont chacun dans leur patrie élever le nom de Charles-Quint jusqu'au ciel. Tous les rois chrétiens alors semblaient petits devant lui, & l'éclat de sa renommée obscurcissait toute autre gloire.

Son bonheur voulut encore que Soliman, ennemi plus redoutable que François I, fût alors occupé contre les Persans. Il avait pris Tauris, & de là 1534. tournant vers l'ancienne Assyrie, il était entré en conquérant dans Bagdat, la nouvelle Babylone, s'étant rendu maître de la Mésopotamie, qu'on nomme à présent le Diarbek, & du Curdistan qui est l'ancienne Suziane. Enfin il s'était fait reconnaître & inaugurer roi de Perse par le calife de Bagdat. Les califes en Perse n'avaient plus depuis long-

temps d'autre honneur que celui de donner en cérémonie le turban des sultans, & de ceindre le sabre au plus puissant. Mahmoud, Gengis, Tamerlan, Ismaël Sophi avaient accoutumé les Persans à changer de maîtres. Soliman, après avoir pris la moitié
1535. de la Perse sur Thamas, fils d'Ismaël, retourna triomphant à Constantinople. Ses généraux perdirent en Perse une partie des conquêtes de leur maître. C'est ainsi que tout se balançait, & que tous les états tombaient les uns sur les autres, la Perse sur la Turquie, la Turquie sur l'Allemagne & sur l'Italie, l'Allemagne & l'Espagne sur la France; & s'il y avait eu des peuples plus occidentaux, l'Espagne & la France auraient eu de nouveaux ennemis.

L'Europe ne sentit point de plus violentes secousses depuis la chûte de l'empire romain, & nul empereur depuis Charlemagne n'eut tant d'éclat que Charles-Quint. L'un a le premier rang dans la mémoire des hommes comme conquérant & fondateur; l'autre, avec autant de puissance, a un personnage bien plus difficile à soutenir. Charlemagne, avec les nombreuses armées aguerries par Pepin & Charles Martel, subjugua aisément des Lombards amollis, & triompha des Saxons sauvages. Charles-Quint a toujours à craindre la France, l'empire des Turcs, & la moitié de l'Allemagne.

L'Angleterre, qui était séparée du reste du monde, au huitième siècle, est, dans le seizième, un puissant royaume qu'il faut toujours ménager. Mais ce qui rend la situation de Charles-Quint très-supérieure à celle

celle de Charlemagne, c'eſt qu'ayant à peu-près en Europe la même étendue de pays ſous ſes loix, ce pays eſt plus peuplé, beaucoup plus floriſſant, plein de grands hommes en tout genre. On ne comptait pas une grande ville commerçante dans les premiers temps du renouvellement de l'Empire. Aucun nom, excepté celui du maître, ne fut conſacré à la poſtérité. La ſeule province de Flandre, au ſeizième ſiècle, vaut mieux que tout l'Empire, au neuvième. L'Italie, au temps de Paul III, eſt à l'Italie du temps d'Adrien I & de Léon III ce qu'eſt la nouvelle architecture à la gothique. Je ne parle pas ici des beaux arts, qui égalaient ce ſiècle à celui d'Auguſte, & du bonheur qu'avait Charles-Quint de compter tant de grand génies parmi ſes ſujets : il ne s'agit que des affaires publiques & du tableau général du monde.

CHAPITRE CXXV.

Conduite de François I. Son entrevue avec Charles-Quint. Leurs querelles, leur guerre. Alliance du roi de France & du sultan Soliman. Mort de François I.

François I, pour avoir Milan, se ligue avec les Turcs.

QUE François I, voyant son rival donner des royaumes, voulût rentrer dans le Milanais auquel il avait renoncé par deux traités; qu'il ait appelé à son secours ce même Soliman, ces mêmes Turcs repoussés par Charles-Quint; cette manœuvre peut être politique, mais il fallait de grands succès pour la rendre glorieuse.

Ce prince pouvait abandonner ses prétentions sur le Milanais, source intarissable de guerre, & tombeau des Français, comme Charles avait abandonné ses droits sur la Bourgogne, droits fondés sur le traité de Madrid : il eût joui d'une heureuse paix; il eût embelli, policé, éclairé son royaume beaucoup plus qu'il ne fit dans les derniers temps de sa vie; il eût donné une libre carrière à toutes ses vertus. Il fut grand pour avoir encouragé les arts : mais la passion malheureuse de vouloir toujours être duc de Milan & vassal de l'Empire, malgré l'empereur, fit tort à
1536. sa gloire. Réduit bientôt à chercher le secours de Barberousse, amiral de Soliman, il en essuya des reproches pour ne l'avoir pas secondé, & il fut

traité de renégat & de parjure en pleine diète de l'Empire.

Quel funeste contraste, de faire brûler à petit feu dans Paris des luthériens parmi lesquels il y avait des Allemands, & de s'unir en même temps aux princes luthériens d'Allemagne, auprès desquels il est obligé de s'excuser de cette rigueur, & d'affirmer même qu'il n'y avait point eu d'Allemands parmi ceux qu'on avait fait mourir ! Comment des historiens peuvent-ils avoir la lâcheté d'approuver ce supplice, & de l'attribuer au zèle pieux d'un prince voluptueux, qui n'avait pas la moindre ombre de cette piété qu'on lui attribue ? Si c'est-là un acte religieux, il est cruellement démenti par le nombre prodigieux de captifs catholiques que son traité avec Soliman, livra depuis aux fers de Barberousse sur les côtes d'Italie : si c'est une action de politique, il faut donc approuver les persécutions des païens, qui immolèrent tant de chrétiens. Ce fut en 1535 qu'on brûla ces malheureux dans Paris. Le père Daniel met à la marge, *Exemple de piété*. Cet exemple de piété consistait à suspendre les patiens à une haute potence dont on les faisait tomber à plusieurs reprises sur le bûcher. Exemple, en effet, d'une barbarie raffinée, qui inspire autant d'horreur contre les historiens qui la louent que contre les juges qui l'ordonnèrent.

Fait brûler des luthériens en France, & les paye en Allemagne.

Daniel ajoute que François I dit publiquement qu'il ferait mourir ses propres enfans s'ils étaient hérétiques. Cependant il écrivait dans ce temps-là même à Mélancton, l'un des fondateurs du luthé-

Remarque intéressante.

ranifme, pour l'engager à venir à fa cour (*).

Charles-Quint ne fe conduifait pas ainfi, quoique les luthériens fuffent fes ennemis déclarés; & loin de livrer des hérétiques aux bourreaux, & des chrétiens aux fers, il avait délivré dans Tunis dix-huit mille chrétiens efclaves, foit catholiques, foit proteftans.

Il faut, pour la funefte expédition de Milan, paffer par le Piémont; & le duc de Savoie refufe au roi le paffage. Le roi attaque donc le duc de Savoie, pendant que l'empereur revenait triomphant de Tunis. Un autre caufe de ce que la Savoie fut mife
1534. à feu & à fang, c'eft que la mère de François I était de cette maifon. Des prétentions fur quelques parties de cet état étaient depuis long-temps un fujet de difcorde. Les guerres du Milanais avaient de même leur origine dans le mariage de l'aïeul de Louis XII. Il n'y a aucun état héréditaire en Europe où les mariages n'aient apporté la guerre. Le droit public eft devenu par-là un des plus grands fléaux des peuples; prefque toutes les claufes des contrats & des traités n'ont été expliquées que par les armes. Les états du duc furent ravagés : mais cette invafion de François I procura une liberté entière à Genève; & en fit comme la capitale de la nouvelle religion réformée. Il arriva que ce même roi, qui faifait périr à Paris les novateurs par des fupplices affreux, qui faifait des proceffions pour expier leurs erreurs, qui

(*) Voyez l'Hiftoire du parlement.

disait qu'il n'épargnerait pas ses enfans s'ils en étaient coupables, était par-tout ailleurs le plus grand soutien de ce qu'il voulait exterminer dans ses états.

C'est une grande injustice dans le père Daniel, de dire que la ville de Genève mit alors le comble à sa révolte contre le duc de Savoie. Ce duc n'était point son souverain : elle était ville libre impériale : elle partageait, comme Cologne & comme beaucoup d'autres villes, le gouvernement avec son évêque. L'évêque avait cédé une partie de ses droits au duc de Savoie, & ces droits disputés étaient en compromis depuis douze années.

Les Génevois disaient qu'un évêque n'a nul droit à la souveraineté, que les apôtres ne furent point des princes; que si dans les temps d'anarchie & de barbarie les évêques usurpèrent des provinces, les peuples dans des temps éclairés devaient les reprendre.

Mais ce qu'il fallait sur-tout observer, c'est que Genève était alors une ville petite & pauvre, & que depuis qu'elle se rendit libre, elle fut plus peuplée du double, plus industrieuse, plus commerçante.

Cependant quel fruit François I recueille-t-il de tant d'entreprises ? Charles-Quint arrive de Rome, fait repasser les Alpes aux Français, entre en Provence avec cinquante mille hommes, s'avance jusqu'à Marseille, met le siége devant Arles ; & une 1536.
autre armée ravage la Champagne & la Picardie. Ainsi le fruit de cette nouvelle tentative sur l'Italie fut de hasarder la France.

La Provence & le Dauphiné ne furent ſauvées que par la ſage conduite du maréchal de Montmorenci, comme elles l'ont été de nos jours par le maréchal de Belle-Iſle. On peut, ce me ſemble, tirer un grand fruit de l'hiſtoire, en comparant les temps & les événèmens. C'eſt un plaiſir digne d'un bon citoyen, d'examiner par quelles reſſources on a chaſſé dans le même terrain & dans les mêmes occaſions deux armées victorieuſes. On ne ſait guère, dans l'oiſiveté des grandes villes, quels efforts il en coûte pour raſſembler des vivres dans un pays qui en fournit à peine à ſes habitans; pour avoir de quoi payer le ſoldat, pour lui fournir le néceſſaire ſur ſon crédit, pour garder des rivières, pour enlever aux ennemis des poſtes avantageux dont ils ſe ſont emparés. Mais de tels détails n'entrent point dans notre plan : il n'eſt néceſſaire de les examiner que dans le temps même de l'action : ce ſont les matériaux de l'édifice; on ne les compte plus quand la maiſon eſt conſtruite.

L'empereur fut obligé de ſortir de ce pays dévaſté, & de regagner l'Italie avec une armée diminuée par les maladies contagieuſes. La France, envahie de ce côté, regarda ſa délivrance comme un triomphe; mais il eût été plus beau de l'empêcher d'entrer que de s'applaudir de le voir ſortir.

Ce qui caractériſe davantage les démêlés de Charles-Quint & de François I, & les ſecouſſes qu'ils donnèrent à l'Europe, c'eſt ce mélange bizarre de franchiſe & de duplicité, d'emportemens, de colère

& de réconciliation, des plus sanglans outrages & d'un prompt oubli, des artifices les plus rafinés & de la plus noble confiance.

Il y eut des choses horribles, il y en eut de ridicules.

François Dauphin, fils de François I, meurt d'une pleurésie. On accuse un Italien, nommé Montécuculi, son échanson, de l'avoir empoisonné; on regarde Charles-Quint comme l'auteur du crime. Qu'aurait gagné l'empereur à faire périr par le poison un prince de dix-huit ans, qui n'avait jamais fait parler de lui, & qui avait un frère? Montéculi fut écartelé, voilà ce qui est horrible. Voici le ridicule.

1536. Charles-Quint ridiculement accusé d'avoir empoisonné le dauphin.

François I, qui par le traité de Madrid n'était plus suzerain de la Flandre & de l'Artois, & qui n'était sorti de prison qu'à cette condition, fait citer l'empereur au parlement de Paris, en qualité de comte de Flandre & d'Artois, son vassal. L'avocat-général Cappel prend des conclusions contre Charles-Quint, & le parlement de Paris le déclare rebelle.

Condamné au parlement de Paris.

Peut-on s'attendre que Charles & François se verront familièrement comme deux gentils-hommes voisins, après la prison de Madrid, après des démentis par la gorge, des défis, des duels proposés en présence du pape en plein consistoire, après la ligue du roi de France avec Soliman, enfin après que l'empereur a été accusé aussi publiquement qu'injustement, d'avoir fait empoisonner le premier dauphin, & lorsqu'il se voit condamné comme contumace, par une cour de judicature, dans le même pays qu'il a fait trembler tant de fois?

Charles & François se voient familièrement.

Cependant ces deux grands rivaux ſe voient à la rade d'Aigues-mortes. Le pape avait ménagé cette entrevue après une trève. Charles-Quint même deſcendit à terre, fit la première viſite, & ſe mit entre les mains de ſon ennemi : c'était la ſuite de l'eſprit du temps. Charles ſe défia toujours des promeſſes du monarque, & ſe livra à la foi du chevalier.

Le duc de Savoie fut long-temps la victime de cette entrevue. Ces deux monarques, qui en ſe voyant avec tant de familiarité prenaient toujours des meſures l'un contre l'autre, gardèrent les places du duc; le roi de France, pour ſe frayer un paſſage dans l'occaſion vers le Milanais, & l'empereur pour l'en empêcher.

Charles-Quint, après cette entrevue à Aigues-mortes, fait un voyage à Paris, qui eſt bien plus étonnant que celui des empereurs Sigiſmond & Charles IV.

Retourné en Eſpagne, il apprend que la ville de Gand s'eſt révoltée en Flandre. De ſavoir juſqu'où cette ville avait dû ſoutenir ſes privilèges, & juſqu'où elle en avait abuſé, c'eſt un problême qu'il n'appartient qu'à la force de réſoudre. Charles-Quint voulait l'aſſujettir & la punir : il demande paſſage au roi qui lui envoie le dauphin & le duc d'Orléans juſqu'à Baïonne, & qui va lui-même au devant de lui juſqu'à Chatelleraud.

Autre voyage de Charles en France.

L'empereur aimait à voyager, à ſe montrer à tous les peuples de l'Europe, à jouir de ſa gloire. Ce voyage fut un enchaînement de fêtes, & le but était d'aller faire pendre vingt-quatre malheureux citoyens. Il eût pu aiſément s'épargner tant de fatigues, en envoyant

quelques troupes à la gouvernante des Pays-Bas; on peut même s'étonner qu'il n'en eût pas laiſſé aſſez en Flandre pour réprimer la révolte des Gantois; mais c'était alors la coutume de licencier ſes troupes après une trêve ou une paix.

Le deſſein de François I, en recevant l'empereur dans ſes états avec tant d'appareil & de bonne foi, était d'obtenir enfin de lui la promeſſe de l'inveſtiture du Milanais. Ce fut dans cette vaine idée qu'il refuſa l'hommage que lui offraient les Gantois. Il n'eut ni Gand ni Milan.

On a prétendu que le connétable de Montmorenci fut diſgracié par le roi, pour lui avoir conſeillé de ſe contenter de la promeſſe verbale de Charles-Quint. Je rapporte ce petit évènement, parce que, s'il eſt vrai, il fait connaître le cœur humain. Un homme qui n'a qu'à s'en prendre à lui-même d'avoir ſuivi un mauvais avis, eſt ſouvent aſſez injuſte pour en punir l'auteur. Mais on ne devait guère ſe repentir de n'avoir exigé de Charles-Quint que des paroles; une promeſſe par écrit n'eût pas été plus sûre.

François I avait promis par écrit de céder la Bourgogne, & il s'était bien donné de garde de tenir ſa parole. On ne cède guère à ſon ennemi une grande province, ſans y être forcé par les armes. L'empereur avoua depuis publiquement qu'il avait promis le Milanais à un fils du roi; mais il ſoutint que c'était à condition que François I évacuerait Turin, que François garda toujours.

La générosité avec laquelle le roi avait reçu l'em-

pereur en France, tant de fêtes ſomptueuſes, tant de témoignages de confiance & d'amitié réciproques, n'aboutirent donc qu'à de nouvelles guerres.

Pendant que Soliman ravage encore la Hongrie, pendant que Charles-Quint, pour mettre le comble à ſa gloire, veut conquérir Alger comme il a ſubjugué Tunis, & qu'il échoue dans cette entrepriſe, François I reſſerre les nœuds de ſon alliance avec Soliman. Il envoye deux miniſtres ſecrets à la Porte par la voie de Veniſe; ces deux miniſtres ſont aſſaſſinés en chemin par l'ordre du marquis del Valſto, gouverneur du Milanais, ſous prétexte qu'ils ſont nés tous deux ſujets de l'empereur. Le dernier duc de Milan, François Sforze, avait quelques années auparavant fait trancher la tête à un autre miniſtre du roi. Comment accorder ces violations du droit des gens avec la généroſité dont ſe piquaient alors les officiers de l'empereur, ainſi que ceux du roi? La guerre recommence avec plus d'animoſité que jamais vers le Piémont, vers les Pyrénées, en Picardie. C'eſt alors que les galères du roi ſe joignent à celles de Cheredin, ſurnommé Barberouſſe, amiral du ſultan & vice-roi d'Alger. Les fleurs-de-lis & le croiſſant ſont devant Nice. Les Français & les Turcs, ſous le comte d'Enghien, de la branche de Bourbon, & ſous l'amiral turc, ne peuvent prendre cette ville; & Barberouſſe ramène la flotte turque à Toulon, dès que le célèbre André Doria s'avance au ſecours de la ville avec ſes galères.

Deux miniſtres de François I aſſaſſinés.

1541.

1543.

Turcs & moſquée à Toulon.

Barberouſſe était le maître abſolu dans Toulon. Il y fit changer une grande maiſon en moſquée: ainſi le

même roi qui avait laiſſé périr dans ſon royaume tant de chrétiens de la communion de Luther par le plus cruel ſupplice, laiſſait les mahométans exercer leur religion dans ſes états. Voilà la piété que le jéſuite Daniel loue; c'eſt ainſi que les hiſtoriens ſe déshonorent. Un hiſtorien citoyen eût avoué que la politique faiſait brûler des luthériens, & favoriſait des muſulmans.

André Doria eſt le héros qu'on peut mettre à la tête de tous ceux qui ſervirent la fortune de Charles-Quint. Il avait eu la gloire de battre ſes galères devant Naples, quand il était amiral de François I, & que Gênes, ſa patrie, était encore ſous la domination de la France. Il ſe crut enſuite obligé, comme le connétable de Bourbon, par des intrigues de cour, de paſſer au ſervice de l'empereur. Il défit pluſieurs fois les flottes de Soliman; mais ce qui lui fit plus d'honneur, ce fut de rendre la liberté à ſa patrie, dont Charles-Quint lui permettait d'être ſouverain. Il préféra le titre de reſtaurateur à celui de maître. Il établit le gouvernement tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui, & vécut, juſqu'à quatre-vingt-quatorze ans, l'homme le plus conſidéré de l'Europe. Gênes lui éleva une ſtatue comme au libérateur de la patrie. André Doria.

Cependant le comte d'Enghien répare l'affront de Nice par la victoire qu'il remporte à Cériſoles, dans le Piémont, ſur le marquis del Vaſto. Jamais victoire ne fut plus complète. Quel fruit retira-t-on de cette glorieuſe journée? aucun. C'était le ſort des Français de vaincre inutilement en Italie. Les jour- Cériſoles. 1544.

nées d'Agnadel, de Fornoue, de Ravenne, de Marignan, de Cérisoles, en sont des témoignages immortels.

Le roi d'Angleterre, Henri VIII, par une fatalité inconcevable, s'alliait contre la France avec ce même empereur dont il avait répudié la tante si honteusement, & dont il avait déclaré la cousine bâtarde, avec ce même empereur qui avait forcé le pape Clément VII à l'excommunier. Les princes oublient les injures comme les bienfaits quand l'intérêt parle; mais il semble que c'était alors le caprice plus que l'intérêt qui liait Henri VIII avec Charles-Quint.

Il comptait marcher à Paris avec trente mille hommes. Il assiégeait Boulogne sur mer, tandis que Charles-Quint avançait en Picardie. Où était alors cette balance que Henri VIII voulait tenir? Il ne voulait qu'embarrasser François I, & l'empêcher de traverser le mariage qu'il projetait entre son fils Edouard & Marie Stuart, qui fut depuis reine de France. Quelle raison pour déclarer la guerre!

Ces nouveaux périls rendent la bataille de Cérisoles infructueuse. Le roi de France est obligé de rappeler une grande partie de cette armée victorieuse, pour venir défendre les frontières septentrionales du royaume.

La France était plus en danger que jamais. Charles était déjà à Soissons, & le roi d'Angleterre prenait Boulogne; on tremblait pour Paris. Le luthéranisme fit alors le salut de la France, & la servit mieux que les Turcs sur qui le roi avait tant compté. Les princes luthériens d'Allemagne s'unissaient alors contre Char-

les-Quint, dont ils craignaient le despotisme; ils étaient en armes. Charles pressant la France, & pressé dans l'empire, fit la paix à Crépi en Valois, pour aller combattre ses sujets en Allemagne. 1544.

Par cette paix il promit encore le Milanais au duc d'Orléans, fils du roi, qui devait être son gendre; mais la destinée ne voulait pas qu'un prince de France eût cette province, & la mort du duc d'Orléans épargna à l'empereur l'embarras d'une nouvelle violation de sa parole.

François I acheta bientôt après la paix avec l'Angleterre pour huit cent mille écus. Voilà ses derniers exploits. Voilà le fruit des desseins qu'il eut sur Naples & Milan toute sa vie. Il fut en tout la victime du bonheur de Charles-Quint, car il mourut quelques mois après Henri VIII, de cette maladie alors presqu'incurable que la découverte du nouveau monde avait transplantée en Europe. C'est ainsi que les événemens sont enchaînés. Un pilote Génois donne un univers à l'Espagne. La nature a mis dans les îles de ces climats lointains un poison qui infecte les sources de la vie; & il faut qu'un roi de France en périsse. Il laisse en mourant une discorde trop durable, non pas entre la France & l'Allemagne, mais entre la maison de France & celle d'Autriche. 1546. Mort de François I.

La France, sous ce prince, commençait à sortir de la barbarie, & la langue prenait un tour moins gothique. Il reste encore quelques petits ouvrages de ce temps, qui, s'ils ne sont pas réguliers, ont du sel & de la naïveté : comme quelques épigrammes de France un peu polie sous son règne.

l'évêque Saint-Gelais, de Clément Marot, de François I même. Il écrivit, dit-on, ſous un portrait d'Agnès Sorel :

Gentille Agnès plus d'honneur en mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Cloſe nonnain ou bien dévot hermite.

Je ne ſaurais pourtant concilier ces vers, qui paraiſſent purement écrits pour le temps, avec les lettres qu'on a encore de ſa main, & ſur-tout avec celle que Daniel a rapportée.

« Tout à ſteure ynſi que je me vouloys mettre o » lit eſt aryvé Laval, lequel m'a apporté la ſerteneté » du levement du ſiége, &c. »

Ce n'était point ainſi que les Scipion, les Sylla, les Céſar, écrivaient en leur langue. Il faut avouer que malgré l'inſtinct heureux qui animait François I en faveur des arts, tout était barbare en France, comme tout était petit en comparaiſon des anciens Romains.

Il compoſa des mémoires ſur la diſcipline militaire, dans le temps qu'il voulait établir en France la légion romaine. Tous les arts furent protégés par lui, mais il fut obligé de faire venir des peintres, des ſculpteurs, des architectes d'Italie.

Il voulut bâtir le louvre, mais à peine eut-il le temps d'en faire jeter les fondemens ; ſon projet magnifique du collége royal ne put être exécuté, mais du moins on enſeigna par ſes libéralités les langues grecque & hébraïque, & la géométrie qu'on était

très-loin de pouvoir enſeigner dans l'univerſité. Cette univerſité avait le malheur de n'être fameuſe que par ſa théologie ſcolaſtique & par ſes diſputes : il n'y avait pas un homme en France avant ce temps-là qui sût lire les caractères grecs.

On ne ſe ſervait dans les écoles, dans les tribunaux, dans les monumens publics, dans les contrats, que d'un mauvais latin, appelé le langage du moyen âge, reſte de l'ancienne barbarie des Francs, des Lombards, des Germains, des Goths, des Anglais, qui ne ſurent ni ſe former une langue régulière, ni bien parler la latine.

Rodolphe de Habsbourg avait ordonné dans l'Allemagne qu'on plaidât, & qu'on rendît les arrêts dans la langue du pays. Alfonſe le ſage, en Caſtille, établit le même uſage. Edouard III en fit autant en Angleterre. François I ordonna enfin qu'en France ceux qui avaient le malheur de plaider puſſent lire leur ruine dans leur propre idiome. Ce ne fut pas ce qui commença à polir la langue françaiſe, ce fut l'eſprit du roi & celui de ſa cour à qui l'on eut cette obligation.

CHAPITRE CXXVI.

Troubles d'Allemagne. Bataille de Mulberg. Grandeur & disgrace de Charles-Quint. Son abdication.

La mort de François I n'applanit pas à Charles-Quint le chemin vers cette monarchie univerſelle dont on lui imputait le deſſein : il en était alors bien éloigné. Non-ſeulement il eut dans Henri II, ſucceſſeur de François, un ennemi redoutable ; mais dans ce temps-là même les princes, les villes de la nouvelle religion en Allemagne, faiſaient la guerre civile, & aſſemblaient contre lui une grande armée. C'était le parti de la liberté beaucoup plus encore que celui du luthéraniſme.

Cet empereur ſi puiſſant, & ſon frère Ferdinand, roi de Hongrie & de Bohême, ne purent lever autant d'Allemands que les confédérés leur en oppoſaient. Charles fut obligé, pour avoir des forces égales, de recourir à ſes Eſpagnols, à l'argent & aux troupes du pape Paul III.

Rien ne fut plus éclatant que ſa victoire de Mulberg. Un électeur de Saxe, un landgrave de Heſſe, priſonniers à ſa ſuite, le parti luthérien conſterné, les taxes immenſes impoſées ſur les vaincus, tout ſemblait le rendre deſpotique en Allemagne; mais il lui arriva encore ce qui lui était arrivé après la priſe de François I : tout le fruit de ſon bonheur fut perdu.

Ce

Ce même pape Paul III retira ses troupes dès qu'il le vit trop puissant. Henri VIII ranima les restes languissans du parti luthérien en Allemagne. Le nouvel électeur de Saxe, Maurice, à qui Charles avait donné le duché du vaincu, se déclara bientôt contre lui, & se mit à la tête de la ligue.

Enfin cet empereur si terrible est sur le point d'être fait prisonnier avec son frère par les princes protestans d'Allemagne, qu'il ne regardait que comme des sujets révoltés. Il fuit en désordre dans les détroits d'Inspruck. Dans ce temps-là même, le roi de France, Henri II, se saisit de Metz, Toul & Verdun, qui sont toujours restés à la France pour prix de la liberté qu'elle avait assurée à l'Allemagne. On voit que dans tous les temps les seigneurs de l'Empire, le luthéranisme même, dûrent leur conservation aux rois de France. C'est ce qui est encore arrivé depuis sous Ferdinand II & sous Ferdinand III. 1552.

Le possesseur du Mexique est obligé d'emprunter deux cent mille écus d'or du duc de Florence, Cosme, pour tâcher de reprendre Metz; & s'étant racommodé avec les luthériens pour se venger du roi de France, il assiége cette ville, à la tête de cinquante mille combattans. Ce siége est un des plus mémorables dans l'histoire; il fait la gloire éternelle de François de Guise, qui défendit la ville soixante-cinq jours contre Charles-Quint, & qui le contraignit enfin d'abandonner son entreprise après avoir perdu le tiers de son armée.

La puissance de Charles-Quint n'était alors qu'un

amas de grandeurs & de dignités entouré de précipices. Les agitations de sa vie ne lui permirent jamais de faire de ses vastes états un corps régulier & robuste dont toutes les parties s'aidassent mutuellement, & lui fournissent de grandes armées toujours entretenues. C'est ce que sut faire Charlemagne : mais ses états se touchaient ; & vainqueur des Saxons & des Lombards, il n'avait point un Soliman à repousser, des rois de France à combattre, de puissans princes d'Allemagne, & un pape plus puissant à réprimer ou à craindre.

Charles sentait trop quel ciment était nécessaire pour bâtir un édifice aussi fort que celui de la grandeur de Charlemagne. Il fallait que Philippe son fils eût l'empire ; alors ce prince, que les trésors du Mexique & du Pérou rendirent plus riche que tous les rois de l'Europe ensemble, eût pu parvenir à cette monarchie universelle plus aisée à imaginer qu'à saisir.

C'est dans cette vue que Charles-Quint fit tous ses efforts pour engager son frère Ferdinand, roi des Romains, à céder l'empire à Philippe ; mais à quoi aboutit cette proposition révoltante ? à brouiller pour jamais Philippe & Ferdinand.

1556. Abdication de Charles-Quint.

Enfin, lassé de tant de secousses, vieilli avant le temps, détrompé de tout, parce qu'il avait tout éprouvé, il renonce à ses couronnes & aux hommes, à l'âge de cinquante-six ans, c'est-à-dire à l'âge où l'ambition des autres hommes est dans toute sa force, & où tant de rois subalternes, nommés ministres, ont commencé la carrière de leur grandeur.

On prétend que son esprit se dérangea dans sa solitude de Saint-Just. En effet, passer la journée à démonter des pendules, & à tourmenter des novices, se donner dans l'église la comédie de son propre enterrement, se mettre dans un cercueil, & chanter son *De profundis*, ce ne sont pas là des traits d'un cerveau bien organisé. Celui qui avait fait trembler l'Europe & l'Afrique, & repoussé le vainqueur de la Perse, mourut donc en démence. Tout montre dans sa famille l'excès de la faiblesse humaine. 1558.

Faiblesse de cerveau.

Son grand-père, Maximilien, veut être pape : Jeanne, sa mère, est folle & enfermée ; & Charles-Quint s'enferme chez des moines, & y meurt ayant l'esprit aussi troublé que sa mère.

N'oublions pas que le pape Paul IV, ne voulut jamais reconnaître pour empereur Ferdinand I, à qui son frère avait cédé l'empire ; ce pape prétendait que Charles n'avait pu abdiquer sans sa permission. L'archevêque électeur de Mayence, chancelier de l'empire, promulgua tous ses actes au nom de Charles-Quint, jusqu'à la mort de ce prince. C'est la dernière époque de la prétention qu'eurent si long-temps les papes de disposer de l'empire. Sans tous les exemples que nous avons vus de cette prétention étrange, on croirait que Paul IV avait le cerveau encore plus blessé que Charles-Quint.

Avant de voir quelle influence eut Philippe II, son fils, sur la moitié de l'Europe, combien l'Angleterre fut puissante sous Elisabeth, ce que devint l'Italie, comment s'établit la république des Provinces-

Unies, & à quel état affreux la France fut réduite; je dois parler des révolutions de la religion; parce qu'elle entra dans toutes les affaires, comme cause ou comme prétexte, dès le temps de Charles-Quint.

Ensuite je me ferai une idée des conquêtes des Espagnols dans l'Amérique, & de celles que firent les Portugais dans les Indes: prodiges dont Philippe II recueillit tout l'avantage; & qui le rendirent le prince le plus puissant de la chrétienté.

CHAPITRE CXXVII.

De Léon X, & de l'Eglise.

Résumé de toutes les horreurs produites par la querelle des deux glaives.

VOUS avez parcouru tout ce vaste chaos dans lequel l'Europe chrétienne a été confusément plongée depuis la chûte de l'empire romain. Le gouvernement politique de l'église, qui semblait devoir réunir toutes ces parties divisées, fut malheureusement la nouvelle source d'une confusion inouie jusqu'alors dans les annales du monde.

L'église romaine & la grecque, sans cesse aux prises, avaient par leurs querelles ouvert les portes de Constantinople aux ottomans. L'empire & le sacerdoce, toujours armés l'un contre l'autre, avaient désolé l'Italie, l'Allemagne, & presque tous les autres états. Le mélange de ces deux pouvoirs, qui se combattaient, par-tout, ou sourdement, ou hautement, entretenait des troubles éternels. Le gouvernement féodal avait fait des souverains de

plusieurs évêques & de plusieurs moines. Les limites des diocèses n'étaient point celles des états. La même ville était italienne ou allemande par son évêque, & française par son roi. C'est un malheur que les vicissitudes des guerres attachent encore aux villes frontières. Vous avez vu la juridiction séculière s'opposer par-tout à l'ecclésiastique, excepté dans les états où l'église a été, & est encore souveraine : chaque prince séculier cherchant à rendre son gouvernement indépendant du siége de Rome, & ne pouvant y parvenir : des évêques, tantôt résistant aux papes, tantôt s'unissant à eux contre les rois : en un mot, la république chrétienne du rite latin unie presque toujours dans le dogme, en apparence, & à quelques scissions près, mais sans cesse divisée sur tout le reste.

Après le pontificat détesté, mais heureux, d'Alexandre VI, après le règne guerrier, & plus heureux encore, de Jules II, les papes pouvaient se regarder comme les arbitres de l'Italie, & influer beaucoup sur le reste de l'Europe. Il n'y avait aucun potentat italien qui eût plus de terres, excepté le roi de Naples, lequel relevait encore de la tiare.

Dans ces circonstances favorables, les vingt-quatre cardinaux qui composaient alors tout le collége, élurent Jean de Médicis, arrière-petit-fils de ce grand Cosme de Médicis, simple négociant, & père de la patrie. 1513. Médicis cardinal à quatorze ans, presque doyen à trente-six, & pape.

Créé cardinal à quatorze ans, il fut pape à l'âge de trente-six, & prit le nom de Léon X. Sa famille alors était rentrée en Toscane. Léon eut bientôt le

crédit de mettre ſon frère, Pierre, à la tête du gouvernement de Florence. Il fit épouſer à ſon autre frère, Julien le magnifique, la princeſſe de Savoie, ducheſſe de Nemours, & le fit un des plus puiſſans ſeigneurs d'Italie. Ces trois frères élevés par Ange Politien, & par Calcondile, étaient tous trois dignes d'avoir eu de tels maîtres. Tous trois cultivaient à l'envi les lettres & les beaux-arts. Ils méritèrent que ce ſiècle s'appelât le ſiècle des Médicis. Le pape, ſur-tout, joignait le goût le plus fin à la magnificence la plus recherchée. Il excitait les grands génies dans tous les arts par ſes bienfaits, & par ſon accueil plus ſéduiſant encore. Son couronnement coûta cent mille écus d'or. Il fit repréſenter dans pluſieurs fêtes publiques le Pénule de Plaute, la Calandra du cardinal Bibiena. On croyait voir renaître les beaux jours de l'empire romain. La religion n'avait rien d'auſtère; elle s'attirait le reſpect par des cérémonies pompeuſes; le ſtyle barbare de la Daterie était aboli, & faiſait place à l'éloquence des cardinaux Bembo & Sadolet, alors ſecrétaires des brefs, hommes qui ſavaient imiter la latinité de Cicéron, & qui ſemblaient adopter ſa philoſophie ſceptique. Les comédies de l'Arioſte & celles de Machiavel, quoiqu'elles reſpectent peu la pudeur & la piété, furent jouées ſouvent dans cette cour en préſence du pape & des cardinaux, par les jeunes gens les plus qualifiés de Rome. Le mérite ſeul de ces ouvrages (mérite très-grand pour ce ſiècle) faiſait impreſſion. Ce qui pouvait offenſer la religion n'était pas aperçu dans une cour occupée d'intrigues

Beaux jours de Léon X.

& de plaisirs, qui ne pensait pas que la religion pût être attaquée par ces libertés. En effet, comme il ne s'agissait ni du dogme ni du pouvoir, la cour romaine n'en était pas plus effarouchée que les Grecs & les anciens Romains ne le furent des railleries d'Aristophane & de Plaute.

Les affaires les plus graves, que Léon X savoit traiter en maître, ne dérobèrent rien à ses plaisirs délicats. La conspiration même de plusieurs cardinaux contre sa vie, & le châtiment sévère qu'il en fit, n'altérèrent point la gaieté de sa cour.

Un cardinal pauvre, pendu : un riche, échappé.

Les cardinaux Petrucci, Soli, & quelques autres, irrités de ce que le pape avait ôté le duché d'Urbin au neveu de Jules II, corrompirent un chirurgien qui devait panser un ulcère secret du pape ; & la mort de Léon X devait être le signal d'une révolution dans beaucoup de villes de l'état ecclésiastique. La conspiration fut découverte. Il en coûta la vie à plus 1517. d'un coupable. Les deux cardinaux furent appliqués à la question, & condamnés à la mort. On pendit le cardinal Petrucci dans la prison. L'autre racheta sa vie par ses trésors.

Il est très-remarquable qu'ils furent condamnés par les magistrats séculiers de Rome, & non par leurs pairs. Le pape semblait par cette action inviter les souverains à rendre tous les ecclésiastiques justiciables des juges ordinaires : mais jamais le saint siége ne crut devoir céder aux rois un droit qu'il se donnait à lui-même. Comment les cardinaux qui élisent les papes, leur ont-ils laissé ce despotisme, tandis que



les électeurs & les princes de l'empire ont tant ref-treint le pouvoir des empereurs ? C'est que ces princes ont des états, & que les cardinaux n'ont que des dignités.

Trente cardinaux pour un.

Cette trifte aventure fit bientôt place aux réjouiffances accoutumées. Léon X, pour mieux faire oublier le fupplice d'un cardinal mort par la corde, en créa trente nouveaux, la plupart italiens, & fe conformant au génie du maître. S'ils n'avaient pas tous le goût & les connaiffances du pontife, ils l'imitèrent au moins dans fes plaifirs. Prefque tous les autres prélats fuivirent leurs exemples. L'Efpagne était alors le feul pays où l'églife connût les mœurs févères; elles y avaient été introduites par le cardinal Ximénès, efprit né auftère & dur, qui n'avait de goût que celui de la domination abfolue, & qui, revêtu de l'habit d'un cordelier quand il était régent d'Efpagne, difait qu'avec fon cordon il faurait ranger tous les grands à leur devoir, & qu'il écraferait leur fierté fous fes fandales.

Par-tout ailleurs les prélats vivaient en princes voluptueux. Il y en avait qui poffédaient jufqu'à huit & neuf évêchés. On s'effraie aujourd'hui en comptant tous les bénéfices dont jouiffaient, par exemple, un cardinal de Lorraine, un cardinal de Volfey & tant d'autres; mais ces biens eccléfiaftiques accumulés fur un feul homme, ne faifaient pas un plus mauvais effets alors, que n'en font aujourd'hui tant d'évêchés réunis par des électeurs ou par des prélats d'Allemagne.

Tous les écrivains proteſtans & catholiques ſe récrient contre la diſſolution des mœurs de ces temps. Ils diſent que les prélats, les curés, & les moines paſſaient une vie commode; que rien n'était plus commun que des prêtres qui élevaient publiquement leurs enfans, à l'exemple d'Alexandre VI. Il eſt vrai qu'on a encore le teſtament d'un Croui, évêque de Cambrai, en ces temps-là, qui laiſſe pluſieurs legs à ſes enfans, & tient une ſomme en réſerve pour les bâtards qu'il eſpère encore que DIEU lui fera la grace de lui donner, en cas qu'il réchappe de ſa maladie. Ce ſont les propres mots de ſon teſtament. Le pape Pie II avait écrit dès long-temps, que pour de fortes raiſons on avait interdit le mariage aux prêtres, mais que pour de plus fortes il fallait le leur permettre. Les proteſtans n'ont pas manqué de recueillir les preuves, que dans pluſieurs états d'Allemagne les peuples obligeaient toujours leurs curés d'avoir des concubines, afin que les femmes mariées fuſſent plus en ſûreté. On voit même dans les cent griefs rédigés auparavant par la diète de l'Empire, ſous Maximilien I, contre les abus de l'égliſe, que les évêques vendaient aux curés pour un écu par an le droit d'avoir une concubine, & qu'il fallait payer, ſoit qu'on usât de ce privilége, ſoit qu'on le négligeât. Mais auſſi il faut convenir que ce n'était pas une raiſon pour autoriſer tant de guerres civiles, & qu'il ne fallait pas tuer les autres hommes, parce que quelques prélats faiſaient des enfans, & que des curés achetaient, avec un écu, le droit d'en faire.

Concubines des prêtres, permiſes pour un écu.

Vente d'indulgences & de péchés.

Ce qui révoltait le plus les esprits, c'était cette vente publique & particulière d'indulgences, d'absolutions, de dispenses à tout prix ; c'était cette taxe apostolique, illimitée & incertaine avant le pape Jean XII, mais rédigée par lui comme un code du droit canon. Un meurtrier sous-diacre, ou diacre, était absous avec la permission de posséder trois bénéfices, pour douze tournois, trois ducats & six carlins, c'est environ vingt écus. Un évêque, un abbé, pouvaient assassiner pour environ trois cents livres. Toutes les impudicités les plus monstrueuses avaient leur prix fait. La bestialité était estimée deux cent cinquante livres. On obtenait même des dispenses, non seulement pour des péchés passés, mais pour ceux qu'on avait envie de faire. On a retrouvé dans les archives de Joinville une indulgence en expectative pour le cardinal de Lorraine, & douze personnes de sa suite, laquelle remettait à chacun d'eux par avance trois péchés à leur choix. Le Laboureur, écrivain exact, rapporte que la duchesse de Bourbon & d'Auvergne, sœur de Charles VIII, eut le droit de se faire absoudre toute sa vie de tout péché, elle & dix personnes de sa suite, à quarante-sept fêtes de l'année, sans compter les dimanches.

Cet étrange abus semblait pourtant avoir sa source dans les anciennes lois des nations de l'Europe, dans celles des Francs, des Saxons, des Bourguignons. La cour pontificale n'avait adopté cette évaluation des péchés & des dispenses, que dans les temps d'anarchie, & même quand les papes n'osaient résider à

Rome. Jamais aucun concile ne mit la taxe des péchés parmi les articles de foi.

Il y avait des abus violens, il y en avait de ridicules. Ceux qui dirent qu'il fallait réparer l'édifice, & non le détruire, semblent avoir dit tout ce qu'on pouvait répondre au cri des peuples indignés. Le grand nombre de pères de famille qui travaillent sans cesse pour assurer à leurs femmes & à leurs enfans une médiocre fortune, le nombre beaucoup supérieur d'artisans, de cultivateurs, qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, voyaient avec douleur des moines entourés du faste & du luxe des souverains: on répondait que ces richesses, répandues par ce faste même, rentraient dans la circulation. Leur vie molle, loin de troubler l'intérieur de l'église, en affermissait la paix; & leurs abus eussent-ils été plus excessifs, étaient moins dangereux, sans doute, que les horreurs des guerres & le saccagement des villes. On oppose ici le sentiment de Machiavel, le docteur de ceux qui n'ont que de la politique. Il dit dans ses discours sur Tite-Live « que si les Italiens de son temps étaient excessivement méchans, on le devait imputer à la religion & aux prêtres. » Mais il est clair qu'il ne peut avoir en vue les guerres de religion, puisqu'il n'y en avait point alors. Il ne peut entendre par ces paroles, que les crimes de la cour du pape Alexandre VI, & l'ambition de plusieurs ecclésiastiques; ce qui est très-étranger aux dogmes, aux disputes, aux persécutions, aux rébellions, à cet acharnement de la haine théologique qui produisit tant de meurtres.

Venise même, dont le gouvernement passait pour le plus sage de l'Europe, avait, dit-on, très-grand soin d'entretenir tout son clergé dans la débauche, afin qu'étant moins révéré il fût sans crédit parmi le peuple, & ne pût le soulever. Il y avait cependant par-tout des hommes de mœurs très-pures, des pasteurs dignes de l'être, des religieux soumis de cœur à des vœux qui effrayent la mollesse humaine; mais ces vertus sont ensevelies dans l'obscurité, tandis que le luxe & le vice dominent dans la splendeur.

Le faste de la cour voluptueuse de Léon X pouvait blesser les yeux; mais aussi on devait voir que cette cour même poliçait l'Europe, & rendait les hommes plus sociables. La religion, depuis la persécution contre les hussites, ne causait plus aucun trouble dans le monde. L'inquisition exerçait, à la vérité, de grandes cruautés en Espagne contre les musulmans & les juifs: mais ce ne sont pas-là de ces malheurs universels qui bouleversent les nations. La plupart des chrétiens vivaient dans une ignorance heureuse. Il n'y avait peut-être pas en Europe dix gentilshommes qui eussent la Bible. Elle n'était point traduite en langue vulgaire, ou du moins les traductions qu'on en avait faites dans peu de pays étaient ignorées.

Les sciences; première cause de la chute du pouvoir ecclésiastique.

Le haut clergé, occupé uniquement du temporel, savait jouir, & ne savait pas disputer. On peut dire que le pape Léon X, en encourageant les études, donna des armes contre lui-même. J'ai ouï dire à un seigneur anglais, qu'il avait vu une lettre du seigneur Polus ou de la Pole, depuis cardinal, à ce pape, dans

laquelle, en le félicitant ſur ce qu'il étendait les progrès des ſciences en Europe, il l'avertiſſait qu'il était dangereux de rendre les hommes trop ſavans. La naiſſance des lettres dans une partie de l'Allemagne, à Londres, & enſuite à Paris, à la faveur de l'imprimerie perfectionnée, commença la ruine de la monarchie ſpirituelle. Des hommes de la baſſe Allemagne, que l'Italie traitait toujours de barbares, furent les premiers qui accoutumèrent les eſprits à mépriſer ce qu'on révérait. Eraſme, quoique long-temps moine, ou plutôt parce qu'il l'avait été, jeta ſur les moines, dans la plupart de ſes écrits, un ridicule dont ils ne ſe relevèrent pas. Les auteurs des *Lettres des hommes obſcurs* firent rire l'Allemagne aux dépens des Italiens, qui juſque-là ne les avaient pas crus capables d'être de bons plaiſans; ils le furent pourtant; & le ridicule prépara en effet la révolution la plus ſérieuſe.

Seconde cauſe; l'abus des indulgences.

Léon X était bien loin de craindre cette révolution qu'il vit dans la chrétienté. Sa magnificence, & une des plus belles entrepriſes qui puiſſent illuſtrer des ſouverains, en furent les principales cauſes.

Son prédéceſſeur Jules II, ſous qui la peinture & l'architecture commencèrent à prendre de ſi nobles accroiſſemens, voulut que Rome eût un temple qui ſurpaſsât Sainte-Sophie de Conſtantinople, & qui fût le plus beau qu'on eût encore élevé ſur la terre. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvait jamais voir finir. Léon X ſuivit ardemment ce beau projet. Il fallait beaucoup d'argent, & ſes magnificences avaient épuiſé ſon tréſor. Il n'eſt point de chrétien qui n'eût

dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe. Mais l'argent, destiné aux ouvrages publics, ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clefs de S. Pierre, avec laquelle on avait ouvert quelquefois les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape.

Il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre dans tous les états de la chrétienté ce qu'on appelle des indulgences, c'est-à-dire, la délivrance des peines du purgatoire, soit pour soi-même, soit pour ses parens & amis. Une pareille vente publique fait voir l'esprit du temps. Personne n'en fut surpris. Il y eut par-tout des bureaux d'indulgences. On les affermait comme les droits de la douane. La plupart de ces comptoirs se tenaient dans des cabarets. Le prédicateur, le fermier, le distributeur, chacun y gagnait. Le pape donna à sa sœur une partie de l'argent qui lui en revint, & personne ne murmura encore. Les prédicateurs disaient hautement en chaire, que « quand on aurait » violé la sainte Vierge on serait absous en achetant » des indulgences, » & le peuple écoutait ces paroles avec dévotion. Mais quand on eut donné aux dominicains cette ferme en Allemagne, les augustins, qui en avaient été long-temps en possession, furent jaloux; & ce petit intérêt de moines dans un coin de la Saxe produisit plus de cent ans de discordes, de fureurs & d'infortunes chez trente nations.

CHAPITRE CXXVIII.

De Luther. Des indulgences.

Vous n'ignorez pas que cette grande révolution dans l'esprit humain, & dans le système politique de l'Europe, commença par Martin Luther, moine augustin, que ses supérieurs chargèrent de prêcher contre la marchandise qu'ils n'avaient pu vendre. La querelle fut d'abord entre les augustins & les dominicains.

Vous avez dû voir que toutes les querelles de religion étaient venues jusque-là des prêtres théologiens; car Pierre Valdo, marchand de Lyon, qui passe pour l'auteur de la secte des Vaudois, n'en était point l'auteur; il ne fit que rassembler ses frères, & les encourager. Il suivait les dogmes de Bérenger, de Claude, évêque de Turin, & de plusieurs autres; ce n'est qu'après Luther que les séculiers ont dogmatisé en foule, quand la bible traduite en tant de langues, & différemment traduite, a fait naître presque autant d'opinions qu'elle a de passages difficiles à expliquer.

Si on avait dit alors à Luther qu'il détruirait la religion romaine dans la moitié de l'Europe, il ne l'aurait pas cru. Il alla plus loin qu'il ne pensait, comme il arrive dans toutes les disputes & dans presque toutes les affaires.

Après avoir décrié les indulgences, il examina le pouvoir de celui qui les donnait aux chrétiens. Un 1517. Réforme nécessaire.

coin du voile fut levé. Les peuples animés voulurent juger ce qu'ils avaient adoré. Les horreurs d'Alexandre VI & de sa famille n'avaient pas fait naître un doute sur la puissance spirituelle du pape. Trois cent mille pélerins étaient venus dans Rome à son jubilé. Mais les temps étaient changés; la mesure était comble. Les délices de Léon furent punies des crimes d'Alexandre. On commença par demander une réforme, on finit par une séparation entière. On sentait assez que les hommes puissans ne se réforment pas. C'était à leur autorité & à leurs richesses qu'on en voulait: c'était le joug des taxes romaines qu'on voulait briser. Qu'importait en effet à Stockholm, à Copenhague, à Londres, à Dresde, que l'on eût du plaisir à Rome? mais il importait qu'on ne payât point de taxes exorbitantes, que l'archevêque d'Upsal ne fût pas le maître d'un royaume. Les revenus de l'archevêché de Magdebourg, ceux de tant de riches abbayes, tentaient les princes séculiers. La séparation qui se fit comme d'elle-même, & pour des causes très-légères, a opéré cependant à la fin, en grande partie, cette réforme tant demandée, & qui n'a servi de rien. Les mœurs de la cour romaine sont devenues plus décentes, le clergé de France plus savant. Il faut avouer qu'en général le clergé a été corrigé par les protestans, comme un rival devient plus circonspect par la jalousie surveillante de son rival: mais on n'en a versé que plus de sang, & les querelles des théologiens sont devenues des guerres de cannibales.

Pour

Pour parvenir à cette grande scission, il ne fallait qu'un prince qui animât les peuples. Le vieux Frédéric, électeur de Saxe, surnommé le sage, celui-là même qui après la mort de Maximilien eut le courage de refuser l'empire, protégea Luther ouvertement. Cette révolution dans l'église commença comme toutes celles qui ont détrôné les souverains. On présente d'abord des requêtes, on expose des griefs; on finit par renverser le trône. Il n'y avait point encore de séparation marquée en se moquant des indulgences, en demandant à communier avec du pain & du vin, en disant des choses très-peu intelligibles sur la justification & sur le libre arbitre, en voulant abolir les moines, en offant de prouver que l'écriture sainte n'a pas expressément parlé du purgatoire. Luther protégé.

Léon X, qui dans le fond méprisait ces disputes, fut obligé, comme pape, d'anathématiser solennellement par une bulle toutes ces propositions. Il ne savait pas combien Luther était protégé secrètement en Allemagne. Il fallait, disait-on, le faire changer d'opinion par le moyen d'un chapeau rouge. Le mépris qu'on eut pour lui fut fatal à Rome. 1520.

Luther ne garda plus de mesures. Il composa son livre *de la Captivité de Babylone*. Il exhorta tous les princes à secouer le joug de la papauté; il se déchaîna contre les messes privées; & il fut d'autant plus applaudi, qu'il se récriait contre la vente publique de ces messes. Les moines mendians les avaient mises en vogue, au treizième siècle; le peuple les payait comme il les paye encore aujourd'hui quand Déchaînement de Luther.

il en commande. C'eſt une légère rétribution dont ſubſiſtent les pauvres religieux & les prêtres habitués. Ce faible honoraire, qu'on ne pouvait guère envier à ceux qui ne vivent que de l'autel & d'aumônes, était alors en France d'environ deux ſous de ce temps-là, & moindre encore en Allemagne. La tranſſubſtantiation fut proſcrite comme un mot qui ne ſe trouve ni dans l'écriture ni dans les pères. Les partiſans de Luther prétendaient que la doctrine qui fait évanouir la ſubſtance du pain & du vin, & qui en conſerve la forme, n'avait été univerſellement établie dans l'égliſe que du temps de Grégoire VII, & que cette doctrine avait été ſoutenue & expliquée pour la première fois par le bénédictin Paſchaſe Ratbert, au neuvième ſiècle. Ils fouillaient dans les archives ténébreuſes de l'antiquité, pour y trouver de quoi ſe ſéparer de l'égliſe romaine, ſur des myſtères que la faibleſſe humaine ne peut approfondir. Luther retenait une partie du myſtère, & rejetait l'autre. Il avoue que le corps de JÉSUS-CHRIST eſt dans les eſpèces conſacrées; mais il y eſt, dit-il, comme le feu eſt dans le fer enflammé; le fer & le feu ſubſiſtent enſemble. C'eſt cette manière de ſe confondre avec le pain & le vin, qu'Oſiander appela impanation, invination, conſubſtantiation. Luther ſe contentait de dire que le corps & le ſang étaient dedans, deſſus, & deſſous, *in*, *cum*, *ſub*. Ainſi tandis que ceux que l'on appelait papiſtes mangeaient DIEU ſans pain, les luthériens mangeaient du pain & DIEU; les calviniſtes vinrent bientôt après, qui mangèrent le pain & qui ne mangèrent point DIEU.

Les Luthériens voulurent d'abord de nouvelles versions de la bible en toutes les langues modernes, & des versions purgées de toutes les négligences & infidélités qu'ils imputaient à la Vulgate. En effet, lorsque le concile voulut depuis faire réimprimer cette Vulgate, les six commissaires chargés de ce soin par le concile trouvèrent dans cette ancienne traduction huit mille fautes; & les savans prétendent qu'il y en a bien davantage : de sorte que le concile se contenta de déclarer la Vulgate authentique, sans entreprendre cette correction. Luther traduisit d'après l'hébreu la bible germanique; mais on prétend qu'il savait peu d'hébreu, & que sa traduction est plus remplie de fautes que la Vulgate.

Il fait brûler la bulle du pape.

Les dominicains avec les nonces du pape qui étaient en Allemagne firent brûler les premiers écrits de Luther. Le pape donna une nouvelle bulle contre lui. Luther fit brûler la bulle du pape & les décrétales dans la place publique de Wittemberg. On voit par ce trait si c'était un homme hardi; mais aussi on voit qu'il était déjà bien puissant. Des-lors une partie de l'Allemagne, fatiguée de la grandeur pontificale, était dans les intérêts du réformateur, sans trop examiner les questions de l'école.

Cependant ces questions se multipliaient. La dispute du libre arbitre, cet autre écueil de la raison humaine, mêlait sa source intarissable de querelles absurdes à ce torrent de haines théologiques. Luther nia le libre arbitre, que cependant ses sectateurs ont admis dans la suite. L'université de Louvain, celle de

Paris écrivirent : celle-ci ſuſpendit l'examen de la diſpute, s'il y a eu trois Magdelène, ou une ſeule Magdelène, pour proſcrire les dogmes de Luther.

Il demanda enſuite que les vœux monaſtiques fuſſent abolis, parce qu'ils ne ſont pas de l'inſtitution primitive ; que les prêtres puſſent être mariés, parce que pluſieurs apôtres l'étaient ; qu'on communiât avec du vin, parce que JÉSUS avait dit, *buvez-en tous* ; qu'on ne vénérât point les images, parce que JÉSUS n'avait point eu d'image ; enfin il n'était d'accord avec l'égliſe romaine que ſur la trinité, le baptême, l'incarnation, la réſurrection : dogmes encore qui ont été autrefois les ſujets des plus vives querelles, & dont quelques-uns ont été combattus dans les derniers temps ; de ſorte qu'il n'eſt aucun point de théologie ſur lequel les hommes ne ſe ſoient diviſés.

Il fallait bien qu'Ariſtote entrât dans la querelle, car il était alors le maître des écoles. Luther ayant affirmé que la doctrine d'Ariſtote était fort inutile pour l'intelligence de l'écriture, la ſacrée faculté de Paris traita cette aſſertion d'erronée & d'inſenſée. Les thèſes les plus vaines étaient mêlées avec les plus profondes ; & des deux côtés les fauſſes imputations, les injures atroces, les anathêmes nouriſſaient l'animoſité des partis.

Plaiſante éloquence de Martin Luther.

On ne peut, ſans rire de pitié, lire la manière dont Luther traite tous ſes adverſaires, & ſur-tout le pape. « Petit pape, petit papelin, vous êtes un » âne, un ânon ; allez doucement, il fait glacé,

» vous vous rompriez les jambes, & on dirait, que » diable est ceci ? le petit ânon de papelin est estropié ; » un âne sait qu'il est âne, une pierre sait qu'elle est » pierre ; mais ces petits ânons de papes ne savent » pas qu'ils sont ânons ». Ces basses grossièretés aujourd'hui si dégoûtantes ne révoltaient point des esprits alors grossiers. Luther avec ces bassesses d'un style barbare triomphait dans son pays de toute la politesse romaine.

Si on s'en était tenu à des injures, Luther aurait fait moins de mal à l'église romaine qu'Erasme, mais plusieurs docteurs hardis se joignant à lui, élevèrent leurs voix, non pas seulement contre les dogmes des scolastiques, mais contre le droit que les papes s'étaient arrogé depuis Grégoire VII, de disposer des royaumes, contre le trafic de tous les objets de la religion, contre des oppressions publiques & particulières ; ils étalaient dans les chaires & dans leurs écrits un tableau de cinq cents ans de persécutions ; ils représentaient l'Allemagne baignée dans le sang par les querelles de l'empire & du sacerdoce ; les peuples traités comme des animaux sauvages ; le purgatoire ouvert & fermé à prix d'argent par des incestueux, des assassins & des empoisonneurs. De quel front un Alexandre VI, l'horreur de toute la terre, avait-il osé se dire le vicaire de DIEU ? & comment Léon X, dans le sein des plaisirs & des scandales, pouvait-il prendre ce titre ?

Tous ces cris excitaient les peuples : & les docteurs de l'Allemagne allumaient plus de haine contre

la nouvelle Rome, que Varus n'en avait excité contre l'ancienne dans les mêmes climats.

Le roi Henri VIII écrit contre Luther.

La bizarre destinée qui se joue de ce monde, voulut que le roi d'Angleterre, Henri VIII, entrât dans la dispute. Son père l'avait fait instruire dans les vaines & absurdes sciences de ce temps-là. L'esprit du jeune Henri ardent & impétueux s'était nourri avidement des subtilités de l'école. Il voulut écrire contre Luther; mais auparavant il fit demander à Léon X la permission de lire les livres de cet hérésiarque, dont la lecture était interdite sous peine d'excommunication. Léon X accorda la permission. Le roi écrit; il commente saint Thomas; il défend sept sacremens contre Luther qui alors en admettait trois, lesquels bientôt se réduisirent à deux. Le livre s'achève à la hâte; on l'envoie à Rome. Le pape ravi compare ce livre, que personne ne lit aujourd'hui, aux écrits des Augustin & des Jérôme. Il donna le titre de *défenseur de la foi* au roi Henri & à ses successeurs; & à qui le donnait-il? à celui qui devait être quelques années après le sanglant ennemi de Rome.

Henri VIII défenseur de la foi, depuis destructeur.

Peu de personnes prirent le parti de Luther en Italie. Ce peuple ingénieux, occupé d'intrigues & de plaisirs, n'eut aucune part à ces troubles. Les Espagnols, tout vifs & tout spirituels qu'ils sont, ne s'en mêlèrent pas. Les Français, quoiqu'ils aient avec l'esprit de ces peuples un goût plus violent pour les nouveautés, furent long-temps sans prendre parti. Le théâtre de cette guerre d'esprit était chez les Alle-

mands, chez les Suisses, qui n'étaient pas réputés alors les hommes de la terre les plus déliés, & qui passent pour circonspects. La cour de Rome savante & polie ne s'était pas attendue que ceux qu'elle traitait de barbares pourraient, la bible comme le fer à la main, lui ravir la moitié de l'Europe, & ébranler l'autre.

C'est un grand problême, si Charles-Quint alors empereur devait embrasser la réforme, ou s'y opposer. En secouant le joug de Rome, il vengeait tout d'un coup l'empire de quatre cents ans d'injures, que la tiare avait faites à la couronne impériale; mais il courait risque de perdre l'Italie. Il avait à ménager le pape, qui devait se joindre à lui contre François I: de plus ses états héréditaires étaient tous catholiques. On lui reproche même d'avoir vu avec plaisir naître une faction qui lui donnerait lieu de lever des taxes & des troupes dans l'Empire, & d'écraser les catholiques, ainsi que les luthériens, sous le poids d'un pouvoir absolu. Enfin sa politique & sa dignité l'engagèrent à se déclarer contre Luther, quoique peut-être il fût dans le fond de son avis sur quelques articles, comme les Espagnols l'en soupçonnèrent après sa mort. On peut ajouter qu'au moment où Charles-Quint renonça au gouvernement, les états de la maison d'Autriche en Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, Naples, étaient remplis de protestans; que les catholiques même de tous ces pays demandaient une réforme, qu'il lui eût été facile en excluant le pape & ses sujets du concile, d'en obtenir des déci-

ſions conformes à l'intérêt général de l'Europe ; qu'il en eût été le maître, ſur-tout du temps de Paul IV, pontife également ſanguinaire & inſenſé. Il imagina malheureuſement qu'avec des bulles, des reſcrits & de l'or, il ſe rendrait le maître de l'Allemagne & de l'Italie ; & après trente ans d'intrigues & de guerres, il ſe trouva beaucoup moins puiſſant lorſqu'il abdiqua l'empire, qu'au moment de ſon élection.

Luther devant Charles-Quint.

1521.

Il ſomma Luther de venir rendre compte de ſa doctrine en ſa préſence, à la diète impériale de Worms, c'eſt-à-dire, de venir y déclarer s'il ſoutenait les dogmes que Rome avait proſcrits. Luther comparut avec un ſauf-conduit de l'empereur, s'expoſant hardiment au ſort de Jean Hus ; mais cette aſſemblée étant compoſée de princes, il ſe fia à leur honneur. Il parla devant l'empereur & devant la diète ; & ſoutint ſa doctrine avec courage. On prétend que Charles-Quint fut ſollicité par le nonce Alexandre de faire arrêter Luther malgré le ſauf-conduit, comme Sigiſmond avait livré Jean Hus, ſans égard pour la foi publique : mais que Charles-Quint répondit qu'il ne voulait pas avoir à rougir comme Sigiſmond.

Cependant, Luther ayant contre lui ſon empereur, le roi d'Angleterre, le pape, tous les évêques & tous les religieux, ne s'étonna pas. Caché dans une forteresſe de Saxe, il brava l'empereur, irrita la moitié de l'Allemagne contre le pape, répondit au roi d'Angleterre comme à ſon égal, fortifia & étendit ſon égliſe naiſſante.

Le vieux Frédéric, électeur de Saxe, souhaitait l'extirpation de l'église romaine. Luther crut qu'il était temps enfin d'abolir la messe privée. Il s'y prit d'une manière qui dans un temps plus éclairé, n'eût pas trouvé beaucoup d'applaudissemens. Il feignit que le diable lui étant apparu, lui avait reproché de dire la messe & de consacrer. Le diable lui prouva, dit-il, que c'était une idolâtrie. Luther dans le récit de cette fiction, avoua que le diable avait raison, & qu'il fallait l'en croire. La messe fut abolie dans la ville de Wittemberg, & bientôt après dans le reste de la Saxe. On abattit les images. Les moines & les religieux sortaient de leurs cloîtres; & peu d'années après Luther épousa une religieuse, nommée Catherine Bore. Les ecclésiastiques de l'ancienne communion lui reprochèrent qu'il ne pouvait se passer de femme : Luther leur répondit, qu'ils ne pouvaient se passer de maîtresses. Ces reproches mutuels étaient bien différens : les prêtres catholiques qu'on accusait d'incontinence étaient forcés d'avouer qu'ils transgressaient la discipline de l'église entière; Luther & les siens la changeaient. **Messe abolie sur une apparition du diable.**

La loi de l'histoire oblige de rendre justice à la plupart des moines qui abandonnèrent leurs églises & leurs cloîtres pour se marier. Ils reprirent, il est vrai, la liberté dont ils avaient fait le sacrifice; ils rompirent leurs vœux; mais ils ne furent point libertins, & on ne peut leur reprocher des mœurs scandaleuses. La même impartialité doit reconnaître que Luther & les autres moines, en contractant des

mariages utiles à l'état, ne violaient guères plus leurs vœux que ceux qui ayant fait serment d'être pauvres & humbles, possédaient des richesses fastueuses.

Parmi les voix qui s'élevaient contre Luther, plusieurs faisaient entendre avec ironie, que celui qui avait consulté le diable pour détruire la messe, témoignait au diable sa reconnaissance en abolissant les exorcismes, & qu'il voulait renverser tous les remparts élevés pour repousser l'ennemi des hommes. On a remarqué depuis dans tous les pays où l'on cessa d'exorciser, que le nombre énorme de possessions & de sortiléges diminua beaucoup. On disait, on écrivait que les démons entendaient mal leurs intérêts, de ne se réfugier que chez les catholiques qui seuls avaient le pouvoir de leur commander; & on n'a pas manqué d'observer que le nombre des sorciers & des possédés a été prodigieux dans l'église romaine jusqu'à nos derniers temps. Il ne faut point plaisanter sur les sujets tristes. C'était une matière très-sérieuse, rendue funeste par le malheur de tant de familles, & le suplice de tant d'infortunés; & c'est un grand bonheur pour le genre-humain que les tribunaux dans les pays éclairés n'admettent plus enfin les obsessions & la magie. Les réformateurs arrachèrent cette pierre de scandale deux cents ans avant les catholiques. On leur reprochait de heurter les fondemens de la religion chrétienne : on leur disait que les obsessions & les sortiléges sont admis expressément dans l'écriture, que JÉSUS-CHRIST chassait les démons, & qu'il envoya sur-tout ses apôtres pour

les chasser en son nom. Ils répondaient à cette objection pressante ce que répondent aujourd'hui tous les magistrats sages, que DIEU permettait autrefois des choses qu'il ne permet plus aujourd'hui ; que l'église naissante avait besoin de miracles, dont l'église affermie n'a plus besoin. En un mot, nous croyons par le témoignage de l'écriture, qu'il y avait des possédés & des sorciers, & il est certain qu'il n'y en a pas aujourd'hui : car si dans nos derniers temps, les protestans du nord ont été encore assez imbécilles & assez cruels pour faire brûler deux ou trois misérables accusés de sorcellerie, il est constant qu'enfin cette sotte abomination est entièrement abolie.

CHAPITRE CXXIX.

De Zuingle, & de la cause qui rendit la religion romaine odieuse dans une partie de la Suisse.

LA Suisse fut le premier pays hors de l'Allemagne où s'étendit la nouvelle secte qu'on appelait la primitive église. Zuingle, curé de Zurich, alla plus loin encore que Luther; chez lui point d'impanation, point d'invination. Il n'admit point que DIEU entrât dans le pain & dans le vin, moins encore que tout le corps de JÉSUS-CHRIST fût tout entier dans chaque parcelle & dans chaque goutte. Ce fut lui qu'en France on appela sacramentaire, nom qui fut d'abord donné à tous les réformateurs de sa secte.

1523. Zuingle s'attira des invectives du clergé de son pays. L'affaire fut portée aux magistrats. Le sénat de Zurich examina le procès, comme s'il s'était agi d'un héritage. On alla aux voix: la pluralité fut pour la réformation. Le peuple attendait en foule la sentence du sénat; lorsque le greffier vint annoncer que Zuingle avait gagné sa cause, tout le peuple fut dans le moment de la religion du sénat. Une bourgade de la Suisse jugea Rome. Heureux peuple après tout, qui, dans sa simplicité, s'en remettait à ses magistrats, sur ce que ni lui, ni eux, ni Zuingle, ni le pape, ne pouvaient entendre!

Quelques années après, Berne, qui est en Suisse

ce qu'Amſterdam eſt dans les Provinces-Unies, jugea plus ſolennellement encore ce même procès. Le ſénat ayant entendu pendant deux mois les deux parties, condamna la religion romaine. L'arrêt fut reçu ſans difficulté de tout le canton, & l'on érigea une colonne ſur laquelle on grava en lettres d'or ce jugement ſolennel, qui eſt depuis demeuré dans toute ſa force.

Quand on voit ainſi la nation la moins inquiète, 1528.
la moins remuante, la moins volage de l'Europe, quitter tout d'un coup une religion pour une autre, il y a infailliblement une cauſe qui doit avoir fait une impreſſion violente ſur tous les eſprits. Voici cette cauſe de la révolution des Suiſſes.

Etrange avanture des dominicains.

Une animoſité ouverte excitait les franciſcains contre les dominicains, depuis le treizième ſiècle. Les dominicains perdaient beaucoup de leur crédit chez le peuple, parce qu'ils honoraient moins la vierge que les cordeliers, & qu'ils lui refuſaient, avec ſaint Thomas, le privilége d'être née ſans péché. Les cordeliers, au contraire, gagnaient beaucoup de crédit & d'argent, en prêchant par-tout la conception immaculée ſoutenue par S. Bonaventure. La haine entre ces deux ordres était ſi forte, qu'un cordelier 1503.
prêchant à Francfort ſur la vierge, & voyant entrer un dominicain, s'écria qu'il remerciait DIEU de n'être pas d'une ſecte qui déshonorait la mère de DIEU même, & qui empoiſonnait les empereurs dans l'hoſtie. Le dominicain, nommé Vigan, lui cria qu'il en avait menti, & qu'il était hérétique. Le franciſcain

descendit de sa chaire, excita le peuple; il chassa son ennemi à grands coups de crucifix, & Vigan fut laissé pour mort à la porte. Les dominicains tinrent à
1504. Wimpfen un chapitre, dans lequel ils résolurent de se venger des cordeliers, & de faire tomber leur crédit & leur doctrine, en armant contre eux la vierge même. Berne fut choisi pour le lieu de la scène. On y répandit pendant trois ans plusieurs histoires d'apparitions de la mère de DIEU, qui reprochait aux cordeliers la doctrine de l'immaculée conception, & qui disait que c'était un blasphême, lequel ôtait à son fils la gloire de l'avoir lavée du péché originel, &
1507. sauvée de l'enfer. Les cordeliers opposaient d'autres apparitions. Enfin, les dominicains ayant attiré chez eux un jeune frère lai, nommé Yetser, se servirent de lui pour convaincre le peuple. C'était une opinion établie dans les couvens de tous les ordres, que tout novice qui n'avait pas fait profession, & qui avait quitté l'habit, restait en purgatoire jusqu'au jugement dernier, à moins qu'il ne fût racheté par des prières & des aumônes au couvent.

Profanation, sacrilége, imposture, assassinat, empoisonnement, pour soutenir l'honneur de l'ordre.

Le prieur dominicain du couvent entra la nuit dans la cellule de Yetser, vêtu d'une robe où l'on avait peint des diables. Il était chargé de chaînes, accompagné de quatre chiens; & sa bouche, dans laquelle on avait mis une petite boîte ronde pleine d'étoupes, jetait des flammes. Ce prieur dit à Yetser qu'il était un ancien moine mis en purgatoire pour avoir quitté l'habit, & qu'il en serait délivré si le jeune Yetser voulait bien se faire fouetter en sa

faveur par les moines, devant le grand autel; Yetser n'y manqua pas. Il délivra l'ame du purgatoire. L'ame lui apparut rayonnante, & en habit blanc, pour lui apprendre qu'elle était montée au ciel, & pour lui recommander les intérêts de la vierge que les cordeliers calomniaient.

Quelques jours après sainte Barbe, à qui frère Yetser avait une grande dévotion, lui apparut: c'était un autre moine qui était sainte Barbe; elle lui dit qu'il était saint, & qu'il était chargé par la vierge de la venger de la mauvaise doctrine des cordeliers.

Enfin la vierge descendit elle-même par le plafond, avec deux anges; elle lui commanda d'annoncer qu'elle était née dans le péché originel, & que les cordeliers étaient les plus grands ennemis de son fils. Elle lui dit qu'elle voulait l'honorer des cinq plaies dont sainte Lucie & sainte Catherine avaient été favorisées.

La nuit suivante, les moines ayant fait boire au frère du vin mêlé d'opium, on lui perça les mains, les pieds & le côté. Il se reveilla tout en sang. On lui dit que la sainte vierge lui avait imprimé les stigmates; & en cet état on l'exposa sur l'autel à la vue du peuple.

Cependant, malgré son imbécillité, le pauvre frère, ayant cru reconnaître dans la sainte vierge la voix du sous-prieur, commença à soupçonner l'imposture. Les moines n'hésitèrent pas à l'empoisonner: on lui donna, en le communiant, une hostie saupoudrée de sublimé corrosif. L'âcreté qu'il ressentit

lui fit rejeter l'hostie; aussitôt les moines le chargèrent de chaînes comme un sacrilége. Il promit, pour sauver sa vie, & jura sur une hostie, qu'il ne révélerait jamais le secret. Au bout de quelque temps, ayant trouvé le moyen de s'évader, il alla tout déposer devant le magistrat. Le procès dura deux années, au bout desquelles quatre dominicains furent brûlés à la porte de Berne, le dernier mai 1509, ancien style, après la condamnation prononcée par un évêque délégué de Rome.

Cette aventure inspira une horreur pour les moines, telle qu'elle devait la produire. On ne manqua pas d'en relever toutes les circonstances affreuses au commencement de la réforme. On oubliait que Rome même avait fait punir ce sacrilége par le plus grand supplice: on ne se souvenait que du sacrilége. Le peuple, qui en avait été témoin, croyait sans peine cette foule de profanations & de prestiges faits à prix d'argent, qu'on reprochait particulièrement aux ordres mendians, & qu'on imputait à toute l'église. Si ceux qui tenaient encore pour le culte romain objectaient que le siége de Rome n'était pas responsable des crimes commis par les moines, on leur mettait devant les yeux les attentats dont plusieurs papes s'étaient souillés. Rien n'est plus aisé que de rendre un corps entier odieux, en détaillant les crimes de ses membres.

Le sénat de Berne & celui de Zurich avaient donné une religion au peuple, mais à Bâle ce fut le peuple qui contraignit le sénat à la recevoir. Il y avait

avait déjà alors treize cantons suisses : Lucerne, & quatre des plus petits & des plus pauvres, Zug, Schwitz, Uri, Undervald, étant demeurés attachés à la communion romaine, commencèrent la guerre civile contre les autres. Ce fut la première guerre de religion entre les catholiques & les réformés. Le curé Zuingle se mit à la tête de l'armée protestante. Il fut tué dans le combat, regardé comme un saint martyr 1531.
par son parti, & comme un hérétique détestable par le parti opposé : les catholiques vainqueurs firent écarteler son corps par le bourreau, & le jetèrent ensuite dans les flammes. Ce sont là les préludes des fureurs auxquelles on s'emporta depuis.

Ce fameux Zuingle, en établissant sa secte, avait paru plus zélé pour la liberté que pour le christianisme. Il croyait qu'il suffisait d'être vertueux pour être heureux dans l'autre vie, & que Caton & S. Paul, Numa & Abraham jouissaient de la même béatitude. Ce sentiment est devenu celui d'une infinité de savans modérés. Ils ont pensé qu'il était abominable de regarder le père de la nature comme le tyran de presque tout le genre humain, & le bienfaiteur de quelques personnes dans quelques petites contrées. Ces savans se sont trompés, sans doute ; mais qu'il est humain de se tromper ainsi !

La religion de Zuingle s'appela depuis le calvinisme. Calvin lui donna son nom, comme Améric Vespuce donna le sien au nouveau monde découvert par Colomb. Voila en peu d'années trois églises nouvelles ; celle de Luther, celle de Zuingle, celle d'Angleterre,

détachées du centre de l'union, & se gouvernant par elles-mêmes. Celle de France, sans jamais rompre avec le chef, était encore regardée à Rome comme un membre séparé sur bien des articles, comme sur la supériorité des conciles, sur la faillibilité du premier pontife, sur quelques droits de l'épiscopat, sur le pouvoir des légats, sur la nomination aux bénéfices, sur les tributs que Rome exigeait.

La grande société chrétienne ressemblait en un point aux empires profanes, qui furent dans leurs commencemens des républiques pauvres. Ces républiques devinrent, avec le temps de riches monarchies; & ces monarchies perdirent quelques provinces qui redevinrent républiques.

CHAPITRE CXXX.

Progrès du luthéranisme en Suède, en Danemarck, & en Allemagne.

Le Danemarck & toute la Suède embrassaient le luthéranisme, appelé la religion évangélique. Les Suédois, en secouant le joug des évêques de la communion romaine, écoutèrent sur-tout les motifs de la vengeance. Opprimés long-temps par quelques évêques, & sur-tout par les archevêques d'Upsal, primats du royaume, ils étaient encore indignés de la barbarie commise, il n'y avait que trois ans, par le dernier archevêque, nommé Troll. Cet archevêque, ministre & complice de Christiern II, surnommé le Néron du Nord, tyran du Danemarck & de la Suède, était un monstre de cruauté, non moins abominable que Christiern; il avait obtenu une bulle du pape contre le sénat de Stockholm, qui s'était opposé à ses déprédations, aussi-bien qu'à l'usurpation de Christiern; mais tout ayant été appaisé, les deux tyrans, Christiern, & l'archevêque, ayant juré sur l'hostie d'oublier le passé, le roi invita à souper dans son palais deux évêques, tout le sénat, & quatrevingt-quatorze seigneurs. Toutes les tables étaient servies: on était dans la sécurité & dans la joie, lorsque Christiern & l'archevêque sortirent de table. Ils rentrèrent un moment après, mais suivis de satellites & de bourreaux;

1523. 1520.

l'archevêque, la bulle du pape à la main, fit massacrer tous les convives. On fendit le ventre au grand prieur de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, & on lui arracha le cœur.

Cette fête de deux tyrans fut terminée par la boucherie qu'on fit de plus de six cents citoyens, sans distinction d'âge ni de sexe.

Les deux monstres, qui devaient périr par le supplice du grand prieur de S. Jean, moururent, à la vérité, dans leur lit; mais l'archevêque après avoir été blessé dans un combat, & Christiern après avoir été détrôné. Le fameux Gustave Vasa, comme nous l'avons dit en parlant de la Suède, délivra sa patrie
1523. du tyran; & les quatre états du royaume lui ayant décerné la couronne, il ne tarda pas à exterminer une religion dont on avait abusé pour commettre de si exécrables crimes.

Le luthéranisme fut donc bientôt établi, sans aucune contradiction, dans la Suède & dans le Danemarck, immédiatement après que le tyran eut été chassé de ces deux états.

Luther se voyait l'apôtre du Nord, & jouissait en paix de sa gloire. Dès l'an 1525, les états de Saxe, de Brunswick, de Hesse, les villes de Strasbourg & de Francfort embrassaient sa doctrine.

Il est certain que l'église romaine avait besoin de réforme; le pape Adrien, successeur de Léon X, l'avouait lui-même. Il n'est pas moins certain que s'il n'y avait pas eu dans le monde chrétien une autorité qui fixât le sens de l'écriture & les dogmes de la religion, il

y aurait autant de ſectes que d'hommes qui ſauraient lire. Car enfin le divin légiſlateur n'a daigné rien écrire ; ſes diſciples ont dit très-peu de choſes, & ils les ont dites d'une manière qu'il eſt quelquefois très-difficile d'entendre par ſoi-même ; preſque chaque mot peut ſuſciter une querelle : mais auſſi une puiſſance qui aurait le droit de commander toujours aux hommes, au nom de DIEU, abuſerait bientôt d'un tel pouvoir. Le genre humain s'eſt trouvé ſouvent dans la religion comme dans le gouvernement, entre la tyrannie & l'anarchie, prêt à tomber dans l'un de ces deux gouffres.

Les réformateurs d'Allemagne, qui voulaient ſuivre l'évangile mot à mot, donnèrent un nouveau ſpectacle quelques années après : ils diſpensèrent d'une loi reconnue, laquelle ſemblait ne devoir plus recevoir d'atteinte ; c'eſt la loi de n'avoir qu'une femme, loi poſitive ſur laquelle paraît fondé le repos des états & des familles dans toute la chrétienté ; mais loi quelquefois funeſte, & qui peut avoir beſoin d'exception, comme tant d'autres lois. Il eſt des cas où l'intérêt même des familles & ſur-tout l'intérêt de l'état, demandent qu'on épouſe une ſeconde femme, du vivant de la première, quand cette première ne peut donner un héritier néceſſaire. La loi naturelle alors ſe joint au bien public, & le but du mariage étant d'avoir des enfans, il paraît contradictoire de refuſer l'unique moyen qui mène à ce but.

Grégoire II permit autrefois d'avoir deux femmes.

Il ne s'eſt trouvé qu'un ſeul pape qui ait écouté cette loi naturelle, c'eſt Grégoire II, qui, dans ſa

célèbre décrétale de l'an 726, déclara « que quand un » homme a une épouse infirme, incapable des fonc» tions conjugales, il peut en prendre une seconde, » pourvu qu'il ait soin de la première. » Luther alla beaucoup plus loin que le pape Grégoire II. Philippe le magnanime, landgrave de Hesse, voulut du vivant de sa femme, Christine de Saxe, qui n'était point infirme, & dont il avait des enfans, épouser une jeune demoiselle, nommée Catherine de Saal, dont il était amoureux. Ce qui est peut-être plus étrange, c'est qu'il paraît, par les pièces originales concernant cette affaire, qu'il entrait de la délicatesse de conscience dans le dessein de ce prince. C'est un des grands exemples de la faiblesse de l'esprit humain. Cet homme, d'ailleurs sage & politique, semblait croire sincèrement qu'avec la permission de Luther & de ses compagnons, il pouvait transgresser une loi qu'il reconnaissait. Il représenta donc à ces chefs de son église que sa femme, la princesse de Saxe, était laide, sentait mauvais, & s'enivrait souvent. Ensuite il avoue avec naïveté, dans sa requête, qu'il est tombé très-souvent dans la fornication, & que son tempérament lui rend le plaisir nécessaire; mais ce qui n'est pas si naïf, il fait sentir adroitement à ces docteurs que s'ils ne veulent pas lui donner la dispense dont il a besoin, il pourrait bien la demander au pape.

Philippe, landgrave de Hesse, demande à Luther permission d'avoir deux femmes.

Luther assembla un petit synode dans Wittemberg, composé de six réformateurs; ils sentaient qu'ils allaient choquer une loi reçue dans leur patrie même. La loi naturelle parlait seule en faveur du landgrave;

la nature lui avait donné au nombre de trois ce qu'elle ne donne d'ordinaire aux autres qu'au nombre de deux ; mais il n'apporte point cette raison physique dans sa requête.

La décrétale de Grégoire II, qui permet deux femmes, n'était point en vigueur, & n'autorise personne. Les exemples que plusieurs rois chrétiens, & sur-tout les rois goths, avaient donné autrefois de la poligamie, n'étaient regardés par tous les chrétiens que comme des abus. Si l'empereur Valentinien l'ancien épousa Justine, du vivant de Severa, sa femme ; si plusieurs rois francs eurent deux ou trois femmes à la fois, le temps en avait presque effacé le souvenir. Le synode de Wittemberg ne regardait pas le mariage comme un sacrement, mais comme un contrat civil : il disait que la discipline de l'église admet le divorce, quoique l'évangile le défende ; il disait que l'évangile n'ordonne pas expressément la monogamie : mais enfin il voyait si clairement le scandale, qu'il le déroba autant qu'il put aux yeux du public. La permission de la poligamie fut signée ; la concubine fut épousée, du consentement même de la légitime épouse. Ce que, depuis Grégoire, jamais n'avaient osé les papes, dont Luther attaquait le pouvoir excessif, il le fit sans aucun pouvoir. Sa dispense fut secrète ; mais le temps révèle tous les secrets de cette nature. Si cet exemple n'a guère eu d'imitateurs, c'est qu'il est rare qu'un homme puisse conserver chez soi deux femmes dont la rivalité ferait

Remarques sur la polygamie.

une guerre domeſtique continuelle, & rendrait trois perſonnes malheureuſes.

Cowper, chancelier d'Angleterre, du temps de Charles II, épouſa ſecrètement une ſeconde femme, avec le conſentement de la première; il fit un petit livre en faveur de la polygamie, & vécut heureuſement avec ſes deux épouſes; mais ces cas ſont très-rares.

La loi qui permet la pluralité des femmes aux Orientaux, eſt de toutes les lois la moins en vigueur chez les particuliers. On a des concubines; mais il n'y a pas à Conſtantinople quatre turcs qui aient pluſieurs épouſes. (*)

Si les nouveautés n'avaient apporté que ces ſcandales paiſibles, le monde eût été trop heureux; mais l'Allemagne fut un théâtre de ſcènes plus tragiques.

(*) Voyez les Queſtions ſur l'Encyclopédie.

CHAPITRE CXXXI.

Des Anabaptiſtes.

DEUX fanatiques, nommés Storck & Muncer, nés en Saxe, ſe ſervirent de quelques paſſages de l'écriture, qui inſinuent qu'on n'eſt point diſciple de CHRIST ſans être inſpiré; ils prétendirent l'être.

Ce ſont les premiers enthouſiaſtes dont on ait 1523.
ouï parler dans ces temps-là; ils voulaient qu'on rebaptisât les enfans, parce que le CHRIST avait été baptiſé étant adulte: c'eſt ce qui leur procura le le nom d'anabaptiſtes. Ils ſe dirent inſpirés & envoyés pour réformer la communion romaine & la luthérienne, & pour faire périr quiconque s'oppoſerait à leur évangile, ſe fondant ſur ces paroles: Je ne ſuis pas venu apporter la paix, mais le glaive.

Luther avait réuſſi à faire ſoulever les princes, les ſeigneurs, les magiſtrats, contre le pape & les évêques. Muncer ſouleva les payſans contre tous ceux-ci. Lui & ſes diſciples s'adreſſerent aux habitans des campagnes en Suabe, en Miſnie, dans la Thuringe, dans la Franconie. Ils développèrent cette vérité dangereuſe qui eſt dans tous les cœurs, c'eſt que les hommes ſont nés égaux, & que ſi les papes avaient traité les princes en ſujets, les ſeigneurs traitaient les payſans en bêtes. A la vérité le mani-

Egalité prêchée: ſource des plus horribles maſſacres.

feste de ces sauvages, au nom des hommes qui cultivent la terre, aurait été signé par Licurgue ; ils demandaient qu'on ne levât sur eux que les dixmes des grains ; qu'une partie fût employée au soulagement des pauvres ; qu'on leur permît la chasse & la pêche pour se nourrir ; que l'air & l'eau fussent libres ; qu'on modérât leurs corvées ; qu'on leur laissât du bois pour se chauffer. Ils réclamaient les droits du genre humain ; mais ils les soutinrent en bêtes féroces.

Les cruautés que nous avons vu exercées par les communes de France, & en Angleterre, du temps des rois Charles VI & Henri V, se renouvelèrent en Allemagne, & furent plus violentes par l'esprit du fanatisme. Muncer s'empare de Mulhausen en Thuringe en prêchant l'égalité ; & fait porter à ses pieds l'argent des habitans en prêchant le dé-
1525. sintéressement. Les paysans se soulevent de la Saxe jusqu'en Alsace : ils massacrent les gentilshommes qu'ils rencontrent ; ils égorgent une fille bâtarde de l'empereur Maximilien I. Ce qui est très-remarquable, c'est qu'à l'exemple des anciens esclaves révoltés, qui se sentant incapables de gouverner, choisirent pour leur roi le seul de leurs maîtres échappé au carnage ; ces paysans mirent à leur tête un gentilhomme.

Ils ravagèrent tous les endroits où ils pénétrèrent depuis la Saxe jusqu'en Allemagne ; mais bientôt ils eurent le sort de tous les attroupemens qui n'ont pas un chef habile : après avoir fait des maux affreux, ces troupes furent exterminées par des troupes ré-

gulières. Muncer, qui avait voulu s'ériger en Mahomet, périt à Mulhausen sur l'échafaud. Luther, qui n'avait point eu de part à ces emportemens, mais qui en était pourtant malgré lui le premier principe, puisque le premier il avait franchi la barrière de la soumission, ne perdit rien de son crédit, & n'en fut pas moins le prophète de sa patrie. 1525.

CHAPITRE CXXXII.

Suite du luthéranisme & de l'anabaptisme.

Progrès des réformateurs.

Il n'était plus possible à l'empereur Charles-Quint, ni à son frère Ferdinand, d'arrêter le progrès des réformateurs. En vain la diète de Spire fit des articles modérés de pacification. Quatorze villes & plusieurs princes protestèrent contre cet édit de Spire: ce fut cette protestation qui fit donner depuis à tous les ennemis de Rome le nom de *protestans*. Luthériens, zuingliens, œcolampadiens, carlostadiens, calvinistes, presbytériens, puritains, haute église anglicane, petite église anglicane; tous sont désignés aujourd'hui sous ce nom. C'est une république immense, composée de factions diverses, qui se réunissent toutes contre Rome leur ennemie commune. 1529.

Les luthériens présentèrent leur confession de foi dans Augsbourg; & c'est cette confession qui devint leur boussole: le tiers de l'Allemagne y adhérait: les 1530.

princes de ce parti ſe liguaient déjà contre l'autorité de Charles-Quint, ainſi que contre Rome; mais le ſang ne coulait point encore dans l'empire pour la cauſe de Luther; il n'y eut que les anabaptiſtes qui, toujours tranſportés de leur rage aveugle, & peu intimidés par l'exemple de leur chef Muncer, dé-
1534. ſolèrent l'Allemagne au nom de DIEU. Le fanatiſme n'avait point encore produit dans le monde une fureur pareille; tous ces payſans, qui ſe croyaient prophètes, & qui ne ſavaient rien de l'écriture, ſinon qu'il faut maſſacrer ſans pitié les ennemis du Seigneur, ſe rendirent les plus forts en Weſtphalie, qui était alors la patrie de la ſtupidité: ils s'emparèrent de la ville de Munſter, dont ils chaſsèrent l'évêque. Ils voulaient d'abord établir la théocratie des juifs, & être gouvernés par DIEU ſeul: mais un nommé Matthieu, leur principal prophète, ayant été tué, un garçon tailleur, nommé Jean de Leyde, né à Leyde en Hollande, aſſura que DIEU lui était apparu, & l'avait nommé roi: il le dit, & le fit croire.

Jean de Leyde, garçon tailleur, prophète & roi.

La pompe de ſon couronnement fut magnifique. On voit encore de la monnaie qu'il fit frapper; ſes armoiries étaient deux épées dans la même poſition que les clefs du pape. Monarque & prophète à la fois, il fit partir douze apôtres qui allèrent annoncer ſon règne dans toute la baſſe Allemagne. Pour lui,

Il a dix femmes.

à l'exemple des rois d'Iſraël, il voulut avoir pluſieurs femmes, & en épouſa juſqu'à dix à la fois. L'une d'elles ayant parlé contre ſon autorité, il lui trancha

la tête en présence des autres qui, soit par crainte, soit par fanatisme, dansèrent avec lui autour du cadavre de leur compagne.

Ce roi prophète eut une vertu qui n'est pas rare chez les bandits & chez les tyrans, la valeur : il défendit Munster contre son évêque, Valdec, avec un courage intrépide pendant une année entière ; & dans les extrémités où le réduisait la famine, il refusa tout accommodement. Enfin il fut pris, les armes à la main, par une trahison des siens. Sa captivité ne lui ôta rien de son orgueil inébranlable. L'évêque lui ayant demandé comment il avait osé se faire roi, le prisonnier lui demanda à son tour de quel droit l'évêque osait être seigneur temporel : j'ai été élu par mon chapitre, dit le prélat ; & moi par DIEU même, reprit Jean de Leyde. L'évêque, après l'avoir quelque temps montré de ville en ville, comme on fait voir un monstre, le fit tenailler avec des tenailles ardentes. L'enthousiasme anabaptiste ne fut point éteint par le supplice que ce roi & ses complices subirent. Leurs frères des Pays-Bas furent sur le point de surprendre Amsterdam. On extermina ce qu'on trouva de conjurés : & dans ce temps-là, tout ce qu'on rencontrait d'anabaptistes dans les Provinces-Unies était traité comme les Hollandais l'avaient été par les Espagnols ; on les noyait, on les étranglait, on les brûlait ; conjurés ou non, tumultueux ou paisibles, on courut par-tout sur eux dans toute la basse Allemagne comme sur des monstres dont il fallait purger la terre.

1536.

Il est tenaillé & brûlé.

Anabaptistes devenus paisibles & irréprochables.

Cependant la secte subsiste assez nombreuse, cimentée du sang des prosélytes, qu'ils appellent martyrs, mais entièrement différente de ce qu'elle était dans son origine : les successeurs de ces fanatiques sanguinaires sont les plus paisibles de tous les hommes, occupés de leurs manufactures & de leur négoce, laborieux, charitables. Il n'y a point d'exemple d'un si grand changement : mais comme ils ne font aucune figure dans le monde, on ne daigne pas s'apercevoir s'ils sont changés ou non, s'ils sont méchans ou vertueux.

Ce qui a changé leurs mœurs, c'est qu'ils se sont rangés au parti des unitaires, c'est-à-dire, de ceux qui ne reconnaissent qu'un seul DIEU, & qui, en révérant le CHRIST, vivent sans beaucoup de dogmes, & sans aucune dispute ; hommes condamnés dans toutes les autres communions, & vivans en paix au milieu d'elles. Ainsi ils ont été le contraire des chrétiens : ceux-ci furent d'abord des frères paisibles, souffrans & cachés ; & enfin des scélérats absurdes & barbares. Les anabaptistes commencèrent par la barbarie, & ont fini par la douceur & la sagesse.

CHAPITRE CXXXIII.

De Genève, & de Calvin.

Autant que les anabaptiſtes méritaient qu'on ſonnât le tocſin ſur eux de tous les coins de l'Europe, autant les proteſtans devinrent recommandables aux yeux des peuples, par la manière dont leur réforme s'établit en pluſieurs lieux. Les magiſtrats de Genève firent ſoutenir des thèſes pendant tout le mois de juin 1535. On invita les catholiques & les proteſtans de tous les pays à venir y diſputer : quatre ſecrétaires rédigèrent par écrit tout ce qui ſe dit d'eſſentiel pour & contre. Enſuite le grand conſeil de la ville examina pendant deux mois le réſultat des diſputes. C'était ainſi à peu-près qu'on en avait uſé à Zurich & à Berne, mais moins juridiquement & avec moins de maturité & d'appareil. Enfin le conſeil proſcrivit la religion romaine ; & l'on voit encore aujourd'hui dans l'hôtel-de-ville cette inſcription gravée ſur une plaque d'airain : « En mémoire de la grace que DIEU » nous a faite d'avoir ſecoué le joug de l'antechriſt, » aboli la ſuperſtition, & recouvré notre liberté ».

Belle méthode de réforme.

Les Génevois recouvrèrent en effet leur vraie liberté. L'évêque qui diſputait le droit de ſouveraineté ſur Genève au duc de Savoie & au peuple, à l'exemple de tant de prélats allemands, fut obligé de

fuir & d'abandonner le gouvernement aux citoyens. Il y avait depuis long-temps deux partis dans la ville, celui des proteſtans & celui des romains. Les proteſtans s'appellaient *egnots*, du mot *eidgnoſſen*, alliés par ſerment. Les egnots qui triomphèrent attirèrent à eux une partie de la faction oppoſée, & chaſsèrent le reſte. De-là vient que les reformés de France eurent le nom d'egnots ou d'huguenots; terme dont la plupart des écrivains français inventèrent depuis de vaines origines.

Cette réforme ſur-tout oppoſa la ſévérité des mœurs aux ſcandales que donnaient alors les catholiques. Il y avait, ſous la protection de l'évêque, comme prince de Genève, des lieux publics de débauche établis dans la ville; les filles légalement proſtituées payaient une taxe au prélat; le magiſtrat éliſait tous les ans la reine du Bord.., comme on parlait alors, afin que toutes choſes ſe paſſaſſent en règle & avec décence. On aurait pu excuſer en quelque ſorte ces débauches, en diſant qu'alors il était plus difficile qu'aujourd'hui de ſéduire les femmes mariées ou leurs filles; mais il régnait des diſſolutions plus révoltantes: car après qu'on eut aboli les couvens dans Genève, on trouva des chemins ſecrets qui donnaient entrée aux cordeliers dans des couvens de filles. On découvrit à Lauſanne dans la chapelle de l'évêque, derrière l'autel, une petite porte qui conduiſait par un chemin ſouterrain chez des religieuſes du voiſinage, & cette porte exiſte encore.

La religion de Genève n'était pas abſolument celle

des

des Suisses; mais la différence était peu de chose; & jamais leur communion n'en a été altérée. Le fameux Calvin, que nous regardons comme l'apôtre de Genève, n'eut aucune part à ce changement: il se retira quelque temps après dans cette ville, mais il en fut d'abord exclus, parce que sa doctrine ne s'accordait pas en tout avec la dominante; il y retourna ensuite, & s'y érigea en pape des protestans.

Son nom propre était Chauvin. Il était né à Noyon, en 1509. Il savait du latin, du grec, & de la mauvaise philosophie de son temps. Il écrivait mieux que Luther, & parlait plus mal: tous deux laborieux & austères, mais durs & emportés; tous deux brûlant de l'ardeur de se signaler & d'obtenir cette domination sur les esprits, qui flatte tant l'amour propre, & qui d'un théologien fait une espèce de conquérant.

Réformateurs austères & non débauchés, au moins pour la plupart.

Les catholiques peu instruits, qui savent en général que Luther, Zuingle, Calvin se marièrent, que Luther fut obligé de permettre deux femmes au landgrave de Hesse, pensent que ces fondateurs s'insinuèrent par des séductions flatteuses, & qu'ils ôtèrent aux hommes un joug pesant, pour leur en donner un trop léger: mais c'est tout le contraire. Ils avaient des mœurs farouches: leurs discours respiraient le fiel. S'ils condamnèrent le célibat des prêtres, s'ils ouvrirent les portes des couvens, c'était pour changer en couvens la société humaine. Les jeux, les spectacles furent défendus chez les réformés. Genève, pendant plus de cent ans, n'a pas souffert

chez elle un inſtrument de muſique. Ils proſcrivirent la confeſſion auriculaire, mais ils la voulurent publique : dans la Suiſſe, dans l'Ecoſſe, à Genève, elle l'a été ainſi que la pénitence. On ne réuſſit guère chez les hommes, du moins juſqu'aujourd'hui, en ne leur propoſant que le facile & le ſimple : le maître le plus dur eſt le plus ſuivi ; ils ôtaient aux hommes le libre arbitre, & l'on courait à eux. Ni Luther, ni Calvin, ni les autres ne s'entendirent ſur l'euchariſtie ; l'un, ainſi que je l'ai déjà dit, voyait DIEU dans le pain & dans le vin, comme du feu dans un fer ardent ; l'autre comme le pigeon dans lequel était le le Saint-Eſprit. Calvin ſe brouilla d'abord avec ceux de Genève qui communiaient avec du pain levé ; il voulait du pain azyme. Il ſe réfugia à Strasbourg ; car il ne pouvait retourner en France, où les bûchers étaient alors allumés ; & où François I laiſſait brûler les proteſtans, tandis qu'il faiſait alliance avec ceux d'Allemagne. S'étant marié à Strasbourg avec la veuve d'un anabaptiſte, il retourna enfin à Genève, & communiant avec du pain levé comme les autres, il y acquit autant de crédit que Luther en avait en Saxe.

Il régla les dogmes & la diſcipline que ſuivent tous ceux que nous appelons *calviniſtes*, en Hollande, en Suiſſe, en Angleterre, & qui ont ſi long-temps partagé la France. Ce fut lui qui établit les ſynodes, les conſiſtoires, les diacres ; qui régla la forme des prières & des prêches : il inſtitua même une juridiction conſiſtoriale, avec droit d'excommunication.

Sa religion eſt conforme à l'eſprit républicain, & cependant Calvin avait l'eſprit tyrannique.

On en peut juger par la perſécution qu'il ſuſcita contre Caſtalion, homme plus ſavant que lui, que ſa jalouſie fit chaſſer de Genève; & par la mort cruelle dont il fit périr long-temps après le malheureux Michel Servet.

CHAPITRE CXXXIV.

De Calvin & de Servet.

MICHEL SERVET, de Villanueva en Aragon, très-ſavant médecin, méritait de jouir d'une gloire paiſible, pour avoir, long-temps avant Harvey, découvert la circulation du ſang; mais il négligea un art utile pour des ſciences dangereuſes : il traita de la préfiguration du CHRIST dans le verbe, de la viſion de DIEU, de la ſubſtance des anges, de la manducation ſupérieure : il adoptait en partie les anciens dogmes ſoutenus par Sabellius, par Euſèbe, par Arius, qui dominèrent dans l'orient, & qui furent embraſſés au ſeizième ſiècle par Lelio Socini, reçus enſuite en Pologne, en Angleterre, en Hollande.

Pour ſe faire une idée des ſentimens très-peu connus de cet homme que ſa mort barbare a ſeule rendu célèbre, il ſuffira peut-être de rapporter ce paſſage de ſon quatrième livre de la Trinité. « Comme le » germe de la génération était en DIEU, avant que

» le fils de DIEU fût fait réellement, ainsi le créateur » a voulu que cet ordre fût observé dans toutes les » générations. La semence substantielle du CHRIST, » & toutes les causes séminales & formes archétypes » étant véritablement en DIEU, &c. » En lisant ces paroles on croit lire Origène; & au mot de CHRIST près, on croit lire Platon, que les premiers théologiens chrétiens regardèrent comme leur maître.

Servet était de si bonne foi dans sa métaphysique obscure, que de Vienne en Dauphiné, où il séjourna quelque temps, il écrivit à Calvin sur la trinité. Ils disputèrent par lettres. De la dispute, Calvin passa aux injures; & des injures, à cette haine théologique, la plus implacable de toutes les haines. Calvin eut par trahison les feuilles d'un ouvrage que Servet faisait imprimer secrètement. Il les envoya à Lyon avec les lettres qu'il avait reçues de lui: action qui suffirait pour le déshonorer à jamais dans la société; car ce qu'on appelle l'esprit de la société, est plus honnête & plus sévère que tous les synodes. Calvin fit accuser Servet par un émissaire: quel rôle pour un apôtre! Servet, qui savait qu'en France on brûlait sans miséricorde tout novateur, s'enfuit tandis qu'on lui faisait son procès. Il passe malheureusement par Genève; Calvin le sait, le dénonce, le fait arrêter à l'enseigne *de la rose*, lorsqu'il était prêt d'en partir. On le dépouilla de quatre-vingt-dix-sept pièces d'or, d'une chaîne d'or & de six bagues. Il était sans doute contre le droit des gens d'emprisonner un étranger qui n'avait commis aucun délit dans la ville; mais

aussi Genève avait une loi qu'on devrait imiter. Cette loi ordonne que le délateur se mette en prison avec l'accusé. Calvin fit la dénonciation par un de ses disciples qui lui servait de domestique.

Ce même Jean Calvin avait avant ce temps-là prêché la tolérance ; on voit ces propres mots dans une de ses lettres imprimées : « En cas que quelqu'un « soit hétérodoxe, & qu'il fasse scrupule de se servir » des mots *trinité* & *personne*, &c. nous ne croyons » pas que ce soit une raison pour rejeter cet homme ; » nous devons le supporter, sans le chasser de l'église, » & sans l'exposer à aucune censure comme un héré- » tique ».

Mais Jean Calvin changea d'avis dès qu'il se livra à la fureur de sa haine théologique ; il demandait la tolérance dont il avait besoin pour lui en France, & il s'armait de l'intolérance à Genève. Calvin, après le supplice de Servet, publia un livre dans lequel il prétendit prouver qu'il fallait punir les hérétiques.

Quand son ennemi fut aux fers, il lui prodigua les injures & les mauvais traitemens que font les lâches quand ils sont maîtres. Enfin, à force de presser les juges, d'employer le crédit de ceux qu'il dirigeait, de crier & de faire crier que DIEU demandait l'exécution de Michel Servet, il le fit brûler vif, & jouit de son supplice, lui qui, s'il eût mis le pied en France, eût été brûlé lui-même ; lui qui avait élevé si fortement sa voix contre les persécutions.

Cette barbarie d'ailleurs qui s'autorisait du nom de justice, pouvait être regardée comme une insulte

aux droits des nations : un Efpagnol qui paffait par une ville étrangère était-il jufticiable de cette ville, pour avoir publié fes fentimens, fans avoir dogmatifé ni dans cette ville, ni dans aucun lieu de fa dépendance ?

Ce qui augmente encore l'indignation & la pitié, c'eft que Servet, dans fes ouvrages publiés, reconnaît nettement la divinité éternelle de JÉSUS-CHRIST; il déclara dans le cours de fon procès qu'il était fortement perfuadé que JÉSUS-CHRIST était le fils de DIEU, engendré de toute éternité du Père, & conçu par le Saint-Efprit dans le fein de la vierge Marie. Calvin, pour le perdre, produifit quelques lettres fecrètes de cet infortuné, écrites long-temps auparavant à fes amis en termes hafardés.

Cette cataftrophe déplorable n'arriva qu'en 1553; dix-huit ans après que Genève eut rendu fon arrêt contre la religion romaine; mais je la place ici pour mieux faire connaître le caractère de Calvin, qui devint l'apôtre de Genève & des réformés de France. Il femble aujourd'hui qu'on faffe amende honorable aux cendres de Servet : de favans pafteurs des églifes proteftantes, & même les plus grands philofophes, ont embraffé fes fentimens & ceux de Socin. Ils ont encore été plus loin qu'eux : leur religion eft l'adoration d'un DIEU par la médiation du CHRIST. Nous ne faifons ici que rapporter les faits & les opinions, fans entrer dans aucune controverfe, fans difputer contre perfonne, refpectant ce que nous devons refpecter, & uniquement attachés à la fidélité de l'hiftoire.

Le dernier trait au portrait de Calvin peut ſe tirer d'une lettre de ſa main, qui ſe conſerve encore au château de la Baſtie-Roland, près de Montelimar: elle eſt adreſſée au marquis de Poët, grand chambellan du roi de Navarre, & datée du 30 ſeptembre 1561.

« Honneur, gloire & richeſſes ſeront la récompenſe de vos peines; ſur-tout ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui excitent les peuples à ſe bander contre nous. Pareils monſtres doivent être étouffés, comme j'ai fait de Michel Servet, Eſpagnol ».

Jean Calvin avait uſurpé un tel empire dans la ville de Genève, où il fut d'abord reçu avec tant de difficulté, qu'un jour ayant ſu que la femme du capitaine-général (qui fut enſuite premier ſyndic) avait danſé après ſoupé avec ſa famille & quelques amis, il la força de paraître en perſonne devant le conſiſtoire pour y reconnaître ſa faute; & que Pierre Ameaux, conſeiller d'état, accuſé d'avoir mal parlé de Calvin, d'avoir dit qu'il était un très-méchant homme, qu'il n'était qu'un picard, & qu'il prêchait une fauſſe doctrine, fut condamné (quoiqu'il demandât grace) à faire amende honorable, en chemiſe, la tête nue, la torche au poing, par toute la ville.

Les vices des hommes tiennent ſouvent à des vertus. Cette dureté de Calvin était jointe au plus grand déſintéreſſement: il ne laiſſa pour tout bien en mourant que la valeur de cent vingt écus d'or. Son travail infatigable abrégea ſes jours, mais lui donna un nom célèbre & un grand crédit.

Luther aussi violent que Calvin.

Il y a des lettres de Luther, qui ne respirent pas un esprit plus pacifique & plus charitable que celles de Calvin. Les catholiques ne peuvent comprendre que les protestans reconnaissent de tels apôtres : les protestans répondent qu'ils n'invoquent point ceux qui ont servi à établir leur réforme, qu'ils ne sont ni luthériens, ni zuingliens, ni calvinistes ; qu'ils croient suivre les dogmes de la primitive église ; qu'ils ne canonisent point les passions de Luther & de Calvin ; & que la dureté de leur caractère ne doit pas plus décrier leurs opinions dans l'esprit des réformés, que les mœurs d'Alexandre VI & de Léon X, & les barbaries des persécutions, ne font tort à la religion romaine dans l'esprit des catholiques.

Cette réponse est sage, & la modération semble aujourd'hui prendre dans les deux partis opposés la place des anciennes fureurs. Si le même esprit sanguinaire avait toujours présidé à la religion, l'Europe serait un vaste cimetière. L'esprit de philosophie a enfin émoussé les glaives. Faut-il qu'on ait éprouvé plus de deux cents ans de frénésie pour arriver à des jours de repos ?

Ces secousses, qui par les évènemens des guerres remirent tant de biens d'église entre les mains des séculiers, n'enrichirent pas les théologiens promoteurs de ces guerres. Ils eurent le sort de ceux qui sonnent la charge & qui ne partagent point les dépouilles. Les pasteurs des églises protestantes avaient si hautement élevé leurs voix contre les richesses du clergé, qu'ils s'imposèrent à eux-mêmes la bienséance de ne

pas recueillir ce qu'ils condamnaient; & presque tous les souverains les astreignirent à cette bienséance. Ils voulurent dominer en France, & ils y eurent en effet un très-grand crédit; mais ils ont fini enfin par en être chassés, avec défense d'y reparaître, sous peine d'être pendus. Par-tout où leur religion s'est établie, leur pouvoir a été restreint à la longue dans des bornes étroites par les princes, ou par les magistrats des républiques.

Les pasteurs calvinistes & luthériens ont eu partout des appointemens qui ne leur ont pas permis de luxe. Les revenus des monastères ont été mis presque par-tout entre les mains de l'état, & appliqués à des hôpitaux. Il n'est resté de riches évêques protestans en Allemagne que ceux de Lubeck & d'Osnabruk, dont les revenus n'ont pas été distraits. Vous verrez, en continuant de jeter les yeux sur les suites de cette révolution, l'accord bizarre, mais pacifique, par lequel le traité de Vestphalie a rendu cet évêché d'Osnabruk alternativement catholique & luthérien. La réforme en Angleterre a été plus favorable au clergé anglican qu'elle ne l'a été en Allemagne, en Suisse, & dans les Pays-Bas aux luthériens & aux calvinistes. Tous les évêchés sont considérables dans la Grande-Bretagne; tous les bénéfices y donnent de quoi vivre honnêtement. Les curés de la campagne y sont plus à leur aise qu'en France: l'état & les séculiers n'y ont profité que de l'abolissement des monastères. Il y a des quartiers entiers à Londres qui ne formaient autrefois qu'un seul cou-

vent, & qui ſont peuplés aujourd'hui d'un très-grand nombre de familles. En général toute nation qui a converti les couvens à l'uſage public, y a beaucoup gagné, ſans que perſonne y ait perdu; car en effet on n'ôte rien à une ſociété qui n'exiſte plus. On ne fit tort qu'aux poſſeſſeurs paſſagers que l'on dépouillait; ils n'ont point laiſſé de deſcendans qui puiſſent ſe plaindre; & ſi ce fut une injuſtice d'un jour, elle a produit un bien pour des ſiècles.

Il eſt arrivé enfin par différentes révolutions, que l'égliſe latine a perdu plus de la moitié de l'Europe chrétienne, qu'elle avait eue preſque toute entière en divers temps: car outre le pays immenſe qui s'étend de Conſtantinople juſqu'à Corfou, & juſqu'à la mer de Naples, elle n'a plus ni la Suède, ni la Norwège, ni le Danemarck; la moitié de l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecoſſe, l'Irlande, la Hollande, les trois quarts de la Suiſſe ſe ſont ſéparés d'elle. Le pouvoir du ſiége de Rome a bien plus perdu encore: il ne s'eſt véritablement conſervé que dans les pays immédiatement ſoumis au pape.

Cependant, avant qu'on pût poſer tant de limites, & qu'on parvînt même à mettre quelque ordre dans la confuſion, les deux partis catholique & luthérien mettaient alors l'Allemagne en feu. Déjà la religion qu'on nomme évangélique était établie, vers l'an 1555, dans vingt-quatre villes impériales, & dans dix-huit petites provinces de l'Empire. Les luthériens voulaient abaiſſer la puiſſance de Charles-Quint, & il prétendait les détruire. On faiſait des ligues; on donnait des

batailles. Mais il faut suivre ici ces révolutions de l'esprit humain en fait de religion, & voir comment s'établit l'église anglicane, & comment fut déchirée l'église de France.

CHAPITRE CXXXV.

Du roi Henri VIII. De la révolution de la religion en Angleterre.

On sait que l'Angleterre se sépara du pape, parce que le roi Henri VIII fut amoureux. Ce que n'avaient pu ni le denier de saint Pierre, ni les réserves, ni les provisions, ni les annates, ni les collectes & les ventes des indulgences, ni cinq cents années d'exactions toujours combattues par les lois des parlemens & par les murmures des peuples; un amour passager l'exécuta, ou du moins en fut la cause. La première pierre qu'on jeta suffit pour renverser ce grand monument dès long-temps ébranlé par la haine publique.

Henri VIII, homme voluptueux, fougueux & opiniâtre dans tous ses desirs, eut parmi beaucoup de maîtresses Anne de Boulen, fille d'un gentilhomme de son royaume. Cette fille, d'un enjouement & d'une liberté qui promettait tout, eut pourtant l'adresse de ne se pas abandonner entièrement, & d'irriter la passion du roi, qui résolut d'en faire sa femme.

Amours de Henri VIII origine de la réforme.

Il était marié depuis dix-huit ans à Catherine d'Es-

pagne, fille de Ferdinand & d'Isabelle, & tante de Charles-Quint, de laquelle il avait eu trois enfans, & dont il lui restait encore la princesse Marie, qui fut depuis reine d'Angleterre. Comment faire un divorce? comment casser son mariage avec une femme telle que Catherine d'Espagne, à laquelle on ne pouvait reprocher ni stérilité ni mauvaise conduite, ni même cette humeur qui accompagne si souvent la vertu des femmes? Ayant d'abord épousé le prince Artur, frère aîné de Henri VIII, & l'ayant perdu au bout de quelques mois, Henri VII l'avait fiancée à son second fils Henri, avec la dispense du pape Jules II, & ce Henri VIII, après la mort de son père, l'avait solennellement épousée. Il eut longtemps après un bâtard d'une maîtresse nommée Blunt. Il ne sentait alors que des dégoûts de son mariage, & point de scrupules; mais quand il aima éperdûment Anne de Boulen, & qu'il ne put venir à bout de jouir d'elle sans l'épouser, alors il eut des remords de conscience, & trembla d'avoir offensé DIEU dix-huit ans avec sa femme. Ce prince, soumis encore aux papes, sollicita Clément VII de casser la bulle de Jules II, & de déclarer son mariage avec la tante de Charles-Quint contraire aux lois divines & humaines.

Il veut faire casser son mariage par le pape.

Le pape n'ose.

Clément VII, bâtard de Julien de Médicis, venait de voir Rome saccagée par l'armée de Charles-Quint. Ayant ensuite fait à peine la paix avec l'empereur, il craignit toujours que ce prince ne le fît déposer pour sa bâtardise. Il craignait encore plus qu'on ne

le déclarât simoniaque, & qu'on ne produisît le fatal billet qu'il avait fait au cardinal Colonne; billet par lequel il lui promettait des biens & des honneurs, s'il parvenait au pontificat par la faveur de sa voix & de ses bons offices.

Il ne pouvait déclarer la tante de l'empereur concubine, & mettre les enfans de cette femme, si long-temps légitime, au rang des bâtards. D'ailleurs un pape ne pouvait guère avouer que son prédécesseur n'avait pas été en droit de donner une dispense: il aurait sappé lui-même les fondemens de la grandeur pontificale, en avouant qu'il y avait des lois que les papes ne pouvaient enfreindre.

Louis XII avait fait, il est vrai, dissoudre son mariage; mais le cas était bien différent. Il n'avait point eu d'enfans de sa femme; & le pape Alexandre VI, qui ordonna ce divorce, était lié d'intérêt avec Louis XII.

Lévitique & Deutéronome appointés, contraires.

François I, roi de France, devenu par son second mariage neveu de Catherine d'Espagne, soutint à Rome le parti de Henri VIII, comme son allié, & sur-tout comme ennemi de Charles-Quint, devenu si redoutable. Le pape, pressé entre l'empereur & ces deux rois, & qui écrivait qu'il était entre l'enclume & le marteau, négocia, temporisa, promit, se rétracta, espéra que l'amour de Henri VIII durerait moins qu'une négociation italienne: il se trompa. Le monarque anglais, qui était malheureusement théologien, fit servir la théologie à son amour. Lui & tous les docteurs de son parti avaient recours

au Lévitique, qui défend de révéler la turpitude de la femme de ſon frère, & d'épouſer la ſœur de ſa femme. Les états chrétiens ont long-temps manqué, & manquent encore de bonnes lois poſitives. Leur juriſprudence encore gothique en pluſieurs points, compoſée des anciennes coutumes de cinq cents petits tyrans, a recours ſouvent aux lois romaines & à celles des Hébreux, comme un homme égaré qui demande ſa route : ils vont chercher dans le code du peuple juif les règles de leurs tribunaux.

Mais ſi on voulait ſuivre les loix matrimoniales des Hébreux, il faudrait donc les ſuivre en tout ; il faudrait condamner à la mort celui qui approche de ſa femme quand elle a ſes règles, & ſe ſoumettre à beaucoup de commandemens qui ne ſont faits ni pour nos climats ni pour nos mœurs ni pour la loi nouvelle.

Ce n'eſt là que la moindre partie de l'abus où l'on ſe jetait en jugeant le mariage de Henri par le Lévitique. On ſe diſſimulait que dans ces mêmes livres, où DIEU ſemble, ſelon nos faibles lumières, commander quelquefois les contraires pour exercer l'obéiſſance humaine, il était non-ſeulement permis par le Deutéronome, mais ordonné d'épouſer la veuve de ſon frère quand elle n'avait point d'enfans ; que la veuve était en droit de ſommer ſon beau-frère d'exécuter cette loi ; & que ſur ſon refus, elle devait lui jeter un ſoulier à la tête.

On oubliait encore que ſi les lois juives défendaient à un frère d'épouſer ſa propre ſœur, cette

défenſe même n'était pas abſolue; témoin Thamar, fille de David, qui, avant d'être violée par ſon frère Amnon, lui dit en propres mots: « Mon frère, ne » me faites pas de ſottiſes, vous paſſeriez pour un » fou: demandez-moi en mariage à mon père, il ne » vous refuſera pas ». C'eſt ainſi que les lois ſont preſque toujours contradictoires. Mais il était plus étrange encore de vouloir gouverner l'île d'Angleterre par les coutumes de la Judée.

C'était un ſpectacle curieux & rare de voir d'un côté le roi d'Angleterre ſolliciter les univerſités de l'Europe d'être favorables à ſon amour, de l'autre l'empereur preſſer leurs déciſions en faveur de ſa tante, & le roi de France au milieu d'eux ſoutenir la loi du Lévitique contre celle du Deutéronome, pour rendre Charles-Quint & Henri VIII irréconciliables. L'empereur donnait les bénéfices aux docteurs italiens qui écrivaient ſur la validité du mariage de Catherine, Henri VIII payait par-tout les avis des docteurs qui ſe déclaraient pour lui. Le temps a découvert ces myſtères: on a vu dans les comptes d'un agent ſecret de ce roi, nommé Crouk: « A un reli- » gieux ſervite, un écu; à deux de l'obſervance, deux » écus; au prieur de Saint-Jean, quinze écus; au pré- » dicateur Jean Marino, vingt écus ». On voit que le prix était différent, ſelon le crédit du ſuffrage. Cet acheteur de déciſions théologiques s'excuſait en proteſtant qu'il n'avait jamais marchandé, & que jamais il n'avait donné l'argent qu'après la ſignature. Enfin les univerſités de France, & ſur-tout la Sorbonne,

Déciſions de docteurs achetées.

1530, 2 juill. décidèrent que le mariage de Henri avec Catherine d'Espagne n'était point légitime, & que le pape n'avait pas le droit de dispenser de la loi du Lévitique.

Les agens de Henri VIII allèrent jusqu'à se munir des suffrages des rabbins : ceux-ci avouèrent qu'à la vérité le Deutéronome ordonnait qu'on épousât la veuve de son frère ; mais ils dirent que cette loi n'était que pour la Palestine, & que le Lévitique devait être observé en Angleterre. Les universités & les rabbins des pays autrichiens pensaient tout autrement; mais Henri ne les consulta pas; jamais les théologiens ne firent voir tant de démence & tant de bassesse.

Muni des approbations qui ne lui avaient pas coûté cher, pressé par sa maîtresse, lassé des subterfuges du pape, soutenu de son clergé, autorisé par les universités, & maître de son parlement, encouragé en-
1533. core par François I, Henri fait casser son mariage par une sentence de Cranmer, archevêque de Cantorbéry. La reine ayant soutenu ses droits avec fermeté, mais avec modestie, & ayant décliné cette jurisdiction sans donner des armes contre elle par des plaintes trop amères, retirée à la campagne, laissa son lit & son trône à sa rivale. Cette maîtresse, déjà grosse de deux mois quand elle fut déclarée femme & reine, fit son entrée dans Londres avec une pompe autant au-dessus de la magnificence ordinaire que sa fortune passée était au-dessous de sa dignité présente.

Pape excommunie Henri, & perd l'Angleterre.

Le pape Clément VII ne put alors se dispenser d'accorder à Charles-Quint outragé, & aux préro-
1534. gatives du saint-siége, une bulle contre Henri VIII. Mais

Mais le pape par cette bulle perdit le royaume d'Angleterre. Henri presqu'au même temps, se fait déclarer par son clergé, chef suprême de l'église anglaise. Son parlement lui confirme ce titre, & abolit toute l'autorité du pape, ses annates, son denier de saint Pierre, les provisions des bénéfices. Les peuples prêtèrent avec alégresse un nouveau serment au roi, qu'on appela le serment de suprématie. Tout le crédit du pape, si puissant pendant tant de siècles, tomba en un instant sans contradiction, malgré le désespoir des ordres religieux.

Ceux qui prétendaient que dans un grand royaume on ne pouvait rompre avec le pape sans danger, virent qu'un seul coup pouvait renverser ce colosse vénérable, dont la tête était d'or, & dont les pieds étaient d'argile. En effet, les droits par lesquels la cour de Rome avait vexé long-temps les Anglais n'étaient fondés que sur ce qu'on voulait bien être rançonné; & dès qu'on ne voulut plus l'être, on sentit qu'un pouvoir qui n'est pas fondé sur la force, n'est rien par lui-même.

Le roi se fit donner par son parlement les annates que prenaient les papes. Il créa six évêchés nouveaux. Il fit faire en son nom la visite des couvens. On voit encore les procès-verbaux de quelques débauches scandaleuses qu'on eut soin d'exagérer; de quelques faux miracles, dont on se servait dans plus d'un couvent pour exciter la piété & pour attirer les offrandes. On brûla dans le marché de Londres plu- 1535

Fraudes des moines découvertes.

sieurs statues de bois que des moines faisaient mouvoir par des ressorts.

Mais, parmi ces instrumens de fraude, le peuple ne vit qu'avec une horreur douloureuse brûler les restes de saint Thomas de Cantorbéry, que l'Angleterre révérait. Le roi s'en appropria la châsse enrichie de pierreries. S'il reprochait aux moines leurs extorsions, il les mettait bien en droit de l'accuser de rapine. Tous les couvens furent supprimés. On assigna des retraites aux vieux religieux qui ne pouvaient retourner dans le monde, une pension aux autres. Leurs rentes furent mises dans la main du roi. Il y avait, au calcul de Burnet, pour cent soixante mille livres sterling de revenu. Le mobilier, l'argent comptant, étaient considérables. De ces dépouilles, Henri fonda ses six nouveaux évêchés & un collége, récompensa quelques serviteurs, & convertit le reste à son usage.

Moines abolis.

1536.

Ce même roi qui avait soutenu de sa plume l'autorité du pape contre Luther, devenait ainsi un ennemi irréconciliable de Rome. Mais ce zèle, qu'il avait si hautement montré contre les opinions de cet hérésiarque réformateur, fut une des raisons qui le retinrent sur le dogme, quand il eut changé la discipline.

Il voulut bien être le rival du pape, mais non luthérien ou sacramentaire. L'invocation des saints ne fut point abolie, mais restreinte. Il fit lire l'écriture en langue vulgaire; mais il ne voulut pas qu'on allât plus avant. Ce fut un crime capital de croire au

pape; c'en fut un d'être proteſtant. Il fit brûler dans la même place ceux qui parlaient pour le pontife, & ceux qui ſe déclaraient de la réforme d'Allemagne.

Le célèbre Morus, qui avait été grand chancelier, & un évêque nommé Fisher, qui refusèrent de prêter le ſerment de ſuprématie, c'eſt-à-dire, de reconnaître Henri VIII pour le pape d'Angleterre, furent condamnés par le parlement à perdre la tête, ſelon la rigueur de la loi nouvellement portée; car c'était toujours avec le glaive de la loi que Henri VIII faiſait périr quiconque réſiſtait.

Chancelier; cardinal, évêque, exécutés.

Preſque tous les hiſtoriens, & ſur-tout ceux de la communion romaine, ſe ſont accordés à regarder ce Thomas More ou Morus comme un homme vertueux, comme une victime des lois, comme un ſage rempli de clémence & de bonté, ainſi que de doctrine : mais la vérité eſt que c'était un ſuperſtitieux & un barbare perſécuteur. Il avait, un an avant ſon ſupplice, fait venir chez lui un avocat, nommé Bainham, accuſé de favoriſer les opinions des luthériens; & l'ayant fait battre de verges en ſa préſence, l'ayant enſuite fait conduire à la tour, où il fut témoin des tortures qu'il lui fit ſubir, il l'avait enfin fait brûler vif dans la place de Shmitfield. Pluſieurs autres malheureux avaient péri dans les flammes par des arrêts principalement émanés de ce chancelier qu'on nous peint comme un homme ſi doux & ſi tolérant. C'était pour de telles cruautés qu'il méritait le dernier ſupplice, & non pas pour avoir nié la nouvelle ſuprématie de Henri VIII. Il mourut en plai-

ſantant : il eût mieux valu avoir un caractère plus ſérieux & moins barbare.

Le pape Paul III, ſucceſſeur de Clément VII, crut ſauver la vie à l'évêque Fisher, pendant qu'on inſtruiſait ſon procès, en lui envoyant le chapeau de cardinal : il ne fit que donner au roi le plaiſir de faire périr un cardinal ſur l'échafaud. La tête du cardinal Polus ou de la Pole, qui était à Rome, fut miſe à prix. Le roi fit périr par la main du bourreau la mère de ce cardinal, ſans reſpecter ni la vieilleſſe ni le ſang royal dont elle était, & tout cela parce qu'on lui conteſtait ſa qualité de pape anglais.

Un jour, le roi ſachant qu'il y avait à Londres un ſacramentaire aſſez habile, nommé Lambert, voulut ſe donner la gloire de diſputer contre lui dans une grande aſſemblée convoquée à Veſtminſter. La fin de la diſpute fut que le roi lui donna le choix d'être de ſon avis, ou d'être pendu : Lambert eut le courage de choiſir le dernier parti ; & le roi eut la lâche cruauté de le faire exécuter. Les évêques d'Angleterre étaient encore catholiques en renonçant à la juridiction du pape ; & ils étaient ſi animés contre les hérétiques, que, lorſqu'ils les avaient condamnés au feu, ils accordaient quarante jours d'indulgence à quiconque apportait du bois au bûcher.

Tous ces meurtres ſe faiſaient par l'autorité du parlement. Ce maſque de juſtice, plus odieux peut-être que l'oppreſſion qui brave les lois, fut pourtant ce qui prévint les guerres civiles. Il n'y eut que quelques ſéditions dans les provinces. Londrès tremblante

ſut tranquille; tant Henri VIII adroit & terrible avait ſu ſe rendre abſolu.

Sa volonté faiſait toutes les lois; & ces lois, par leſquelles on jugeait les hommes, étaient ſi imparfaites, qu'on pouvait alors condamner à mort un accuſé ſans avoir deux témoins contre lui. Ce ne fut que ſous le règne d'Edouard VI, que les Anglais décernèrent, à l'exemple des autres nations, qu'il faut deux témoins pour faire condamner un coupable.

Anne de Boulen jouiſſait de ſon triomphe à l'ombre de l'autorité du roi. On prétend que les partiſans ſecrets de Rome conjurèrent ſa perte, dans l'eſpérance que ſi le roi ſe ſéparait d'elle, la fille de Catherine d'Eſpagne hériterait du royaume, & rétablirait la religion abolie pour ſa rivale. Le complot réuſſit au-delà de ce qu'on eſpérait: le roi amoureux de Jeanne de Seymour, fille d'honneur de la reine, reçut avidement ce qu'on lui dit contre ſa femme. Toutes ſes paſſions étaient extrêmes: il ne craignit point la honte d'accuſer ſon épouſe d'adultère dans la chambre des pairs. Ce parlement, qui ne fut jamais que l'inſtrument des paſſions du roi, condamna la reine au ſupplice, ſur des indices ſi légers qu'un citoyen, qui ſe brouillerait avec ſa femme pour ſi peu de choſe, paſſerait pour un homme injuſte. On fit trancher la tête à ſon frère, qu'on ſuppoſait avoir commis un inceſte avec elle, ſans qu'on en eût la moindre preuve. On fit mourir deux hommes qui lui avaient dit un jour de ces choſes flatteuſes qu'on dit à toutes les femmes,

La reine, Anne de Boulen, exécutée.

& qu'une reine vertueuse peut entendre quand l'enjouement de son esprit permet quelque liberté à ses courtisans. On pendit un musicien qu'on avait engagé à déposer qu'il avait eu ses faveurs, & qui ne lui fut jamais confronté. La lettre que cette malheureuse reine écrivit à son mari avant d'aller à l'échafaud, paraît un grand témoignage de son innocence & de son courage. « Vous m'avez toujours élevée, dit-» elle, de simple demoiselle vous me fites marquise, » de marquise reine, & de reine vous voulez aujourd'» d'hui me faire sainte. » Enfin Anne de Boulen passa du trône à l'échafaud par la jalousie d'un mari qui ne l'aimait plus. Ce ne fut pas la vingtième tête couronnée qui périt tragiquement en Angleterre, mais ce fut la première qui mourut par la main du bourreau. Le tyran (on ne peut lui donner un autre nom) fit encore un divorce avec sa femme avant de la faire mourir, & par-là déclara bâtarde sa fille Elisabeth, comme il avait déclaré bâtarde sa première fille Marie.

Dès le lendemain même de l'exécution de la reine, il épousa Jeanne de Seymour, qui mourut l'année suivante après lui avoir donné un fils.

1539. Nouveaux mariages : nouveaux divorces.

Henri passe bientôt à de nouvelles noces avec Anne de Clèves, séduit par un portrait que le fameux peintre Holbens avait fait de cette princesse. Mais quand il la vit, il la trouva si différente de ce portrait, qu'au bout de six mois il se résolut à un troisième divorce. Il dit à son clergé qu'en épousant Anne de Clèves, il n'avait pas donné un consentement intérieur à son mariage. On ne peut avoir l'audace d'alléguer une

telle raison que quand on est sûr que ceux à qui on la donne auront la lâcheté de la trouver bonne. Les bornes de la justice & de la honte étaient passées depuis long-temps. Le clergé & le parlement donnèrent la sentence de divorce. Il épousa une cinquième femme : c'est Catherine Howard, l'une de ses sujettes. Tout autre se fût lassé d'exposer sans cesse au public la honte vraie ou fausse de sa maison. Mais Henri ayant appris que la reine, avant son mariage, avait eu des amans, fit encore trancher la tête à cette reine 1542.
pour une faute passée qu'il devait ignorer, & qui ne méritait aucune peine lorsqu'elle fut commise.

Lois aussi tyranniques que ridicules.

Souillé de trois divorces, & du sang de deux épouses, il fit porter une loi dont la honte, la cruauté, le ridicule, l'impossibilité dans l'exécution sont égales ; c'est que tout homme qui sera instruit d'une galanterie de la reine doit l'accuser sous peine de haute trahison ; & que toute fille qui épouse un roi d'Angleterre, & n'est pas vierge, doit le déclarer sous la même peine.

La plaisanterie (si on pouvait plaisanter dans une telle cour) disait qu'il fallait que le roi épousât une veuve : aussi en épousa-t-il une dans la personne de Catherine Parr, sa sixième femme. Elle fut prête de 1543.
subir le sort d'Anne de Boulen & de Catherine Howard, non pour ses galanteries, mais parce qu'elle fut quelquefois d'un autre avis que le roi sur les matières de théologie.

Quelques souverains, qui ont changé la religion de leurs états, ont été des tyrans, parce que la con-

tradiction & la révolte font naître la cruauté. Henri VIII était cruel par son caractère ; tyran dans le gouverne-
1545. ment, dans la religion, dans sa famille. Il mourut dans son lit ; & Henri VI, le plus doux des princes, avait été détrôné, emprisonné, assassiné.

On vit dans sa dernière maladie un effet singulier du pouvoir qu'ont les lois en Angleterre jusqu'à ce qu'elles soient abrogées, & combien on s'est tenu dans tous les temps à la lettre plutôt qu'à l'esprit de ces lois. Personne n'osait avertir Henri de sa fin prochaine, parce qu'il avait fait statuer quelques années auparavant par le parlement, que c'était un crime de haute trahison de prédire la mort du souverain. Cette loi, aussi cruelle qu'inepte, ne pouvait être fondée sur les troubles que la succession entraînerait, puisque cette succession était réglée en faveur du prince Edouard : elle n'était que le fruit de la tyrannie de Henri VIII, de sa crainte de la mort, & de l'opinion où les peuples étaient encore qu'il y a un art de connaître l'avenir.

CHAPITRE CXXXVI.

Suite de la religion d'Angleterre.

Sous le barbare & capricieux Henri VIII, les Anglais ne ſavaient encore de quelle religion ils devaient être. Le luthéraniſme, le puritaniſme, l'ancienne religion romaine partageaient & troublaient les eſprits que la raiſon n'éclairait pas encore. Ce conflit d'opinions & de cultes bouleverſait les têtes, s'il ne ſubvertiſſait pas l'état. Chacun examinait, chacun raiſonnait, & ce furent les premières ſemences de cette philoſophie hardie, qui ſe déploya long-temps après ſous Charles II & ſous ſes ſucceſſeurs.

Déjà même, quoique le ſcepticiſme eût peu de partiſans en Angleterre, & qu'on ne diſputât que pour ſavoir ſous quel maître on devait s'égarer, il y eut dans le grand parlement convoqué par Henri, des eſprits mâles qui déclarèrent hautement qu'il ne fallait croire ni à l'égliſe de Rome ni aux ſectes de Luther & de Zuingle. Le célèbre lord Herbert nous a conſervé le diſcours plus hardi d'un membre du parlement, lequel déclara que la prodigieuſe multi- 1529
tude d'opinions théologiques qui s'étaient combattues dans tous les temps, mettaient les hommes dans la néceſſité de n'en croire aucune, & que la ſeule religion néceſſaire était de croire un DIEU, & d'être

juste. On l'écouta, on ne murmura pas, & on resta dans l'incertitude.

Sous le règne du jeune Edouard VI, fils de Henri VIII & de Jeanne Seymour, les Anglais furent protestans, parce que le prince & son conseil le furent, & que l'esprit de réforme avait jeté partout des racines. Cette église était alors un mélange de sacramentaires & de luthériens; mais personne ne fut persécuté pour sa foi, hors deux pauvres femmes anabaptistes, que l'archevêque de Cantorbéry, Cranmer, qui était luthérien, s'obstina à faire brûler, ne prévoyant pas qu'un jour il périrait par le même supplice. Le jeune roi ne voulait pas consentir à l'arrêt porté contre une de ces infortunées: il résista long-temps; il signa en pleurant. Ce n'était pas assez de verser des larmes, il fallait ne pas signer: mais il n'était âgé que de quatorze ans, & ne pouvait avoir de volonté ferme ni dans le mal ni dans le bien.

Anabaptistes anglais, différens de ceux d'Allemagne.

Ceux que l'on appelait alors anabaptistes en Angleterre, sont les pères de ces quakers pacifiques, dont la religion a été tant tournée en ridicule, & dont on a été forcé de respecter les mœurs. Ils ressemblaient très-peu par les dogmes, & encore moins par leur conduite à ces anabaptistes d'Allemagne, ramas d'hommes rustiques & féroces que nous avons vus pousser les fureurs d'un fanatisme sauvage aussi loin que peut aller la nature humaine abandonnée à elle-même. Les anabaptistes anglais n'avaient point encore de corps de doctrine arrêté;

aucune secte établie populairement n'en peut jamais avoir qu'à la longue; mais ce qui est très-extraordinaire, c'est que se croyant chrétiens, & ne se piquant nullement de philosophie, ils n'étaient réellement que des déistes, car ils ne reconnaissaient JÉSUS-CHRIST que comme un homme à qui DIEU avait daigné donner des lumières plus pures qu'à ses contemporains. Les plus savans d'entre eux prétendaient que le terme de FILS DE DIEU ne signifie chez les hébreux qu'homme de bien, comme fils de Satan ou de Bélial, ne veut dire que méchant homme. La plupart des dogmes, disaient-ils, qu'on a tirés de l'écriture, sont des subtilités de philosophie dont on a enveloppé des vérités simples & naturelles. Ils ne reconnaissaient ni l'histoire de la chûte de l'homme, ni le mystère de la sainte-Trinité, ni par conséquent celui de l'incarnation. Le baptême des enfans était absolument rejeté chez eux; ils en conféraient un nouveau aux adultes : plusieurs même ne regardaient le baptême que comme une ancienne ablution orientale adoptée par les juifs, renouvelée par saint Jean Baptiste, & que le CHRIST ne mit jamais en usage avec aucun de ses disciples. C'est en cela sur-tout qu'ils ressemblèrent le plus aux quakers qui sont venus après eux, & c'est principalement leur aversion pour le baptême des enfans qui leur fit donner par le peuple le nom d'*anabaptistes*. Ils pensaient suivre l'évangile à la lettre, & en mourant pour leur secte ils croyaient mourir pour le christianisme : bien différens en cela des théistes

ou des déicoles, qui établirent plus que jamais leurs opinions ſecrètes au milieu de tant de ſectes publiques.

Déiſtes très-nombreux dans toute la terre.

Ceux-ci plus attachés à Platon qu'à JÉSUS-CHRIST, plus philoſophes que chrétiens, fatigués de tant de diſputes malheureuſes, rejetèrent témérairement la révélation divine dont les hommes avaient trop abuſé, & l'autorité eccléſiaſtique dont on avait abuſé encore davantage. Ils étaient répandus dans toute l'Europe, & ſe ſont multipliés depuis à un excès prodigieux, mais ſans jamais établir ni ſecte ni ſociété, ſans s'élever contre aucune puiſſance. C'eſt la ſeule religion ſur la terre qui n'ait jamais eu d'aſſemblée, celle dans laquelle on a le moins écrit, celle qui a été la plus paiſible; elle s'eſt étendue par-tout ſans aucune communication. Compoſée originairement de philoſophes qui, en ſuivant trop leurs lumières naturelles, & ſans s'inſtruire mutuellement, ſe ſont tous égarés d'une manière uniforme; paſſant enſuite dans l'ordre mitoyen de ceux qui vivent dans le loiſir attaché à une fortune bornée, elle eſt montée depuis chez les grands de tous les pays, & elle a rarement deſcendu chez le peuple. L'Angleterre a été de tous les pays du monde celui où cette religion, ou plutôt cette philoſophie, a jeté avec le temps les racines les plus profondes & les plus étendues. Elle y a pénétré même chez quelques artiſans, & juſque dans les campagnes. Le peuple de cette île eſt le ſeul qui ait commencé à penſer par lui-même, mais le nombre de ces philoſophes

agrestes est très-petit, & le sera toujours : le travail des mains ne s'accorde point avec le raisonnement, & le commun peuple en général n'use ni n'abuse guère de son esprit.

Un athéisme funeste, qui est le contraire du théisme, naquit encore dans presque toute l'Europe, de ces divisions théologiques. On prétend qu'alors il y avait plus d'athées en Italie qu'ailleurs. Ce ne furent pas les querelles de doctrine qui conduisirent les philosophes italiens à cet excès ; ce furent les désordres dans lesquels presque toutes les cours, & celle de Rome étaient tombées. Si on lit avec attention plusieurs écrits italiens de ces temps-là, on verra que leurs auteurs, trop frappés du débordement des crimes dont ils parlaient, ne reconnaissaient point l'Être suprême dont la providence permet ces crimes, & pensaient comme Lucrèce pensait dans des temps non moins malheureux. Cette opinion pernicieuse s'établit chez les grands en Angleterre & en France ; elle eut peu de cours dans l'Allemagne & dans le nord, & il n'est pas à craindre qu'elle fasse jamais de grands progrès. La vraie philosophie, la morale, l'intérêt de la société, l'ont presque anéantie ; mais alors elle s'établissait par les guerres de religion ; & des chefs de parti devenus athées conduisaient une multitude d'enthousiastes. Athées en petit nombre.

Edouard VI mourut dans ces temps funestes, 1553. n'ayant encore pu donner que des espérances. Il avait déclaré, en mourant, héritière du royaume, sa cousine Jeanne Gray, descendante de Henri VII, au

préjudice de Marie, sa sœur, fille de Henri VIII & de Catherine d'Espagne. Jeanne Gray fut proclamée à Londres; mais le parti & le droit de Marie l'emportèrent. A peine y eut-il une guerre. Marie enferma sa rivale dans la tour avec la princesse Elisabeth, qui régna depuis avec tant de gloire.

Beaucoup plus de sang fut répandu par les bourreaux que par les soldats. Le père, le beau-père, l'époux de Jeanne Gray, elle-même enfin, furent condamnés à perdre la tête. Voilà la troisième reine expirant en Angleterre par le dernier supplice. Elle n'avait que dix-sept ans. On l'avait forcée à recevoir la couronne. Tout parlait en sa faveur; & Marie devait craindre l'exemple trop fréquent de passer du trône à l'échafaud. Mais rien ne la retint; elle était aussi cruelle que Henri VIII. Sombre & tranquille dans ses barbaries, autant que Henri son père était emporté, elle eut un autre genre de tyrannie.

Marie, tyran comme son père.

Attachée à la communion romaine, toujours irritée du divorce de sa mère, elle commença par convoquer, à force d'adresse & d'argent, une chambre des communes toute catholique. Les pairs, qui pour la plupart n'avaient de religion que celle du prince, ne furent pas difficiles à gagner. Il arriva en matière de religion ce qu'on avait vu en politique dans les guerres de la rose blanche & de la rose rouge. Le parlement avait condamné tour-à-tour les Yorck & les Lancastre. Il poursuivit sous Henri VIII les protestans; il les encouragea sous Edouard VI; il les brûla sous Marie. On a demandé souvent pourquoi ce supplice

horrible du feu est chez les chrétiens le châtiment de ceux qui ne pensent pas comme l'église dominante, tandis que les plus grands crimes sont punis d'une mort plus douce. L'évêque Brunet en donne pour raison que comme on croyait les hérétiques condamnés à être brûlés éternellement dans l'enfer, quoique leur corps n'y fût point avant la résurrection, on pensait imiter la justice divine en brûlant leurs corps sur la terre.

L'archevêque de Cantorbéry, Cranmer, qui avait beaucoup servi Henri VIII dans son divorce, ne fut pas condamné pour ce dangereux service, mais pour être protestant. Il eut la faiblesse d'abjurer; & Marie eut la satisfaction de le faire brûler, après l'avoir deshonoré. Ce primat du royaume reprit son courage sur le bûcher. Il déclara qu'il mourait protestant, fit réellement ce qu'on a écrit, & probablement ce qu'on a feint de Mutius Scévola. Il plongea d'abord dans les flammes la main qui avait signé l'abjuration, & n'élança son corps dans le bûcher que quand sa main fut tombée. Action aussi intrépide & plus louable que celle qu'on attribue à Mutius. L'Anglais se punissait d'avoir succombé à ce qui lui paraissait une faiblesse, & le romain d'avoir manqué un assassinat.

1553.

Action étonnante d'un évêque condamné au feu.

On compte environ huit cents personnes livrées aux flammes sous Marie. Une femme grosse accoucha dans le bûcher même. Quelques citoyens touchés de pitié arrachèrent l'enfant du feu. Le juge catholique l'y fit rejeter. En lisant ces actions abominables, croit-on être né parmi des hommes, ou parmi ces

êtres qui nous ſont repréſentés dans un gouffre de ſupplices, acharnés à y plonger le genre-humain?

De tous ceux que Marie fit exécuter vifs dans les flammes, il n'y en eut aucun qui fût accuſé de révolte. La religion faiſait tout. On laiſſe aux juifs l'exercice de leur loi; on leur donne des priviléges, & les chrétiens livrent à la plus horrible mort d'autres chrétiens qui diffèrent d'eux ſur quelques articles.

1558. Marie mourut paiſible, mais mépriſée de ſon mari, Philippe II, & de ſes ſujets, qui lui reprochent encore la perte de Calais, laiſſant enfin une mémoire odieuſe dans l'eſprit de quiconque n'a pas l'ame d'un perſécuteur.

A Marie catholique ſuccéda Eliſabeth proteſtante. Le parlement fut proteſtant; la nation entière le devint, & l'eſt encore. Alors la religion fut fixée. La liturgie, qu'on avait ébauchée ſous Edouard VI, fut établie telle qu'elle eſt aujourd'hui; la hiérarchie romaine, conſervée avec bien moins de cérémonies que chez les catholiques, & un peu plus que chez les luthériens; la confeſſion permiſe & non ordonnée; la croyance que DIEU eſt dans l'euchariſtie ſans tranſſubſtantiation; c'eſt en général ce qui conſtitue la religion anglicane. La politique exigeait que la ſuprématie reſtât à la couronne. Une femme fut donc chef de l'égliſe.

Eliſabeth ordonne qu'on ne prêche de ſix mois.

Cette femme avait plus d'eſprit, & un meilleur eſprit que Henri VIII ſon père, & que Marie ſa ſœur. Elle évita la perſécution autant qu'ils l'avaient excitée. Comme elle vit à ſon avènement que les prédicateurs

dicateurs des deux partis étaient en chaire les trompettes de la discorde, elle ordonna qu'on ne prêchât de six mois sans une permission expresse signée d'elle, afin de préparer les esprits à la paix. Cette précaution nouvelle contint ceux qui croyaient avoir le droit, & qui pouvaient avoir le talent d'émouvoir le peuple. Personne ne fut persécuté, ni même recherché pour sa croyance ; mais on poursuivit sévèrement selon la loi ceux qui violaient la loi, & qui troublaient l'état. Ce grand principe, si long-temps méconnu, s'établit alors en Angleterre dans les esprits, que c'est à DIEU seul à juger les cœurs qui peuvent lui déplaire, & que c'est aux hommes à réprimer ceux qui s'élèvent contre le gouvernement établi par les hommes. Vous examinerez dans la suite ce que vous devez penser d'Elisabeth, & sur-tout ce que fut sa nation.

CHAPITRE CXXXVII.

De la religion en Ecosse.

LA religion n'éprouva de troubles en Ecosse que comme un reflux de ceux d'Angleterre. Vers l'an 1559, quelques calvinistes s'étaient d'abord insinués dans le peuple, qu'il faut presque toujours gagner le premier. Il est de bonne foi ; il se met lui-même la bride qu'on lui présente, jusqu'à ce qu'il vienne quelque homme puissant qui la tienne, & qui s'en serve à son avantage.

Les évêques catholiques ne manquèrent pas d'abord de faire condamner au feu quelques hérétiques : c'était une chose aussi en usage en Europe, que de faire périr un voleur par la corde.

Il arriva en Ecosse ce qui doit arriver dans tous les pays où il reste de la liberté. Le supplice d'un
1559. vieux prêtre, que l'archevêque de Saint-André avait condamné au bûcher, ayant fait beaucoup de prosélytes, on se servit de cette liberté pour répandre plus hardiment les nouveaux dogmes, & pour s'élever contre la cruauté de l'archevêque. Plusieurs seigneurs firent en Ecosse, dans la minorité de la fameuse reine Marie Stuart, ce que firent depuis ceux de France dans la minorité de Charles IX. Leur ambition attisa le feu que les disputes de religion allumaient ; il y eut beaucoup de sang répandu, comme ailleurs. Les Ecossais, qui étaient alors un des peuples les plus pauvres & les moins industrieux de l'Europe, auraient bien mieux fait de s'appliquer à fertiliser, par leur travail, leur terre ingrate & stérile, & à se procurer au moins par la pêche une subsistance qui leur manquait, que d'ensanglanter leur malheureux pays pour des opinions étrangères, & pour l'intérêt de quelques ambitieux. Ils ajoutèrent ce nouveau malheur à celui de l'indigence où ils étaient alors.

La reine régente, mère de Marie Stuart, crut étouffer la réforme en faisant venir des troupes de France ; mais elle établit par cela même le changement qu'elle voulait empêcher. Le parlement d'Ecosse, indigné de voir le pays rempli de soldats étrangers,

obligea la régente de les renvoyer : il abolit la religion romaine, & établit la confession de foi de Genève.

Marie Stuart, veuve du roi de France, François II, princesse faible, née seulement pour l'amour, forcée par Catherine de Medicis, qui craignait sa beauté, de quitter la France & de retourner en Ecosse, ne trouva qu'une contrée malheureuse divisée par le fanatisme. Vous verrez comme elle augmenta par ses faiblesses les malheurs de son pays.

Le calvinisme enfin l'a emporté en Ecosse, malgré les évêques catholiques, & ensuite malgré les évêques anglicans. Il est aujourd'hui presqu'aboli en France, du moins il n'y est plus toléré. Tout a été révolution depuis le seizième siècle, en Ecosse, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Danemarck, en Hollande, en Suisse & en France.

FIN DU TOME TROISIÈME DE L'ESSAI SUR LES MOEURS.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

Fin de la Table.

